Annual Report

1987-1988

WH6-180/9/88

© Minister of Supply and Services Canada 1988

Cat. No. MP1-1988

ISBN 0-662-56243-7

Minister of Employment and Immigration

CANADA

Ministre de l'Emploi et de l'Immigration

OCT 21 1988

Her Excellency
Governor General of Canada

May it please your Excellency:

I have the pleasure to submit to your Excellency the Annual Report of the Canada Employment and Immigration Commission and the Department of Employment and Immigration for the fiscal year 1987-1988.

Respectfully submitted,

Barbara J McDougall

Barbara McDougall

Ottawa, Canada K1A 0J9

Deputy Minister and Chairman
Employment and Immigration Canada

Sous-ministre et Président
Emploi et Immigration Canada

Ottawa K1A 0J9

The Honourable Barbara McDougall, P.C., M.P.
Minister of Employment and Immigration
Ottawa

Madam Minister:

We have the pleasure to submit the Annual Report of the Canada Employment and Immigration Commission and the Department of Employment and Immigration for the fiscal year 1987-1988.

Respectfully submitted,

A. Kroeger

Arthur Kroeger,
Chairman

Nick Mulder,
Vice Chairman

Peter Doyle

Peter Doyle,
Commissioner

Fernand Boudreau

Fernand Boudreau,
Commissioner

Canada

Table of Contents

	Page
Highlights	1
The Commissioners	3
Overview of the Commission/Department	5
Organization	5
EIC Mission	6
Objectives	6
Our Philosophy of Management	6
Acts and Regulations	7
Acknowledgements	7
Economic Overview	9
Minister of State for Youth	11
Employment Services	13
Labour Exchange	14
Adjustment Services	14
Labour Market Information	20
Canadian Jobs Strategy	23
Providing help where it is most needed	23
Target groups	25
Doing what works best	25
Local decision making	25
Insurance	29
Service to our Clients	29
Financial Operations of the UI Program	30
Benefit payments	31
Developmental uses of UI funds	31
Administrative costs	32
Report of the Auditor General of Canada	34
Immigration	45
Immigration Policy Branch	45
Refugee Determination Task Force	48
Settlement	49
Adjustment assistance	49
Operations	50
Case Review	51
Adjudication	51
Foreign Operations	52

Refugee Status Advisory Committee 61

Corporate Services 63

Strategic Policy and Planning 63

Finance and Administration 64
Personnel 65
Systems and Procedures 66
Public Affairs 66
Executive Secretariat 67
Internal Audit Bureau 68

Statement of Operations 69

Highlights

Economic Overview

- Employment grew by 399,000 to an average of 12,077,000 in 1987-88 from an average of 11,678,000 the year before.
- Unemployment continued to decline to an average rate of 8.5 per cent in 1987-88 from 9.6 per cent in 1986-87.
- Adult male employment increased by 3.1 per cent while adult female employment rose by 5.7 per cent.
- Employment increased in most industries. Growth leaders in 1987-88 included construction (10.7 per cent); finance, insurance and real estate (7.7 per cent); community, business and personal service (3.6 per cent); and manufacturing (3.2 per cent).

Employment Services

- EIC is committed to providing an employment service that makes a difference. Canada Employment Centres (CECs) provide programs and services that are responsive to the needs of communities served, stressing quality and timeliness.
- Surveys designed to improve the quality of service to worker clients were introduced in 355 CECs.
- CEC counsellors are receiving additional training in the complete employment counselling process so as to provide the highest quality of services possible to worker clients and employers.
- Employment Services signed 294 Human Resources Planning Agreements with the private sector, foreign governments and other federal departments across Canada to encourage human resources planning and labour market adjustments.
- The legislated Employment Equity Program and the Federal Contractors program have now become operational, providing opportunities for increased labour force participation of women, aboriginal peoples, visible minorities and persons with disabilities.
- JOBSCAN, an innovative automated approach to identifying job related requirements, is being developed and is now one step closer to reality.
- Employment Services delivered the Agriculture Canada funded $6.54 million Canadian Rural Transition Program which assisted about 1,500 farm families.
- As part of EIC's commitment to assist designated groups enter the labour market, Employment Services is monitoring the level of their participation in programs and services.
- Through the increased decentralization of decision making, CECs are now able to respond more readily to the local needs of the community.
- Service Needs Determination interviews, designed to ensure early identification of client needs, are now conducted in all CECs.

The Canadian Jobs Strategy

- The Canadian Jobs Strategy has been in operation since September 5, 1985 and preliminary results are encouraging.
- The "impact rate" refers to the percentage of participants who are working or in training after their CJS programs. Some examples from the one-year follow-up surveys:
  - — Job Entry, 66 per cent impact rate;
  - — Skill Investment, 89 per cent;
  - — Skill Shortages, 81 per cent.
- The "skill utilization rate" refers to the percentage of employed participants who are using skills acquired during their CJS participation. Some examples from the three-month follow-up surveys:
  - — Job Entry, 66 per cent skill utilization rate;
  - — Skill Investment, 90 per cent;
  - — Skill Shortages, 81 per cent.
- In 1987-88, 41.8 per cent of participants under the Canadian Jobs Strategy were women, 7.4 per cent were aboriginal peoples, 4.8 per cent were visible minorities and 1.9 per cent were people with disabilities.

Insurance

- CECs handled 3.2 million claims for UI, Regional Computer Centres issued 30 million benefit warrants worth almost $10.4 billion, and CEC staff answered almost 24 million inquiries from the public about UI.
- Compared with 1986, 3.2 per cent fewer claims were allowed; weekly payments were on average 5.0 per cent higher; the average number of weeks paid for initial claims allowed was down by 2.7 per cent; and the average number of people drawing UI benefits decreased by 5.7 per cent.
- Some 587,132 new Social Insurance Numbers were issued.
- There were 982,008 claimant investigations and 21,135 employer investigations.
- Net benefit payments were $10,326 million.
- 1987 operations resulted in a $1,424 million surplus in the UI Account, decreasing the cumulative deficit to $2,368 million.

Immigration

- The federal government will admit between 125,000 and 135,000 immigrants in the calendar year 1988, with emphasis on achieving the high end of the range.
- About 3,600 visas were issued to business immigrants who declared total funds of $3 billion and intentions to create 14,561 jobs in 1987.
- $42 million was provided to indigent newcomers in 1987-88 to cover the basic needs of accommodation, food, clothing, furnishings and other expenses.
- More than 125 organizations across Canada provided essential services to newcomers at a cost of $5 million.
- Activities at ports of entry during 1987-88 included more than 2.2 million examinations of persons seeking admission; more than 41,498 reports on persons suspected of being members of inadmissible classes; more than 37,761 investigations at inland offices; and more than 35,682 persons reported or arrested for possible removal from Canada.

The Commissioners

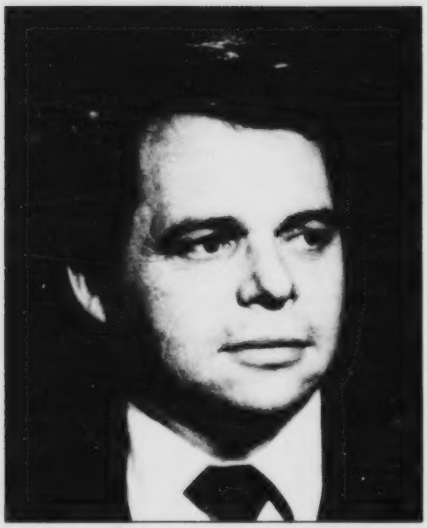

Gaétan Lussier*
Chairman

Nick Mulder
Vice-Chairman

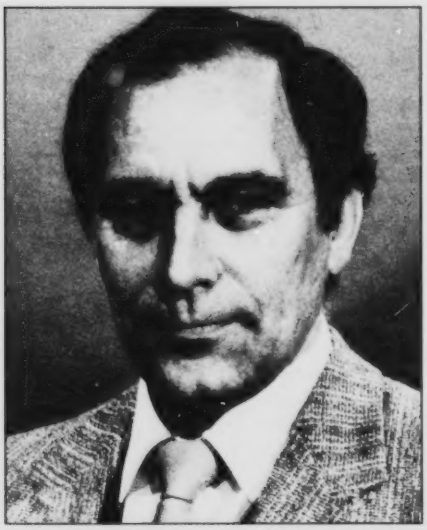

Fernand Boudreau
Commissioner (Workers)

Peter Doyle
Commissioner (Employers)

Within the federal government, Employment and Immigration Canada (EIC) is unique because it consists of a Commission, as well as a Department.

The four-person executive team that heads the Commission is the final decision-making body on any regulatory changes, policy and program decisions and legal matters affecting Insurance, Immigration, the Canadian Jobs Strategy and Employment Services — in short, the full range of programs and services that EIC offers the Canadian public — prior to Ministerial approval.

Because our programs and policies affect both workers and employers, each group has a strong voice within the Commission.

The Commissioner for Workers and the Commissioner for Employers maintain close links with their constituent groups, putting forth the labour or business position at the legislation or policy development stage and ensuring that employee and employer concerns are well represented.

Communication is also a two-way affair, with Commissioners devoting much of their time to responding to enquiries, dealing with problems, providing information on programs, policies and legislation to the labour and business communities, and obtaining feedback.

The time invested in maintaining these contacts is reflected in the range and quality of our programs and in our ability to provide a high standard of service to nearly five million Canadians each year.

** In September, 1988, Gaétan Lussier left Employment and Immigration Canada to pursue a new career in the private secior.*

Overview of the Commission/Department

As Employment and Immigration Canada's Philosophy of Management clearly expresses, we are in the business of helping people. Each year one out of every five Canadians is affected by the delivery of our programs and services.

Whether it be a young person on the threshold of the working world, an immigrant adapting to a new land, a disabled person looking for a door into the workforce, or an employer seeking to keep up with technological and market changes, what we do makes a difference in their lives.

In 1987-88, Employment and Immigration Canada continued to make important strides towards improving the quality of service we provide to all of our clients.

Last spring the Unemployment Insurance program introduced major initiatives to improve service to UI clients, simplify their dealings with our offices and deter abuse of the UI system. Initial client response to these changes has been very positive.

1987-88 also saw significant streamlining of client contacts in Immigration offices at home and abroad. In addition, the promise of faster, more equitable refugee and immigration systems came closer to reality as Bills C-55 and C-84, with extensive amendments, were tabled in Parliament.

The Canadian Jobs Strategy reinforced its positive impact on the labour market this year with an increase in participation levels in training. As well, 80 per cent of clients surveyed said that their CJS training or work experience helped them find new jobs, keep their present job or move on to better ones. Follow-up surveys also indicated a high percentage of individuals using the skills acquired through their CJS participation.

As the frontline of our contact with Canadians, Canada Employment Centres continued to provide responsive service to a wide variety of clients.

This year the Employment Equity Program and the Federal Contractors Program became operational, opening up the labour market to more Canadians. Upgrading of counsellor training and automated systems will help CEC staff respond to the evolving human dimensions of their work.

Ultimately, our ability to serve the public well depends on a highly motivated staff. In 1987-88, senior management at EIC made a firm commitment to find new and meaningful ways of recognizing and rewarding employee achievements and contributions.

Hand in hand with this initiative is an increasing move towards decentralization of decision making and accountability — based on trust of our staff and confidence in their ability.

Providing quality service throughout EIC is clearly not a static proposition. Because what we do makes a difference in people's lives, vigilance and adjustment will always remain essential to our work. Significant progress has been made in 1987-88; our job is to build on that progress over the next 12 months.

Organization

Employment and Immigration Canada is made up of the Canada Employment and Immigration Commission (CEIC) and the Department of Employment and Immigration which were established under the 1977 Employment and Immigration Reorganization Act. The Commission is responsible for all employment, unemployment insurance and immigration programs. It is headed by four persons appointed by the Governor-in-Council — a chairman, who is also chief executive, a vice-chairman and two commissioners. In order to reflect the Canadian marketplace, one commissioner is appointed after consultations with worker organizations and the other after consultations with employer organizations.

Seven groups make up the national headquarters of CEIC. Immigration, Insurance, Employment Services and the Canadian Jobs Strategy are concerned with service to the public. Personnel, Finance and Administration, and Systems and Procedures provide professional, technical and administrative support services.

The Department, closely associated with the Commission and located at national headquarters, consists of Public Affairs, Strategic Policy and Planning, and Youth Affairs. The chairman and vice-chairman of the Commission are also the Deputy Minister and Associate Deputy Minister of the department.

EIC Mission

EIC, in co-operation with the public and private sectors, has two basic aims:

1) To develop and apply a framework of policies and programs necessary for the efficient functioning of the Canadian labour market. The framework must be consistent with national economic and social goals and must promote
   - a labour force which meets national occupational needs;
   - an economy capable of growth and adaptation without undue burden on individuals, groups and regions; and,
   - equality of opportunity to compete for, and have access to, jobs.
2) To develop and implement programs and policies to promote
   - an immigration flow responsive to Canada's social, cultural, demographic and economic needs;
   - Canada's international commitments and humanitarian traditions;
   - the early and successful adaptation to Canadian society of people admitted as permanent residents; and,
   - effective control of people seeking to enter or stay in the country, taking into account the health, safety and security of Canada.

Objectives

EIC, again working with the public and private sectors, has basic objectives that underlie all its initiatives and policies:

1) To improve the functioning of the labour market by
   - ensuring that workers, employers and institutions have the information they need to help the labour market work effectively;
   - acting as an intermediary in matching job opportunities with available workers and to help employers get the skilled workers they need;
   - promoting private sector human resource planning;
   - furthering industrial and labour adjustment by helping industry and workers to adapt to economic and technological change and take advantage of emerging economic opportunities.
2) To provide temporary income protection for unemployed workers and further the government's stabilization objectives by
   - paying UI benefits to eligible workers;
   - furthering economic and labour market stability through UI;
   - creating additional productive employment opportunities for unemployed workers.
3) To augment the skill base of Canada's human resources to meet the needs of the labour market by
   - helping workers acquire, develop and maintain their skills, so they are prepared to meet the needs of the labour market;
   - assisting people who lack the basic skills needed in the labour market to acquire them;
   - aiding refugees and other immigrants to integrate into the work force.
4) To promote equality of access to jobs for all residents of Canada by
   - reducing the disparities in the labour market resulting from artificial employment barriers and redressing the results of past practices;
   - identifying and supporting people who have difficulty entering or competing in the labour market;
   - encouraging employers to help people with employment disadvantages or who lack experience to enter, re-enter and stay in the labour market;
   - providing the initial support needed to develop viable and continuing job opportunities in slow-growth communities.
5) To administer entry to, and settlement in, Canada, and to provide effective control of people seeking to enter or stay in Canada by
   - developing and managing the government's policy on immigration levels;
   - helping immigrants settle in Canada in collaboration with other federal departments, and other levels of governments and private groups;
   - carrying out effective and fair enforcement and control activities.
6) To achieve the mission of Employment and Immigration Canada, and carry out other functions allocated to it such as
   - administering the Canadian Government Annuities Program and Social Insurance Numbers;
   - developing and managing the policies and programs of the Commission and providing information on them to our various publics;
   - ensuring that the Commission's objectives and priorities and the financial integrity of its programs are achieved;
   - recruiting and maintaining a competent staff which is increasingly representative of the labour force, and creating a favorable labour/management and work environment in which each person can realize his or her full potential.

Our Philosophy of Management

EIC is in the business of people, whether we are addressing the problems of the unemployed, making adjustments to the labour market or fulfilling Canada's international commitments and humanitarian traditions.

Our Philosophy of Management is a natural extension to the mission statement because it outlines the central beliefs and values which should form the basis for success in carrying out our mission. It identifies the type of behaviour which we consider important in our relations with our clients, employees and economic partners.

The major theme of the philosophy, and the beliefs and commitments that flow from it, is an emphasis on people. This is reflected in the emphasis on providing clients with a high quality of service and our employees with the environment and support necessary to do a good job.

Our Philosophy of Management reflects the "Principles for the Management of the Public Service of Canada" issued by the Treasu-

ry Board and reinforces the spirit of "CEC in the Community" and "CIC in the Community" issued by EIC.

Our philosophy of management is to work together to provide the best service we can for our clients and the community.

From this philosophy, there flow a number of principles. These guide us in our daily work and help us to achieve our mission.

- ☐ Our clients are why we exist.
- ☐ Our employees are our most valuable resource.
- ☐ Our managers, in partnership with employees, are responsible for achieving our mission.
- ☐ Our communications and systems must support our managers and employees in the delivery of service to our clients.

Acts and Regulations

1. Unemployment Insurance Act, 1971; S.C. 1970-71-72, c.48, (excluding Parts IV and VIII) and regulations made pursuant thereto, i.e., Unemployment Insurance Regulations, CRC 1978, volume XVIII, c.1576 and the National Employment Service Regulations, CRC 1978, volume XVIII, c.1573;
2. Employment and Immigration Reorganization Act; S.C. 1976-77, c.54 including: Part I — Employment and Immigration Department and Commission Act; Part II — Canada Employment and Immigration Advisory Council Act;
3. National Training Act; S.C. 1980-81-82-83, c.109 and Regulations;
4. Reinstatement in Civil Employment Act; R.S.C. 1952, c.236;
5. Immigration Act 1976; S.C. 1976-77, c.52 and Regulations;
6. Government Annuities Act; R.S.C. 1970, c.G-6 and Regulations;
7. Government Annuities Improvement Act; S.C. 1974-75-76, c.83;
8. Labour Adjustment Benefits Act; S.C. 1980-81-82-83, c.89 and Regulations;
9. Employment Equity Act, S.C. 1986, c.31 and Regulations.

Regulations made pursuant to Appropriations Acts

1. Labour Mobility and Assessment Incentives Regulations; CRC 1978, volume III, c.330;
2. Mobility Regulations; CRC 1978, volume III, c.331;
3. Adjustment Assistance Regulations (Textile and Clothing Workers); CRC 1978, volume III, c.316;
4. Adjustment Assistance Benefit Regulations (Footwear and Tanning Workers); CRC 1978, volume III, c.317.

Bodies reporting to Parliament through the Minister

1. Canada Employment and Immigration Commission;
2. Department of Employment and Immigration;
3. Immigration Appeal Board;
4. Canada Employment and Immigration Advisory Council.

Other programs and services authorized by votes in Appropriations Acts

1. Industrial Adjustment Service;
2. Canada Agricultural Employment Program;
3. Outreach;
4. Diagnostic Services;
5. Canadian Jobs Strategy;
6. Immigrant Settlement and Adaptation Program;
7. Challenge '87;
8. Voluntary Organizations (Grants);

Acknowledgements

Without the aid of many organizations and individuals in both the public and private sectors, EIC's mandate would have been impossible to fulfill.

In particular we would like to thank the authorities of all 10 provinces and two territories; many federal departments and agencies, especially External Affairs Canada, Fisheries and Oceans Canada, Health and Welfare Canada, the Department of National Defence, the Public Service Commission of Canada, Revenue Canada, the Royal Canadian Mounted Police and Supply and Services Canada; management and labour in the private sector; and many national, regional and community groups and organizations.

Thanks are also due to our staff who, with dedication and commitment, provide a high standard of service to the public, often in trying circumstances.

Economic Overview

"Continued employment growth resulted in further declines in the unemployment rate"

The year 1987-88 saw gains in employment and a decline in the unemployment rate.

Overall employment grew by 399,000 to an average of 12,077,000 in 1987-88 from an average of 11,678,000 the year before. There were gains in employment through all the quarters of 1987-88. In the first quarter, employment grew by 152,000 or 1.3 per cent. Growth slowed in the second quarter to 81,000 or 0.7 per cent but accelerated again in the third quarter to 148,000 or 1.2 per cent. In the final quarter of the year, employment expanded by 110,000 or 0.9 per cent.

Continued employment growth resulted in further declines in the unemployment rate from an average of 9.6 per cent in 1986-87 to an average of 8.5 per cent in 1987-88. The rate declined steadily throughout all quarters of 1987-88. The drop in the unemployment rate in 1987-88 was, however, moderated by continued labour force growth of 280,000 or 2.2 per cent between 1986-87 and 1987-88. This was more rapid growth than the 1.5 per cent rate (186,000) between 1985-86 and 1986-87.

On a provincial basis, the unemployment rate declined in nine of 10 provinces, the exception being Saskatchewan, where the rate was unchanged. The largest declines were recorded in Nova Scotia (down 2.0 percentage points), British Columbia (1.7 percentage points), Newfoundland (1.6 percentage points), Alberta (1.3 percentage points) and Ontario (1.2 percentage points). Differences in unemployment rates across regions remain, with the Atlantic region above the national average.

Adult male employment increased by 167,000 or 3.1 per cent, up from the 1.7 per cent gain in 1986-87. The unemployment rate for adult males fell to 6.6 per cent from 7.6 per cent in 1986-87.

Employment of adult females rose by 221,000 or 5.7 per cent, while the female labour force participation rate continued to increase. The adult female unemployment rate fell to 8.1 per cent from 8.8 per cent in 1986-87.

As in 1986-87, all provinces recorded gains in employment. The strongest rates of growth were in Nova Scotia (5.1 per cent) and Newfoundland (4.2 per cent), followed by British Columbia (4.0 per cent) and Ontario (3.9 per cent).

Some 45 per cent of the total Canadian employment increase occurred in Ontario while that province accounted for 38 per cent of the labour force in 1987-88.

Employment increased in most industries. Growth leaders in 1987-88 included construction (10.7 per cent); finance, insurance and real estate (7.7 per cent); community, business and personal service (3.6 per cent); and manufacturing (3.2 per cent).

The service sector, which makes up just over 70 per cent of total employment accounted for only 67.8 per cent of total employment gains in 1987-88, down considerably from its share of growth in 1986-87. Employment in goods-producing industries accounted for 32.2 per cent of the gains, a significant increase from 1986-87.

Both full-time and part-time employment increased at respective rates of 3.8 per cent (371,000) and 1.6 per cent (30,000) in 1987-88. The relatively strong growth rates in part-time employment recorded in previous years continued to moderate.

Minister of State for Youth

"To ensure a positive and active role for youth in Canadian society..."

The mandate of the Minister of State for Youth is to deal with youth issues, speak for youth in Cabinet and maintain a close dialogue with young people and youth organizations.

Challenge '87 eases school-to-work transition

During 1987, a major responsibility of the Minister of Youth was Challenge '87, a $180-million student employment program that created more than 89,000 summer jobs. Challenge, through its various components, encourages employers from every sector of the economy to create summer jobs for students.

It also includes guidance for potential school drop-outs, incentives for student entrepreneurs and employment training, all designed to help young people in their eventual school-to-work transition.

The 1987 program was divided into the following components:

- Summer Employment/Experience Development (SEED) provided incentives to stimulate the creation of 76,600 career development opportunties for students;
- Work Orientation Workshops (WOW) provided 4,900 potential early school-leavers with guidance on their future labour market participation and encouraged them to complete high school;
- Student Business Loans provided interest-free funds to support more than 500 loan guarantees valued at $1.4 million. This encouraged the entrepreneurial potential of students, allowing them to manage and operate small businesses;
- Canada Employment Centres for Students provided about 425,000 students with advice;

More and more students are turning to co-operative education programs to test their knowledge and skills out in the "real world."

Christine Doyle knows what it's like to be young and bright, but without a direction in life.

Thanks to Great Shakes, a Job Entry project in Calgary, Christine also knows what it's like to be young and bright and on her way to realizing new ambitions.

Great Shakes provides on-the-job training in the food services industry for young people by helping them achieve self-esteem and confidence in their abilities.

To Christine, the program has given her not only a three-year apprenticeship at a popular restaurant but also a hope that one day she will open her own restaurant. When she does, she will remember that the dream begin with Great Shakes.

Former Native Internship student Mike Mearns is now Native employment co-ordinator for EIC's B.C. region.

- ☐ Native Internship Program provided summer employment to Natives in various facets of Employment and Immigration Canada's operations that related to their career and vocational aspirations;
- ☐ Business Drive for Jobs encouraged leading corporations and business organizations to create summer employment opportunities for students;
- ☐ Cadet and Reserve Training Program, administered by the Department of National Defence, provided training as well as exposure to a basic variety of tasks in a military corps setting;
- ☐ Supernumerary Special Constable Program, operated by the RCMP, provided training and experience in law enforcement; and
- ☐ Federal departments and agencies provided career-related summer jobs.

The Canadian Jobs Strategy combines training with work experience

The principal objective of the Job Entry program under CJS is to provide youth with a combination of training and on-the-job experience to help them make a successful transition from school to the labour market. Co-operative Education, an option of Job Entry, encourages the integration of students in the labour market by providing developmental work-study experience for secondary and post-secondary students.

Innovations, another CJS program, assists short-term pilot projects that test new and cost-effective solutions to labour market problems. By the end of 1987-88, the Innovations program had provided funding assistance for about 30 youth-related projects at a cost of about $28 million. These projects are, for example, testing new ways of providing job search training, developing entrepreneurial skills, encouraging potential high school dropouts to continue their education, and assisting street kids who are at risk.

Youth Affairs

The Youth Affairs branch supports the Minister of State for Youth by analysing federal economic, social and cultural policies and programs as they relate to youth. It determines the policies and programs for youth and provides advice on dealing with youth issues.

The branch plans and sets up activities in support of youth. It identifies and works with individuals and groups that interact with youth in a positive way.

Youth Affairs maintains contact with a network of groups inside and outside government. It has regular contact with EIC's 10 Regional Youth Consultants and it gives advice to EIC groups setting up youth programs. As well, it maintains permanent membership on review panels and interdepartmental committees that address youth concerns. For example, Youth Affairs was a member of the interdepartmental group that developed the National Drug Strategy, launched in May 1987. Youth Affairs has continued to be involved in this strategy.

This involvement ensures youth concerns are taken into account in federal government policy. Ultimately, it guarantees a positive and active role for youth in society.

Ending the illiteracy of street kids is what Beat the Street is all about.

Pioneered in Toronto by Tracy LeCuyere, a former street kid, this one-to-one teaching program offers street kids a way out of their dead-end existence.

A Beat the Street project in Winnipeg focuses on Native youth. And it's funded under the Innovations program of CJS.

A significant number of Native youths in Manitoba leave school with less than grade nine education. A job search is nearly impossible when you can't fill out an application or read the classified ads.

Beat the Street gives these kids the skills they need to find a job and get off the street.

Employment Services

"Committed to providing a service that makes a difference in peoples' lives..."

Working closely with its social and economic partners to serve the public, EIC provides services to workers and employers in three areas:

- The **Labour Exchange** seeks to ensure that job opportunities are matched with available qualified workers, and that employers can get the skilled workers they need in a timely and effective manner. (See p. 14)
- **Adjustment Services** encourage human resource planning by the private sector, the adjustment of enterprises and assistance to individuals in adjusting to changing labour market conditions. (See p. 15)
- **Labour Market Information** provides the necessary information on which to base labour market decisions. (See p. 20)

EIC offers a wide range of programs and services to its clientele. In the past year, efforts have continued to focus on making the Canada Employment Centres (CECs) and its programs/services more responsive to the needs of the community, with an emphasis on quality and timeliness.

Local Advisory Councils

Local Advisory Councils bring a local perspective into the process of dealing with and resolving labour market problems.

To date, 160 councils have been established. More than 2,000 community leaders are participating, representing business people, labour unions, the educational sector, community groups and others.

Council members have provided advice to CEC management on local labour market issues, particularly in relation to CEC planning activities and the local mix of Canadian Jobs Strategy programs.

National Employment Services System (NESS)

The National Employment Services System (NESS) is a computerized information system designed to provide faster service and more accurate information for our worker and employer clients. Employers' job requirements received by one CEC may be quickly distributed to other CECs in metropolitan areas to locate appropriate candidates for the job. This system also benefits worker clients by providing access to job openings all across the city through one CEC.

NESS has now been implemented in all metropolitan areas across Canada. Plans are underway to extend this system into non-metropolitan areas in the coming years.

Monitoring and measuring

Work continued on revising statements of objectives and performance indicators to better reflect the corporate philosophy of management. Greater focus was placed on client results, quality of service and on measuring whether we are making a difference.

Quality of Service surveys on how worker clients perceive our service delivery have been introduced in almost all CECs during 1987-88. Surveys began in early May 1988, to determine employers' perceptions of our Labour Exchange service.

National and regional surveys are planned for 1988-89 to permit an assessment of service delivery performance across the country.

With help from the Canada Employment Centre in Amherst, N.S., Loralyn Brown has become a trail-blazer for women in the area of non-traditional trades.

Loralyn took an Introduction to Trades Training session for women through the local CEC, sampling various trades such as carpentry and motor vehicle body repair in the classroom. Forestry sparked her interest, a career not usually chosen by women.

Today Loralyn is the first student to be enrolled in the forestry program at the Cumberland Regional Vocational School in Springhill.

Summary of activities

EIC operated 470 regular CECs, as well as itinerant services to 187 remote or isolated communities. It also provided services through 100 CECs on university and college campuses. Between April and September, EIC operated more than 400 CECs for Students. In addition, employment related services were provided through 285 Outreach projects and 65 Agricultural Employment Services (formerly known as Canada Farm Labour Pools).

CECs and Outreach projects not only provide employers with selection and referral services but also work with business and industry to determine human resource needs.

Labour Exchange

Job Information Centres

Most CECs have Job Information Centres where workers can make occupational and job choices from available lists, get assistance from a referring officer and obtain information about job vacancies and employment conditions.

A special, self-raising wheelchair gives Lévis, Que., CEC counsellor Rémi Marceau much more flexibility in serving his clients.

In its emphasis on providing quality service to the public, EIC is continually seeking new ways of being more accessible to clients.

The CEC in St. Catharine's, Ontario has used a novel approach by opening up a kiosk in a local mall. It houses television screens listing job openings and is staffed by an Employment and Insurance Officer who answers questions and refers clients to jobs.

The mini-CEC in the mall has several advantages. Free parking is plentiful. Disabled people have easy access. People can go for coffee while waiting to see a counsellor. The kiosk has been operating for more than a year now, and CEC Manager Sam Torlone said it's meeting the needs of workers and employers.

Operational categories outside the National Capital Region, and to the Operational category in the National Capital Region.

In 1987-88, 38,000 regular job vacancies were listed with CECs by government departments and agencies. About 34,000 appointments were made from 109,000 persons referred.

CECs for Students

Between April and September 1987, more than 400 CECs for Students were operated and staffed by approximately 1,485 senior students and recent post-secondary graduates. The centres registered 625,400 students for summer employment. Approximately 425,400 temporary and casual placements were made, mostly in the private sector at a cost of $11.5 million. These placements represented a one-per-cent decrease over the previous year.

CECs on Campus

In 1987-88, EIC operated more than 100 CECs at universities and colleges across Canada to provide a wide range of employment services to post-secondary students. These on-campus centres placed 50,528 students.

JOBSCAN

Work continued on JOBSCAN, an innovative automated approach to identify job-related requirements.

JOBSCAN is organized in checklists to provide precise job-order definitions and job-seeker screening in placement operations. It will also serve the needs of unemployment insurance, immigration, training, identification of skill shortages in the labour force, and other areas within EIC's mandate. More than 120 checklists have been developed to date, the most recent for the construction trades.

A manual testing of JOBSCAN in selected CECs, as part of the development of a job-order taking procedure, was completed. JOBSCAN will eventually be an automated system using microtechnology and optical scanners.

Foreign Worker Policy

EIC encourages the employment of foreign workers by Canadian firms when this creates or maintains jobs for Canadians, brings new technology to Canada, enables Canadians to be trained in new skills or expands our productive capacity.

While ensuring that hiring foreign workers does not harm the employment and career opportunities of Canadians, EIC works with employers and labour organizations to identify ways in which our future needs for foreign workers can be minimized, particularly during periods of high unemployment.

Adjustment Services

Counsellor training

Employment counsellors continued to receive training to improve the quality of service to our worker and employer clientele.

Worker oriented training

The Competency-Based Training Program in Employment Counselling equips employment counsellors with the knowledge and skills to effectively serve worker clients who need assistance to enter the labour market or to become independent in their job search activities.

As of April 1, 1988, 1,438 employment counsellors had successfully completed the "Assessment Module" while 504 had completed the "Individual Employment Counselling: an action based approach" module.

These two modules provide counsellors with training in the complete employment counselling process from employability assessment and goal definition to termination and evaluation. Two new and more specialized modules were introduced in 1987-88: Group Employment Counselling, and Enhanced Employment Counselling. National implementation is beginning in 1988-89.

Counsellors receive training to provide the highest quality of testing and counselling services in CECs and to ensure that testing is up-to-date. By February 1987, more than 1,969 counsellors had been certified to use EIC tests.

Employment vacancies, clients referred and clients placed totalled:

Labour Exchange	
vacancies of more than one week	963,100
vacancies of less than one week	149,000
clients referred to regular employment	2,952,800
placements of more than one week	666,800
placements of less than one week	143,600
placements through Agricultural Employment Services	276,900
regular placements of aboriginal peoples	20,900
regular placements of disabled persons	7,100
regular placements of visible minorities	19,600
regular placements of women	255,400
regular placements of women in non-traditional occupations	44,500
regular placements of youth	224,100
service needs determination interviews	1,273,600
Adjustment Services	
counselling interviews	571,000
counselling casefiles finalized	210,100
referrals for Diagnostic Service Assessment	4,100
Participants in Job Search Strategies*	41,700
Job Finding Club participants	1,900
specialized employment equity services	371
human resource planning agreements signed	294
new Industrial Adjustment Service agreements signed	513
employer casefiles finalized**	11,600
placements through the Outreach program	88,900
Labour Market Information Services	
participants in group information sessions*** — worker clients	298,700
participants in group information sessions — employer clients	7,000

* *Job Search Strategies refers to a group counselling process whereby unemployed worker clients learn effective job search behaviour.*

** *Employer casefiles finalized refers to plans of action completed to resolve labour market adjustment issues.*

*** *Participants in group information sessions refers to the number of worker clients who received labour market information, information on employment opportunities as well as general information on CEC services and programs through group sessions.*

Employer oriented training

By the end of 1987-88, 871 counsellors completed the Component A, "Employer Services Training." In addition, Component E, "Marketing and Quality of Service" was developed and tested and will be introduced in 1988-89.

The training covers interpersonal communication, employer contacts, labour exchange, marketing, quality of service, labour market information and adjustment.

Employment counselling

Employment counselling is available to CEC worker clients and is designed to help clients identify realistic employment possibilities, establish employment goals and implement action plans to search for, get and keep employment. Employment counsellors frequently make use of psychometric tests, specific counselling tools and programs such as Job Search Strategies to assist clients to achieve their employment goals.

Tests and testing

Testing is one aspect of the counselling service which is becoming increasingly important. Through testing, counsellors can better assess clients' interests, aptitudes, skills and potential. This information can then be added to other data — such as employment opportunities — to help the client make the best possible career decision.

EIC conducts a program of test research and development to support these services.

The Canadian Adult Achievement Test (CAAT) was developed to assist counsellors both in CECs and in outside agencies, schools and colleges to measure the functional level of achievement of Canadian adults. No previous test existed that could specifically meet this objective. Development of the CAAT required original work and involved co-operation and input from more than 75 different schools and colleges across the country. The project, a joint undertaking of the Psychological Corporation and EIC, has led to the publication of the CAAT in English, with a French language edition still under development.

The General Aptitude Test Battery (GATB) and the French language edition of the same test, La Batterie générale de tests d'aptitudes (BGTA) were revised to eliminate references to the imperial system of measure and to update the language. After modifying the tests, it was necessary to obtain new norms, involving experimental administration of the tests.

EIC is taking a leadership role in developing tests for adults with learning disabilities. This has been underway for more than two years, with a prototype test ready for experimental use before the end of 1988.

Job Entry participant John Aker, of Fredericton, N.B., "listens" to what is on the screen of a VERT PLUS computer, specifically designed for the visually impaired.

Diagnostic services

The Diagnostic Services program has been in operation since 1972 to provide employment counsellors with diagnostic information on the physical, social and psychological factors affecting a client's ability to participate in the labour market. This information assists counsellor and client to decide on a plan of action to obtain suitable employment.

The program purchases diagnostic services for clients with special counselling needs. In 1987-88, 4,100 clients benefited from the program at a cost of $1.33 million. In response to the ***Obstacles Report***, work has continued to extend diagnostic services to disabled persons.

Job search strategies

This approach was designed during 1987-88 to replace the former Creative Job Search Techniques. A concerted effort is being made to encourage a more widespread use of group search workshops in CECs with emphasis on skill acquisition rather than just labour market information and job search tips.

Other counselling tools

A number of other counselling tools are available at CECs, including How to Find a Job in Today's Market, the Moving On series, PLACE, Overcoming Employment Barriers, the Personal Occupation Selector, Creating a Career and the National Guide to College and University Programmes.

Self-help tools

☐ CHOICES

This computerized career information system was in regular use in 54 CECs, serving 30,000 clients. Several other CECs offered the service on a part- time basis. CHOICES was also used at several regional exhibitions and career fairs.

The system helps clients make career plans by choosing an occupation suitable to their own skills and values. It also provides information on programs at educational and training institutions across Canada.

CHOICES was converted in 1986-87 from a single mainframe serving a network of CECs to 66 independent microcomputers, reducing operational costs by one half. Operational costs were further reduced by about 45 to 55 per cent through the acquisition of the microcomputers in 1987-88.

☐ Job Finding Clubs

Job Finding Clubs are now conducted regularly by some CECs, Outreach and Canadian Jobs Strategy programs, as well as other provincial and municipal agencies. In sessions lasting up to three weeks, participants receive training in becoming skilled job seekers and in securing suitable employment. Clubs report an 80 per cent or better average success rate in helping members find jobs in three weeks or less.

Outreach

Outreach enlists the aid of community-based organizations to extend employment services to those clients whose needs are better served through these projects rather than by regular CECs.

Outreach staff help workers identify and overcome barriers to employment. This may involve co-ordinated efforts between Outreach and other appropriate community agency representatives.

Under contracts for service signed with sponsoring organizations, 285 Outreach projects were funded at a cost of $23.8 million. Approximately 810 counsellors and other project employees provided services to almost 1,000 communities.

Among the men and women who sought employment assistance from Outreach projects, more than 88,900 were placed in full or part-time jobs.

During 1987-88, about 7,000 persons with disabilities were placed in regular employment through CECs.

Outreach projects served the following client groups:	Number of projects
women	27
long-term unemployed	14
aboriginal peoples	93
persons with disabilities	51
youth	29
offenders/ex-offenders	19
isolated communities	27
visible minorities	6
immigrants	4
older workers	8
others	7
Total	285

Designated groups

Certain groups in Canadian society such as women, aboriginal peoples, persons with disabilities and visible minority groups are not effectively integrated into the labour market. Members of these groups, on average, experience higher unemployment rates, receive lower wages and are disproportionately represented in a narrow range of occupations. Therefore, the government of Canada has undertaken a series of initiatives to remedy that inequity. Targets have been set for the participation of these designated groups in EIC's programs and services, with regular monitoring to determine the effects of EIC's intervention.

Women's employment

EIC continued to promote favorable labour market conditions to help women achieve self-fulfilling employment, as well as economic self-sufficiency. Women's liaison counsellors have been designated in most CECs to enhance the services available to women. EIC also funded 27 Outreach projects, specifically for women, at a cost of approximately $3.7 million.

Women's participation in the Canadian Jobs Strategy programs was as follows: 35,300 in Job Development; 36,500 in Job Entry; 41,700 in Challenge '87; 6,000 in Skills Shortages; 7,000 in Skills Investment; and 720 in Community Futures.

Labour exchange statistics indicate the following placements of women:

regular placements of women	255,400
regular placements of women in non-traditional occupations	44,500

On a proportional basis that means women comprised 38.3 per cent of total regular placements and 14.7 per cent of the total placements in non-traditional occupations.

Persons with disabilities

During 1987-88, about 7,100 persons with disabilities were placed in regular employment through CECs, representing one per cent of the total regular placements. Others participated in programs under the Canadian Jobs Strategy. For example, approximately 3,700 disabled persons participated in Job Development, 1,400 in Job Entry, 170 in Skills Shortages, and 70 in Skill Investment.

The Outreach program continued to assist Canadians with disabilities. Through 51 projects costing $4.4 million, approximately 5,000 such persons received help in finding employment. In addition, the Grants to Voluntary Organizations program provided approximately $0.13 million to 10 organizations to assist their work on behalf of disabled persons.

Almost 97.9 percent of all CEC offices are now considered accessible to the physically disabled public.

Aboriginal peoples

To address the needs of aboriginal peoples, EIC has established network of regional aboriginal employment co-ordinators. In addition, aboriginal employment counsellors are available in those CECs with a significant concentration of aboriginal worker clients. Accordingly, EIC focuses a significant portion of its relevant services and programs on this designated group.

In 1987-88, approximately 8,800 aboriginal workers participated in Job Development; 4,800 in Job Entry and Job Re-entry; 1,900 in Skills Shortages; and 890 in Skill Investment.

As well, about 20,900 aboriginal people were placed in regular employment through CECs, representing three per cent of the total regular placements.

In addition to the employment assistance provided to aboriginal workers through the CECs, some 93 Outreach projects delivered specialized employment services to aboriginal communities. Sponsored by aboriginal groups, these projects cost approximately $5.7 million.

The Grants to Voluntary Organizations provided $0.1 million to aboriginal organizations to host conferences, undertake short-term research studies and support employment related initiatives of these groups.

As a special initiative, EIC has established the Native Internship program, which is a program to hire aboriginal students during summer months. In 1987-88, there were 568 students hired; total program expenditures were $2.1 million. A newsletter, entitled *Images*, was produced which described the experiences of aboriginal students participating in this program.

A counsellor helps a client access information on CHOICES, a computerized information tool. In 1987-88, 30,000 clients used CHOICES.

Visible minorities employment

Visible minorities are persons who, because of their race or colour, are in a visible minority in Canada. This category does not refer to aboriginal peoples. For operational purposes the following groups comprise the major groups of visible minorities: Blacks, Chinese, Japanese, Koreans, Filipinos, Indo-Pakistanis, West Asians and Arabs, Southeast Asians and some Latin-Americans and Pacific Islanders.

Separate targets were set for the participation of visible minorities in each component of the Canadian Jobs Strategy. In total 14,752 visible minorities received various forms of employment assistance through the Canadian Jobs Strategy. During 1987-88 about 19,600 visible minorities were placed by CECs in regular employment, representing three per cent of the total regular placements.

Services to employers

EIC's objective is to deliver quality services to employer clients in the areas of labour exchange, labour market information and labour market adjustment. This objective has been extended specifically to small businesses and entrepreneurs.

Since January 1985, several employer-oriented services have been implemented in CECs across Canada to reflect this commitment to small businesses and entrepreneurs. CECs have become more selective in market-

ing the Canadian Job Strategy and the Small Business Initiative to those enterprises that show potential to influence the local labour market.

In addition, EIC has developed a comprehensive network with other governmental departments and agencies concerned with small businesses and entrepreneurship. The goal is to help CECs respond to their employment- related needs. This network will enable CECs to become the focal point in the community to assist small businesses and new entrepreneurs in developing their human resources.

The local employer seminar has become another increasingly useful initiative. An employer seminar is a one-day information and discussion session on various EIC programs and services of interest to business people. Based on a cost-recovery format, the seminar improves contacts with the business community and ensures a better understanding of EIC's programs and services.

Human resource planning

Human resources planning is an essential element of our work with the private sector, foreign governments and other federal departments and agencies. EIC actively negotiates private sector as well as federal-provincial/territorial economic and regional development agreements as a means of encouraging human resource planning and labour market adjustments. In 1987-88, EIC concluded 294 human resource planning agreements with the private sector nationwide.

A four-year Human Resource Development Subsidiary Agreement under the Canada/NWT Economic Development Agreement was concluded in 1987-88. EIC expended $265,700 and $101,800 respectively on two programs called Options North and Business Management Development.

Industrial Adjustment Service (IAS)

For almost 25 years, the IAS (and its predecessor, the Manpower Consultative Service) has successfully encouraged management and labour to work together to address adjustment issues in the workplace.

Through the IAS, EIC can provide up to 50 per cent of the costs of the work of joint committees set up through formal agreements among workers, employers and EIC (as well as, in some cases, provinces or municipalities). These committees comprise representatives of management and labour, chaired by a non-affiliated person, with an IAS officer serving as an ex-officio member.

In 1987-88, 513 new IAS agreements were signed at a cost of approximately $7.6 million.

EIC now offers IAS on a national level to deal with the broad human resource planning and adjustment requirements of national industrial, worker and professional associations.

Canada Agricultural Employment Services (AES)

The Agricultural Employment Services (AES), formerly known as the Canada Farm Labour Pool system, fully involves the private sector in delivering specialized employment services to the agricultural industry. Each AES office is operated by an independent contractor under a contribution agreement with EIC. Each AES office maintains close contact with the local CEC concerning the use of EIC programs. There are 65 AES offices covering all major farming areas of the country. In 1987-88, 276,900 vacancies were filled by AES.

Local Agricultural Employment Boards, largely made up of local representatives, act as advisors to the AES and establish guidelines for wage rates, working conditions and accommodations for workers hired through the AES offices.

During 1987-88, Federal-Provincial Agricultural Employment Agreements were being negotiated. It is expected that agreements will be signed with all provinces except Alberta, Newfoundland and Saskatchewan by the summer of 1988.

In 1987-88, cost-sharing projects included seasonal worker housing, promotion and advertising, daily worker transportation, research projects, interprovincial youth exchange and secretarial services.

Total spending for this program in 1987-88 was $8.4 million.

> When Gayle Marshall had her second interview for the director's position with the St. Albert Parents' Resource Centre in St. Albert, Alberta, she had no intention of explaining her qualifications.
>
> Instead, she presented a report she had compiled on the centre's future directions. That initiative landed her the job. The spirit and creativity she showed was brought to the surface by a job finding club.
>
> Gayle had tried the usual job-hunting avenues without success after completing the social services worker program at Grant MacEwan Community College in Edmonton.
>
> She then entered a job finding club offered by that school's Canada Employment Centre on Campus. It made all the difference. *"It gave me the skills I needed to get a job and the confidence I needed in myself to bring out my creativity."*

Foreign Seasonal Agricultural Workers

Arrangements continued to provide an organized method of supplying foreign workers to meet the temporary needs of employers offering seasonal agricultural jobs. In 1987, Caribbean countries supplied about 4,800 workers, while Mexico supplied 1,500. Most of these workers were employed on farms and in canneries in Ontario; a small number went to Alberta, Manitoba and Quebec.

Canadian Rural Transition Program

The Canadian Rural Transition Program (CRTP) was designed to provide one response to the continuing financial problems in the agriculture sector. The program assists farm families adjust to alternative employment if they have lost or are about to lose their farm business because of financial failure.

It provides interim income support and exploratory assistance for farm family members to find alternative employment. During 1987-88, farm families received assistance totalling $6.54 million under the CRTP.

The program is funded by Agriculture Canada and delivered by EIC.

Employment Equity

Three years ago, the federal government announced that federally regulated companies and Crown corporations with 100 employees or more would be required by law to implement employment equity programs and report on their results.

On August 13, 1986, the Employment Equity Act was proclaimed and the Legislated Employment Equity Program was established.

The purpose of the Employment Equity Act is "to achieve equality in the workplace so that no person shall be denied employment opportunities or benefits for reasons unrelated to ability." In the fulfillment of that goal, the

Act is intended to correct the conditions of disadvantage in employment experienced by women, aboriginal peoples, persons with disabilities and persons who are, because of their race or colour, in a visible minority in Canada. (Sec. 2, Employment Equity Act, 1986).

Federally regulated employers and a number of Crown corporations were required to report by June 1, 1988 to show the representation of the four designated groups in their labour forces according to salary ranges, occupational groups, hiring, promotions and terminations.

Employers who fail to report annually in the form and manner prescribed may be fined up to $50,000.

Copies of employers' reports will be made available for public inspection at libraries located in each province and territory across Canada. In addition, copies of employer reports may be ordered at cost through Supplies and Services Canada. Brochures will also be available listing the specific libraries which have copies of employers' reports and information on how to order copies if so desired.

Copies will also be provided to the Canadian Human Rights Commission (CHRC) whose role is to enforce the Canadian Human Rights Act. The reports received under the Employment Equity Act will provide the Commission with information to initiate investigations, if necessary.

On October 1, 1986, the Federal Contractors Program was implemented. This program requires companies with 100 or more employees bidding on government contracts of $200,000 or more to supply goods or services to certify their commitment to implement employment equity. Subsequent on-site compliance reviews are carried out to ensure the commitment is being honoured.

Employers who need or want to achieve employment equity in their organizations must:

- ☐ identify, then eliminate, any unfair barriers in employment practices and policies;
- ☐ be prepared to accommodate reasonable differences so that nobody is unfairly treated in applying and competing for employment opportunities; and
- ☐ make a special effort to ensure that members of the designated groups (women, aboriginal people, persons with disabilities and visible minorities) have access to developmental and employment opportunities.

In 1987, more than 1,000 companies registered their commitment to the program with almost 500 companies receiving government contracts. A total of 50 compliance reviews were launched, with another 90 planned for the coming year.

Throughout 1987, EIC's activities have focused on meeting with employers, labour and designated group organizations across Canada. Seminars and individual consulting sessions have been conducted to assist employers in implementing their employment equity programs and preparing their annual employment equity report.

As a result of these two new initiatives, employment equity consultants report a significant increase in requests for assistance and information from employers and other organizations. Approximately 1,000 employers are covered under the new mandatory programs.

When his farming operation became unprofitable, Théophile Jubinville, of Coaticook, Que., looked to the Canadian Rural Transition Program for help in retraining, and is now turning his hobby of fixing CB radios into a potential career in electronics.

Donald Pfeifer's grandfather started a farm in Young, Saskatchewan during the Depression dust bowl.

Donald represents the third generation of his family to farm that land. There won't be a fourth. As is the case with thousands of Canadian farmers, hard times forced him to sell his farm.

Searching for a new way to earn a living, Donald turned to the Canadian Rural Transition Program (CRTP).

It paid for a nine-month course in farm parts management he could not have afforded on his own. "It's a good trade with opportunities in farm machinery, truck and car dealerships," he said. *"I hope I can find something near Young, otherwise we'll just have to go where the job is."*

Labour Market Information

The Labour Market Information (LMI) component constitutes one of the three main functions of the employment service. Its aim is to disseminate timely and useful labour market information to worker and employer clients, as well as to community groups, agencies and institutions.

At the local level, the CEC is the focal point for gathering, analysing and disseminating local labour market information. With this in-

formation, the CEC is better able to plan the development, administration and delivery of all its programs and services (Unemployment Insurance, Employment Services, the Canadian Jobs Strategy and Immigration). Through improved labour market information, the CEC can more easily anticipate change, modify its objectives and priorities, and contribute to a more efficient labour market.

National Occupational Classification

The Canadian Classification and Dictionary of Occupations (CCDO) is being replaced by a new National Occupational Classification system (NOC). The CCDO will be maintained until such time as the new NOC and JOBSCAN are implemented.

Work continued on the new national occupational classification to provide Canada with an improved ability to collect, analyse and communicate occupational statistics and information. Developing the new classification involves a national program of occupational analysis that will continue for several years. Better occupational statistics will help EIC in terms of labour supply and demand projections, human resource planning and employment equity.

Occupational/Trade Analysis

EIC, in co-operation with authorities in all provinces and territories, developed six new, and two updated, occupational/trade analyses. These analyses are used by educators, and apprenticeship and training authorities to develop curricula and interprovincial Red Seal examinations. The Red Seal certification increases the mobility of skilled Canadian workers. The national Occupational/Trade Analysis Program promotes standards for the way a trade is practised across Canada.

Interprovincial Trades Examination

The Interprovincial Trades Examination program has a mandate to assist the provinces and territories in standardizing the trade examinations for the certification of apprentices within 26 interprovincially recognized and legislated Red Seal trades. In 1987-88, two new trade examinations were published. A 250-page compendium of provincial and territorial training information, entitled "The Ellis Charts," was also updated and published. This publication is available to the public.

Outreach

Distribution of Outreach projects and funds by client group
Canada
March 31, 1988

Primary client group	Actual expenditures	%	No. of projects	%	No. of employees	%	No. of work weeks	%	No. of service points	%
Women	3,698,093	15.7	29 (2)	9.8	114	14.1	5,800.6	15.0	82	8.4
Long-term unemployed	1,322,333	5.6	14	4.7	45	5.5	2,026.2	5.2	63	6.3
Aboriginal people	5,609,505	23.8	97 (4)	32.8	189	23.3	9,195.5	23.7	338	34.0
Disabled persons	4,364,726	18.5	52 (1)	17.6	151	18.6	7,431.1	19.2	178	17.9
Youth	2,827,162	12.0	29	9.8	100	12.3	4,707.8	12.1	86	8.7
Offenders/Ex-offenders	1,865,655	7.9	19	6.4	66	8.1	3,035.6	7.8	60	6.0
Isolated communities	1,577,548	6.7	28 (1)	9.5	61	7.5	2,629.7	6.8	129	13.0
Visible minorities	492,125	2.1	8 (2)	2.7	15	1.8	860.2	2.2	17	1.7
Immigrants	599,070	2.5	4	1.4	21	2.6	1,015.8	2.6	6	0.6
Older workers	569,121	2.4	9 (1)	3.0	25	3.1	1,052.3	2.7	10	1.0
Others	627,323	2.7	7	2.4	24	3.0	1,025.3	2.6	24	2.4
Workers compensation	36,374	0.1								
Total*	23,839,035	100.0	296 (11)	100.0	811	100.0	38,780.1	100.0	993	100.0

( ) is # of terminated projects since april this year

* Includes SSC contracting fee of $250,000 for Fiscal Year 1987-88

Canadian Jobs Strategy

"Focusing on those most in need..."

In September 1985, the federal government introduced the Canadian Jobs Strategy, a new way of providing jobs and skills to Canadians. Since that time, over three quarters of a million Canadians have benefited from the skills and experience they have gained. The strategy is working.

The statistics on the graduates of the Canadian Jobs Strategy activities demonstrate that the new way of doing business is getting better results than the old make-work programs or the old programs for purchasing training from the colleges.

The essence of the Canadian Jobs Strategy lies in three features. First, federal support for labour market adjustment is focused on those individuals employers and communities where government help is most needed. Second, the strategy supports activities that work best to meet the need. Third, the emphasis is on decision-making at the local level. For example, funds are provided for training or practical work experience, or community business development, or some mix — whatever works best in a particular locality to help the long-term unemployed find permanent jobs, or a threatened community develop its potential or an employer meet a skill shortage.

Providing help where it is most needed

The Canadian Jobs Strategy provides help where it is most needed by two means. First, programs focus on individuals, employers and communities that would benefit most from government support; and second, equity targets have been set.

Individuals most in need of government help are targeted by the following programs:

- **Job Development** assists the long-term unemployed, generally those workers who have been unemployed for at least 24 out of the last 30 weeks. Job Development offers a mix of on-the-job training, classroom training and work experience.

Breaking records and enchanting audiences on its début tour of the United States, the Montreal-based Cirque du Soleil received vital start-up funding from a Job Development grant.

In 1987-88, 110,000 people participated in Job Development at a federal cost of $596.8 million. An associated program, **Job Creation — Section 38 of the Unemployment Insurance Act**, provides for the use of Unemployment Insurance benefits to create new employment opportunities for laid-off workers during periods of economic downturn when no alternative productive activity exists.

- **Job Entry** is directed to individuals who have difficulty in entering or re-entering the labour market. It is intended for young people, especially those who have dropped out of school and the severely employment-disadvantaged. Women who have been out of the labour force for several years may also receive training and support under Job Re-Entry. Another option, **Challenge**, assists in-school youth by providing work experience and developmental learning experience during the summer months. Secondary and post-secondary students are eligible for developmental work-study experiences under **Co-operative Education.**

  In 1987-88, 80,500 participants benefited from the Challenge '87 option of Job Entry at a federal cost of $122.5 million. Under other Job Entry options, 80,000 individuals received assistance at a federal cost of $363.9 million.

Funding under the Job Development program helped Francis Manybears of the Blackfoot Reserve near Calgary form her own Native handicrafts business.

Firms and workers may be assisted under the following two programs:

- **Skill Shortages** assists employers to train workers in skills which have existing or anticipated labour shortages. Support is available for skills training and relocation assistance in occupations designated as regional or national shortages.

  In 1987-88, $234.7 million was spent to help 99,800 workers acquire skills in demand by employers.

- **Skill Investment** focuses on workers (including the recently unemployed) whose jobs are affected by technological or market change. It includes subsidized training, help in setting up training trust funds, and support for work sharing.

  In 1987-88, 25,600 workers received training under Skill Investment at a federal cost of $65.5 million.

Communities facing severe difficulties can be helped by the following program:

Community Futures addresses the special needs of communities with chronic high unemployment located outside metropolitan areas. Community Futures provides small business development support, entrepreneurship support, training and relocation assistance to help those communities most in need.

In 1987-88, Community Futures provided $71.5 million to 177 needy communities.

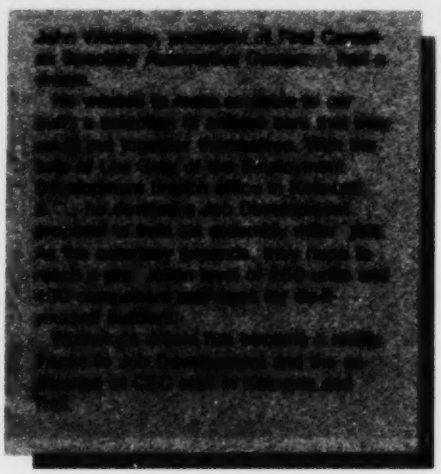

- **Innovations** is different, as it has no single client-group focus. Its role is to encourage the development and testing of new and innovative solutions to labour market problems. It ensures that the Canadian Jobs Strategy remains responsive to changing needs.

  In 1987-88, the program contributed $36.2 million to various innovative proposals.

Target groups

A second feature of the "providing help where it is most needed" theme of the Canadian Jobs Strategy is its emphasis on improving target groups' participation in the labour market.

Women, aboriginal people, visible minorities and people with disabilities are those groups identified under the Strategy as needing particular attention. Most target levels established for 1987-88 were met; many were surpassed. For example, the target participation rate for women in Job Development activities was 43 per cent, yet the actual participation rate was 49 per cent.

An agreement in 1985 between the federal and provincial/territorial governments, enhancing the employability of Social Assistance Recipients, brought an added feature to the Canadian Jobs Strategy. Over the course of 1987-88, agreements were in place for all provinces and the Northwest Territories.

Doing what works best

The Canadian Jobs Strategy provides a wide range of instruments to meet clients' needs. These include training in colleges, on-the-job training, projects that combine work experience and training, counselling, relocation assistance, self-employment financing, setting up business development centres, or some mix of the above. Not all options apply in all programs. Decisions are made at the regional and local levels on what constitutes the best mix to meet local needs. Results show that the application varies greatly across the country in line with local need.

While the mix of instruments varies, the underlying purpose remains to train people for a place in the labour market. And we continually monitor to make sure that we are getting results.

All participants are surveyed three months after they leave their project or training course to measure whether they found a job and whether the training provided was relevant to that job.

A sample survey of participants is also conducted one year after they leave program activities.

Surveys results will be widely distributed to project sponsors, Members of Parliament, colleges, Local Advisory Councils, and others to assist in future decision making for the local areas they represent. There is a continuing commitment to ensure that clients get results of lasting value.

A CJS-funded training program led to a full-time restaurant job for Wayne H., a schizophrenic. More than anything, he wants a chance to "fit in."

Early results of the surveys are most encouraging. The following examples show some of the "*impact rates*" achieved. These refer to the percentage of participants who are either employed or in further training three months and 12 months after their training/work experience in Canadian Jobs Strategy during 1986-87.

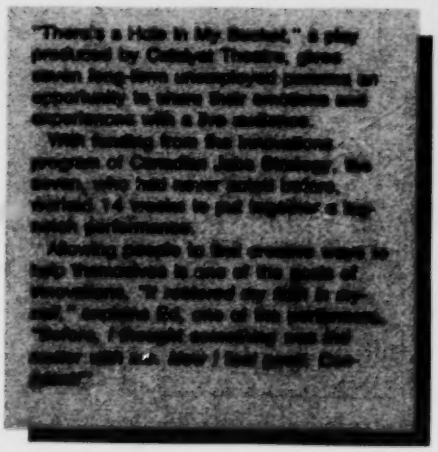

Local decision making

The Canadian Jobs Strategy is working well in large measure because of its priority on local decision making. This means placing emphasis on the client, our front-line staff in the Canada Employment Centres, on project sponsors, coordinators and local employers, and on the local community to provide advice and support.

Under the Canadian Jobs Strategy, planning and budgets are decentralized; this permits a measure of flexibility at the local level so funds can be spent on a mix of programs best suited for the local labour market. Canada Employment Centres obtain advice on local needs from Members of Parliament, employers, workers, educational representatives, target group representatives, and others through such means as Local Advisory Councils. Plans are therefore based on the needs and assessments of local communities. Decisions on the mix of programs, as well as contracting with sponsors and client referrals, all originate at the local level.

Parent-Aide trainee Lorna L. understands the world of battered women and neglected children.

As a young single Native mother, raised in a series of foster homes, she knew the world of drugs, alcohol and teenage fast hand. She had been a street kid since leaving school in grade eight.

That's why she was pleased when she was chosen to train as a Parent-Aide under a Job Entry course offered by the Native Co-ordinating Council in Prince Albert, Sask. She knew she could make her life's experience count by helping to re-structure the lives of other troubled women and their children.

She approves of the Parent-Aide's program because it represents a new wave of social services that offers support to family units while emphasizing the need to keep children in the home. "It's a way *to help people solve their own problems,*" she says.

Vansolava R. ("Van"), an immigrant from Thailand, proves that the old fashioned values of hard work and determination are still the keys to success.

Educated as an engineer, Van was considered "employment disadvantaged" because he lacked proficiency in English. Through the Immigrant Reception Centre in Thunder Bay, he received instruction in both English as a second language and in the terminology used in his field.

After his English had improved, Van was placed with Thunder Bay Hydro as a trainee under the Job Development program. That's all Van needed. Once the training finished, the company appointed him to a newly created position as an engineering analyst.

"We didn't plan on taking anyone permanently, but Van did so much good work, we didn't want to lose him," said engineering supervisor Jim Lappacher.

	Follow-up survey	
	Three-month Impact Rate	**Twelve-month Impact Rate**
Job Development	61%	64%
Job Entry	60%	66%
Skill Shortages	75%	81%
Skill Investment	90%	89%

The "*skill utilization rate*" represents the percentage of employed participants who are using skills acquired during their Canadian Jobs Strategy participation including those who dropped out during the course.

Participants were also surveyed as to whether the training/work experience received would help them keep their present jobs or obtain new or better ones in the future. Some examples for those who completed training in 1986-87 are:

	Follow-up survey	
	Three-month Skill Utilization Rate	**Three-month "Yes, program will help"**
Job Development	79%	88%
Job Entry	66%	86%
Skill Shortages	81%	89%
Skill Investment	90%	91%

Canadian Jobs Strategy

1987-88 Year-End Expenditures and Participants

Date: September 1, 1988

Program	Total Expenditures (Millions)	Total participants (Thousands)		Actual target group participation rates			
		Total	New Starts	Women	Natives	Disabled	Visible Minorities
Job Development[1]	596.8	110.0	72.0	49.0	12.2	5.2	5.0
Job Entry							
- Challenge '87	122.5	80.6	80.6	51.8	7.5	0.6	3.2
- Other Job Entry[2]	363.9	80.0	57.2	63.7	8.4	2.5	12.8
Skill Shortages	234.7	99.8	76.5	7.8	2.5	0.2	1.0
Skill Investment	65.5	25.6	18.6	37.6	4.8	0.4	2.0
Community Futures[3]	71.5	2.4	2.4	29.6	3.3	2.1	1.4
Innovations	36.2	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Sub-Total	1,491.1	398.4	307.3	41.8	7.4	1.9	4.8
Related Programs							
Residual Programming	7.8	—	—				
U.I.-Section 38	29.8	28.1	24.4				
Related Sub-Total	37.6	28.1	24.4				
EIC Total	1,528.7	426.5	331.7				

(1) Includes SAR expenditures of $47.5 million.

(2) Includes SAR expenditures of $38.3 million.

(3) Not all options of the program have direct participants.

Not included in the above are U.I. Funds $405 million (calendar year), Operating Costs $142.0 million and Other Government Departments $16.9 million.

Note: The SED Option is now included under the Job Entry program.

Canadian Jobs Strategy

1987-88 Year-End Expenditures
excluding U.I.

Date: September 1, 1988

($ Thousands)

Program	Nfld.	P.E.I	N.S.	N.B.	Que.	Ont.	Man.	Sask.	Alta/ NWT	BC/ Yukon	NHQ	Total
Job Development[1]	**41,888**	**4,506**	**26,593**	**25,409**	**214,360**	**118,115**	**25,214**	**18,427**	**38,983**	**83,056**	**275**	**596,826**
Job Entry												
- Challenge '87	5,792	897	6,774	5,687	36,394	29,375	4,158	2,997	11,699	18,717	—	122,490
- Other Job Entry[2]	16,435	2,921	12,032	13,424	82,679	115,012	19,734	18,958	34,061	48,517	172	363,945
Skill Shortages	4,698	2,713	8,823	7,464	28,449	108,326	12,124	11,699	31,005	19,394	—	234,695
Skill Investment	1,051	743	3,220	3,777	18,454	14,490	3,842	2,223	5,612	11,993	138	65,543
Community Futures	6,081	2,006	7,026	3,363	15,222	18,710	3,618	1,537	5,028	8,869	—	71,460
Innovations[3]	—	—	3,538	—	6,497	11,077	—	—	4,335	2,986	7,813	36,246
Sub-Total	75,945	13,786	68,006	59,124	402,055	415,105	68,690	55,841	130,723	193,532	8,398	1,491,205
Related Programs												
Residual Programming	994	—	3,027	—	3,659	63	—	—	69	—	—	7,812
U.I.-Section 38	2,510	321	1,341	1,908	8,701	4,949	959	753	2,666	5,656	—	29,764
Related Sub-Total	3,504	321	4,368	1,908	12,360	5,012	959	753	2,735	5,656	—	37,576
EIC TOTAL	79,449	14,107	72,374	61,032	414,415	420,117	69,649	56,594	133,458	199,188	8,398	1,528,781

(1) Includes SAR expenditures of $47.5 million.

(2) Includes SAR expenditures of $38.3 million.

(3) Program delivered nationally, funds are held at NHQ.

Note: The SED Option is now included under the Job Entry program.

Insurance

"Sensitivity and service to our clients..."

The Unemployment Insurance (UI) program provides temporary income protection to unemployed workers.

Since it was set up more than 46 years ago, UI has evolved into one of our most important national programs. It touches almost every Canadian and is an important part of Canada's economy.

Service to our clients

The CEC is the primary point for service to clients of the UI Program. It delivers a range of labour market services and information on the UI program.

In 1987, CECs handled 3.2 million claims for UI, and Regional Computer Centres issued 30 million benefit warrants worth approximately $10.4 billion. CEC staff answered 24 million enquiries from the public.

Fewer claims were allowed in 1987 (a decrease of 3.2 per cent) and, on average, claimants drew higher weekly payments (up 5.0 per cent to $190). The average weeks paid per initial claim allowed declined slightly (down 2.7 per cent to 22.1 weeks), and the average monthly beneficiary count decreased by 5.7 per cent.

Unemployment Insurance Administrative Improvements

On May 15, 1987, Mr. Bouchard, then Minister of Employment and Immigration Canada, announced changes to the administration of UI. These would aim to improve service and better control abuse. The UI initiatives are grouped under three broad categories:

- ☐ sensitivity and service to clients
- ☐ simplification, streamlining and automation
- ☐ deterrence against abuse

A detailed explanation of each of these categories follows:

Sensitivity and service to clients

Enhanced telephone access has been achieved by implementing 28 UI Enquiry Units in our busiest centres.

A Claimant Services Officer (CSO) position has been created to offer personalized assistance to claimants experiencing difficulties with the processing of their UI claims and to deliver Public Awareness Sessions on the UI program. There are now CSOs in 117 CECs.

We have improved our written communications by completely revising our two umbrella brochures for claimants and for employers, explaining the UI Program in everyday language.

We are also in the process of reviewing the UI overpayment policy to ensure fair treatment to claimants faced with repaying monies to the Commission.

Simplification, streamlining and automation

A comprehensive review of major claim processing processes and procedures is nearing completion. The 109 recommendations of the review team are expected to result in significantly improving local office work flows and service to claimants.

Automation of certain routine activities and systems to support our claims processing staff will be implemented on an incremental basis during the next 18 to 24 months.

A simplified Record of Employment (ROE) form has been endorsed by employer consultative groups, and will reduce the paper burden for employers as well as for our staff. These improvements are expected to come into effect on January 1, 1989.

Deterrence against abuse

To curtail abuse of the UI account, a series of initiatives have been implemented to create a deterrent effect.

These initiatives include the use of improved applications of technology for more successful detection of abusers, and a public information strategy to heighten individual awareness of the mechanisms being set in place to detect abusers of the UI account.

Unemployment Insurance Appeal System

Based on the UI Act, the Unemployment Insurance Appeal System allows interested parties to appeal decisions by the Commission to the Boards of Referees (independent administrative tribunals). Board of Referees' decisions can be appealed by interested parties, including the Commission, to the Umpires (judges of the Trial Division of the Federal Court of Canada).

There are 98 Board of Referees Centres across Canada with more than 800 Board members who sit in panels of three: a chairperson, an employer representative and an employee representative. During the 1987-88 fiscal year, there were about 22,000 Board decisions.

There are 15 Umpires based in Ottawa who hear appeals as an itinerant court across Canada. There were 1,712 Umpires' decisions during 1987-88.

Premium Reduction Program

Employers with qualified wage loss insurance plans can have their UI premiums reduced but they must share this reduction with employees covered by the plan.

In 1987, 34,100 employers received premium reductions totalling $383 million (up from $353 million in 1986). They employ close to 60 per cent of the insured workforce.

Investigation and Control

Investigation and Control protects the integrity of the UI Account by preventing, deterring and detecting abuse and fraud.

In 1987-88, 959,576 claimant investigations were completed. These resulted in 393,401 disqualifications and disentitlements and 352,749 overpayments totalling $130 million. A total of 145,839 administrative penalties were imposed under Section 47 of the Unemployment Insurance Act. The value of these penalties was $20.2 million. A total of 5,503 prosecutions were started and fines of $3.2 million were imposed. In 1987-88, 22,961 employer investigations were completed and 132 fines were imposed for a total of $109,505.

The Social Insurance Number

There were 587,132 new SINs issued during 1987-88. EIC amended 76,200 existing records and replaced 152,112 SIN cards.

A claimant in Prince George, B.C., receives personal attention in applying for his UI benefits. CEC staff are trained to provide sensitive and skilled service to clients who are temporarily out of work.

Legislative change

In 1987-88, three UI Bills received Royal Assent.

Bill C-90 extends the Variable Entrance Requirements until the end of 1988.

Bill C-50 allows the Commission, retroactive to January 5, 1986, to pay full benefits to claimants receiving a pension if their claim for Unemployment Insurance is based on jobs obtained after the pension began. The Bill also allows the Commission to treat all claims for UI benefits filed before January 5, 1986 under the rules in effect at that time. Pensioners entitled to benefits as a result of this legislative change received a total of $139 million. Finally, the Bill allows the Commission to extend either the qualifying or benefit period of any claim for UI benefits affected by a severance payment.

Bill C-116 provides UI benefits to fathers who, because of tragic circumstances (for example, the death of the mother in childbirth), leave work to become the primary care giver to a newborn baby. It also makes the time limits for maternity benefits more flexible when the child is hospitalized.

EIC's efforts to promote the hiring of disabled people is successful only if we practice what we preach.

As Art Santo, Mary Natale and Carmine Murano will confirm, Vancouver's Centralized Telephone Enquiries Unit is one place where our words are being put into action. When the unit opened in 1987, CEC Manager Jo Ann Wilson sought the best staff she could find. Murano, Natale, and Santo were among the 30 clerks she hired. Some minor adjustments were made to accommodate their disabilities and the results have been excellent.

"These are some of our best people," said Wilson. "Their enthusiasm is contagious and they are working very hard. It's a positive experience for everyone."

Financial operations of the UI program

Financial operations of the UI Account are recorded on a calendar year basis as stipulated in Section 14(2) of the Employment and Immigration Reorganization Act and Section 2(1)(z) of the Unemployment Insurance Act, 1971.

Benefit payments

UI benefits totalled $10,441 million (gross) in 1987. This is $73 million less than the $10,514 million paid out in 1986. After adjusting for benefit overpayments, cancelled warrants and benefit repayments, the net benefits in 1987 amounted to $10,326 million. The factors that determine the amount of benefits paid are as follows:

- **Number of claims**

  In 1987, 3,080,000 claimants received benefits, down from 3,137,000 in 1986. The annual rate of unemployment also decreased from 9.6 per cent in 1986 to 8.9 per cent in 1987.

- **Average weekly benefit**

  In 1987, the average weekly benefit was $190.26, a 5.1 per cent increase over the 1986 average of $181.07. Since benefit rates are related to claimants' insurable earnings, increases in wages and salaries resulted in higher benefits. The increase in the maximum weekly benefit to $318 in 1987, from $297 in 1986, is another reason for the higher benefits paid. Maximum insurable earnings increased from $495 in 1986 to $530 in 1987.

- **Special benefits**

  Special benefits for interruption of work due to sickness, maternity and adoption, together with the three-week payment at age 65, increased to $813 million in 1987 from $741 million in 1986. Sickness benefits rose by $37 million to $279 million and maternity benefits increased by $34 million to $506 million.

- **Fishing benefits**

  Fishing benefits totalled $223.3 million in 1987, compared to $208.5 million in 1986. This $14.8-million increase was due primarily to higher average weekly benefits of $272.93 in 1987, up 10.5 per cent from the 1986 average of $247.85. The number of claims for fishing benefits was 37,000.

Developmental uses of UI funds

UI funds can be used as income maintenance to support claimants on approved work sharing agreements, job creation projects and training courses.

This developmental use of UI funds can help claimants gain skills and work experience. Payments in 1987 were $328 million compared with the 1986 total of $355 million.

A well thought out contingency plan ensured continued distribution of UI cheques last summer during a nation-wide postal strike.

Work sharing benefits

Work sharing benefits in 1987 decreased to $17 million from $22 million in 1986. This reflected the lower demand for work sharing. In 1987, 22,382 claimants qualified for work sharing with average weekly benefits of $68.21.

When a violent tornado struck Edmonton in August 1987, Alberta's EIC employees were quick to react.

The loss of homes and businesses left many in need of unemployment insurance. A temporary CEC was erected overnight in a school gymnasium while UI agents such as Pat Watson processed forms for victims out of cardboard boxes that served as filing and disposal systems.

The operation became a vital link between individuals affected by the disaster and available UI assistance. *"You felt you really wanted to reach out to them because they were hurting so,"* said Anne Tyrkalo, another UI agent.

EIC employees across the country were proud of their colleagues' efforts in Edmonton.

Job creation benefits

Job creation benefits in 1987 amounted to $87 million, a decrease of $9 million from the 1986 figure of $96 million. In 1987, a total of 26,225 claimants with average weekly benefits of $309.52 qualified to work on UI/Job Creation projects.

Training benefits

Training benefits in 1987 amounted to $224 million, down from $237 million in 1986. The number of UI claimant trainees enrolled increased to 83,961 in 1987 from 83,600 in 1986. Average weekly benefits increased to $188.40 in 1987 from $177.80 in 1986. The decrease in the total amount of benefits was attributable to a 10.9 per cent reduction in the number of weeks for which benefits were paid.

Administrative costs

The administrative costs paid for by the UI account must be determined by subtracting the costs not related to the administrative costs of the Unemployment Insurance Act from the total actual administrative cost.

The actual administrative costs of EIC are calculated on a fiscal year basis. Therefore the costs for a calendar year are calculated as 9/12 of the amount for fiscal year plus 3/12 of the amount for the previous fiscal year. The administrative costs calculated in this way totalled $968 million in **1987**. Approximately $6 million was recovered in 1987 for sharing the costs of maintaining the Social Insurance Number registry and issuing replacement cards. Net administrative costs in **1987** were $962 million.

Premium revenue

Under Part IV of the Unemployment Insurance Act, the Department of National Revenue, Taxation, collects UI premiums from employees and employers for the Commission.

Estimated premium revenues to be collected each year are transferred to the Commission. The actual amount is determined when information returns are processed the following year. The employee and the employer premiums transferred from the Department of National Revenue, Taxation, in **1987** amounted to $10,212 million, $596 million higher than **1986**.

The increase in transfers resulted from a number of factors:

- **Number of contributors**

  There were an estimated 12,573,000 contributors in **1987**, up from 12,264,000 in **1986**. The actual number of contributors will be known after all information returns are processed by Revenue Canada, Taxation.

- **Average weekly insurable earnings**

  Average weekly insurable earnings increased for two reasons. First, insurable earnings are related to an employee's earnings. Increases in wages and salaries have therefore contributed to the increase in average weekly insurable earnings. Second, under the Unemployment Insurance Act, the maximum weekly insurable earnings must be increased annually according to the earnings index. In **1987**, the maximum weekly insurable earnings were raised to $530 from $495 in **1986**.

- **Premium rates**

  In 1987, the premium rate for employees remained at $2.35 per $100 of insurable earnings. The premium rate for employers (1.4 times the employee rate) was also left unchanged at $3.29 per $100 of an employee's insurable earnings.

Government contributions

Under Sections 136 and 146 of the Unemployment Insurance Act, the federal government shares part of the benefit costs of the UI program. Government contributions consist of the cost of regionally extended benefits, extension benefits paid to claimants participating in job creation projects or undertaking training courses, and net benefits (benefits less premium collected) paid to self-employed fishermen.

In **1987**, government contributions totalled $2,767 million, a decrease of $47 million from the **1986** contributions of $2,814 million.

Balance of the UI Account

The **1987** operations resulted in an operating surplus of $1,424 million (including a net interest charge of $275 million). The cumulative deficit at the end of **1987** amounted to $2,368 million. The deficit was financed by advances from general government revenues.

Unemployment Insurance benefits paid in 1985, 1986 and 1987

($000,000)

	1987	1986	1985
By Province			
Newfoundland	651.2	614.3	554.4
Prince Edward Island	123.2	120.0	106.9
Nova Scotia	498.0	489.8	457.4
New Brunswick	564.2	545.6	517.6
Quebec	3,135.7	3,186.3	3,171.5
Ontario	2,386.6	2,482.7	2,441.3
Manitoba	331.2	320.9	317.5
Saskatchewan	287.1	280.8	258.2
Alberta	951.0	983.3	837.8
British Columbia	1,470.0	1,451.1	1,416.0
Yukon	19.9	18.3	20.5
Northwest Territories	20.6	18.4	15.8
Outside Canada	2.0	2.1	2.1
Canada (gross)	10,440.7	10,513.6	10,226.9
Less: overpayments and cancelled warrants	(95.9)	(86.3)	(70.4)
benefit repayments	(18.9)	(33.8)	(38.6)
Canada (net)	10,325.9	10,393.5	10,117.9
By Type			
Regular	9,076.4	9,209.9	8,975.3
Sickness	278.7	242.1	220.7
Maternity	506.2	472.5	432.5
Adoption	4.6	4.1	3.8
Age 65	23.1	21.8	22.4
Fishing*	223.3	208.5	179.8
Training	223.8	236.9	234.5
Work sharing	17.0	21.7	25.2
Pension	137.1		
Job creation	87.6	96.0	132.6
Canada (gross)	10,440.7	10,513.6	10,226.9
Less: overpayments and cancelled warrants	(95.9)	(86.3)	(70.4)
benefit repayments	(18.9)	(33.8)	(38.6)
Canada (net)	10,325.9	10,393.5	10,117.9

* *Benefits to self-employed fishermen are provided for by special regulations under Section 146 of the Unemployment Insurance Act. The act also provides that the government assume the full costs for payment of these benefits.*

Report to the Minister
of Employment and Immigration
on the examination of
the accounts and financial transactions of the
CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
RELATING TO THE UNEMPLOYMENT INSURANCE ACCOUNT
for the year ended December 31, 1987

AUDITOR GENERAL OF CANADA VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

AUDITOR'S REPORT

To the Minister of Employment and Immigration

I have examined the balance sheet of the Canada Employment and Immigration Commission relating to the Unemployment Insurance Account as at December 31, 1987 and the statement of revenue, expenses and deficit for the year then ended. My examination was made in accordance with generally accepted auditing standards, and accordingly included such tests and other procedures as I considered necessary in the circumstances.

In my opinion, these financial statements present fairly the financial position of the Commission relating to the Unemployment Insurance Account as at December 31, 1987 and the results of its operations for the year then ended in accordance with the accounting policies set out in Note 2 to the financial statements applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Raymond Dubois, F.C.A.
Deputy Auditor General
for the Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
July 29, 1988

CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
RELATING TO THE UNEMPLOYMENT INSURANCE ACCOUNT

Balance Sheet
as at December 31, 1987

ASSETS	1987	1986
	(in thousands of dollars)	
Balance of the account with Receiver General for Canada	$ 86,759	$ 48,961
Due from claimants (Note 3)	132,293	126,682
	$ 219,052	$ 175,643

LIABILITIES AND DEFICIT	1987	1986
	(in thousands of dollars)	
Unredeemed warrants	$ 192,062	$ 220,675
Tax deductions from warrants	108,017	112,137
Due to Canada (Note 4)	48,741	85,580
Advances from Canada (Note 5)	2,238,506	3,549,224
	2,587,326	3,967,616
Deficit	2,368,274	3,791,973
	$ 219,052	$ 175,643

Approved by the Commission:

Executive Director
Finance and Administration

Vice-Chairman

CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
RELATING TO THE UNEMPLOYMENT INSURANCE ACCOUNT

Statement of revenue, expenses and deficit
for the year ended December 31, 1987

	1987	1986
	(in thousands of dollars)	
Revenue		
Premiums	$ 10,211,769	$ 9,615,637
Penalties	18,122	15,855
	10,229,891	9,631,492
Expenses		
Benefits (Note 6 and Schedule)	10,325,868	10,393,518
Administration	961,756	927,687
Interest on advances from Canada and on the balance of the account with Receiver General for Canada	275,044	463,245
Doubtful accounts	10,071	8,411
	11,572,739	11,792,861
Excess of expenses over revenue before Government's share of benefits	1,342,848	2,161,369
Government's share of benefits (Schedule)	2,766,547	2,814,002
Excess of revenue over expenses for the year	1,423,699	652,633
Deficit at beginning of the year	3,791,973	4,444,606
Deficit at end of the year	$ 2,368,274	$ 3,791,973

CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
RELATING TO THE UNEMPLOYMENT INSURANCE ACCOUNT

Notes to Financial Statements
December 31, 1987

1. Authority and objective

The Canada Employment and Immigration Commission, a departmental corporation named in Schedule B to the Financial Administration Act, administers the Unemployment Insurance Act, 1971 as amended. The objective of the Act is to provide short-term financial relief and other assistance to eligible workers. The financial transactions relating to this objective are reported through the Unemployment Insurance Account.

In the accounts of Canada, the Unemployment Insurance Account was established by Section 131 of the Act. All amounts received under the Act are deposited in the Consolidated Revenue Fund and credited to this Account. Benefits and the cost of administration of the Act are paid out of the Consolidated Revenue Fund and charged to this Account.

Under Part IV of the Act, the Minister of National Revenue is responsible for collecting premiums from employers and employees.

2. Accounting policies

(a) Premiums

The premiums are recorded based on an estimate of the amount to be collected in the current year and include adjustments between actual and estimated premiums of prior years.

(b) Penalties

Penalties, levied pursuant to Section 47 of the Act, are recorded on an accrual basis.

(c) Benefits

Benefits represent the warrants issued during the year less benefit overpayments established by the Commission during the year and benefit repayments estimated to be receivable under Section 142 of the Act including adjustments between actual and estimated repayments of prior years.

(d) Administration

The costs of administration of the Act are determined by the Unemployment Insurance Regulations and are charged to the Account by the Commission.

.. 2

(e) Interest

Interest on the balance of the account with Receiver General for Canada and interest on advances from Canada are recorded on an accrual basis.

(f) Government's share of benefits

The government's share of benefits is recorded on an accrual basis.

3. Due from claimants

	1987	1986
	(in thousands of dollars)	
Benefit overpayments and penalties	$ 136,684	$ 116,335
Less: allowance for doubtful accounts	34,040	29,849
	102,644	86,486
Estimated benefit repayments under Section 142 of the Act	29,649	40,196
	$ 132,293	$ 126,682

Uncollectable benefit overpayments and penalties written-off during the year under authority of Section 60(2) of the Regulations amounted to $5.9 million (1986 - $6.4 million).

4. Due to (from) Canada

	1987	1986
	(in thousands of dollars)	
Government's share of benefits	$ (8,572)	$ 64,647
Premiums	34,231	(3,781)
Interest on balance of the account with Receiver General for Canada	(631)	(170)
Administration expenses	23,833	24,956
Benefit repayments	(177)	(114)
Other	57	42
	$ 48,741	$ 85,580

5. Advances from Canada

Advances from Canada are made under Section 137 of the Act and the Unemployment Insurance Account Advance Regulations, by means of promissory notes which bear annual interest compounded semi-annually at rates varying from 7.595% to 8.125% The balance as at December 31 consists of:

.. 3

	1987	1986
	(in thousands of dollars)	
Principal repayable in		
1987	$ -	$ 2,749,000
1988	-	342,000
1989	2,142,000	-
	2,142,000	3,091,000
Accrued interest	96,506	458,224
	$ 2,238,506	$ 3,549,224

6. Overpayments and underpayments of benefits

The large number of claimants to be monitored and the requirement for prompt service require selective internal control procedures rather than universal and therefore the verification of claims is mainly done after claimants have begun to receive benefits.

As a result, overpayments and underpayments of benefits exist which the Commission estimated at $342 million ($316 million in 1986) and $101 million ($123 million in 1986) respectively. These amounts are included in the benefits for the year.

7. Contingent liabilities

In the normal course of the operations of the Unemployment Insurance Account, certain appeals against or by the Commission are presently outstanding. In the opinion of management, the result of these appeals will not have a significant impact on the operations of the Unemployment Insurance Account.

CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
RELATING TO THE UNEMPLOYMENT INSURANCE ACCOUNT

Schedule of Benefits
for the year ended December 31, 1987

	1987		1986	
	Total	Government's share	Total	Government's share
	(in thousands of dollars)			
Regular	$ 8,973,012	$ 2,420,127	$ 9,098,430	$ 2,464,447
Maternity	504,962	-	471,839	-
Sickness	272,079	-	236,395	-
Training	222,569	106,674	235,660	113,939
Job Creation	87,793	37,263	96,092	44,471
Retirement	22,806	-	21,859	-
Work Sharing	16,805	-	21,551	-
Adoption	4,633	-	4,154	-
	10,104,659	2,564,064	10,185,980	2,622,857
Fishing	221,209	202,483	207,538	191,145
	$ 10,325,868	$ 2,766,547	$ 10,393,518	$ 2,814,002

In accordance with Sections 136 and 146 of the Unemployment Insurance Act, 1971, the government's share of benefits consists of extended benefits paid under Section 35, Subsections 38(8) and 39(3), and all benefits paid to fishermen less premiums paid by them and their designated employers.

Extended benefits paid under Section 35 of the Act are benefits paid to claimants who have exhausted their initial benefits (and labour force extended benefits, if they are entitled) and who reside in a region where the regional unemployment rate exceeds four per cent.

Extended benefits under Subsection 38(8) and 39(3) of the Act are benefits paid to claimants on job creation projects or training courses and whose entitlements are not enough to cover the duration of the project or course plus an additional maximum of three weeks of entitlement after the projects or courses end.

During the year, $139 million in benefits were paid following the adoption of the Act concerning the treatment of pension payments, retroactive to January 5, 1986, in determining unemployment insurance benefits entitlement. This amount is included in regular benefits.

Immigration

"Canada's history and culture have been formed in large part by immigration..."

Economic

Although the popular misconception that "immigrants take jobs away from Canadians" continues to persist, there is a growing awareness that immigrants actually spur economic growth and development.

They increase capital formation, expand consumer demand for Canadian goods and services, create jobs for Canadian workers, bring needed skills and energies to Canada's labour market, and broaden the revenue base for all levels of government.

Social

Immigration reflects Canada's tradition of social justice, equity and humanitarian concern by offering protection and resettlement to refugees and other victims of dislocation and oppression.

Demographic

Immigration will help to forestall a projected decrease in the Canadian population. This could begin at, or shortly after, the turn of the century if fertility remains below replacement levels.

Immigration

Canada's history and culture have been formed in large part by immigration. Canada today continues to welcome newcomers from anywhere in the world without respect to ethnic, religious or racial background.

The prime considerations in Canada's immigration program, however, must be national goals and the contribution of our immigration law and policy to meet those goals.

Each year millions enter Canada as visitors, students, temporary foreign workers, returning residents or immigrants wanting to build a future here.

The immigration program is responsible for:

- recruiting and selecting individuals suitable as future residents and citizens;
- admitting refugees and other special groups;
- protecting Canadians against undesirable non-Canadians;
- examining all people seeking entry to Canada;
- investigating immigration violations, holding inquiries, processing immigration appeals and arranging for the departure of undesirables;
- adjudicating cases concerning admission or the right to remain in Canada, and detention or removal from Canada; and
- helping immigrants adapt to the social, economic and cultural life of Canada through services provided by federal, provincial and municipal governments and voluntary agencies.

Immigration Policy Branch

In consultation with the provinces, EIC recruits, selects and admits immigrants, foreign students and temporary foreign workers to Canada.

Immigration levels

The planning of immigration levels results from an independent analysis of each main program component — family class, refugees and designated classes, selected workers, and business immigrants.

The result is an immigration intake which reflects Canada's prevailing economic, demographic and social objectives.

The Minister reports annually to Parliament on the number of immigrants to be admitted during any given period and indicates the demographic considerations behind this decision. The number is not a target, quota or ceiling, but rather a range necessary for planning in the public and private sectors.

On October 30, 1987, the ***Annual Report to Parliament on Future Immigration Levels*** was tabled in the House of Commons. The report

followed annual consultations and announced a continuing policy of moderate, controlled growth in immigration levels. Between 125,000 and 135,000 immigrants will be admitted to Canada in the calendar year 1988.

Policy highlights

The policy for moderate growth was adopted to reflect the upturn in the Canadian economy. It would also offset a projected eventual population decline in Canada and promote family reunification as outlined in section 3 of the Immigration Act.

Immigration components

The following chart outlines the announced planning figures for the 1988 calendar year for each component.

Consultations

The Immigration Act requires that the Minister consult with provincial governments before the federal government determines future immigration levels. Territorial governments have also been consulted since 1982.

In addition, some 700 non-governmental organizations including employer, employee and ethnocultural groups were canvassed in 1987. Refugee consultations involved the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), provincial governments, Canadian refugee aid and advocacy organizations, academics and church groups.

Annual refugee plan

Canada's traditional humanitarian concern for refugees is expressed in a number of ways.

We are one of the largest financial contributors to the UNHCR and make significant donations to other international relief organizations such as the International Red Cross. In November 1986, the UNHCR awarded the Nansen Medal to the people of Canada for our contributions in providing protection and assistance to refugees.

As a member of the UNHCR executive committee, Canada contributes to the search for long-term solutions to refugee situations. One major way we contribute is through resettlement, as outlined in the annual refugee plan in the immigration levels report. Refugee intake is planned on a year-to-year basis because of unpredictable world events that cause refugee movements.

The annual refugee plan is an estimate of the appropriate level of government involvement in international refugee resettlement efforts. It takes into account existing commitments, international developments, resettlement opportunities in provinces and the anticipated availability of federal, provincial and non-government services.

The plan is developed in consultation with UNHCR, the provinces and voluntary agencies as part of the immigration levels exercise. It represents the number of refugees and humanitarian cases for which the federal government is prepared to be fully responsible. Canada accepts privately sponsored refugees and humanitarian cases over and above this basic estimate.

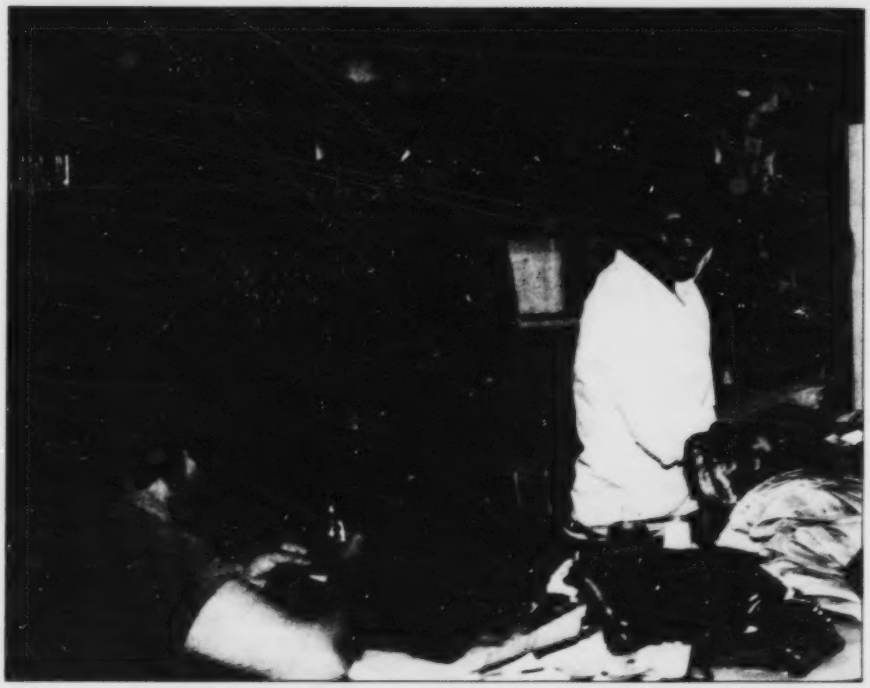

Canada's business immigration program gave Mexican entrepreneur Jacobo Kajomovitz the opportunity to buil a new life for himself and his family in Vancouver, as well as a booming clothing manufacturing business.

Family class		50,000
Refugees and members of designated classes		21,000*
Persons landed under special humanitarian measures		3,000-6,000
Selected workers:	principal applicants	18,000-21,000
	spouses and other dependants	18,000-22,000
Business immigrants:	principal applicants	4,000
	spouses and other dependants	9,000
Retirees		2,000
Total		125,000-135,000

* *Includes 13,000 government-assisted, an estimate of 6,000 privately sponsored from abroad, and an estimate of 2,000 landed in Canada through the Refugee Status Advisory Committee.*

Admissions

During 1987, the total number of Convention refugees and designated class immigrants accepted by Canada increased to 19,231 from 18,625. This was a direct result of the government program and the efforts of private sponsors.

In addition to the 12,223 refugees brought to Canada under federal government sponsorship, private groups of individuals, organizations or family members also help refugees enter. Private sponsorships accounted for

7,008 refugees coming to Canada in 1987. An additional 2,606 were admitted under special humanitarian programs.

Designated classes

Admission to Canada is granted not only to those who meet the strict definition of the 1951 Convention relating to refugees, but also to those in refugee-like situations. As a result, designated classes have been developed to express Canada's traditional humanitarian concerns. These classes are:

- **Indochinese designated class**
  - for people who have fled Vietnam, Kampuchea and Laos and have not become permanently resettled;
- **Political prisoners and oppressed persons**
  - for those who would be considered refugees except that they are still within their country of citizenship. It allows for direct admission to Canada. Countries included in this class are Chile, El Salvador, Guatemala, Poland and Uruguay;
- **Self-exiled persons designated class**
  - for people who have left their countries of origin and have not become permanently resettled in another country. It enables Canada to admit those persons who, while not refugees in the sense of the Convention, have good reasons for not wishing to return home. This could include a fear of government reprisals resulting from their attempts to emigrate illegally. Countries included are the U.S.S.R., Poland, Czechoslovakia, Hungary, Romania, Bulgaria, Albania and the German Democratic Republic (East Germany).

Special programs

Canada's commitment to uphold its humanitarian tradition for the displaced and persecuted extends beyond those eligible as Convention refugees or under a designated class.

There has traditionally been a positive response to the plight of persons from countries experiencing adverse domestic events.

While such people are not Convention refugees, they deserve relaxed criteria on humanitarian grounds. At present, special measures exist for citizens of El Salvador, Guatemala, Iran, Lebanon and Sri Lanka.

In 1987-88, new immigration measures to promote family reunification were announced.

Business immigration

EIC's business immigration program is an important element in the government's strategy of revitalizing the Canadian economy. By attracting foreign business expertise, technology and investment, the government hopes to create more jobs for Canadians.

Approximately 3,602 visas were issued to business immigrants in 1987, an increase of 48 per cent from 1986. This includes 2,609 entrepreneurs, 840 self-employed and 153 investors. Business immigrants proposed to transfer approximately $3 billion to Canada, compared to $1.7 billion last year (an 82% increase), and to create 14,561 jobs compared to 12,119 (a 20% increase).

The three major areas of destination remain Quebec, Ontario and British Columbia, which accounted for 2,785 of the 3,126 landings or 89 per cent. For the first time, Ontario was not the most popular choice. Quebec had 1,163 landings (37%), Ontario 1,005 landings (32%), and British Columbia 617 (20%). The three prairie provinces together attracted nine per cent of the movement, while the Atlantic Provinces and Territories drew two per cent.

In April 1988, the federal government expanded the investor component of the business immigration program to give the Canadian small business community access to a broader range of financing, including loans.

Following a tragedy-ridden flight from Cambodia, Savaan E. is making a new start in Windsor, Ontario.

Re-united with his family and equipped with a prosthesis on the leg he lost to a land mine, Savaan is learning a new trade at Arnold Manufacturing Ltd. With funding from the Job Development program, Savaan received a year of training and work experience.

"Savaan is doing very well," says Don Ashe, production manager at Arnold's where Savaan is now employed full time.

Ralph Talbot, immigration officer responsible for Savaan's immigration to Canada, says, *"Without the Job Development program and the co-operation of this employer, I don't think Savaan would have gained this job."*

The objective is to create more jobs in Canada. These changes resulted from extensive discussions with the provinces and the business community.

Refugee Determination Task Force

In 1986 a Task Force was established to develop and implement a new refugee determination system, an administrative review of the refugee backlog and an interim "fast-track" system to process new cases.

The Task Force is responsible for all aspects of planning and implementing the revised refugee determination system, including drafting legislative changes, transitional policies and procedures, and the training of CEIC employees and new Refugee Board members.

Administrative review

As a result of initiatives undertaken by the Task Force, claimants who were in the refugee determination backlog on May 21, 1986, received a case-by-case administrative review.

The review focused on family ties to Canada, economic criteria, and humanitarian and compassionate considerations. As of March 31, 1988, 28,025 persons had been evaluated under the administrative review, with about 85 per cent of the cases accepted for landing. In most cases, the persons were landed on the same day they were evaluated.

Fast track

Claimants arriving after May 21, 1986, but before the coming into effect of a new process for refugee determination, were to receive expedited refugee determination as a means of counteracting abusive claims. Persons arriving between May 1986 and February 1987 from countries to which Canada does not normally deport were issued Minister's permits for one year. These individuals remained eligible for full refugee determination when their permits expired.

Control measures

Faced with a runaway growth of refugee claims at our ports of entry, control measures were introduced on February 20, 1987. These were designed to protect the integrity of the refugee process during the transition to a new and effective system. They included visitor and transit visas, elimination of the policy of blanket non-removal to certain countries in favour of case-by-case consideration of removal to all countries, and the return of claimants to the United States until an inquiry could be held on their claims.

Immigration reflects Canada's tradition of social justice, equity and humanitarian concern by offering protection and resettlement to refugees.

For many refugee women, being without a male partner means being a target of violence or harassment.

As well, refugee women are not always seen as desirable immigrants by host countries. They may not have the education, language and work skills that would help them resettle and be self-sufficient.

EIC has realized that refugee women often slip through the cracks of immigrant selection.

The new Refugee Women at Risk program reaches out to these women by bringing them to Canada and giving them extra help to settle. The United Nations High Commission for Refugees identifies those women in need. Then EIC moves in to find Canadian sponsors for the future immigrants.

A pilot project is currently helping 54 women from Indochina, Iran, Ethiopia and the U.S.S.R. settle in Canada.

Proposed refugee legislation

In addition to the administrative measures above, the Task Force is responsible for reforming the current refugee determination system through legislation.

Bills C-55 and C-84 are designed to uphold a high standard of fairness and protection for genuine refugees while reducing the vulnerability of our refugee claims process to wholesale abuse and preserving the integrity of our immigration system. Both bills were passed by the House of Commons and sent to the Senate by the end of the fiscal year 1987-1988.

Bill C-55:

On May 5, 1987, the Minister introduced in the House of Commons a bill designed to simplify and improve Canada's refugee determination process.

Bill C-55 provides for a rapid response to genuine refugees needing our protection while supporting the effectiveness of our immigration program. The revised system will be able to sort, very quickly and efficiently, the genuine refugees from the abusers, making Canada less attractive for the non-*bona fide* refugees.

Highlights of the proposed system include:

- Everyone seeking Canada's protection will be heard by a member of the Refugee Board and an immigration adjudicator;
- Persons with refugee status elsewhere and persons arriving from safe third countries who had a reasonable opportunity to claim protection will be returned to those countries;
- Persons with no arguable basis for their claims will be returned to their country of origin. Persons with an arguable claim will be referred to a further hearing before the Refugee Board;
- Oral hearings will be non-adversarial and will offer the benefit of the doubt to the refugee claimant;
- There will be right of an appeal by leave to the Federal Court of Canada on questions of law and jurisdiction.

Bill C-84:

Bill C-84 was introduced in August 1987 shortly after some 174 migrants landed on the coast of Nova Scotia. The bill is designed to stop abuse of the refugee determination system through increased penalties and deterrent measures. These include:

- increased penalties for smugglers and their accomplices, including fines of $500,000 and imprisonment for up to 10 years;
- heavier fines and penalties on transportation companies that bring undocumented people to Canada;
- detention and removal of people who pose a criminal or security threat to Canada;
- detention reviewable at seven-day intervals for persons who cannot properly identify themselves; and
- permission to use wire taps to obtain evidence against persons who make a business of immigration fraud.

It was a long and frightening route from the South China Sea to becoming Nova Scotia's first Vietnamese refugees in 1979.

But for Quang H.L., his wife and their infant daughter, that was only the beginning of their Canadian adventure. Sponsored by a Yarmouth citizens' group, Quang started work with a local textile company, where he learned fast about the Canadian garment industry and clothing tastes.

Within a year Quang and his wife started a tailoring business in their home. Soon a fabric shop provided further evidence of the growing enterprise followed by the introduction of their unique jacket designs. The jackets proved to be a hit with tourists and residents alike and Quang is now planning to break into the national market.

The 34-year-old designer who works a 12-hour day says *"maybe later we can relax and take life a little easier."* For now, he counts on staff trained with EIC help to do the production work, while he concentrates on marketing and managing.

More expansion is planned once he trains enough skilled workers to handle production on a larger scale.

Settlement

Immigrants and refugees can be helped to adapt to community life through a range of programs and services.

These include transportation loans (particularly to refugees), financial support for indigent newcomers, support of community reception networks, special access to employment services, and settlement language training.

Transportation and Admissibility loans

Government and privately sponsored refugees are the most frequent users of this fund.

It applies to prospective immigrants/refugees who do not have disposable assets to cover transportation costs from their point of embarkation to their final destination in Canada.

Persons overseas who are refugees or in the designated class are eligible to receive Admissibility loans to cover the cost of medical examinations.

In 1986 the fund was increased to $90 million to ensure that funds would continue to be available to assist refugees and facilitate family reunification.

Loans granted in 1987-88 totalled $18,317,742. In the same fiscal year, repayment of previous loans was $12,389,924. Loans subject to interest in 1987 were charged at the rate of 8.625%, and for 1988 it is 9.833%.

The balance in the loan fund is $22,074,705.

Adjustment assistance

Indigent newcomers can receive financial assistance through the Adjustment Assistance Program (AAP).

These funds help defray the cost of temporary accommodation and necessary clothing.

Once newcomers are moved into permanent accommodation, the AAP continues to help by covering the cost of furniture and recurring expenses such as rent, food and incidentals. This applies for a period of up to one year or until the recipient finds full-time employment, whichever comes first.

The AAP also provides loans to assist newcomers enter the workforce by allowing them to purchase tools and pay for work-related examination fees. AAP helped more than 12,000 indigent landed newcomers, principally refugees, over the past year.

In 1987-88, approximately $42 million was spent to help them adjust to their new environment.

Immigrant Settlement and Adaptation Program

Community-based voluntary non-governmental organizations are eligible for funds under the Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP) to help them deliver services to newcomers.

These services include reception and orientation, translation and interpretation, referral, non-professional counselling, general information and employment-related services.

Under the ISAP, more than 125 organizations received funding of $5.077 million to aid an estimated 112,000 people.

Host Program for refugee settlement

Community organizations can get funds to recruit and train volunteer host groups to act as a link between the community and government-sponsored refugees.

The host groups help refugees adapt by providing language reinforcement, community orientation and social support to newcomers.

The funding allows community organizations to support a host group's activities, leading to greater community awareness of refugees' needs.

In 1987-88, 13 projects in British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Quebec and Nova Scotia resulted in more than 900 refugees receiving services under the host program.

The 1987-88 budget was $500,000. Four additional projects are planned for 1988-89.

Reception houses

The increased cost of providing temporary housing for government-sponsored refugees has led to the establishment of reception houses.

These houses provide refugees with short-term accommodation, orientation and assistance in finding permanent housing.

Reception houses are desirable alternatives to hotel accommodation, normally provided to refugees when they arrive in Canada. Immigrant-serving agencies operate reception houses and are wholly responsible for any financial and legal commitments associated with managing these institutions.

The Commission provides funding under the Adjustment Assistance Program (AAP) for temporary accommodation. Not only do reception houses provide a better communal environment, but they can also reduce AAP costs for temporary accommodation.

In addition, any revenue exceeding the direct costs of operating the facility is channelled into improving or expanding initial reception and settlement services to the new arrivals. In 1987-88, reception houses operated in Vancouver, Calgary, Regina, Winnipeg (2), London and Kitchener-Waterloo.

Settlement Language Training Program

The Settlement Language Training Program (SLTP) is a pilot project that initially received funding of $1 million to provide language training through community agencies already serving immigrants.

It offers a flexible program to meet the needs of adult immigrants who are not expected immediately to join the labour force. Immigrant women at home with family responsibilities are the main target group.

The program provides on-site child care, when necessary, and reimburses out-of-pocket expenses.

More than 2,000 immigrants received language training through some 52 agencies in cities across Canada.

Immigration officers in Quebec City, 1928.

Operations

Enforcement

The enforcement program implements control measures that apply to visitors, students, temporary workers, immigrants and returning residents.

These measures prevent immigrants or visitors from entering or staying in Canada if their presence endangers the public health or welfare of Canadians or threatens national security. Activities include identification, apprehension, arrest, bonding, detention, prosecution, appeal and litigation.

Enforcement activities at ports of entry during 1987-88 included:

- 2,270,648 examinations of persons seeking admission;
- 41,498 reports on persons suspected of being members of inadmissible classes;
- 37,761 investigations at inland offices; and
- 35,682 persons reported or arrested for possible removal from Canada.

Immigration Appeal Board

EIC officials represent the Minister in the vast majority of cases heard by the Immigration Appeal Board (IAB).

During 1987-88, the IAB received 3,393 new refugee determination applications. Of these, 1,392 cases were determined not to be refugees, and 91 were abandoned or dismissed for

not meeting procedural requirements. The board ruled that 193 applicants were genuine refugees.

The IAB also received 1,215 appeals, of which 1,011 were against sponsorship refusals by EIC officers and 193 against removal orders by adjudicators. One appeal was made by the Minister against favourable decisions of adjudicators.

International conference

Washington was host of the fourth International Immigration Conference in September 1987.

Participants attended from Canada, Britain, Australia and the United States. Discussions focused on areas of mutual concern — fraudulent documentation, refugee claims and information sharing.

International agreements

On July 24, 1987, EIC signed two international agreements:

- A Memorandum of Understanding for the Exchange of Information between the Canada Employment and Immigration Commission and the United States Immigration and Naturalization Service. This provides for the exchange of information relating to inadmissible persons; and
- An updated Reciprocal Arrangement for the Exchange of Deportees between Canada and the United States. This will facilitate the orderly exchange of deportees while respecting the complexities of our separate laws.

Document control

In 1987-88 the use of fraudulent passports and visas to enter Canada remained a serious concern.

The number of individuals being intercepted abroad by airline staff for possessing fraudulent travel documents increased as a result of our overseas training exercises as well as our support to External Affairs officers abroad. Despite our efforts, the number of persons who arrived in Canada without proper documentation actually increased.

The problem of the use of fraudulent travel documents has grown to such proportion that the airline industry and a number of western governments have formed a working group to deal with this issue. The International Air Transport Association and Working Group (IATA/CAWG) are conducting an international pilot project of airline training, liaison and inspection exercises at five problem embarkation airports. The project, if successful, will be expanded internationally to try and reduce this growing and costly problem.

In addition, an overseas airline training blitz of 40 international airports is planned shortly after the proclamation of the Deterrents Bill C-84.

Case review

Ministerial correspondence

It has been a long-standing practice for people to write directly to the Minister or through a third party such as their lawyer or Member of Parliament to request status reports on cases in process or reviews of unfavourable case decisions.

In 1987-88, more than 5,800 representations were considered and answered. This represents an increase of approximately 23.4 per cent over last year's total.

Landings in Canada

Section 9(1) of the Immigration Act requires each immigrant to apply for and obtain a visa before appearing at a port of entry. Section A115(2) does allow applications for landing in Canada under certain conditions. This section allows, by Order-in-Council, the landing of persons for reasons of public policy, compassionate or humanitarian considerations. Another group that can be landed in Canada includes persons who have been on a Minister's Permit for five years.

Under A115(2), officers may identify cases for the Minister to recommend to the Governor-in-Council when strict application of other sections of the Act or Regulations would be against Canada's national interest or would constitute, for humanitarian and compassionate reasons, an undue degree of hardship.

Examples could include the existence of family dependants such as a spouse, children or aged parents; unusually difficult circumstances in the country of origin; and long-term or de facto residence in Canada. They could also be influenced by reasons of public policy or national interest, affecting the economic, cultural, social or scientific aspects of life in Canada.

For those who receive favourable consideration but who cannot comply with all the requirements of the Immigration Act and Regulations, an Order-in-Council must be obtained. It must be established that the person concerned meets both the criteria for exception and other immigration requirements. In addition, six to eight months are needed for the administrative process to obtain an exemption of the visa/immigration regulations from the Governor-in-Council.

In 1987-88, a total of 33,210 Orders-in-Council were approved. Of these, 19,250 were for applicants already in Canada.

Adjudication

Adjudicators in 13 centres across Canada preside at Immigration inquiries involving persons alleged to be in breach of the Immigration Act and Regulations. Adjudicators determine whether these individuals may be allowed to enter or stay in Canada.

In 1987-88, adjudicators concluded 13,366 inquiries and issued 2,809 deportation orders, departure notices and exclusion orders. The remaining 10,557 persons were either allowed to enter or remain in Canada, or their inquiries were concluded for other reasons.

In addition, 44,926 inquiries were in progress on March 31, 1988. Of these, 44,382 were pending determination of claims to refugee status. The backlog in the refugee determination process has had a detrimental effect on the efficiency of the immigration inquiry system.

During 1987-88, adjudicators conducted 3,161 detention reviews, compared with 2,359 the previous year.

Refugee claims were made in 22,835 inquiries, or 88.6 per cent of the 25,757 inquiries opened in 1987-88. This compares with 16,315 refugee claims made in inquiries in 1986-87, or 81.5 per cent of the 20,000 inquiries opened. In 1987-88 there were 10,416 inquiries concluded on the resumption of an inquiry adjourned for a refugee claim.

The Federal Court of Appeal received 184 applications appealing decisions by adjudicators that resulted in removal orders or departure notices. Five other decisions of adjudicators were appealed to the Federal Court. The Court heard and decided 70 cases, 48 were dismissed and 8 allowed. Thirteen cases were withdrawn or abandoned during the year.

Foreign operations

The Department of External Affairs is responsible for the delivery of the immigration program abroad.

The program is delivered through a network of 64 full immigration processing missions plus 32 other missions which process only visitor visas.

In the past decade, the number of immigrant visas issued have increased 95 per cent to 138,000 in 1987 from 71,000 in 1978. Similarly, the number of visitor visas issued have increased 105 per cent over the decade from 187,000 to 383,000. There has been a 13-per cent increase in Canadian visa officers. Today there are 202 officers deployed abroad engaged in all aspects of immigration and refugee program delivery.

Immigrant intake is managed through an annual levels planning exercise with extensive consultations across Canada. For the first time since levels planning was introduced in 1979, the government met its planning range, indeed surpassed the upper level of 125,000 landings. For 1988, a range of 125,000 to 135,000 immigrants has been established which continues the government's policy of moderate, controlled increases.

Despite the substantial increase in immigration intake — achieved with virtually static personnel resources — median case processing times have declined from eight months in 1985, to slightly more than six months in 1987. Streamlining the process is a major objective and global computerization received Treasury Board approval late in 1987. The visa office in Hong Kong has pioneered a computer assisted immigration processing system (CAIPS) which paid for itself in personnel resource saving in 18 months. Concurrently, over a five to seven-year period, External Affairs will install a world-wide computerized communications network (COSICS) linking Canada's missions with headquarters and each other.

Since 1979, Canada has accepted 181,668 persons as convention refugees or members of a designated class. Approximately 174,390 (96%) were processed by posts abroad. Since 1984, the Department of External Affairs has consistently met the global government-sponsored refugee target determined by the Minister of Employment and Immigration. For the last four years, the allocation has been increasing from 10,000 funded places in 1984 to 11,000 in 1985, 12,000 in 1986 and 1987, and 13,000 in 1988.

In every major Canadian city, Immigrant Reception Centres offer counselling, language training, job search help and other services for newly arrived immigrants.

Eastern Europe

The 1987 Refugee Plan incorporated a government-sponsored refugee quota of 3,580 for Eastern Europe.

Most of these refugees or self-exiled persons applied in Vienna, Rome, Athens and Belgrade. A total of 11,615 persons emigrated to Canada from Eastern Europe and the U.S.S.R in 1987, including those who applied directly from Eastern Europe.

Family reunification remained a subject of great concern to the Canadian government. Every opportunity was used, both in bilateral consulations and during official visits such as that of Soviet Foreign Minister Shevardnadze, to raise issues of family reunification and human rights. This issue was also forcefully raised in Vienna by the Canadian delegation to the follow-up conference on Security and Co-operation in Europe.

Applications from Eastern Europe for visitor visas continued to increase in keeping with the trend of recent years. This was particularly true of Poland and Hungary where exit restrictions are somewhat less inhibiting than elsewhere in Eastern Europe. Applications from the U.S.S.R. are also up reflecting increased official business, scientific and academic contacts with Canada. A total of 56,554 visitor visas were issued by the six Canadian missions in Eastern Europe.

Western Europe

Western European posts continued to process a significant proportion of Canada's immigration movement in 1986. In addition, our posts issued 57,232 visitor visas, including 4,756 to students and 13,776 to temporary workers.

Funds from Investment Canada allowed our posts to promote the immigration entrepreneur/investor program. Visas to 495 entrepreneurs/investors led to new investments

in Canada of $774 million involving an estimated 2,335 jobs. This represents a 158-percent increase in investments over 1986.

Throughout the year, Canadian posts in Western Europe continued to work closely with foreign airlines and airport authorities to stem the flow of people entering Canada with no documents or on false visas and forged travel documents. Our posts were also very active in reporting on the legislation, practices and procedures of several Western European nations with regard to refugee determination.

Several posts, especially Rome, Athens and Bonn, continued to process applications from Eastern Europe, the Middle East and Africa under Canada's refugee program. In all, Western European posts processed some 4,861 refugees during 1987.

As well, full immigration points of service were opened at both Ankara and Madrid, and immigration services were withdrawn from Milan — an area now covered by the Embassy in Rome.

United States

United States posts continued to participate in all facets of immigration. The United States remained a top source country for immigrants. In addition, U.S. posts processed many individuals in Canada to fulfill immigration requirements that an immigrant visa be obtained abroad.

Immigrant visas were issued to 1,415 Central American refugees in the United States. U.S. posts proved particularly important in 1987 because of the dramatic increase in the number of individuals, especially Central Americans, who sought entry to Canada in response to changes in U.S. immigration rules.

U.S. posts also help recruit business class applicants. A vigorous promotional campaign was undertaken involving direct advertising at an aproximate cost of $150,000. Entrepreneurs recruited by U.S. posts invested over $219 million in Canada.

On the non-immigrant side, U.S. posts issued 104,485 visitor visas in addition to 6,341 employment authorizations and 2,611 student authorizations. These figures include large numbers of non-immigrants from all over the world who chose to apply to U.S. posts for their visas and authorizations rather than obtaining them from their home countries before coming to Canada.

Edmonton's Mennonite Centre understands the frustration of immigrants in Canada who are faced with insecurity, language barriers and lack of job skills.

What's more, the centre has found practical ways to help.

Last year they aided 1,654 clients, including 786 refugees from Vietnam and Latin America. This year a 49-week Job Entry project has been training 21 immigrant women as dental lab assistants.

"Before I entered the Centre, I was afraid to speak English," says Nguyet D., a trainee from Cambodia who spent six years in a refugee camp before she and her parents were sponsored by the Roman Catholic Church.

Besides studying at the dental lab, she takes the opportunity to attend night school language courses. Now Nguyet smiles with enthusiasm as she performs detailed and exacting technical work on dental plates. Her co-ordinator says the training has given her a *"totally new personality."*

The Free Trade Agreement with the United States provides for mutual relaxation of entry requirements for temporary employment. The intention is to enhance career prospects for individual Canadians, improve business opportunities for Canadians in the United States and allow Canadian business to employ the skills of American workers.

Enforcement has been another major activity. Visits by CEIC personnel have been conducted to educate and sensitize American airline staff and U.S. immigration officials about Canadian requirements and documentation.

Latin American and the Caribbean

Latin America and the Caribbean continued to serve as a major source of immigrants to Canada. The majority were selected in the top priority Family Class and Convention Refugee/Designated Class categories. Human rights developments throughout the region remained an issue of considerable concern to the Canadian government and to the Canadian public. Three countries in the region (Chile, Guatemala and El Salvador) continued to be designated under the Political Prisoners and Oppressed Persons Regulations.

The flow of Central Americans from the U.S. claiming refugee status at the Canadian border increased dramatically in late 1986 and early 1987 largely because of changes in U.S. immigration legislation. New entry measures were implemented in Canada making it necessary for applicants to satisfy certain refugee determination criteria. The number of refugees accepted by Canada from Latin America continued at a high level. Although the UNHCR continued to promote voluntary repatriation and local resettlement, Canada accepted approximately 3,700 government-sponsored refugees from the area in 1987.

In addition, more than 46,000 visitor visas were issued from that region, including 6,300 temporary workers selected under the Commonwealth Caribbean Seasonal Agricultural Workers Program (more than 4,800 persons) and the Mexican Seasonal Agricultural Workers Program (more than 1,500 persons). The programs provided critical assistance to Canadian farmers to help offset worker shortages.

Immigration by intended occupational group 1986-87 and 1987-88

Occupational Group	Fiscal Year 1986-87	1987-88	Percentage difference
Destined for the labour force			
Entrepreneurs	1,884	2,626	39.4 +
Managerial, administrative	2,815	6,432	128.5 +
Natural sciences, engineering and mathematics	3,360	5,525	64.4 +
Social sciences and related	548	892	62.8 +
Religion	469	417	11.1 −
Teaching	1,477	1,726	16.9 +
Medicine and health	2,140	2,743	28.2 +
Artistic, literary, performing arts	899	1,188	32.1 +
Sport and recreation	114	125	9.6 +
Clerical	5,011	7,755	54.8 +
Sales	2,054	3,197	55.6 +
Service	7,747	6,500	16.1 −
Farming, horticultural and animal husbandry	1,438	1,829	27.2 +
Fishing, hunting, trapping	192	213	10.9 +
Forestry and logging	20	17	15.0 −
Mining and quarrying including gas and oil	54	37	31.5 −
Processing	1,448	1,233	14.8 −
Machining	1,808	2,163	19.6 +
Fabricating, assembling and repairing	6,714	7,702	14.7 +
Construction	3,189	3,622	13.6 +
Transport equipment operating	979	950	3.0 −
Material handling	1,137	751	33.9 −
Other crafts and equipment operating	334	440	31.7 +
Others	13,260	14,678	10.7 +
Not stated	2	44	—
Total workers	59,093	72,805	23.2 +
Not destined for the labour force			
Spouse*	15,039	20,412	35.7 +
Children	8,457	13,256	56.7 +
Students	22,658	32,841	44.9 +
Dependants other than children	9,493	11,188	17.9 +
Total non-workers	55,647	77,697	39.6 +
Grand total	114,740	150,502	31.2 +

* *Fiancés(ées) included with spouse under legislation*

Landings by class in Canada: major source areas and Canadian destination 1987-88

	Family class	Refugees and designated	Assisted relatives	Others	Total	Percent of total
Major source area						
Africa and Middle East	3,631	2,771	2,793	10,289	19,484	12.9
Asia, Australasia & Oceania	22,771	7,366	4,672	25,569	60,378	40.1
U.S.A.	3,553	89	215	3,403	7,260	4.8
Balance of Americas	12,722	4,052	1,516	7,507	25,797	17.2
Europe	8,717	6,869	2,776	10,399	28,761	19.1
Britain	2,429	5	1,212	5,174	8,820	5.9
Not stated	—	—	—	2	2	—
Total	53,823	21,152	13,184	62,343	150,502	100.0
Canadian destination						
Newfoundland	118	71	52	219	460	0.3
Nova Scotia	357	259	68	560	1,244	0.8
New Brunswick	186	152	47	228	613	0.4
Prince Edward Island	35	36	14	73	158	0.1
Quebec	7,418	3,074	1,129	13,499	25,120	16.7
Ontario	30,838	10,937	8,818	34,088	84,681	56.4
Manitoba	2,055	1,293	373	949	4,670	3.1
Saskatchewan	546	648	154	640	1,988	1.3
Alberta	4,587	2,747	1,198	3,677	12,209	8.1
British Columbia	7,607	1,921	1,314	8,340	19,182	12.7
Yukon/Northwest Territories	72	6	16	57	151	0.1
Not stated	4	8	1	13	26	—
Total	53,823	21,152	13,184	62,343	150,502	100.0

Intended destination of immigrants 1983-84 to 1987-88

	Fiscal Year				
	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88
Region					
Newfoundland	263	342	291	309	460
Nova Scotia	845	1,083	959	1,148	1,244
New Brunswick	559	605	621	677	613
Prince Edward Island	103	120	111	176	158
Quebec	15,140	14,312	14,894	23,368	25,120
Ontario	38,675	41,794	41,506	58,645	84,681
Manitoba	3,981	3,773	3,604	3,993	4,670
Saskatchewan	1,768	2,132	1,962	2,036	1,988
Alberta	10,565	10,337	9,206	10,001	12,209
British Columbia	14,172	12,857	12,266	14,258	19,182
Yukon/Northwest Territories	137	114	107	115	151
Not stated	0	0	0	14	26
Canada	86,208	87,469	85,527	114,740	150,502

Principal countries of last permanent residence of immigrants coming to Canada 1986-87 and 1987-88

Country	Fiscal year 1986-87	1987-88	Percentage difference
Europe			
Britain	5,869	8,820	50.3 +
Portugal	3,216	5,572	73.3 +
Italy	830	994	19.8 +
France	1,797	2,268	26.2 +
Netherlands	522	606	16.1 +
German Fed. Rep.	1,569	1,835	17.0 +
U.S.S.R.	122	271	122.1 +
Poland	6,072	7,137	17.5 +
Czechoslovakia	899	788	12.3 –
Greece	639	721	12.8 +
Others	5,465	8,569	56.8 +
Total	27,000	37,581	39.2 +
Africa			
South Africa, Rep. of	1,147	1,891	64.9 +
Egypt	556	1,089	95.9 +
Tanzania	385	444	15.3 +
Kenya	415	845	103.6 +
Morocco	446	512	14.8 +
Zimbabwe	54	80	48.1 +
Others	2,797	3,433	22.7 +
Total	5,800	8,294	43.0 +
Asia			
Vietnam	6,123	5,576	8.9 –
Hong Kong	6,813	18,648	173.7 +
China	2,036	2,711	33.2 +
India	7,810	9,787	25.3 +
Philippines	4,747	7,450	56.9 +
Laos	756	477	36.9 –
Kampuchea	1,363	1,450	6.4 +
Israel	1,373	1,413	2.9 +
Lebanon	2,806	3,241	15.5 +
Iran	2,458	2,978	21.2 +
Others	10,400	16,002	53.9 +
Total	46,685	69,733	49.4 +

Country	Fiscal year 1986-87	1987-88	Percentage difference
Australasia			
Australia	386	533	38.1 +
New Zealand	168	217	29.2 +
Others	2	23	—
Total	556	773	39.0 +
North & Central America			
U.S.A.	7,861	7,260	7.6 –
Mexico	715	804	12.4 +
El Salvador	3,493	3,051	12.7 –
Guatemala	1,492	880	41.0 –
Nicaragua	845	1,076	27.3 +
Others	360	316	12.2 –
Total	14,766	13,387	9.3 –
Caribbean:			
Jamaica	5,307	4,886	7.9 –
Haiti	1,917	2,070	8.0 +
Trinidad-Tobago	1,056	1,797	70.2 +
Barbados	283	304	7.4 +
Others	1,605	1,406	12.4 –
Total	10,168	10,463	2.9 +
South America			
Guyana	5,313	4,795	9.7 –
Chile	899	1,296	44.2 +
Argentina	357	516	44.5 +
Peru	780	835	7.1 +
Colombia	294	386	31.3 +
Others	1,275	1,379	8.2 +
Total	8,918	9,207	3.2 +
Oceania			
Fiji	403	540	34.0 +
Mauritius	397	478	20.4 +
Others	47	44	6.4 –
Total	847	1,062	25.4 +
Not stated	0	2	—
Grand total	114,740	150,502	31.2 +

Where immigrants came from 1982-83 to 1987-88

	Fiscal year					
	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88
Region						
Europe	41,646	22,124	20,749	18,824	27,000	37,581
Africa	4,336	3,569	3,649	3,591	5,800	8,294
Asia	39,298	37,793	41,339	38,982	46,685	69,733
Australasia	817	482	546	492	556	773
North and Central America	11,290	10,728	10,875	12,164	14,766	13,387
Caribbean	8,262	6,481	5,654	6,350	10,168	10,463
South America	6,561	4,363	4,042	4,455	8,918	9,207
Oceania	1,146	668	615	572	847	1,062
Not stated	113	0	0	3	0	2
Total	113,469	86,208	87,469	85,433	114,740	150,502

Employment and Student Authorizations issued 1987-88

Employment Authorizations	194,328
Student Authorizations	72,968

Refugee Status Advisory Committee

April 1, 1987 — March 31, 1988

	Total claims	
	Completed	Accepted
Fast-Track Claims		
Africa & Middle East	1848	669
Asia & Australasia	679	169
Europe	1802	13
Western Hemisphere	1749	531
	6078	1382

Total number of claims RECEIVED — April 1, 1987 – March 31, 1988	17130
Total number of claims COMPLETED — April 1, 1987 – March 31, 1988	6078
Total number of claims ACCEPTED — April 1, 1987 – March 31, 1988	1382

The mandate of the Refugee Status Advisory Committee (RSAC) is to administer, along with the Immigration sector, Canada's international legal obligations with respect to Convention refugees, and to provide advice to the Minister on matters relating to the protection of Convention refugees in Canada.

On May 21, 1986, a proposed new refugee claims system was announced. From that date, all cases in the refugee determination backlog qualified for a case-by-case administrative review. All claimants arriving in Canada after May 21 received refugee determination under a new process known as "fast track".

The RSAC was given additional resources to meet the demands of this accelerated determination system.

During 1987-88, the Advisory Committee received 17,130 claims, an increase of 10,635 from the previous year. It completed 6,078 claims, the highest number since the committee was established, and accepted 1,382 as refugees.

Corporate Services

Strategic Policy and Planning

Strategic Policy and Planning (SPP) undertakes research and policy analysis to ensure that labour market and income-related policies are developed and implemented in harmony with national economic and social goals.

During 1987-88, research and analysis expanded our understanding of the labour market challenges facing certain groups of workers, and explored policy and program options relevant to their needs. The problem of high youth unemployment was a particular focus. Work progressed on a comprehensive strategy that would link federal and provincial efforts to address that issue. Labour adjustment programming was another priority due to public concerns about possible dislocation as a result of the Canada-U.S. Free Trade Agreement.

The first results from the Labour Market Activity Survey were available this year. This unique data bank provides an exciting new perspective on labour market dynamics and opens up a wide range of new research possibilities.

There has also been progress in the area of social equity. Regulations on maternity benefits have been relaxed to allow natural fathers to receive parental benefits in particular instances (mother's death, physical disability). In addition, new provisions now entitle women who give birth to premature babies to receive benefits so they can care for their child outside the normal maternity period if the need arises.

Work continued on the Canadian Occupational Projection System (COPS), with the publication of the second edition of **Job Futures**. This document has proven particularly useful to students, and career and guidance counsellors in assisting individuals in making educational and training decisions. This second edition was produced in both print and electronic versions and is being sold through the Canadian Government Publishing Centre. More than 100,000 copies of a handbook version have also been distributed.

A number of sector studies were completed during the year. These included human resource studies of the electronics and electrical products industry, and the automotive repair and service industry. In addition, a study of the impact of technological change on Canadian municipalities was completed. Finally, a major study of the labour market experiences of older workers across all sectors was initiated.

The electronics and electrical products study led to a major two-day EIC-sponsored workshop. Representatives from business, labour, educational institutions, and governments focused on the human resource issues identified in the study. As an outcome of the workshop, a joint business-labour committee was established to work out a human resource strategy for the industry.

Detailed occupational analyses were initiated on the supply and demand for engineers, and for engineering technicians/technologists. A study of the factors influencing the demand for and supply of nurses was completed. A similar work for other highly skilled health care occupations was also initiated.

New labour market data sources were developed jointly with Statistics Canada to obtain information on volumes and types of training in Canada. This also included information on labour market transitions, employability, and other characteristics of recent post-secondary school graduates. Specifically, the following surveys were completed:

- the Private Business and Trade Vocational Schools Survey;
- the (public) Trade Vocational Enrolments Survey; and
- the Follow-up of 1982 Graduates (from Universities, Colleges, and Trade Vocational Schools) Survey.

In addition, a Human Resource Training and Development Survey (of employers in Canada) was initiated. As well, the 1988 Survey of 1986 Graduates from Universities, Colleges, and Trade Vocational Schools was developed prior to its planned implementation in the field in 1988-89.

The National Advisory Group on COPS met regularly to ensure the COPS output reflects the information needs of business, labour and education users. COPS data and analysis were increasingly used as a basis for training-related decisions under the Canadian Jobs Strategy, the development of Immigration program criteria, and other program and policy related applications.

As part of the Department's five-year program evaluation plan, a number of assessments and evaluations were completed during the year. The findings of studies contributed to the development and modification of several EIC policy and program initiatives.

A study on the operations of the National Employment Services continued to use major evaluation resources. Evaluations were completed on a range of Unemployment Insurance and Immigration Control programs. Evaluations further contributed to administrative

changes in the UI program. An evaluation of the Job Development Program within the Canadian Jobs Strategy was also started.

The planning environment assessment document was revised using a graphical approach to interpret the outlook for labour market conditions and the impact on EIC programs and services.

A slide presentation on labour market trends and perspectives was developed for briefings of EIC and private sector officials.

Continued streamlining of the planning and accountability process included the development of a simplified managerial contract format. Further development was undertaken on models to assist in the allocation of person-year resource among the regions.

SPP continued to take an active role in the work of the Organization for Economic and Co-operative Development (OECD) by serving on the bureau of the Manpower and Social Affairs Committee, participating in the various working parties of the Committee and contributing to specific evaluation panels.

The use of microcomputers in the regional and local offices has continued to expand, creating a greater use of data provided by SPP as well as local labour market information. A guide to the analysis of local labour market information was produced to further promote this function.

Finance and Administration

Financial Services

Financial Services is responsible for ensuring the accurate application of professional financial management standards and practices for all programs.

This is accomplished by ensuring that the design of programs is structured to assure effective development, implementation and maintenance of financial policies, systems, procedures, approvals, controls and performance mechanisms.

Through EIC's Planning and Accountability Process, Financial Services co-ordinates the production or is responsible for the Operational Plan Framework, the Multi-Year Operational Plan, Main Estimates, the internal operational planning exercise, the subsequent review resulting in the allocation of resources, and the operation and control of day-to-day activities and Public Accounts. Financial Services is also responsible for the management and design of EIC's Integrated Management Information System for purposes of providing the information necessary for control and decision making.

In addition, Financial Services contributed to the development and implementation of various initiatives to improve EIC's effectiveness and efficiency. The following initiatives were of particular significance:

- piloting the data capture of financial information at the local office level with the goal of enhancing the automated information system. This provides better and faster administrative data, thereby ensuring decisions are made on current and up-to-date information;
- participating in various task groups established to review the Canadian Jobs Strategy Management Information System. This includes making recommendations to improve delivery and reporting, developmental work on the Canadian Jobs Strategy (CJS) On-Line system, and integrating the CJS On-Line with the Employment Immigration Information System (EIIS); and
- negotiating with Treasury Board the implementation of the Increased Ministerial Authority and Accountability Initiative.

Services Administration

Special criteria for accommodation

In 1987-88, EIC received approval from the Treasury Board to prescribe special criteria for future local office accommodation requirements. This authority will allow EIC to improve office accommodation while enhancing our quality of service to the client. This includes such criteria as obtaining ground floor space for client-related functions, ensuring that the building provides ease of access for the disabled, contains public washrooms, and is in proximity to public transit and parking facilities. EIC has developed a comprehensive implementation strategy to ensure a consistent and co-ordinated approach.

Accessibility Program

The purpose of the Accessibility Program is to ensure that physically disabled clients have access to EIC offices.

In 1987-88, an additional 10 offices were made accessible to the disabled public. Approximately 98 per cent of EIC offices now satisfy Treasury Board's criteria for accessibility. EIC also conducted a pilot project to evaluate the impact of enhancing the standard of accessibility for the visually and aurally dis-

abled. The project applied concepts associated with the Wayfinding method of environmental communication.

Local office enhancement

Services Administration continued the series of interrelated projects to enhance the quality of local office accommodation. These involved further improvements to client waiting and interaction areas, provision of acoustical screens for improved privacy and aesthetics, client reception counters, and other innovations.

Unemployment Insurance Telecentres

Between the months of August 1987 and March 1988, 27 Unemployment Insurance Telecentres have been established to process telephone requests for information from the public. The realization of this major initiative required considerable efforts from Services Administration and was completed within a limited timeframe. The exceptional collaboration between Finance and Administration and Insurance was the key in achieving their mutual goals.

In setting up these offices, Services Administration employees at NHQ and in most regions had to obtain suitable office space through Public Works Canada. They had to acquire furniture and the sophisticated telephone systems essential for their operation. As a result, the Services Administration employees have gained new information and expertise that they can now share with other program areas.

Personnel Services

Staff Relations Health and Safety

Success of Phase I of the government's non-smoking policy in EIC was due in a large part to the participation of local Health and Safety Committees and an active consultative process with employees. More than 1,000 employees participated in "smoke-enders" courses organized by EIC.

Classification

EIC's Classification Division co-ordinated a departmental review of 12,800 positions in the PM Group against the new classification plan being proposed by the Treasury Board Secretariat. The aim was to provide for fair and equitable treatment for all PM positions, ensuring that each position received proper value in relation to other departmental positions. The review involved staff at all levels of the organization.

Staffing

Recommendations of the working group on the Administrative Reform of Staffing have started to be implemented. The regions have already put into practice recommendations designed to simplify administrative procedures and hasten the staffing process. A staffing training program has been developed for managers in anticipation of their being delegated more staffing authority.

A package of assessment techniques was developed and applied nationally for the staffing of Enquiry Clerk positions in the new Unemployment Insurance Telecentres (UITs).

Official Languages

According to the Commissioner of Official Languages, the department maintained its leadership role in implementing the Official Languages Program.

Major activities included the negotiation with Treasury Board of a Letter of Understanding on Official Languages under Increased Ministerial Authority and Accountability (IMAA) and continued preparation for the new Official Languages Act and Regulations.

Personnel Management Systems

A number of enhancements to Phases II and III of the on-line automated personnel services system were implemented.

Employment Maintenance Program (EMP)

In 1987-88, EIC again experienced a substantial reduction in person-year budget allocations.

Through the continuation of the Employment Maintenance Program (EMP), EIC managers succeeded in minimizing the impact of this reduction on affected indeterminate staff and in keeping layoffs to an absolute minimum.

Pay and Benefits Review Project

EIC undertook a major review of the Pay and Benefits organization and functions in 1987-88.

As a result, an action plan was developed dealing with various aspects of organizational structure, job duties, procedures, equipment and facilities, resources, training, and so on. The action plan, which will be largely implemented in 1988-89, should significantly improve and streamline pay and benefits services. These services now account for more than half a million pay transactions per year, and provide advice and guidance on all pay and benefits matters to EIC employees.

Self-Funded Leave

Personnel Services continued to develop and refine its Self-Funded Leave proposal which will permit indeterminate EIC employees to take between six months and a year's leave to re-energize or pursue other interests. Given EIC's leadership role in developing the program proposal and procedures, EIC will proceed to implement SFL as an "early initiative" in 1988-89.

Staff Counselling

In the wave of continuing changes at EIC, Staff Counselling Services continued to assist managers, supervisors and employees in resolving difficulties engendered by such changes and in adjusting to new roles and responsibilities.

Human Resources Planning/Employment Equity

Human Resources Planning activities included developing the department's Multi-year Human Resource Plan. Support was also provided to the National Human Resources Committee whose mandate was changed to focus on the strategic management of human resources.

The Career Planning and Review Process has been improved as a way to respond to employee development needs. The creation of a Developmental Assignment Program is also under examination. These efforts are being supported by the development of micro computer packages for regional use in manipulating human resource data.

Efforts have been focused on integrating the concepts of Employment Equity into all Personnel disciplines. EIC has chosen to comply with the requirements of the Employment Eq-

uity Act by using its experience to support external employment equity efforts. A policy on religious awareness was developed and issued.

Organization Development

Organization Development Services provided consulting assistance to managers and teams by focusing on a participative approach to enhancing service quality and managing change, clarifying organizational values and purposes, and building the effectiveness of work teams.

Training

The Training Division undertook three major activities during the year.

These included an analysis of the need for front-line client service training, the evaluation of the competency-based training course entitled "The Assessment Component Employment," and the continuation of the pilot project on computer use for training purposes.

Suggestion and Merit Awards

Awards totalling approximately $47,000 were given to 159 employees in 1987-88 for suggestions which saved EIC more than $1.4 million.

Many of the money-saving ideas involved amending forms, enhancing computer programs and instituting procedural changes. During the same period, 75 EIC employees received merit awards for making a significant contribution to departmental objectives.

Systems and Procedures

Systems and Procedures continued to support the delivery of EIC programs and services by accomplishing the following:

- maintaining and enhancing the Unemployment Insurance pay systems to ensure continued efficient processing of high claim workloads;
- implementing computer systems to improve CEC service to the public as a result of the Unemployment Insurance Administrative Improvement. These included automated support for Unemployment Insurance Enquiries and the Claimant Services Officers as well as the hardware upgrades to the Regional Computer Centres required for these projects. In addition, new systems were piloted (national implementation in 1988-89) for the automation of routine correspondence to UI claimants and the automation of the calculation module of the claims adjudication process. These will ensure consistency in the establishment of UI claims;
- developing an automated on-line recovery capability for the use of Unemployment Insurance overpayment collection officers;
- developing and revising systems to support the summer employment development program (Challenge '87);
- developing an on-line system in support of the Canadian Jobs Strategy;
- establishing enhanced security for the Calgary 1988 Olympics by installing additional equipment at ports of entry and an upgraded computer mainframe to better operate the Immigration Field Operational Support System;
- beginning the development of a system for Machine Readable Visas in co-operation with the Departments of External Affairs and Customs; and
- acting on government concern for security of information by ensuring the confidentiality of personal information in computer systems.

Public Affairs

Public Affairs is responsible for the promotion, information, media relations, publishing, advertising and internal communications activities of EIC.

Through its Corporate Affairs Directorate, Public Affairs also provides expertise in public opinion research, marketing, communications planning, trends analysis and issues management to enhance the awareness, understanding and effective delivery of EIC's policies, programs and services to various client groups.

Information Services

The Information Services Directorate is the creative arm of Public Affairs.

Its responsibilities range from writing, editing and word processing material in both French and English, to the design, production and distribution of publications and audio-

visual materials. As well, the Directorate responds to thousands of public enquiries annually.

In 1987-88, the English Writing unit wrote 242 speeches, 95 news releases, and more than 200 articles in addition to speech modules, Ministers' messages, AV scripts and video messages. The French Writing unit edited the French versions of more than 700 information materials, including speeches, articles and news releases.

The Production and Design unit increased its output by 25 per cent over the previous year, processing 531 items including books, brochures, charts and posters. The Audio-Visual and Exhibits unit produced more than 1,800 35 mm ortho slides and overhead visuals and some 1,700 colour and black and white photos. In addition, the unit had 108 photo assignments.

The Enquiries and Distribution unit responded to more than 36,000 public enquiries. Plans are underway to turn the unit into a "store-front" operation to increase public accessibility.

In the Media Monitoring unit, about 46,000 articles from major newspapers were clipped for inclusion in one of the four daily press clippings packages distributed to senior officials.

The volume of material which passes through the Word Processing unit is indicated by the fact that it processed more than 55,000 pages.

Labour Market

During 1987-88, comprehensive communications activities carried out by the Labour Market Development and Employment Services Information Directorate were designed to inform Canadians about the wide variety of EIC's programs and services.

Particular emphasis was placed on producing two videos on the Canadian Jobs Strategy (CJS), one for general audiences and the other for employer clients. Displays and publications to assist staff in their one-on-one or group marketing of the Canadian Jobs Strategy were also produced. The Canadian Jobs Strategy, along with Employment Services, was highlighted in the corporate advertising campaign.

Public Affairs published and distributed the Job Futures handbook, a condensed version of the popular two-volume publication called "Job Futures, an Occupational Outlook to 1995." This publication, along with the second edition of "Hot-100: A Quick Guide to What the Feds are Doing for Youth," was actively promoted through advertisements with coupons which appeared in the weekly and ethnic press.

A self-identification communications package (video, pamphlets and posters) entitled "Let's Get to Know You" was provided to all Canada Employment Centres, inviting members of the designated groups to identify themselves.

Public Affairs' support for the consolidation and name change of the Agricultural Employment Services included advertising, publications, a poster and articles in the agricultural media. New videos and publications were also produced to promote the Employment Equity programs.

UI/Immigration

As part of the Insurance and Immigration Directorate, the Insurance group has responsibility for informing the public on the Unemployment Insurance (UI) program and Social Insurance Numbers.

The group's major function is to provide information support for the UI program's operational requirements. Brochures, information sheets, videos and cheque inserts are some of the tools to inform a large audience comprising more than three million claimants and all Canadian employers. The Insurance group also provides national media relations on the UI program.

During 1987-88, Public Affairs supported the insurance program through three important bills: the treatment of earnings for Unemployment Insurance (UI) purposes; the extension of the Variable Entrance Requirement for one year; and the payment of UI benefits to fathers in the event that the mother dies or becomes incapacitated, and to mothers of premature babies when the baby comes home from the hospital.

Public Affairs was also substantially involved in the plans announced May 1987 to improve the administration of the UI program and to make it easier to understand. Several administrative measures have been designed which will be fully operational by the end of 1988. These include staffing Claimant Services Officers in the busiest Canada Employment Centres to provide better telephone access to claimants, simplifying the Record of Employment, and further reducing abuse of the UI program. Public Affairs has undertaken various projects to support the communication objectives of these administrative improvements.

During 1987-88, the Immigration group continued to deal with ongoing interest in the Immigration program from Canadian and international media, while maintaining an extensive publications program targeting prospective immigrants, their families in Canada, and Canadians generally interested in the program.

The Annual Report to Parliament on Immigration Levels, academic studies, communications activities surrounding Bills C-84 and C-55, and the production of communications materials dealing with changes to Immigration Regulations and procedures formed the bulk of this group's activity.

Individual immigration cases accounted for extensive numbers of enquiries from media outlets throughout the year. International events affecting Canada's Immigration Program also generated many enquiries from the media, as did the arrival of another boatload of refugee claimants in the summer of 1987.

Executive Secretariat

The Executive Secretariat supports the work of EIC's executive management and co-ordinates a range of activities which affect all parts of EIC.

The Executive Secretariat consists of seven directorates.

Intergovernmental Affairs and External Liaison

The Intergovernmental Affairs and External Liaison Directorate oversaw the negotiation of federal-provincial agreements, worked with other government departments and agencies, and co-ordinated international visits and EIC's participation in international conferences.

Ministerial visits were organized with foreign countries and the European Economic Community. The Directorate conducted information and briefing sessions for foreign ministers and senior officials.

The Directorate co-ordinated federal-provincial/territorial Ministers' conferences as well as a number of conferences and meetings involving the Deputy Minister and the Associate Deputy Minister. The Directorate also developed strategies for Ministers, Senior management and others on issues regarding EIC and the provinces.

Emergency Planning Directorate

The Minister of Employment and Immigration is responsible for meeting Canada's emergency human resource requirements during peacetime emergencies and war.

The Emergency Planning Directorate's mandate is to plan, organize and maintain a comprehensive departmental emergency program in co-operation with Emergency Preparedness Canada, all levels of government, and the private sector.

A draft National Readiness Plan was completed by March 31, 1988. In addition, peacetime emergencies plans were developed by local offices.

The Emergency Operations Centre at national headquarters was equipped and used on several occasions mainly by Immigration.

Security Directorate

The Security Directorate continued to provide assistance to the Security Policy Implementation Task Group established under the Executive Secretary.

The security screening requirements of individual positions within NHQ were identified.

The Directorate also co-operated with the Immigration Branch and the Department of Transport to implement the Airport Security Regulations.

The Directorate continued to be responsible for requests for information from federal, provincial and municipal law enforcement agencies, and providing security advice and assistance to the Ministers' offices.

The 1986 government security policy has generated increasing demands on the Personnel Security Division to respond to the new screening requirements.

The Directorate represents the department in meetings with such law enforcement bodies as the International Association of Chiefs of Police and the Canadian Association of Chiefs of Police.

Public Rights Administration Directorate

The Public Rights Administration Directorate is responsible for administering the Access to Information Act, the Privacy Act and the Canadian Human Rights Act within EIC.

It advises the program branches on requests for access to information, develops guidelines to protect personal information and counsels on human rights complaints relating to EIC policies and programs.

The Access Division processed 290 formal requests — an increase of some 100 per cent during the last two years. There were 2,577 formal requests under the Privacy Act from individuals seeking access to personal information from records under EIC's control. The division prepared a Treasury Board submission analysing the legislative basis for EIC's use of the Social Insurance Number. It revised the Access Register and the Privacy Index to reflect changes and to show collections and disclosures of personal information.

The Directorate provided advice and consultation to EIC program groups on compliance with the Canadian Human Rights Act and co-ordinated the processing and resolution of complaints.

Executive Management Information Services

Executive Management Information Services is responsible for providing the Ministers, the Deputy Minister and the Executive Secretariat with automated system services.

It has redesigned and developed a Ministerial Correspondence System which tracks and controls over 70,000 documents every year. It continued to develop a Pilot Executive Briefing System which provides senior management with direct access to information of corporate interest.

Commission Secretariat

The Commission Secretariat prepared policies, guidelines and other initiatives for consideration by the Governor in Council, the Commission and other Corporate Committees.

In addition, the Commission Secretariat co-ordinated the preparation of EIC's Annual Regulatory Plan and implemented the provisions of the Regulatory Reform Strategy within EIC. The Secretariat prepared legislative cabinet committee work plans as well as briefings for ministerial meetings with representatives from the private sector and voluntary organizations.

The Commission Secretariat developed and maintained computerized information systems for Commission and Corporate Committee decisions and profiles on private sector and voluntary organizations.

The Secretariat also developed the annual Paperwork Reduction Plan and co-ordinated related activities.

Conference Secretariat and Corporate Services

The Conference Secretariat and Corporate Services provided services to the Executive Committee, the organization Review Committee and the Security Policy Implementation Committee.

The Secretariat organized national conferences with labour, business and the cultural sectors in addition to the National Innovations Advisory Council Consultation meeting. It was also responsible for co-ordinating logistics for several federal-provincial/territorial meetings of Ministers and Deputy Ministers and officials.

The Secretariat also monitored and co-ordinated all translation and interpretation services for EIC.

Internal Audit Bureau

The Internal Audit Bureau (IAB) provides a systematic, independent review and appraisal of all EIC operations to advise the Deputy Minister/Chairman and Senior management on the efficiency, effectiveness and economy of management policies, practices and controls.

In 1987-88, IAB successfully carried out the Audit Plan approved by the Deputy Minister/Chairman for this fiscal year. This included 22 audits of various internal programs and services. The IAB fulfilled its functional responsibilities for the Regional Operational Review Program which reviewed 46 Canada Employment Centres and 12 Canada Immigration Centres. Management functions of planning, directing, organizing and communicating were emphasized in these reports.

EIC continued to participate in the audit of the Immigration Program abroad so that EIC's senior management could be kept informed on the implementation of immigration policy and procedures at foreign posts.

The EIC Audit/Evaluation Committee (AEC), chaired by the Associate Deputy Minister/Vice Chairman, continued to advise on audit plans, policies and results, while carefully monitoring corrective measures recommended through IAB audits.

Statement of Operations

Canada Employment and Immigration Commission

Management Report

We have prepared the accompanying financial statements of the Canada Employment and Immigration Commission (CEIC) in accordance with the reporting requirements and standards of the Receiver General for Canada.

The primary responsibility for the integrity and objectivity of data in these financial statements rests with the management of CEIC.

In order to assure maximum objectivity and freedom from bias, the financial data contained in this financial statement has been examined by the Senior Management of CEIC.

These financial statements were prepared in accordance with the accounting policies set out in Note 2, on a basis consistent with that of the preceeding year.

Previous year figures have been reclassified to conform to the current year's presentation. Some of the information included in the financial statement is based on management's best estimates and judgements and gives due consideration to materiality.

To fulfill its reporting responsibility, the CEIC maintains a set of accounts which provides a centralized record of the CEIC financial transactions.

Financial information contained in the departmental statements and elsewhere in the Public Accounts is consistent with that in these financial statements, unless indicated otherwise.

Financial Services develops and disseminates financial management and accounting policies, and issues directives which maintain standards of accounting and financial management.

The CEIC maintains systems of financial management and internal control.

Transactions are executed in accordance with prescribed regulations, within parliamentary authorities, and are properly recorded to maintain accountability of Government funds and safeguard CEIC assets.

Financial management and internal control systems are augmented by the maintenance of internal audit programs. CEIC also seeks to assure the objectivity and integrity of data in its financial statement by the careful selection, training and development of qualified staff, by organizational arrangements that provide appropriate divisions of responsibility, and by communications programs aimed at ensuring that its regulations, policies, standards and managerial authorities are understood throughout the organization.

Approved by:

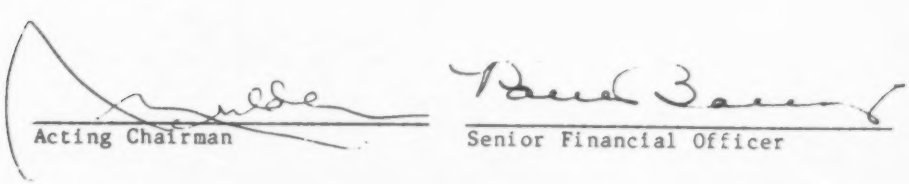

Acting Chairman

Senior Financial Officer

Canada Employment and Immigration Commission

Statement of Operations

for the year ended March 31, 1988
(in thousands of dollars)

	1988	1987
Expenditure		
Employment and Insurance Program		
Unemployment Insurance	3,056,107	3,278,053
Human resource development	1,646,399	1,660,367
National employment services	240,414	255,853
Program management and joint services	149,728	142,847
	5,092,648	5,337,120
Corporate and Special Services Program		
Commission management and administration	249,824	250,020
Systems and procedures	25,006	24,632
Administration of social insurance numbers	3,976	3,910
Administration of government annuities	2,226	2,862
Canada Employment and Immigration Advisory Council	1,071	781
	282,103	282,205
Immigration Program		
Program operations	97,673	90,310
Settlement	55,086	49,500
Management and policy development	21,850	14,830
Adjudication	4,149	3,906
Refugee Status Advisory Committee	3,246	2,510
	182,004	161,056
	5,556,755	5,780,381
Revenue		
Revenue credited to the vote		
Recovery of Unemployment Insurance Account administration costs	958,578	929,728
Non-tax revenue		
Services and service fees	16,057	14,930
Refunds of previous years' expenditure	12,687	11,154
Return on investments	421	829
Other revenues		
Unemployment Insurance fines	2,556	1,836
Government annuities surplus	2,159	3,126
Immigration fines and forfeitures	1,043	960
Recovery of deportation expenses	718	645
Other	494	202
	994,713	963,410
Net costs of operations	4,562,042	4,816,971

Note: For comparison structure, the figures displayed for the Employment and Insurance Program have been restated to reflect the activity structure in place for 1987-88.

Canada Employment and Immigration Commission

Notes to the Statement of Operations

March 31, 1988

1) Authority and Objectives

The Canada Employment and Immigration Commission was established under Section 7 of the Employment and Immigration Reorganization Act, 1977 and is a departmental corporation named in Schedule B to the Financial Administration Act. All the Commission's operating and contributions and grants expenditures are funded by budgetary lapsing authorities whereas employee benefits, annuities agents supplementary retirement benefits, and the Government's contribution to the unemployment insurance account and in respect of fishermen's benefits are authorized by statutory authorities. The Commission is divided into three program areas and their objectives are as follows:

Corporate and Special Services Program — to ensure the development and implementation of policies and programs, to provide strategic, operational and administrative support to enable Employment and Immigration Canada to carry out its mission, and to provide for such other functions allocated to it.

Employment and Insurance Program — to further the attainment of national, economic and social goals by realizing the full productive potential of Canada's human resources, while supporting the initiatives of individuals to pursue their economic needs, and more generally, their self-fulfillment through work.

Immigration Program — to administer the admission of immigrants and visitors in accordance with the economic, social, humanitarian and cultural interests of Canada.

Loans to immigrants and other classes of persons for the purpose of paying the costs of admission, transportation and reasonable living expenses are made under a non-budgetary statutory authority advanced by the Minister of Finance pursuant to the Immigration Act, Section 121. The total amount of loans outstanding shall not, at any time, exceed $90,000,000.

2) Significant Accounting Policies

The Statement of Operations was prepared using the following accounting policies:

i) Expenditures is recorded for all goods and services received and/or performed up to March 31, in accordance with the Government's payable at year end accounting policy, with the exception of termination benefits and vacation pay.

ii) Revenue is recorded on a cash basis in accordance with the Government's accounting policies.

iii) Acquisitions of capital assets are charged to operating expenditure in the year the expenditure is incurred.

iv) Estimated accounts for services provided without charge from other government departments are disclosed in the Statement of Operations.

v) Refunds of previous years' expenditure are recorded as revenue when received and are not deducted from expenditure.

3) Parliamentary Appropriations
Canada Employment and Immigration Commission

	1987-88 CY	1986-87 PY
	(in thousands of dollars)	
Employment and Insurance Program		
Vote 10	77,841	87,924
Lapsed	15,706	5,049
	62,135	82,875
Vote 15	1,615,286	1,716,089
Lapsed	76,597	156,332
	1,538,689	1,559,757
Statutory contributions to UI Account	2,443,131	2,710,182
Statutory contributions to fishermen's benefits	229,006	201,401
Statutory contributions to employee benefit plans	92,510	84,592
Statutory refunds of amounts credited to revenue in previous years	3	(1)
Total Program	4,365,474	4,638,806
Corporate and Special Services Program		
Vote 5	44,806	35,925
Lapsed	10,761	678
	34,045	35,247
Vote 6	37	
Lapsed		
	37	
Statutory contributions to employee benefit plans	16,583	15,509
Statutory retirement benefits to annuities agents pensions	35	36
Total Program	50,700	50,792
Immigration Program		
Vote 20	119,101	105,063
Lapsed	2,413	2,168
	116,688	102,895
Vote 21	280	38
Lapsed	1	5
	279	33
Vote 25	62,746	52,794
Lapsed	10,592	5,710
	52,154	47,084
Statutory contributions to employee benefit plans	12,859	11,022
Statutory refunds of amounts credited to revenue in previous years	24	21
Total Program	182,004	161,055
Total use of appropriations	4,598,178	4,850,653

4) Accounts Receivable

At year-end, accounts receivable consist of salary overpayments, charges and fines payable by transportation companies under the Immigration Act, fines payable by claimants under the Unemployment Insurance Act, outstanding loans to immigrants, various employment programs and Unemployment Insurance overpayments, and other miscellaneous amounts due.

Interdepartmental	1987-88	1986-87
	(in thousands of dollars)	
Internal to the Government		
Employment and insurance overpayments		
UI Benefit Repayments	250	541
Corporate and Special Services Program		
Secondments	42	
	292	541
Outside parties		
Employment and insurance overpayments		
Unemployment insurance benefit overpayments	122,960	104,990
Unemployment insurance Section 47	19,983	16,139
National Training Program — Purchase of training	5,470	4,013
Unemployment insurance fines	4,779	4,542
Job Development	2,718	831
National Institutional Training	2,506	2,911
Job Entry	1,564	815
Canada Works	1,132	1,230
Summer Canada Works	736	820
Summer Employment Experience Development Program	372	363
Employment Expansion and Development Program	353	418
Local Employment Assistance Program	343	375
Skill Shortages	291	11
Community Futures	176	
Canada Manpower Mobility Program	142	151
Outreach Program	136	151
Canada Community Development	109	167
Social Assistance Recipients	70	
Local Employment Assistance and Development Program	64	72
Youth Training Option Program	57	92
General Industrial Training	54	70
Management Information Services	53	45
Local Initiative	50	76
Canada Community Services	25	44
Career Access	23	33
Other Programs	17	30
Business Management Training	16	5
Skill Investment	15	30
New Technology Employment Program	15	25
Challenge '86		23
Job Corps Program		17
Individually Subsidized Jobs	12	
Program for Employment Disadvantaged	12	14
Unemployment Insurance Work Sharing	9	15
Young Canada Works	7	16
Canadian Jobs Strategy		8
Critical Trade Skills Training		5
Employment Creation Grant & Contribution Program	5	
	164,274	138,547

Interdepartmental (cont'd)	1987-88	1986-87
	(in thousands of dollars)	
Immigration		
Deportation expense charges	4,388	3,443
Assisted Passage Loans — Accrued interest	791	699
Airline and shipping fines	332	354
Adjustment assistance overpayments	277	195
Recoverable Adjustment Assistance Loans	57	47
Forfeited Conditional Bonds	18	
Settler Loans	5	5
	5,868	4,743
Administration		
Secondments	106	127
Miscellaneous	83	81
Salary overpayments	27	29
Total	170,650	144,068

5) Trust Funds and Specified Purpose Accounts

The Canada Employment and Immigration Commission also has the responsibility to administer and control the following Trust Funds and Specified Purpose Accounts.

a) Unemployment Insurance Account

The Unemployment Insurance Act provides for a compulsory contributory unemployment insurance program applying to all employees, subject to minor exceptions.

The Act authorizes an account in the Accounts of Canada to be known as the Unemployment Insurance Account.

The Act provides for the following to be credited to the Account: (a) premiums, fines, penalties and interest; (b) the Government share of benefits paid; (c) refunds of overpayments of benefits, and benefit repayments; (d) amounts for services rendered to other Government departments or agencies, or to the public; (e) amounts provided for any other purpose related to unemployment insurance and authorized by an appropriation administered by the Canada Employment and Immigration Commission; and (f) interest on the balance of the account at such rates as the Minister of Finance may authorize. The Act also provides that the following be charged to the account: (a) benefits paid under the Act; (b) the costs of administering the Act; and (c) the interest on advances made by the Minister of Finance.

Interest bearing loans are made to the Unemployment Insurance Account, under Section 137(1) of the Unemployment Insurance Act, as a result of deficiencies in contributions from employers and employees. The loan balance outstanding as at March 31, 1988 bears interest at rates between 7.6 per cent and 8.9 per cent per annum, and is repayable between April 30, 1988 and March 31, 1990.

Transactions in the Unemployment Insurance Account (in millions of dollars)

	1987-88	1986-87
Balance as at April 1 (deficit)	(3,897)	(4,335)
Receipts and other credits		
Contributions —		
Employer and employee[1]	10,686	9,819
Government[1]	2,672	2,912
Investment income	4	3
	13,362	12,734
Payments and other charges		
Benefits[1]	10,466	10,522
Operating expenses	969	937
Interest	219	837
	11,654	12,296
Net increase or (decrease)	1,708	438
Balance as at March 31 (deficit)[2]	(2,189)	(3,897)

[1] *Fishermen's benefits in the amount of $248 million (1987–$218 million), the related Government contribution of $229 million (1987–$202 million) and the fishermen's premiums of $19 million (1987–$16 million) are included in the statement.*

[2] *Interest bearing loans under Section 137(1) of the Unemployment Insurance Act in the amount of $1,954 million (1987–$3,606 million) were made to the Unemployment Insurance Account leaving a net deficit balance as at March 31, 1988 of $235 million (1987–$291 million).*

b) Government Annuities Account

This account was established by the Government Annuities Act, and modified by the Government Annuities Improvement Act, which discontinued sales of annuities. The account is valued on an actuarial basis each year, with the deficit or surplus charged or credited to the Consolidated Revenue Fund. The accounts of the Government Annuities Account are maintained on an accrual basis.

The purpose of the Government Annuities Act was to assist Canadians to provide for their later years, by the purchase of Government annuities. The Government Annuities Improvement Act increased the rate of return and flexibility of Government annuity contracts, and discontinued sales of annuities.

Receipts and other credits consist of premiums received, funds reclaimed from the Consolidated Revenue Fund for previously unlocated annuitants, earned interest and items transferred from previous years' revenue to cover the actuarial deficit. Payments and other charges represent matured annuities, the commuted value of death benefits, premium refunds and withdrawals, and actuarial surpluses and unclaimed items transferred to non-tax revenue. The amounts of unclaimed annuities, related to annuitants who cannot be located, are transferred to non-tax revenue.

Transactions in the Government Annuities Account (in thousands of dollars)

	1987-88	1986-87
Balance as at April 1	1,022,333	1,056,855
Receipts and other credits		
Interest from Canada	67,808	70,254
Premiums	552	610
Other	60	78
	68,420	70,942
Payments and other charges		
Annuity payments	100,577	100,341
Premiums refunds	2,263	2,752
Unclaimed annuities	359	212
	103,199	103,305
Net increase or (decrease)	(34,779)	(32,363)
Actuarial surplus, excess of recorded unpaid annuities at the end of the year over calculated unpaid annuities	(2,737)	(2,159)
Balance as at March 31	984,817	1,022,333

c) Annuities Agents' Pension Account

This pension plan provides pension benefits to former eligible government employees who were engaged in selling Government Annuities to the public. During the year, interest of $1,381, calculated at the rate of 4 per cent per annum, was credited to the account and charged to interest on public debt. Contributions from the Annuities Branch, as former employer, amounted to $7,793 and payments from the Account amounted to $14,542.

Transactions in the Annuities Agents' Pension Account

	1987-88 $	1986-87 $
Balance as at April 1	34,970	41,002
Receipts and other credits	9,173	10,209
Payments and other charges	14,542	16,241
Net increase or (decrease)	(5,369)	(6,032)
Balance as at March 31	29,601	34,970

d) Immigration Guarantee Fund

This account records amounts collected and held pending final disposition, either by refund to the original depositor, or forfeiture to the Crown.

During the year, withdrawals totalled $2,513,026 and consisted of refunds to depositors, $2,338,544; departmental expenses recovered from deposits, $5,505; and, forfeitures to the Crown, $168,977.

Transactions in the Immigration Guarantee Fund (in thousands of dollars)

	1987-88	1986-87
Balance as at April 1	5,264	6,551
Receipts and other credits	2,267	2,510
Payments and other charges	2,513	3,797
Net increase or (decrease)	(246)	(1,287)
Balance as at March 31	5,018	5,264
Securities in trust at beginning of year	50	60
Securities received through the year		
Securities repaid during the year		10
Less: securities in trust at year end	50	50
Net balance as at March 31	4,968	5,214

e) Summer Employment Experience Development Program

The Summer Employment Experience Development Program is jointly funded by the federal and provincial governments.

This account records advance payments made by provinces against their share of the cost of projects, and held in trust pending disbursements to project sponsors. During the year, deposits totalled $1,783,000 and disbursements totalled $1,852,492 consisting of $1,799,424 in payments to sponsors and $53,058 in refunds to Provinces.

Transactions in the Summer Employment Experience Development Program

	1987-88 $	1986-87 $
Balance as at April 1	74,441	46,215
Receipts and other credits	1,783,000	1,527,701
Payments and other charges	1,852,492	1,499,475
Net increase or (decrease	(69,492)	28,226
Balance as at March 31	4,949	74,441

f) Work Orientation Workshops Program

The Work Orientation Workshops Program is jointly funded by the federal and provincial governments.

This account records advance payments made by provinces against their share of the cost of projects, and held in trust pending disbursements to project sponsors. During the year, deposits totalled $122,500 and disbursements totalled $108,324 consisting of $99,853 in payments to sponsors and $8,471 in refunds to Provinces.

Transactions in the Work Orientation Workshops Program

	1987-88 $	1986-87 $
Balance as at April 1	8,399	1,197
Receipts and other credits	122,500	112,444
Payments and other charges	108,324	105,242
Net increase or (decrease)	14,176	7,202
Balance as at March 31	22,575	8,399

g) Canadian Jobs Strategy Program

The Canadian Jobs Strategy Program is jointly funded by the federal and provincial governments.

This account records advance payments made by provinces against their share of the cost of projects, and held in trust pending disbursements to project sponsors. During the year deposits totalled $525,000 and disbursements totalled $689,348 in payments to sponsors.

Transactions in the Canadian Jobs Strategy Program

	1987-88 $	1986-87 $
Balance as at April 1	690,570	1,795,849
Receipts and other credits	525,000	300,000
Payments and other charges	689,348	1,405,279
Net increase or (decrease)	(164,348)	(1,105,279)
Balance as at March 31	526,222	690,570

6) Loans, Investments and Advances
Assisted Passage Scheme — Employment and Immigration

Section 121 of the Immigration Act authorizes the making of loans to immigrants and other such classes of persons.

The total amount authorized to be outstanding at any time in $90,000,000.

The terms and consitions of the loans, with their year-end balances, are as follows:

a) repayable by monthly instalments over 1 to 5 years with a possible deferment of 6 months, bearing interest at rates from 6 per cent to 15 per cent per annum, with final instalments between April 1, 1988 and April 1, 1993, balance at year-end $4,298,149; and,

b) repayable by monthly instalments over 1 to 5 years with a possible deferment of 2 years, non-interest bearing, with final instalments between April 1, 1988 and April 1, 1993, balance at year-end $63,402,572

Transactions in the Assisted Passage Scheme

	1987-88 $	1986-87 $
Balance as at April 1	61,997,478	57,637,103
Receipts and other credits	12,672,698	13,928,242
Payments and other charges	18,375,941	18,288,617
Net increase or (decrease)	5,703,243	4,360,375
Balance as at March 31	67,700,721	61,997,478

7) Contingent liabilities

Twenty-one claims totalling $5,793,344 have been brought against the Canadian Employment and Immigration Commission - one for breach of contract, punitive damages and general damages by a former employee, twelve for general damages (eight by private citizens, one by a private company and three by former employees), two for loss of income (one by a prospective employee and one by a former employee), one for physical injury by a private citizen, two for damages (one by a private citizen and one by a private company), one for mental injury by a private citizen, one for special and exemplary damages by a private company, one for contract in dispute by a private company.

8) Consolidated Statement of Receipts and Disbursements

This Consolidated Statement represents the aggregate of all financial activities pertaining to the Department of Employment and Immigration, the Canada Employment and Immigration Commission, the Unemployment Insurance Account, the Government Annuities Account and other Trust Funds and Specified Purpose Accounts mentioned in the preceding note (5). It represents a summary, on a consolidated basis, of the total operations of Employment and Immigration Canada.

Consolidated Statement of Receipts and Disbursements for the period ended March 31, 1988 (in thousands of dollars)

	1987-88	1986-87
Disbursements		
Employment and Insurance Program		
Unemployment insurance benefits	10,465,723	10,521,719
Human Resource Development	1,646,399	1,660,367
Unemployment insurance	383,970	366,469
National employment services	240,414	255,853
Unemployment insurance interest payments	215,427	834,109
Management & joint services	149,728	142,847
Summer Employment Experience Development Program–Payments and refunds to provinces	1,852	1,499
Canadian Jobs Strategy Program–Payments and refunds to provinces	689	1,405
Territorial Subsidiary Agreement on Human Resource Development Program–Payments and refunds to territorial governments		158
Work Orientation Workshops Program–Payments and refunds to provinces	108	105
Canada Works Program–Payments and refunds to provinces		16
Corporate and Special Services Program		
Commission management and administration	249,824	250,020
Annuities payments, etc.	103,214	103,321
Departmental management and administration	28,654	26,156
Systems and procedures	25,006	24,632
Administration of Social Insurance numbers	3,976	3,910
Administration of government annuities	2,226	2,862
Canada Employment and Immigration Advisory Council	1,071	781
Immigration Program		
Program operations	97,673	90,310
Settlement	55,086	49,500
Management & Policy Development	21,850	14,830
Assisted passage loans issued to immigrants	18,376	18,288
Adjudication	4,149	3,906
Refugee Status Advisory Council	3,246	2,510
Immigration Guarantee Fund–Refunds and forfeitures	2,513	3,807
	13,721,174	14,381,380

	1987-88	1986-87
	(in thousands of dollars)	
Receipts		
Unemployment insurance premiums	10,685,392	9,819,310
Annuity interest, etc.	68,429	70,952
Services and service fees	16,057	14,930
Refund of previous years' expenditure	12,953	11,277
Assisted passage loans repayments	12,673	13,928
Net adjustment to the Unemployment insurance administration cost	5,693	8,669
Other revenues		
Unemployment insurance fines	2,556	1,836
Government annuities surplus	2,159	3,126
Immigration fines and forfeitures	1,043	960
Recovery of deportation expenses	718	645
Other	494	202
Immigration Guarantee Fund deposits	2,267	2,510
Summer Employment Experience Development Program deposits	1,783	1,527
Canadian Jobs Strategy Program deposits	525	300
Return on investments	421	829
Territorial Subsidiary Agreement on Human Resource Development Program deposits		192
Work Orientation Workshops Program deposits	122	112
Canada Works Program deposits		8
	10,813,285	9,951,313
Net cost of operations	2,907,889	4,430,067
Reconciliation to use of appropriations		
Net costs of operations	2,907,889	4,430,067
Decrease (increase) in unemployment insurance deficit	1,707,304	438,008
Decrease in unpaid annuities	(37,552)	(34,528)
Revenue credited to non-tax revenue		
Related to appropriations	36,402	33,805
From Annuities Account-Actuarial surplus	2,737	2,159
Increase in assisted passage loans	(5,703)	(4,360)
Increase in the Immigration Guarantee Fund	(246)	(1,297)
Increase in the Canadian Jobs Strategy Program	(164)	(1,105)
Increase in the Canada Works Program		(8)
Increase in the Summer Employment Experience Development Program	(69)	28
Increase in the Work Orientation Workshops Program	14	7
Decrease in the Territorial Subsidiary Agreement on Human Resource Development Program		34
Use of appropriations	4,610,642	4,862,810

Emploi et Immigration Canada

Employment and Immigration Canada

Rapport annuel

1987·1988

Canada

Rapport annuel

1987-1988

WH6-180/9/88

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1988

N° de cat. MP1-1988

ISBN 0-662-56243-7

Ministre de l'Emploi
et de l'Immigration

CANADA

Minister of Employment
and Immigration

OCT 2 1 1988

A Son Excellence
le Gouverneur général du Canada

Plaise à Votre Excellence,

J'ai le plaisir de soumettre à Votre Excellence le rapport annuel des activités de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour l'année financière 1987-1988.

Avec ma très haute considération,

Barbara McDougall

Barbara McDougall

Ottawa, Canada K1A 0J9

Sous-ministre et Président
Emploi et Immigration Canada

Deputy Minister and Chairman
Employment and Immigration Canada

Ottawa K1A 0J9

SEP 30 1988

Madame Barbara McDougall, C.P., députée
Ministre de l'Emploi et de l'Immigration
Ottawa

Madame le ministre,

Nous avons le plaisir de vous soumettre le rapport annuel des activités de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour l'année financière 1987-1988.

Avec notre très haute considération,

Le président

A. Kroeger

Arthur Kroeger

Le vice-président

Nick Mulder

Nick Mulder

Le commissaire

Peter Doyle

Peter Doyle

Le commissaire

Fernand Boudreau

Fernand Boudreau

Canada

Table des matières

	Page
Faits saillants	1
Les Commissaires	3
Aperçu de la Commission et du Ministère	5
Structure	5
Mandat d'EIC	6
Objectifs	6
Notre philosophie de gestion	7
Lois et règlements	7
Remerciements	7
Économie	8
Ministre d'État à la Jeunesse	9
Services d'emploi	12
Placement	13
Services d'adaptation	15
Information sur le marché du travail	20
La Planification de l'emploi	22
L'aide là où elle est le plus nécessaire	22
Groupes cibles	24
Les meilleures solutions	24
Prise de décision à l'échelle locale	25
Assurance	28
Service à nos clients	28
Les opérations financières du Régime d'assurance-chômage	30
Paiement de prestations	30
Utilisation de la Caisse d'assurance-chômage à des fins innovatrices	31
Frais d'administration	31
Rapport du vérificateur général du Canada	33
Immigration	43
Direction générale de la politique d'immigration	43
Groupe de travail sur la reconnaissance du statut de réfugié	46
Établissement	48
Aide à l'adoption	48
Activités	49
Réexamen des cas	50
Arbitrage	50
Activités à l'étranger	51

Comité consultatif du statut de réfugié 59

Services généraux 61

Politique stratégique et planification 61
Finances et administration 62
Personnel 63
Systèmes et procédures 64
Affaires publiques 65
Secrétariat exécutif 66
Bureau de vérification interne 67

État des opérations 69

Faits saillants

Économie

- En 1987-1988, le nombre moyen de Canadiens détenant un emploi a été de 12 077 000, soit une augmentation de 399 000 par rapport à l'année précédente, où la moyenne s'élevait à 11 678 000.
- Le taux de chômage a continué de baisser. De 9,6 p. 100 qu'il était au cours de l'année précédente, il est tombé à 8,5 p. 100 en 1987-1988.
- Le nombre d'emplois détenus par les hommes et les femmes adultes a augmenté respectivement de 3,1 p. 100 et de 5,7 p. 100.
- En 1987-1988, l'emploi a subi une hausse dans la plupart des grands secteurs d'activité, notamment dans les secteurs de la construction (10,7 p. 100), dans les secteurs des finances, de l'assurance et de l'immobilier (7,7 p. 100), dans les secteurs communautaires, des affaires et des services personnalisés (3,6 p. 100), et dans le secteur manufacturier (3,2 p. 100).

Services d'emploi

- EIC met tout en oeuvre pour assurer des services d'emploi de haute qualité. Les Centres d'Emploi du Canada (CEC) offrent des programmes et des services adaptés aux besoins des collectivités. Ils misent sur la qualité et l'efficacité.
- Des sondages ont été effectués dans 355 CEC dans le but d'améliorer la qualité du service aux clients-travailleurs.
- Les conseillers dans les CEC reçoivent une formation supplémentaire en matière de counselling d'emploi de façon à pouvoir dispenser les meilleurs services possibles aux clients-travailleurs et aux employeurs.
- Les Services d'emploi ont conclu 294 ententes de planification des ressources humaines avec le secteur privé, des gouvernements étrangers et d'autres ministères fédéraux du pays dans le but de favoriser la planification des ressources humaines et l'adaptation au marché du travail.
- Le Programme légiféré d'équité en matière d'emploi et le Programme de contrats fédéraux sont maintenant en application. Ils assurent une plus grande participation des femmes, des autochtones, des membres des minorités visibles et des personnes handicapées sur le marché du travail.
- JOBSCAN, méthode automatisée novatrice pour définir les exigences relatives à l'emploi, est en cours d'élaboration et devrait être mis en application sous peu.
- Les Services d'emploi ont exécuté le Programme canadien de réorientation des agriculteurs financé par Agriculture Canada. Près de 1 500 agriculteurs et leurs familles ont reçu une aide financière qui a totalisé 6,54 millions de dollars.
- Dans le cadre de l'engagement d'EIC d'aider des groupes désignés à accéder au marché du travail, les Services d'emploi contrôlent le taux de participation de ceux-ci au sein des programmes et des services.
- En raison de la décentralisation accrue de la prise de décision, les Centres d'Emploi du Canada (CEC) peuvent maintenant répondre plus efficacement aux besoins locaux de la collectivité.
- Le service de détermination des besoins au moyen d'entrevues, conçu pour cerner rapidement les besoins des clients, est maintenant offert dans tous les CEC.

La Planification de l'emploi

- Les résultats préliminaires de la stratégie intitulée la Planification de l'emploi, qui est en vigueur depuis le 5 septembre 1985, sont encourageants.
- Le «taux d'incidence» est exprimé en pourcentages qui reflètent le nombre de participants déjà au travail ou en formation après avoir participé aux programmes de la Planification de l'emploi. Voici quelques exemples tirés des études de rappel effectuées après un an :
  - 66 p. 100 dans le cas du Programme Intégration professionnelle;
  - 89 p. 100 dans le cas du Programme Acquisition de compétences;
  - 81 p. 100 dans le cas du Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre.
- Le «taux d'utilisation des compétences» représente le pourcentage de participants qui, ayant trouvé un emploi, utilisent les compétences acquises dans le cadre des programmes de la Planification de l'emploi. Voici quelques exemples tirés des études de rappel effectuées après un an :
  - 66 p. 100 dans le cas du Programme Intégration professionnelle;
  - 90 p. 100 dans le cas du Programme Acquisition de compétences;
  - 81 p. 100 dans le cas du Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre.
- En 1987-1988, 41,8 p. 100 des participants de la Planification de l'emploi étaient des femmes, 7,4 p. 100 étaient des autochtones, 4,8 p. 100 étaient membres de minorités visibles alors que les personnes handicapées comptaient pour 1,9 p. 100 d'entre eux.

Assurance

- Les CEC ont traité 3,2 millions de demandes de prestations d'assurance-chômage, les Centres régionaux d'informatique ont émis 30 millions de mandats de prestations d'une valeur approximative de 10,4 milliards de dollars et le personnel des CEC a répondu à près de 24 millions de demandes de renseignements du public sur l'assurance-chômage.
- Par rapport à 1986, il y a eu une diminution du nombre de demandes de prestations acceptées (3,2 p. 100); les paiements de prestations hebdomadaires ont été en moyenne plus élevés (5,0 p. 100); le nombre moyen de prestations hebdomadaires payées à l'égard de demandes initiales acceptées a diminué (2,7 p. 100); la moyenne du nombre de personnes qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage a également baissé (5,7 p. 100).
- Quelque 587 132 nouveaux numéros d'assurance sociale ont été émis.
- Il y a eu 982 008 enquêtes concernant les prestataires et 21 135 enquêtes relatives aux employeurs.
- Une somme nette de 10 326 millions de dollars a été versée au titre des prestations.
- Les activités du Régime pour 1987 se sont soldées par un excédent de 1 424 millions de dollars au Compte d'assurance-chômage, le déficit cumulatif ayant été réduit de 2 368 millions de dollars.

Immigration

- Le gouvernement fédéral a établi que le Canada recevra entre 125 000 et 135 000 immigrants au cours de l'année civile 1988 et que l'objectif est d'atteindre le créneau supérieur de cette échelle.
- En 1987, 3 600 visas ont été délivrés à des gens d'affaires immigrants qui ont déclaré des fonds globaux de 3 milliards de dollars et manifesté l'intention de créer 14 561 emplois.
- En 1987-1988, 42 millions de dollars ont été consacrés aux nouveaux arrivants démunis au titre des besoins essentiels, comme le logement, la nourriture, les vêtements, les meubles et autres dépenses.
- Dans l'ensemble du pays, plus de 125 organismes ont fourni des services essentiels aux nouveaux arrivants à un coût de 5 millions de dollars.
- Le bilan des activités exercées aux points d'entrée en 1987-1988 est le suivant : examen de plus de 2,2 millions de personnes sollicitant l'admission au Canada; établissement de plus de 41 498 rapports sur les personnes soupçonnées de faire partie des catégories non admissibles; plus de 37 761 investigations dans les bureaux au Canada; établissement de rapports sur plus de 35 682 personnes ou arrestation de celles-ci en vue de leur renvoi éventuel du Canada.

Les Commissaires

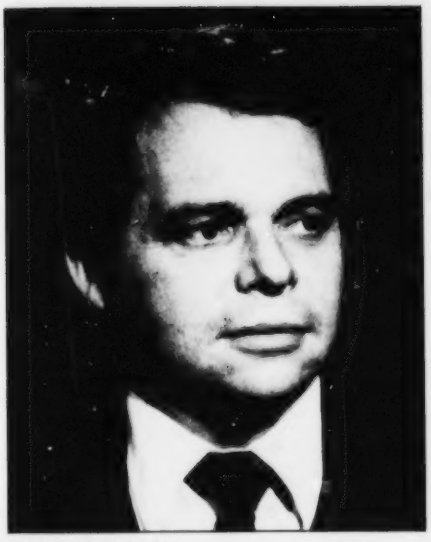

Gaétan Lussier*
Président

Nick Mulder
Vice-président

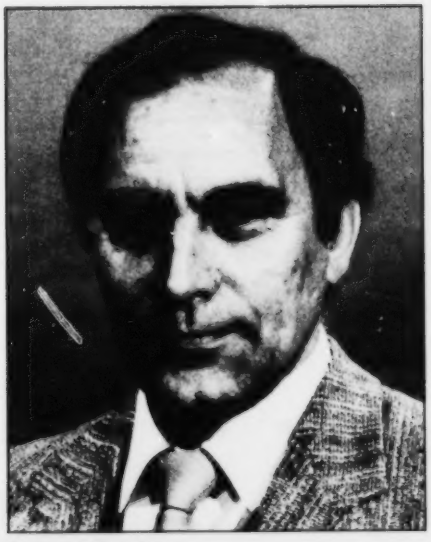

Fernand Boudreau
Commissaire (Travailleurs)

Peter Doyle
Commissaire (Employeurs)

Emploi et Immigration Canada fait classe à part, au sein du gouvernement fédéral, du fait qu'il est constitué non seulement d'un ministère, mais aussi d'une commission.

A la tête de la Commission, on trouve quatre dirigeants, dont le mandat consiste à donner une sanction finale à toutes les modifications apportées aux règlements et aux politiques ainsi qu'aux considérations légales inhérentes à l'Assurance, à l'Immigration, à la Planification de l'emploi et aux Services d'emploi . . . bref, à tous les programmes et services qu'EIC offre à la population du Canada, avant qu'ils ne soient soumis à l'approbation du Ministre.

Puisque nos programmes et politiques ont des effets sur les travailleurs et les employeurs, ces deux groupes ont fortement voix au chapitre à la Commission.

Les commissaires qui représentent respectivement les travailleurs et les employeurs collaborent étroitement avec leurs groupes constituants; ils veillent à ce que les intérêts des milieux du travail et des affaires soient correctement représentés, lors de l'élaboration des lois ou des politiques.

Comme les communications ne peuvent se faire à sens unique, les commissaires consacrent beaucoup de temps à répondre à diverses demandes, à se pencher sur certains problèmes, à fournir des renseignements sur les lois, les programmes et les politiques dans les secteurs du travail et des affaires ainsi qu'à en obtenir une rétroaction.

Le temps passé à établir de telles relations est employé à bon escient, ainsi qu'en attestent l'étendue et la qualité de nos programmes de même que les hautes normes qui caractérisent notre prestation de services à près de cinq millions de Canadiens, chaque année.

**M. Gaétan Lussier a quitté Emploi et Immigration Canada en septembre 1988 pour entreprendre une nouvelle carrière dans le secteur privé.*

Aperçu de la Commission et du Ministère

La philosophie de gestion d'Emploi et Immigration Canada l'exprime clairement : Aider les gens constitue notre raison d'être. Chaque année, un Canadien sur cinq profite des programmes et des services d'EIC.

Que ce soit le jeune adulte à l'aube de sa vie professionnelle, l'immigrant soucieux de s'adapter à son nouveau pays d'accueil, la personne handicapée à la recherche d'un moyen d'entrer sur le marché du travail, l'employeur désireux de se tenir au fait des nouvelles technologies et des changements du marché, tous trouvent au Ministère le support dont ils ont besoin.

En 1987-1988, Emploi et Immigration Canada a continué de faire de grands progrès en ce sens et a su améliorer la qualité du service offert à tous ses clients.

Au cours du printemps dernier, le Régime d'assurance-chômage a mis en oeuvre des projets de grande envergure visant à rehausser le service aux clients de l'Assurance-chômage, à simplifier leurs démarches auprès du personnel des bureaux et à repérer les abus du Régime d'assurance-chômage. Les premières réactions de nos clients ont été très positives.

Les échanges entre les clients et le personnel des bureaux de l'Immigration au pays et à l'étranger ont été grandement simplifiés en 1987-1988. Avec le dépôt, devant le Parlement, des projets de loi C-55 et C-84, amendés en profondeur, l'espoir d'instaurer des processus d'immigration et de reconnaissance du statut de réfugié plus équitables et plus rapides est pratiquement devenu une réalité.

Cette année encore la Planification de l'emploi a continué à laisser sa marque sur le marché du travail avec un taux de participation accru en ce qui concerne la formation. De plus, 80 p. 100 des clients interrogés par sondage ont déclaré que la formation reçue ou l'expérience pratique acquise dans le cadre de la Planification de l'emploi les avait aidés à se trouver un emploi, à conserver celui qu'ils occupaient ou à accéder à un travail plus intéressant. Des études de rappel ont également démontré que le pourcentage des personnes qui utilisent les compétences acquises au cours de leur participation à la Planification de l'emploi était élevé.

Au premier plan des rapports d'EIC avec le public, les Centres d'Emploi du Canada ont continué d'assurer des services adaptés à un large éventail de clients.

Cette année, le Programme d'équité en matière d'emploi et le Programme de contrats fédéraux ont rendu le marché du travail plus accessible à un plus grand nombre de Canadiens. Le perfectionnement de la formation de conseiller et l'amélioration des systèmes automatisés aideront le personnel des CEC à tenir compte de manière plus appropriée de la dimension humaine de leur travail.

En fin de compte, notre habileté à bien servir le public dépend de la forte motivation du personnel. En 1987-1988, la haute direction d'EIC a pris le ferme engagement de trouver des façons à la fois nouvelles et significatives de reconnaître les réalisations et les contributions des employés et de les en récompenser.

Coïncidant avec la prise de cette initiative, il se dessine une tendance de plus en plus grande vers la décentralisation de la prise de décision et d'imputabilité fondée sur la confiance en notre personnel et dans ses capacités.

Offrir un service de haute qualité : ce n'est pas là une vaine expression à EIC. La vocation première du Ministère étant d'aider les gens, la vigilance et la souplesse font partie intégrante du travail des employés. L'année 1987-1988 a été très fructueuse à cet égard et EIC compte bien poursuivre ses efforts au cours des douze mois à venir.

Structure

Emploi et Immigration Canada est constitué de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, qui ont été institués en vertu de la Loi de 1977 régissant l'emploi et l'immigration. La Commission est responsable de tous les programmes relatifs à l'emploi, à l'assurance-chômage et à l'immigration. Elle a à sa tête quatre personnes nommées par ordre en conseil — un président, qui fait aussi office de directeur exécutif, un vice-président et deux commissaires. Afin de donner une image juste du marché du travail canadien, un des commissaires est nommé après consultation auprès des syndicats, l'autre après consultation auprès des organisations patronales.

L'Administration centrale de la CEIC se compose de sept secteurs. Immigration, Assurance, Services d'emploi et Planification de l'emploi dispensent des services au public. Personnel, Finances et Administration, ainsi que Systèmes et Procédures offrent, pour leur part, des services à caractère professionnel, technique et administratif.

Le Ministère qui fonctionne en étroite relation avec la Commission et dont les locaux sont situés à l'Administration centrale, com-

prend Affaires publiques, Politique stratégique et planification ainsi que Affaires de la jeunesse. Le président et le vice-président de la Commission sont également le sous-ministre et le sous-ministre associé du Ministère.

Mandat d'EIC

Emploi et Immigration Canada, en collaboration avec les secteurs public et privé, poursuit deux objectifs fondamentaux :

1) Élaborer et mettre en oeuvre un ensemble structuré de lignes de conduite et de programmes nécessaires au bon fonctionnement du marché du travail canadien. L'ensemble doit être conforme aux objectifs économiques et sociaux du pays et viser à :
   - — préparer une main-d'oeuvre qui puisse satisfaire aux besoins en compétences à l'échelle nationale;
   - — favoriser la croissance et l'adaptation de l'économie, sans imposer de fardeau inutile aux particuliers, aux groupes et aux régions;
   - — donner à chacun les mêmes chances de faire concurrence sur le marché du travail et d'obtenir un emploi.

2) Concevoir et mettre en oeuvre des programmes et des lignes de conduite favorisant :
   - — un mouvement d'immigration répondant aux objectifs du Canada dans les domaines social, culturel, démographique et économique;
   - — le respect par le Canada de ses engagements sur le plan international et le maintien de ses traditions à caractère humanitaire;
   - — l'adaptation rapide au sein de la société canadienne des nouveaux résidents permanents;
   - — une surveillance efficace des personnes qui cherchent à entrer ou à demeurer au pays, afin de préserver la santé des Canadiens et leur sécurité.

Objectifs

EIC, dans la poursuite de sa collaboration avec les secteurs public et privé, a établi ce qui suit comme objectifs fondamentaux à l'égard de toutes ses initiatives et orientations :

1) Améliorer le fonctionnement du marché du travail. A cette fin :
   - — faire en sorte que les travailleurs, les employeurs et les établissements de formation disposent des renseignements nécessaires pour faciliter le bon fonctionnement du marché du travail;
   - — servir d'intermédiaire dans le jumelage de l'offre et de la demande d'emploi, et aider les employeurs à obtenir les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin;
   - — encourager la planification des ressources humaines dans le secteur privé;
   - — favoriser l'adaptation de l'industrie et celle de la main-d'oeuvre, en aidant les industries et les travailleurs à s'adapter aux changements économiques et technologiques, et à profiter au maximum des nouvelles possibilités économiques.

2) Assurer la protection temporaire du revenu des chômeurs et favoriser les objectifs de stabilisation du gouvernement. A cette fin :
   - — verser des prestations d'assurance-chômage aux travailleurs admissibles;
   - — favoriser la stabilité de l'économie et du marché du travail au moyen de l'assurance-chômage;
   - — créer d'autres possibilités d'emploi productif pour les travailleurs sans emploi.

3) Améliorer le niveau de compétence de la main-d'oeuvre du Canada afin de répondre aux besoins du marché du travail. A cette fin :
   - — aider les travailleurs à acquérir des compétences, à se perfectionner et à conserver leur niveau de compétence, afin qu'ils soient pleinement en mesure de répondre aux besoins du marché du travail;
   - — aider ceux qui n'ont pas les compétences de base exigées sur le marché du travail à les acquérir;
   - — aider les réfugiés et autres immigrants à s'intégrer à la population active canadienne.

4) Favoriser l'égalité d'accès à l'emploi pour tous les résidents du Canada. A cette fin :
   - — diminuer les disparités économiques et sociales causées sur le marché du travail par les faux obstacles à l'emploi et éliminer la discrimination exercée dans le passé en matière d'emploi;
   - — identifier les personnes qui ont de la difficulté à entrer sur le marché du travail ou à y soutenir la concurrence, et leur prêter soutien;
   - — encourager les employeurs à aider les personnes qui sont défavorisées sur le plan de l'emploi ou qui manquent d'expérience pratique, pour leur permettre d'entrer, de revenir ou de rester sur le marché du travail;
   - — fournir l'appui initial nécessaire pour créer des débouchés permanents et durables dans les localités où l'expansion est lente.

5) Administrer l'admission et l'établissement des étrangers au Canada et exercer un contrôle efficace sur les personnes qui cherchent à entrer ou à demeurer au Canada. A cette fin :
   - — élaborer et exécuter la politique du gouvernement en matière de niveaux d'immigration;
   - — aider les immigrants à s'établir au Canada, conjointement avec d'autres ministères fédéraux, les autres ordres de gouvernement et des groupes du secteur privé;
   - — exécuter avec efficacité et justice les activités liées à l'application de la loi et au contrôle.

6) Exécuter le mandat d'Emploi et Immigration Canada et remplir d'autres fonctions attribuées à ce ministère :
   - — administrer les contrats de rentes sur l'État et voir à l'attribution des numéros d'assurance sociale;
   - — assurer l'élaboration et la gestion de la politique et des programmes de la Commission et en informer ses divers publics;
   - — faire en sorte que les objectifs de la Commission soient atteints, que ses priorités soient respectées et que l'intégrité financière de ses programmes soit réalisée;
   - — recruter et conserver un personnel compétent et de plus en plus représentatif de la population active; créer un milieu favorable, tant sur le plan du travail que des relations syndicales-patronales, permettant à chacun de réaliser toutes ses possibilités.

Notre philosophie de gestion

EIC est une organisation axée sur les gens, qu'il s'agisse de combattre le problème du chômage, de favoriser l'adaptation du marché du travail ou d'assurer le respect des engagements internationaux du Canada et de ses traditions humanitaires.

Notre philosophie de gestion constitue un prolongement naturel de notre énoncé de mandat, parce qu'elle fait ressortir les croyances et les valeurs principales qui doivent servir de fondement au succès de notre mission. Cette philosophie caractérise le genre de position que nous jugeons important d'adopter dans nos relations avec nos clients, notre personnel et nos partenaires économiques.

Le principal aspect de cette philosophie, et les croyances et engagements qui en découlent, est l'importance accordée à la personne. Cette préoccupation se manifeste par l'accent que l'on met sur le service de haute qualité à offrir à notre clientèle ainsi que sur le cadre de travail et le soutien nécessaires pour que nos employés puissent s'acquitter de leurs tâches avec efficacité.

Notre philosophie de gestion s'inspire des «Principes de gestion de la fonction publique du Canada» émis par le Conseil du Trésor et ils viennent confirmer l'esprit qui se dégage des documents intitulés «Le CEC dans la collectivité» et «Le CIC dans la collectivité» diffusés par EIC.

Notre philosophie de gestion consiste à travailler ensemble pour offrir le meilleur service possible à notre clientèle et à la collectivité.

De cette philosophie découle un certain nombre de principes qui nous guident dans l'accomplissement de notre travail quotidien et nous aident à nous acquitter de notre mandat.

- ☐ Nos clients sont notre raison d'être.
- ☐ Notre personnel est notre ressource la plus précieuse.
- ☐ Nos cadres, en association avec le personnel, sont responsables de la réalisation de notre mandat.
- ☐ Nos communications et nos systèmes doivent aider nos cadres et notre personnel dans la prestation des services à la clientèle.

Lois et règlements

1. La Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, S.C. 1970-1971-1972, c.48 (excepté les parties IV et VIII) et les règlements établis sous son empire, c'est-à-dire le Règlement sur l'assurance-chômage, CRC 1978, volume XVIII, c.1576 et le Règlement sur le service national de placement, CRC 1978, volume XVIII, c.1573.
2. La Loi régissant l'emploi et l'immigration, S.C. 1976-1977, c.54, y compris : Partie I — Loi sur le Ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration; Partie II — Loi sur le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration.
3. La Loi nationale sur la formation, S.C. 1980-1981-1982-1983, c.109 et le Règlement.
4. La Loi sur la réintégration dans les emplois civils, S.R.C. 1952, c.236.
5. La Loi de 1976 sur l'immigration, S.C. 1976-1977, c.52 et le Règlement.
6. La Loi relative aux rentes sur l'État, S.R.C. 1970, c.G-6 et le Règlement.
7. La Loi relative à l'amélioration des rentes sur l'État, S.C. 1974-1975-1976, c.83.
8. La Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs, S.C. 1980-1981-1982-1983, c.89 et le Règlement.
9. La Loi sur l'équité en matière d'emploi, S.C. 1986, c.31 et le Règlement.

Règlements établis conformément aux lois portant affectation de crédits

1. Le Règlement sur l'encouragement à la mobilité et aux études de main-d'oeuvre, CRC 1978, vol. III, c.330.
2. Le Règlement sur la mobilité de la main-d'oeuvre, CRC 1978, vol. III, c.331.
3. Le Règlement sur les prestations d'aide à l'adaptation (travailleurs des industries du textile et du vêtement), CRC 1978, vol. III, c.316.
4. Le Règlement sur les prestations d'aide à l'adaptation (travailleurs des industries de la chaussure et du tannage), CRC 1978, vol. III, c.317.

Organismes faisant rapport au Parlement par l'entremise du Ministre

1. Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada
2. Ministère de l'Emploi et de l'Immigration
3. Commission d'appel de l'immigration
4. Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration

Autres programmes et services autorisés dont la prestation est régie aux termes des lois portant affectation de crédits

1. Le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie
2. Le Programme de l'emploi agricole du Canada
3. Extension
4. Les services diagnostiques
5. La Planification de l'emploi
6. Le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants
7. Défi 87
8. Les organismes bénévoles (subventions)

Remerciements

Sans l'aide apportée par de nombreux organismes et particuliers des secteurs public et privé, EIC aurait été dans l'impossibilité de s'acquitter de son mandat. Nous tenons à remercier de façon particulière les gouvernements des dix provinces et des deux territoires; plusieurs ministères et organismes du gouvernement fédéral, notamment Affaires extérieures Canada, Pêches et Océans Canada, Santé et Bien-être social Canada, le ministère de la Défense nationale, la Commission de la Fonction publique du Canada, Revenu Canada, la Gendarmerie royale du Canada ainsi qu'Approvisionnements et Services Canada; les patrons et les employés du secteur privé; et plusieurs regroupements et organismes à caractère national, régional ou communautaire.

Il ne faudrait certes pas oublier de mentionner les membres de notre personnel qui, avec dévouement et détermination, assurent au public des services de haute qualité, souvent dans des conditions difficiles.

Économie

«La croissance soutenue dans le secteur de l'emploi a entraîné une baisse du taux de chômage...»

Au cours de l'année 1987-1988, une augmentation du nombre d'emplois ainsi qu'une baisse du taux de chômage ont été enregistrées. Le nombre moyen d'emplois s'est élevé à 12 077 000 en 1987-1988, soit une augmentation globale de 399 000 par rapport à l'année précédente, où le nombre moyen était de 11 678 000 emplois. Le taux de croissance s'est maintenu tout au long de l'année. Au premier trimestre, le nombre d'emplois a augmenté de 1,3 p. 100 (152 000). Il y a eu ralentissement pendant le deuxième trimestre, avec une baisse de 2,7 p. 100 (81 000). Au troisième trimestre, le nombre d'emplois a repris à la hausse avec une augmentation de 1,2 p. 100 (148 000). Le taux de croissance de l'emploi est passé à 0,9 p. 100 (110 000), pendant le dernier trimestre.

La croissance soutenue vérifiée dans le secteur de l'emploi s'est traduite par une baisse du taux de chômage, qui est passé d'une moyenne de 9,6 p. 100 en 1986-1987 à une moyenne de 8,5 p. 100 en 1987-1988. Cette tendance à la baisse s'est maintenue tout au long de 1987-1988, mais a toutefois été ralentie par la croissance continue de la main-d'oeuvre qui a atteint 2,2 p. 100 (280 000), en comparaison de 1,5 p. 100 (186 000) entre 1985-1986 et 1986-1987.

Le taux de chômage a diminué dans toutes les provinces, à l'exception de la Saskatchewan, où le taux est demeuré inchangé. Les baisses les plus importantes ont été enregistrées en Nouvelle-Écosse (2 points), en Colombie-Britannique (1,7 point), à Terre-Neuve (1,6 point), en Alberta (1,3 point) et en Ontario (1,2 point). On relève toujours des écarts importants du taux de chômage entre les régions. Dans la région de l'Atlantique, le taux de chômage s'est maintenu nettement au-dessus de la moyenne nationale.

Chez les hommes adultes, le nombre d'emplois a augmenté de 167 000 ou 3,1 p. 100, ce qui constitue un taux de croissance supérieur au taux de 1,7 p. 100 enregistré en 1986-1987. Le taux de chômage chez les hommes adultes a chuté, passant de 7,6 p. 100 en 1986-1987 à 6,6 p. 100 en 1987-1988.

Chez les femmes adultes, le nombre d'emplois a augmenté de 221 000 ou 5,7 p. 100, alors que le taux d'activité de la main-d'oeuvre féminine continuait d'augmenter. Le taux de chômage chez ce groupe a diminué, passant de 8,8 p. 100 en 1986-1987 à 8,1 p. 100 en 1987-1988.

De même qu'en 1986-1987, toutes les provinces ont connu une hausse du nombre d'emplois. Les plus forts taux de croissance ont été enregistrés en Nouvelle-Écosse (5,1 p. 100) et à Terre-Neuve (4,2 p.100), suivis de ceux de la Colombie-Britannique (4 p. 100) et de l'Ontario (3,9 p. 100).

Près de 45 p. 100 du nombre total d'emplois créés au Canada en 1987-1988 sont allés à la province de l'Ontario même si celle-ci ne comptait que 38 p. 100 de l'ensemble de la population active canadienne.

En 1987-1988, l'emploi s'est accru dans la plupart des secteurs d'activité, notamment dans les secteurs de la construction (10,7 p. 100), dans les secteurs des finances, de l'assurance et de l'immobilier (7,7 p. 100), dans les secteurs communautaire, des affaires et des services personnalisés (3,6 p. 100) et dans le secteur manufacturier (3,2 p. 100).

Le secteur des services, qui représente un peu plus de 70 p.100 de la totalité des emplois, a compté pour seulement 67,8 p. 100 du nombre total d'emplois en 1987-1988, ce qui représente une baisse considérable par rapport à 1986-1987. Le nombre d'emplois dans le secteur de la production de biens a connu une hausse importante comparativement à l'année précédente, soit 32,2 p. 100.

Le nombre d'emplois à temps plein et le nombre d'emplois à temps partiel se sont accrus respectivement à un taux de 3,8 p. 100 (371 000) et de 1,6 p. 100 (30 000) en 1987-1988. Les taux de croissance relativement élevés de l'emploi à temps partiel enregistrés au cours des années antérieures ont continué de ralentir.

Ministre d'État à la Jeunesse

«...garantit un rôle actif et positif des jeunes dans notre société.»

Le ministre d'État à la Jeunesse a pour mandat de traiter des affaires des jeunes, d'être leur porte-parole au sein du Cabinet et de maintenir un dialogue constant avec eux et les organismes voués à la jeunesse.

Défi 87 facilite la transition de l'école au marché du travail

Pendant l'année 1987, l'une des principales responsabilités du ministre d'État à la Jeunesse a été d'assurer la bonne marche du programme d'emploi pour étudiants, Défi 87, dont le budget s'élevait à 180 millions de dollars et qui a permis la création de plus de 89 000 emplois d'été.

A l'aide de diverses composantes du programme, on a encouragé les employeurs de tous les secteurs d'activité à créer des emplois d'été pour les étudiants. Défi 87 comprend également la prestation de services d'orientation à l'intention des décrocheurs éventuels et offre une aide financière aux étudiants intéressés à mettre sur pied leur propre entreprise d'été et à acquérir une formation professionnelle. Tous ces services ont pour but d'aider les jeunes à faire la transition de l'école au marché du travail.

Voici les composantes du programme de 1987 et les objectifs atteints :

- ☐ Emploi d'été/Expérience de travail (EÉET) : subventions salariales qui ont permis la création de 76 600 possibilités de perfectionnement professionnel pour les étudiants;
- ☐ Ateliers d'orientation au travail (AOT) : services d'orientation à 4 900 décrocheurs éventuels pour faciliter leur intégration future au marché du travail et les encourager à terminer leur cours secondaire;
- ☐ Prêts aux étudiants entrepreneurs : fonds sans intérêt pour soutenir plus de 500 garanties d'emprunt évaluées à 1,4 million

De plus en plus d'étudiants optent pour le Programme d'alternance travail-étude pour mettre leurs compétences et leur savoir à l'épreuve dans un cadre de travail véritable.

M. Mike Mearns, qui a déjà participé au Programme des stagiaires autochtones, occupe maintenant le poste de coordonnateur de l'emploi des autochtones pour la région de la Colombie-Britannique, à EIC.

de dollars. Le but du programme était de favoriser l'esprit d'entreprise chez les étudiants en leur offrant la possibilité de gérer et d'exploiter de petites entreprises;

- Centres d'Emploi du Canada pour étudiants : ils ont conseillé environ 425 000 étudiants;
- Programme des stagiaires autochtones : emplois d'été offerts aux étudiants autochtones dans l'un des domaines d'activité d'Emploi et Immigration Canada qui a trait à leurs aspirations professionnelles;
- Promotion des initiatives privées : composante dont l'objectif était d'inciter les grandes sociétés et les entreprises à créer des débouchés pour les étudiants pendant l'été;
- Programme d'instruction des cadets et de formation des réservistes : administré par le ministère de la Défense nationale, il a permis à des étudiants d'acquérir formation et expérience de travail variées dans un cadre militaire;
- Programme des gendarmes spéciaux surnuméraires : programme mis en application par la Gendarmerie royale, il a donné à des jeunes formation et expérience de travail en matière d'application de la loi;
- Ministères et organismes fédéraux : ils ont offert des emplois d'été liés à la carrière.

Christine Doyle sait ce que c'est que d'être jeune et brillante et de ne pas avoir de but dans la vie.

Mais grâce à Great Shakes, un projet intégration professionnelle mené à Calgary, Christine voit l'avenir d'un autre œil; elle est même en voie de réaliser de nouvelles ambitions.

Le programme Great Shakes assure à des jeunes une formation sur les lieux de travail, dans ce cas-ci dans l'industrie de l'alimentation, et les aide à acquérir l'estime de soi et la confiance en leurs capacités. Ce programme a permis à Christine non seulement de faire un apprentissage de trois ans dans un restaurant populaire, mais également de caresser l'espoir d'ouvrir un jour son propre restaurant. Lorsque ce jour viendra, elle se rappellera que tout a commencé avec Great Shakes.

La Planification de l'emploi allie formation et expérience de travail

Le Programme Intégration professionnelle de la Planification de l'emploi offre aux jeunes à la fois une formation et une expérience de travail leur permettant de faire facilement la transition de l'école au marché du travail. L'option Alternance travail-études du Programme Intégration professionnelle favorise l'intégration des étudiants au marché du travail. Elle offre aux jeunes qui font leurs études secondaires et postsecondaires la possibilité d'acquérir une expérience pratique en alternance avec leurs études.

Le Programme d'aide à l'innovation, qui fait également partie de la Planification de l'emploi, appuie les projets pilotes à court terme visant à mettre à l'essai des solutions novatrices et rentables aux problèmes liés au marché du travail. A la fin de 1987-1988, le Programme d'aide à l'innovation avait fourni une aide financière pour la réalisation d'une trentaine de projets relatifs à la jeunesse, au coût d'environ 28 millions de dollars. Les projets peuvent, par exemple, porter sur l'essai de nouvelles méthodes de recherche d'emploi, l'acquisition de compétences en vue de mettre sur pied sa propre entreprise, l'élaboration de moyens pour encourager les décrocheurs éventuels du secondaire à poursuivre leurs études et l'aide aux jeunes délinquants qui errent dans les rues.

Affaires de la jeunesse

La Direction des affaires de la jeunesse joue un rôle de soutien auprès du ministre d'État à la Jeunesse. Elle analyse les politiques et les programmes économiques, sociaux et culturels fédéraux qui ont trait aux jeunes. Elle détermine en outre les politiques et les programmes destinés à la jeunesse et conseille sur les questions et préoccupations des jeunes.

La Direction planifie et met en oeuvre les activités qui s'adressent aux jeunes. Elle définit les personnes et les groupes qui ont un rapport positif avec les jeunes, et travaille en collaboration avec eux.

Les Affaires de la jeunesse maintiennent des rapports réguliers avec un réseau de groupes à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement. Cette direction a des échanges permanents avec les dix experts-conseils régionaux en emploi des jeunes d'EIC et conseille les groupes d'EIC à mettre au point les programmes jeunesse. De même, elle est membre permanent des comités de révision et des comités interministériels qui se penchent sur les préoccupations de la jeunesse. Par exemple, les Affaires de la jeunesse ont fait partie du groupe interministériel qui a mis au point la Stratégie nationale antidrogue, lancée en mai 1987. Elles poursuivent d'ailleurs leur engagement dans cette activité.

Cet engagement des Affaires de la jeunesse est l'assurance que les problèmes des jeunes sont pris en considération dans la politique du gouvernement fédéral. En dernier lieu, il garantit un rôle actif et positif des jeunes dans notre société.

Le Programme Beat the Street vise à sortir les enfants des rues de leur analphabétisme et de leur existence sans but.

Il s'agit d'un programme d'enseignement individualisé, mis sur pied à Toronto, par M^me^ Tracy LeQuyère, elle-même une ancienne enfant de la rue.

Un projet Beat the Street existe également à Winnipeg et vise principalement les jeunes autochtones. Son financement provient du Programme d'aide à l'innovation de la Planification de l'emploi.

Un nombre important de jeunes autochtones du Manitoba quittent l'école avant même d'avoir fait leur neuvième année. Il est à peu près impossible de chercher un emploi quand on ne peut même pas remplir un formulaire de demande ni lire les annonces classées.

Le Programme Beat the Street donne à ces jeunes les moyens de se trouver un travail et de se faire une meilleure existence.

Services d'emploi

«Notre engagement consiste à fournir des services qui influent vraiment sur la vie des gens.»

En étroite collaboration avec ses partenaires économiques et sociaux au service du public, EIC fournit des services aux travailleurs et aux employeurs dans les trois domaines suivants :

- **Placement** — Ce service a pour but de jumeler les travailleurs et les postes vacants et de faire en sorte que les employeurs trouvent en temps opportun les travailleurs spécialisés dont ils ont besoin (Voir la p. 13)

- **Services d'adaptation** — Ce service vise à encourager le secteur privé à faire une bonne planification des ressources humaines, à aider les entreprises et les particuliers à s'adapter aux conditions changeantes du marché du travail. (Voir la p. 15)

- **Information sur le marché du travail** — Ce service fournit les renseignements nécessaires aux prises de décision concernant le marché du travail. (Voir la p. 20).

EIC offre un large éventail de programmes et de services à sa clientèle. Au cours de l'année dernière, le Ministère a poursuivi ses efforts afin que les Centres d'Emploi du Canada (CEC) offrent des programmes et des services mieux adaptés aux besoins de la collectivité, en misant sur la qualité et sur l'efficacité.

Conseils consultatifs locaux

Le mandat des Conseils consultatifs locaux est de faire en sorte que les préoccupations des différentes collectivités soient prises en compte dans le processus de solution des problèmes du marché du travail.

Jusqu'à maintenant, 160 Conseils ont été mis sur pied. Plus de 2 000 personnes influentes dans leur collectivité font partie de ces conseils. On y trouve des représentants du monde des affaires, du monde syndical, du secteur de l'éducation, des groupes communautaires et autres.

Les membres de ces conseils ont conseillé l'administration des CEC sur les problèmes du marché du travail dans leur collectivité, notamment dans la perspective des activités de planification des CEC et de l'agencement des programmes de la Planification de l'emploi au niveau local.

Système lié au service national de placement (SSNP)

Le Système lié au service national de placement (SSNP) est un système d'information informatisé dont le but est d'assurer un service plus rapide et des renseignements plus précis et complets aux clients-travailleurs et aux clients-employeurs. Les exigences relatives à un emploi telles qu'elles sont établies par les employeurs et qui sont reçues dans un CEC peuvent être diffusées rapidement dans les autres CEC des régions urbaines afin de repérer les candidats possibles pour l'emploi. Les clients-travailleurs peuvent eux aussi faire appel au Système. Ils ont en effet accès aux données sur les emplois vacants dans tous les secteurs de la ville par l'entremise d'un seul CEC.

Le SSNP est maintenant implanté dans toutes les régions urbaines du Canada. Divers projets sont en voie de réalisation afin que le Système soit installé dans les autres secteurs au cours des années à venir.

Grâce à l'aide du Centre d'Emploi du Canada de Amherst (N.-É.), M^me^ Loralyn Brown a pu apprendre un métier traditionnellement exercé par des hommes.

Elle a suivi, au CEC local, un cours d'introduction à divers métiers comme la menuiserie et la réparation de carrosserie d'automobiles. La foresterie, un secteur dans lequel on ne retrouve habituellement pas de femmes, a su éveiller son intérêt.

Elle est aujourd'hui la première femme à s'inscrire au programme de foresterie de l'École professionnelle régionale de Cumberland à Springhill.

Contrôle et évaluation

La révision de l'énoncé des objectifs ainsi que des mesures de rendement s'est poursuivie afin de mieux refléter notre philosophie de gestion. Les résultats des clients, la qualité du service et le degré d'efficacité ont également fait l'objet d'une attention plus soutenue.

Des sondages sur la qualité du service, portant particulièrement sur la perception des clients-travailleurs de nos services, ont été effectués dans la plupart des CEC au cours de 1987-1988. Au début du mois de mai 1988, d'autres sondages ont eu lieu afin de connaître l'opinion des employeurs sur le service de Placement.

Des sondages à l'échelle nationale et à l'échelle régionale sont prévus pour 1988-1989 dans le but d'évaluer le service dans tout le pays.

Résumé des activités

EIC a géré 470 CEC et offert des services itinérants à 187 collectivités éloignées ou isolées. Le Ministère compte également 100 CEC sur les campus. Entre les mois d'avril et de septembre, EIC a exploité plus de 400 CEC pour étudiants. Des services d'emploi ont aussi été assurés à l'aide de 285 projets Extension et de 65 bureaux du Service de main-d'oeuvre agricole (connu antérieurement sous le nom des Services de main-d'oeuvre agricole du Canada).

Non seulement les CEC et les projets Extension offrent-ils aux employeurs un service de sélection et de présentation de candidats, mais ils collaborent également avec le monde des affaires et celui de l'industrie afin de déterminer les besoins en ressources humaines.

Placement

Centres d'information sur l'emploi

La plupart des CEC sont dotés d'un Centre d'information sur l'emploi où les travailleurs peuvent choisir des emplois sur les listes affichées, puis rencontrer un agent de présentation et obtenir des renseignements sur les emplois vacants et les conditions d'emploi.

Un fauteuil roulant spécial à hauteur ajustable permet au conseiller en emploi M. Rémi Marceau, de Lévis, au Québec, de servir ses clients avec davantage de souplesse.

Dans sa recherche de l'excellence lors de la prestation des services au public, EIC essaie toujours de trouver de nouvelles façons de se rapprocher de sa clientèle.

Le CEC de St. Catharine's (Ontario) a trouvé une nouvelle façon en ouvrant un mini-CEC dans un centre commercial local. On y a installé des écrans de télévision sur lesquels on peut voir les emplois offerts. Un agent des Services d'emploi et assurance répond aux questions des visiteurs et peut présenter des clients pour des emplois.

La présence de ce mini-CEC dans un centre commercial comporte de nombreux avantages : il y a, par exemple, de nombreux espaces gratuits de stationnement, les personnes handicapées y ont accès facilement, les gens peuvent aller prendre un café en attendant l'heure de leur rendez-vous avec un conseiller. Le comptoir fonctionne depuis plus d'un an maintenant et le directeur du CEC, M. Sam Torlone, affirme qu'il répond aux besoins des travailleurs et des employeurs.

Mise en compensation

L'expression «mise en compensation» désigne le processus par lequel un CEC diffuse dans les autres CEC les offres d'emploi pour lesquelles on ne peut trouver de candidats compétents localement. Les offres peuvent être mises en compensation à l'intérieur même d'une région, entre les régions, à l'échelle nationale ou dans un bureau de l'immigration à l'étranger.

Actuellement, les offres d'emploi sont mises en compensation, à l'échelle nationale, par le Système lié au service national de placement (SSNP) et le Système à accès direct d'assurance (SADA seulement), accessibles dans les CEC. Ils remplacent les Centres de contrôle informatisés, autrefois appelés la Banque nationale d'emplois, à l'Administration centrale.

Recrutement de fonctionnaires

EIC est chargé d'offrir des services de recrutement et de présentation aux ministères et organismes fédéraux auxquels des pouvoirs de dotation en personnel ont été délégués par la Commission de la Fonction publique. Ces services sont cependant limités aux catégories du soutien administratif et de l'exploitation à l'extérieur de la Région de la capitale nationale, et à la catégorie de l'exploitation dans la Région de la capitale nationale.

En 1987-1988, 38 000 vacances ont été signalées aux CEC par des ministères et organismes gouvernementaux. Environ 34 000 postes ont été comblés à la suite de 109 000 présentations.

CEC pour étudiants (CECÉ)

D'avril à septembre 1987, plus de 400 CECÉ ont offert leurs services avec l'aide d'environ 1 485 étudiants du deuxième cycle du niveau universitaire et de diplômés récents du postsecondaire. Les Centres ont reçu 625 400 inscriptions d'étudiants à la recherche d'un emploi d'été. Quelque 425 400 placements dans des postes temporaires ou occasionnels ont été effectués, la plupart dans le secteur privé à un coût de 11,5 millions de dollars. Ces placements représentent une diminution de 1 p. 100 par rapport à l'année précédente.

CEC sur le campus

Au cours de l'année scolaire 1987-1988, EIC a exploité plus de 100 CEC dans les universités ainsi que dans les collèges et cégeps du pays, qui ont offert un large éventail de services d'emploi aux étudiants du postsecondaire. Quelque 50 528 placements ont été effectués par ces centres.

JOBSCAN

La mise au point de JOBSCAN, un nouveau système informatisé de détermination et de classification des exigences liées à l'emploi, s'est poursuivie. JOBSCAN est structuré en fonction de listes de contrôle qui permettent de définir précisément les exigences des offres d'emploi et de procéder, en vue de leur placement, à une sélection judicieuse parmi les demandeurs d'emploi. JOBSCAN répondra également aux besoins en matière d'assurance-chômage, d'immigration, de formation, de détermination des pénuries de main-d'oeuvre et d'autres domaines relevant d'EIC. Plus de 120 listes de contrôle ont été établies jusqu'à maintenant, la plus récente portant sur les métiers de la construction.

Dans le cadre de l'élaboration de modalités relatives à l'enregistrement des offres d'emploi, des essais manuels de JOBSCAN ont été effectués dans certains CEC. JOBSCAN deviendra éventuellement automatisé et fera appel à la microtechnologie et aux lecteurs optiques.

Postes vacants, présentations, placement :

☐ Placement	
offres d'emploi de plus d'une semaine	963 100
offres d'emploi de moins d'une semaine	149 000
clients dirigés vers des emplois réguliers	2 952 800
placements de plus d'une semaine	666 800
placements de moins d'une semaine	143 600
placements par le Service d'emploi agricole	276 900
autochtones placés dans des emplois réguliers	20 900
personnes handicapées placées dans des emplois réguliers	7 100
membres de minorités visibles placés dans des emplois réguliers	19 600
femmes placées dans des emplois réguliers	255 400
femmes placées dans des emplois réguliers traditionnellement réservés aux hommes	44 500
jeunes placés dans des emplois réguliers	224 100
entrevues de détermination des besoins	1 273 600
☐ Services d'adaptation	
entrevues de counselling	571 000
dossiers de counselling fermés	210 100
cas soumis pour évaluation au service de diagnostic	4 100
participants aux stratégies de recherche d'emploi*	41 700
participants des Clubs de placement	1 900
services spécialisés concernant l'équité en matière d'emploi	371
ententes signées en matière de planification des ressources humaines	294
nouveaux accords signés avec le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie	513
dossiers de cas d'employeurs**	11 600
placements effectués grâce au programme Extension	88 900
☐ Information sur le marché du travail	
participants aux séances d'information de groupe***	
— clients-travailleurs	298 700
participants aux séances d'informtion de groupe	
— clients-employeurs	7 000

* *Les stratégies de recherche d'emploi ont trait à des services de counselling de groupe. L'objectif est d'apprendre aux clients en chômage à développer un comportement dynamique de recherche d'emploi.*

** *Les dossiers de cas d'employeurs fermés ont trait aux plans d'action mis au point pour résoudre les questions d'adaptation au marché du travail.*

*** *Les participants aux séances d'information de groupe renvoient au nombre de clients-travailleurs qui ont reçu de l'information sur le marché du travail, de l'information sur les possibilités d'emploi ainsi que de l'information générale sur les services et les programmes des CEC au cours de séances de groupe.*

Politique relative aux travailleurs étrangers

EIC encourage les entreprises canadiennes à employer des travailleurs étrangers lorsque cette initiative crée ou maintient des emplois pour les Canadiens, fait bénéficier le Canada

de nouvelles technologies et permet aux Canadiens d'acquérir de nouvelles compétences ou augmente notre capacité de production.

Tout en assurant que l'embauche de travailleurs étrangers n'a pas de répercussions négatives sur les possibilités d'emploi et de carrière des Canadiens, EIC, en collaboration avec les employeurs et le monde syndical, cherche à découvrir des façons de réduire au minimum nos besoins futurs en main-d'oeuvre étrangère, plus particulièrement au cours des périodes de chômage élevé.

Services d'adaptation

Formation des conseillers

La formation des conseillers en emploi se poursuit dans le but d'améliorer la qualité du service aux clients-travailleurs et aux clients-employeurs.

Formation axée sur les travailleurs

Le Programme de formation axé sur les compétences en counselling d'emploi procure aux conseillers en emploi les connaissances et les compétences qu'il leur faut pour offrir des services efficaces aux clients-travailleurs qui ont besoin d'aide pour entrer sur le marché du travail ou pour chercher un emploi de façon autonome.

Le 1er avril 1988, 1 438 conseillers en emploi avaient terminé avec succès le «Module d'évaluation» et 504 autres avaient terminé le module intitulé «Counselling d'emploi individuel : Une approche systématique».

Ces deux modules offrent aux conseillers la formation reliée au processus global de counselling d'emploi, depuis l'évaluation des aptitudes à occuper un emploi et la détermination des objectifs jusqu'à la cessation d'emploi et l'évaluation. Deux nouveaux modules plus spécialisés ont été introduits en 1987-1988, Counselling d'emploi en groupe ainsi que Counselling d'emploi avancé. Ils seront mis en oeuvre à l'échelle nationale en 1988-1989.

Les conseillers reçoivent une formation appropriée en vue d'assurer des tests et des services de counselling de qualité supérieure dans les CEC et de maintenir les tests à jour. En février 1987, plus de 1 969 conseillers avaient reçu l'autorisation d'utiliser les tests d'EIC.

Formation axée sur l'employeur

A la fin de 1987-1988, 871 conseillers avaient terminé la composante A, «Programme de formation des Services aux employeurs». En outre, la composante E, «Marketing et qualité des services» a été mise au point et vérifiée. Elle sera introduite au cours de l'année 1988-1989.

La formation porte sur la communication interpersonnelle, les relations avec les employeurs, le placement, le marketing, la qualité du service, l'information sur le marché du travail et l'adaptation à celui-ci.

Un ordinateur «parlant» VERT PLUS a été spécialement conçu pour aider les personnes atteintes d'un handicap visuel, dont M. John Aker, de Fredericton, Nouveau-Brunswick, qui participe au Programme Acquisition de compétences.

Counselling d'emploi

Le service de counselling d'emploi est offert à tous les clients-travailleurs des CEC et a pour but d'aider ces personnes à définir des possibilités d'emploi réalistes, à établir des objectifs d'emploi et à mettre en oeuvre des plans d'action visant à chercher, à trouver et à garder un emploi. Les conseillers en emploi utilisent souvent des tests psychométriques, des programmes et des instruments particuliers de counselling tels des stratégies de recherche d'emploi afin d'aider leurs clients à atteindre leurs objectifs d'emploi.

Tests

Les tests constituent un aspect des services de counselling dont l'importance ne cesse de croître. Grâce aux tests, les conseillers sont en mesure de faire une meilleure évaluation des intérêts, des aptitudes, des compétences et du potentiel des clients. Les résultats de ces tests combinés à d'autres données — par exemple les possibilités d'emploi — peuvent aider le client à faire le meilleur choix de carrière possible.

Afin d'appuyer ces services, EIC poursuit un programme de recherche et de mise au point d'instruments de mesure.

L'Épreuve canadienne de rendement pour adultes (ECRA) a été mise au point dans le but d'aider les conseillers dans les CEC et dans les organismes extérieurs, les écoles et les collèges à mesurer le niveau de compétence fonctionnelle des adultes canadiens. Aucun test, jusqu'à maintenant, ne permettait d'atteindre cet objectif particulier. Plus de 75 écoles, collèges et cégeps du pays ont participé d'une façon ou d'une autre à l'élaboration du test. Le projet, mené conjointement par la Psychological Corporation et EIC, a donné lieu à la publication du ECRA en anglais. La version française est actuellement en voie de préparation.

La Batterie générale des tests d'aptitudes, tant la version française que la version

anglaise, a été revue afin d'éliminer les renvois au système de mesures impériales et de mettre à jour le vocabulaire. Après avoir apporté les modifications nécessaires aux tests, il a été nécessaire d'établir de nouvelles normes, notamment en ce qui a trait à l'administration expérimentale des tests.

EIC joue également un rôle de premier plan dans l'élaboration de tests pour les adultes éprouvant des difficultés d'apprentissage. Ces travaux sont en cours depuis plus de deux ans. On fera l'essai d'un modèle à titre expérimental avant la fin de 1988.

Services de diagnostic

Le Programme des services de diagnostic exploité depuis 1972 a pour objet de fournir aux conseillers en emploi de l'information ayant trait aux services de diagnostic, sur les facteurs physiques, sociaux et psychologiques qui ont une incidence sur l'aptitude du client à participer au marché du travail. Cette information aide le conseiller et le client à choisir un plan d'action qui mènera ce dernier à un emploi qui lui convient.

Le programme prévoit l'achat de services de diagnostic à l'intention des clients ayant des besoins spéciaux en counselling. En 1987-1988, 4 100 clients ont bénéficié du programme dont les coûts ont atteint 1,33 million de dollars. Par suite du rapport ***Obstacles***, on a poursuivi des efforts en vue d'étendre les services de diagnostic aux personnes handicapées.

Stratégies de recherche d'emploi

Cette activité a été mise au point au cours de l'année 1987-1988 et a remplacé la Méthode dynamique de recherche d'emploi. Un effort concerté a été fait pour favoriser une plus grande utilisation des ateliers de recherche d'emploi en groupe dans les CEC, qui portent sur l'acquisition de compétences et non simplement sur l'information sur le marché du travail et les divers moyens pour aider à se trouver un emploi.

Autres instruments de counselling

Il existe un certain nombre d'autres instruments de counselling dans les CEC, comme «Se trouver un emploi sur le marché du travail d'aujourd'hui», la série «Moi, je sais comment», le système PLACE, «Comment surmonter les obstacles à l'emploi», «Instruments de counselling d'emploi», «Planifier sa carrière», et le Répertoire national des programmes des collèges et des universités.

Au cours de 1987-1988, environ 7 000 personnes souffrant de handicaps ont pu se trouver un emploi à plein temps par l'entremise des Centres d'Emploi du Canada.

Recherche autonome

□ CHOIX

Ce système informatisé d'information sur les carrières a été utilisé durant toute l'année dans 54 CEC et 30 000 clients en ont bénéficié. Ce service a été offert de façon moins régulière dans plusieurs autres CEC. CHOIX a également été utilisé à l'occasion de plusieurs expositions régionales et de salons-carrières.

Le système aide les clients à planifier leur carrière en choisissant une profession selon leurs aptitudes et valeurs. En outre, il fournit des renseignements sur les programmes offerts dans les établissements d'enseignement et de formation du Canada.

En 1986-1987, le système CHOIX a été converti en un réseau de 66 micro-ordinateurs utilisés de façon indépendante par les CEC, ce qui a eu pour effet de réduire de moitié les frais d'exploitation. Les frais d'exploitation ont été réduits davantage, c'est-à-dire d'environ 45 à 55 p. 100 par suite de l'acquisition de micro-ordinateurs en 1987-1988.

□ Clubs de placement

Certains CEC, des projets Extension et des programmes de la Planification de l'emploi, ainsi que d'autres organismes provinciaux et municipaux organisent régulièrement des Clubs de placement. Grâce à un cours d'une durée maximale de trois semaines, les participants reçoivent une formation en techniques de recherche d'un emploi et apprennent comment garder un Eemploi qui leur convient. Les Clubs signalent que 80 p. 100 ou plus des participants se trouvent du travail en trois semaines ou moins.

Extension

Le programme Extension s'assure le concours d'organismes locaux afin d'offrir des services d'emploi aux clients dont les besoins sont satisfaits plus adéquatement par ces projets que par les CEC habituels.

Le personnel du programme Extension aide les travailleurs à découvrir et à supprimer les obstacles auxquels ils font face dans leur

emploi ou recherche d'emploi. A cette fin, il peut être nécessaire de coordonner les efforts déployés par le personnel affecté au programme Extension et les représentants des autres organismes locaux.

En vertu des ententes signées avec les promoteurs, 285 projets Extension ont été financés au coût de 23,8 millions de dollars. Près de 810 conseillers et d'autres employés affectés aux projets ont fourni des services d'emploi à presque 1 000 collectivités.

Du nombre d'hommes et de femmes qui ont obtenu de l'aide grâce aux projets Extension, plus de 88 900 placements ont été effectués dans des emplois à temps partiel ou à temps plein.

Répartition des projets Extension selon les groupes clients :	**Nombre de projets**
femmes	27
chômeurs chroniques	14
autochtones	93
personnes handicapées	51
jeunes	29
délinquants et ex-délinquants	19
habitants de régions isolées	27
membres de minorités visibles	6
immigrants	4
travailleurs âgés	8
autres	7
Total	285

Groupes désignés

Dans la société canadienne, certains groupes tels que les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles sont plus ou moins bien intégrés au marché du travail. On y retrouve en moyenne les plus forts taux de chômage, leurs salaires sont inférieurs et les emplois qu'ils occupent entrent de façon disproportionnée dans un créneau de professions très étroit. C'est la raison pour laquelle le gouvernement canadien a mis au point une série d'initiatives visant à corriger la situation. Des objectifs ont été fixés afin que ces groupes désignés participent aux programmes et aux services d'EIC et l'on a prévu un contrôle régulier pour déterminer les répercussions de l'intervention d'EIC.

Emploi des femmes

EIC a continué à encourager la création de conditions favorables pour aider les femmes à trouver des emplois valorisants et à atteindre leur autonomie financière. Afin d'améliorer les services offerts aux femmes, des agents de liaison pour les femmes ont été nommés dans la plupart des CEC. EIC a également apporté une aide financière pour la réalisation de 27 projets Extension visant expressément les femmes, au coût d'environ 3,7 millions de dollars.

La participation des femmes aux programmes de la Planification de l'emploi a été la suivante : Développement de l'emploi, 35 300; Intégration professionnelle, 36 500; Défi 87, 41 700; Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre, 6 000; Acquisition de compétences, 7 000; et Développement des collectivités, 720.

Voici quelques statistiques illustrant la répartition des placements chez les femmes :	
femmes placées dans des emplois réguliers	255 400
femmes placées dans des emplois réguliers traditionnellement réservés aux hommes	44 500

Proportionnellement, ces chiffres indiquent que les femmes représentent 38,3 p. 100 des placements dans des emplois réguliers et 14,7 p. 100 des placements dans des emplois traditionnellement réservés aux hommes.

Personnes handicapées

En 1987-1988, les CEC ont réussi à placer 7 100 personnes handicapées dans des emplois réguliers, chiffre qui représente 1 p. 100 du total des placements. D'autres ont participé à des programmes dans le cadre de la Planification de l'emploi. Par exemple, environ 3 700 personnes handicapées ont participé au Programme Développement de l'emploi, 1 400 ont participé au Programme Intégration professionnelle, 170 au Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre et 70 au Programme Acquisition de compétences.

Le soutien apporté aux personnes handicapées par le programme Extension s'est poursuivi. Grâce à 51 projets, au coût approximatif de 4,4 millions de dollars, 5 000 personnes handicapées ont reçu de l'aide pour trouver un emploi. De plus, le Programme de subventions aux organismes bénévoles a fourni environ 0,13 million de dollars à 10 organismes afin d'appuyer les activités de ces derniers en faveur des personnes handicapées.

Plus de 97,9 p. 100 des CEC sont maintenant considérés comme accessibles aux personnes souffrant d'un handicap physique.

Autochtones

Afin de répondre aux besoins particuliers des autochtones, EIC a mis sur pied un réseau de coordonnateurs régionaux de l'emploi des autochtones. Dans les CEC où la concentration de clients-travailleurs autochtones est forte, il est possible de s'adresser à des conseillers en emploi des autochtones. EIC assure donc à ce groupe un nombre important des programmes et des services auxquels il est davantage susceptible de faire appel.

En 1987-1988, près de 8 800 travailleurs autochtones ont participé au Programme Développement de l'emploi, 4 800 au Programme Intégration professionnelle (options Intégration et Réintégration) 1 900 au Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre et 890 au Programme Acquisition de compétences.

De même, environ 20 900 autochtones ont trouvé un emploi régulier par l'intermédiaire des CEC, ce qui représente 3 p. 100 des placements totaux dans les emplois réguliers.

Outre l'aide fournie aux travailleurs autochtones en matière d'emploi par les CEC, des groupes autochtones ont parrainé 93 projets Extension, ce qui a permis d'offrir aux collectivités autochtones des services spécialisés d'emploi au coût approximatif de 5,7 millions de dollars. Le Programme de subventions aux organismes bénévoles a remis 0,1 million de dollars aux organismes autochtones pour organiser des conférences, réaliser des projets de recherche à court terme et appuyer les initiatives liées à l'emploi de ces groupes.

A titre de projet spécial, EIC a créé le Programme des stagiaires autochtones dont l'objectif est d'embaucher des étudiants autochtones pendant l'été. En 1987-1988, 568 étudiants ont été embauchés. Les dépenses totales du programme ont été de 2,1 millions de dollars. Un bulletin d'information intitulé Images a été publié afin de rendre compte de l'expérience vécue par les étudiants autochtones qui ont participé à ce programme.

Membres des minorités visibles

Les minorités visibles sont des groupes de personnes, autres que des autochtones, qui en raison de leur race ou de leur couleur forment une minorité visible au sein de la population canadienne. A des fins opérationnelles, les groupes suivants forment les principales minorités visibles au Canada : Noirs, Chinois, Japonais, Coréens, Philippins, Indo-Pakistanais, Asiatiques occidentaux et Arabes, Asiatiques du Sud-Est ainsi que certains Latino-Américains et personnes originaires des îles du Pacifique.

Des objectifs distincts ont été établis afin d'assurer la participation des membres des minorités visibles à chacune des composantes de la Planification de l'emploi. Au total, 14 752 membres de minorités visibles ont reçu diverses formes d'aide à l'emploi par l'entremise de la Planification de l'emploi. Au cours de 1987-1988, quelque 19 600 membres de minorités visibles ont trouvé un emploi régulier par l'entremise des CEC, ce qui correspond à 3 p. 100 des placements totaux dans des emplois réguliers.

Services aux employeurs

EIC a pour objectif d'offrir des services de qualité aux clients-employeurs en matière de placement, d'information sur le marché du travail et d'adaptation à ce marché. Cet objectif s'adresse particulièrement aux petites entreprises et aux personnes qui font preuve d'esprit d'entreprise.

Depuis janvier 1985, plusieurs services à l'intention des employeurs ont été mis en oeuvre dans les CEC partout au pays afin de faire ressortir cet engagement envers les petites entreprises et les gens ayant l'esprit d'entreprise. Les CEC sont devenus plus sélectifs dans la promotion de la Planification de l'emploi et des Services à la petite entreprise auprès des entreprises susceptibles d'influer sur le marché du travail local.

De plus, EIC a mis au point un réseau complet en collaboration avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux qui s'intéressent à la petite entreprise afin d'aider les CEC à satisfaire leurs besoins en matière d'emploi. Ce réseau permettra aux CEC de devenir le pivot de leur collectivité en ce qui a trait au perfectionnement des ressources humaines à l'intention des exploitants de petites entreprises et des nouveaux entrepreneurs.

Les séances d'information à l'intention des employeurs locaux constituent une autre initiative des plus intéressantes. Il s'agit de journées d'information et de discussion comportant des ateliers sur différents programmes et services d'EIC d'intérêt pour les gens d'affaires. Fondées sur la formule de recouvrement des coûts, elles visent à améliorer les relations avec les entreprises et à assurer une meilleure compréhension des programmes et services d'EIC.

Un conseiller aide un client à consulter CHOIX, un outil d'information informatisé. En 1987-1988, 30 000 autres clients ont fait de même.

Planification des ressources humaines

La planification des ressources humaines constitue un élément essentiel de la collaboration du Ministère avec le secteur privé, les gouvernements étrangers et les autres ministères et organismes fédéraux. EIC négocie activement des ententes avec le secteur privé, de même que des ententes de développement économique régional et entre le gouvernement fédéral et les provinces ou les territoires afin d'encourager la planification des ressources humaines et l'adaptation au marché du travail. En 1987-1988, EIC a conclu 294 accords en matière de planification des ressources humaines avec le secteur privé.

Une entente auxiliaire pour la mise en valeur des ressources humaines, d'une durée de quatre ans, dans le cadre de l'Entente Canada-Territoires du Nord-Ouest de développement économique a été signée en 1987-1988. EIC a consacré 265 700 $ et 101 800 $ respectivement pour l'exécution de deux programmes, Options North et Amélioration de la gestion des entreprises.

Service d'aide à l'adaptation de l'industrie (SAAI)

Depuis presque 25 ans, le SAAI (et son prédécesseur, le Service consultatif de la main-d'oeuvre) a réussi à encourager le patronat et le monde du travail à collaborer à la résolution de problèmes d'adaptation au milieu du travail.

Par l'intermédiaire du SAAI, EIC peut assumer jusqu'à 50 p. 100 des frais occasionnés par les travaux de comités mixtes mis sur pied en vertu d'accords officiels intervenus

entre les travailleurs, les employeurs et EIC (et, le cas échéant, entre les provinces et les municipalités). Ces comités se composent de représentants du patronat et du monde du travail, sont présidés par une personne indépendante, un agent du SAAI étant membre nommé d'office.

En 1987-1988, le SAAI a conclu 513 nouveaux accords, à un coût d'environ 7,6 millions de dollars.

EIC offre actuellement des SAAI au niveau national afin de satisfaire aux nouvelles exigences des associations industrielles ainsi que des associations de travailleurs et de professionnels en matière d'adaptation et de planification des ressources humaines.

Services d'emploi agricole du Canada (SEA)

Les Services d'emploi agricole, autrefois appelés les Services de main-d'oeuvre agricole du Canada, font appel à la collaboration du secteur privé en vue d'offrir des services d'emploi spécialisés dans le secteur de l'agriculture. Chaque bureau SEA est exploité par un entrepreneur indépendant aux termes d'un accord de financement avec EIC. Il entretient des relations étroites avec le CEC le plus près en ce qui concerne l'utilisation des programmes d'EIC. On compte 65 bureaux SEA répartis dans les régions agricoles importantes du pays. En 1987-1988, les bureaux SEA ont permis de combler 276 900 postes vacants.

Les Conseils locaux de l'emploi agricole, composés essentiellement de représentants locaux, offrent des services consultatifs aux bureaux SEA et établissent des lignes directrices concernant les salaires, les conditions de travail et l'hébergement des travailleurs engagés par l'intermédiaire des bureaux SEA.

En 1987-1988, les négociations concernant des accords fédéraux-provinciaux sur l'emploi agricole se sont poursuivies. Il est prévu qu'à la fin de l'été 1988, des accords auront été signés avec toutes les provinces, sauf l'Alberta, Terre-Neuve et la Saskatchewan.

En 1987-1988, les principaux projets cofinancés comprenaient le logement des travailleurs saisonniers, les campagnes de promotion et la publicité, le transport quotidien des travailleurs, les projets de recherche, les échanges interprovinciaux de jeunes et les services de secrétariat.

En 1987-1988, les dépenses totales du programme ont été de 8,4 millions de dollars.

Travailleurs agricoles saisonniers venant de l'étranger

Des accords de déplacement continuent d'offrir une méthode organisée pour faire venir de la main-d'oeuvre étrangère afin de répondre aux besoins temporaires des employeurs offrant des emplois agricoles saisonniers. En 1987, les Antilles ont fourni quelque 4 800 travailleurs et le Mexique, 1 500. La plupart d'entre eux ont été engagés dans des fermes et des conserveries de l'Ontario, tandis qu'un petit nombre a été envoyé en Alberta, au Manitoba et au Québec.

Lorsque Gayle Marshall s'est présentée à sa deuxième entrevue pour le poste de directeur au St. Albert Parents' Resource Centre à St. Albert (Alberta), elle n'avait aucunement l'intention de parler de ses qualifications.

Elle a tout simplement présenté un rapport sur les orientations futures du centre. Cette initiative lui a valu le poste. L'enthousiasme et la créativité dont elle a fait preuve lui avaient été insufflés par un club de placement.

M^me^ Marshall avait essayé d'appliquer les méthodes habituelles de recherche d'un emploi mais sans succès, après avoir terminé sa participation au programme de travailleur des services sociaux, au Grant MacEwan Community College, à Edmonton.

Elle s'était alors jointe au Club de placement offert par le Centre d'Emploi du Canada sur le campus. C'est ce qui a fait toute la différence. «Cela m'a donné les compétences et la confiance dont j'avais besoin pour me trouver un emploi et pour mettre en valeur ma créativité.»

Programme canadien de réorientation des agriculteurs

Le Programme canadien de réorientation des agriculteurs (PCRA), financé par Agriculture Canada et exécuté par EIC, a été mis sur pied pour régler les problèmes financiers chroniques du secteur de l'agriculture. Le programme a pour objectif d'aider les agriculteurs et leurs familles à s'adapter à un nouvel emploi lorsqu'ils ont perdu ou sont sur le point de perdre leurs fermes en raison d'une mauvaise situation financière.

L'aide fournie peut prendre la forme d'un revenu d'appoint provisoire et d'une aide à la prospection afin que les membres de la famille puissent trouver un autre emploi. Au cours de 1987-1988, les agriculteurs et leurs familles ont reçu une aide financière totalisant 6,54 millions de dollars au titre du PCRA.

Équité en matière d'emploi

Le gouvernement fédéral annonçait il y a trois ans que les entreprises régies par le gouvernement fédéral et les sociétés de la Couronne qui comptent 100 employés ou plus étaient légalement tenues d'appliquer les programmes d'équité en matière d'emploi et de présenter un rapport sur leurs résultats.

La Loi sur l'équité en matière d'emploi a été proclamée le 13 août 1986 et le Programme légiféré d'équité en matière d'emploi mis sur pied.

La Loi sur l'équité en matière d'emploi a pour objet «de réaliser l'égalité en milieu de travail de façon que nul ne se voie refuser d'avantages ou de chances en matière d'emploi pour des motifs étrangers à sa compétence». Pour atteindre ce but, la Loi prévoit corriger les désavantages subis par les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les personnes que leur race ou leur couleur placent parmi les minorités visibles du Canada (article 2 de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, 1986).

Les entreprises régies par le gouvernement et un certain nombre de sociétés de la Couronne étaient tenues de présenter leur rapport avant le 1^er^ juin 1988 en y indiquant dans quelle mesure les quatre groupes désignés étaient représentés au sein de leur effectif en fonction des échelles salariales, des groupes professionnels, de l'embauche, de l'avancement et de la cessation d'emploi.

Une amende maximale de 50 000 $ est prévue pour les entreprises qui ne présentent pas de rapport annuel suivant la présentation et la manière prescrites.

Il sera possible de consulter des exemplaires des rapports des entreprises dans les bibliothèques de chaque province et territoire du Canada. On pourra également les commander à un prix donné en s'adressant à Approvisionnements et Services Canada. Des brochures, également mises à la disposition du public, renferment la liste des bibliothèques où l'on pourra se procurer des exemplaires des rapports des entreprises ainsi que tous les renseignements nécessaires pour les commander, s'il y a lieu.

La Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) dont le mandat est de veiller à l'application de la Loi canadienne sur les

droits de la personne, recevra également des exemplaires des rapports. Les renseig .ments que ceux-ci renferment seront utiles à la Commission pour entreprendre des enquêtes, s'il y a lieu.

Le 1er octobre 1986, on a mis sur pied le Programme de contrats fédéraux. En vertu de ce programme, les entreprises comptant 100 employés et plus qui présenteront des soumissions pour l'obtention de contrats gouvernementaux de biens et de services d'une valeur de plus de 200 000 $ son tenues de s'engager formellement à mettre en vigueur l'équité en matière d'emploi. Des vérifications de conformité sur place sont par la suite effectuées pour s'assurer que l'engagement est respecté.

Les employeurs qui doivent ou désirent mettre en application l'équité en matière d'emploi au sein de leur entreprise doivent :

- définir et ensuite éliminer les mesures et pratiques qui constituent des obstacles injustes à l'embauche;
- être prêts à concilier certaines divergences afin d'assurer que toutes les demandes d'emploi et tous les candidats à un poste sont traités de façon équitable;
- faire un effort particulier pour que les membres des groupes désignés (femmes, autochtones, personnes handicapées et membres des minorités visibles) aient accès aux programmes de formation et aux emplois disponibles.

En 1987, plus de 1 000 entreprises ont souscrit au programme et près de 500 d'entre elles ont obtenu des contrats gouvernementaux. Un total de 50 vérifications de conformité ont été amorcées et 90 autres sont prévues pour l'année à venir.

Tout au long de 1987, les activités d'EIC ont principalement porté sur les rencontres avec les employeurs, et les représentants d'associations syndicales et d'organismes de groupes désignés du Canada. Des ateliers de même que des séances de consultation individuelles ont été offertes pour aider les employeurs à appliquer les programmes d'équité en matière d'emploi et à préparer leur rapport annuel à cet égard.

A la suite de la mise sur pied de ces deux nouvelles mesures, les conseillers en matière d'emploi ont signalé une hausse importante des demandes d'aide et d'information provenant des employeurs et d'autres organismes. Les nouveaux programmes obligatoires touchent environ 1 000 employeurs.

Lorsque M. Théophile Jubinville, de Coaticook, au Québec, a constaté que sa ferme n'était plus rentable, il a eu recours au Programme canadien de réorientation des agriculteurs, destiné à faciliter le recyclage de ces derniers. Aujourd'hui, il a transformé son hobby de réparateur de radios CB en une carrière prometteuse dans le monde de l'électronique.

Le grand-père de Donald Pfeifer a commencé à exploiter une ferme à Young (Saskatchewan) au cours de la grande sécheresse qui a sévi pendant la Dépression.

M. Pfeifer est donc le représentant de la troisième génération de la famille à cultiver cette terre, mais il n'y aura pas de représentant de la quatrième génération. Comme c'est le cas pour des milliers d'agriculteurs canadiens, des temps durs l'ont forcé à vendre sa ferme.

Il s'est cherché une nouvelle façon de gagner sa vie; il s'est alors tourné vers le Programme canadien de réorientation des agriculteurs.

Il a ainsi pu suivre un cours de neuf mois sur la gestion de l'équipement agricole, qu'il n'aurait pu s'offrir autrement. M. Pfeifer affirme que c'est un bon métier, qui offre des possibilités dans la vente de machinerie agricole, de camions et de voitures. «J'espère pouvoir trouver quelque chose près de Young, autrement il nous faudra bien aller là où il y aura du travail.»

Information sur le marché du travail

L'information sur le marché du travail constitue l'une des trois grandes fonctions des Services d'emploi. L'objectif de cette composante est de diffuser une information à jour et pertinente sur le marché du travail à l'intention des clients-travailleurs et des clients-employeurs, des groupes communautaires, des organismes et de divers établissements.

A l'échelon local, le CEC constitue le point central où l'information sur le marché du travail local est recueillie, analysée et diffusée. Grâce à cette information, le CEC est mieux armé pour planifier l'élaboration, l'administration et l'exécution de ses programmes et services (Assurance-chômage, Emploi, Planification de l'emploi et Immigration).

En outre, s'il a accès à une information améliorée sur le marché du travail, le CEC peut plus facilement prévoir les changements, modifier ses objectifs et ses priorités, et ainsi accroître sa participation à un marché du travail plus dynamique.

Classification nationale des professions

La Classification canadienne descriptive des professions (CCDP) est maintenant remplacée par la nouvelle Classification nationale des professions (CNP). La CCDP demeurera en vigueur jusqu'à l'établissement de la CNP et du système JOBSCAN.

Les travaux d'élaboration se sont poursuivis en ce qui concerne la nouvelle Classification nationale des professions de façon à faciliter pour le Canada la cueillette, l'analyse et la communication des statistiques et des renseignements sur les professions. L'élaboration de la nouvelle classification comprend un programme national d'analyse des professions qui sera maintenu pendant plusieurs années. Les programmes d'EIC bénéficieront de meilleures statistiques en ce qui concerne les prévisions d'offre et de demande de la main-d'oeuvre, la planification des ressources humaines et l'équité en matière d'emploi.

Analyse des professions et métiers

En collaboration avec les autorités compétentes de toutes les provinces et des territoires, EIC a préparé et publié cinq nouvelles analyses de profession et quatre mises à jour. Ces analyses sont utilisées par les enseignants et les responsables de l'apprentissage et de la formation dans l'élaboration des programmes de cours et des examens donnant droit au au certificat interprovincial du Sceau rouge. Ce certificat permet une plus grande mobilité des travailleurs qualifiés au Canada. Le Programme national d'analyse des professions et métiers favorise l'application de normes régissant l'exercice des professions et métiers au Canada.

Examens interprovinciaux normalisés

Le programme des examens interprovinciaux normalisés a comme objectif d'aider les provinces et les territoires à normaliser les examens de compétence menant au certificat de fin d'apprentissage dans 26 métiers du Programme du Sceau rouge, reconnus par les provinces et autorisés par la loi. En 1986-1987, deux nouveaux examens de compétence ont été publiés. Un répertoire de 250 pages intitulé «Tableaux Ellis», qui renferme toute l'information sur les programmes de formation dans les provinces et les territoires, a également été mis à jour et publié, et est accessible au public.

Extension

Distribution des projets extension par groupe cible et provision Canada au 31 mars 1988

Groupe cible principal	Dépenses actuelles	%	Nombre de projets	%	Nombre d'employés	%	Nombre de semaines de travail	%	Nombre de points de service	%
Femmes	3 698 093	15,7	29 (2)	9,8	114	14,1	5 800,6	15,0	82	8,4
Chômeurs chroniques	1 322 333	5,6	14	4,7	45	5,5	2 026,2	5,2	63	6,3
Autochtones	5 609 505	23,8	97 (4)	32,8	189	23,3	9 195,5	23,7	338	34,0
Personnes handicapées	4 364 726	18,5	52 (1)	17,6	151	18,6	7 431,1	19,2	178	17,9
Jeunes	2 827 162	12,0	29	9,8	100	12,3	4 707,8	12,1	86	8,7
Détenus-anciens détenus	1 865 655	7,9	19	6,4	66	8,1	3 035,6	7,8	60	6,0
Collectivités isolées	1 577 548	6,7	28 (1)	9,5	61	7,5	2 629,7	6,8	129	13,0
Minorités visibles	492 125	2,1	8 (2)	2,7	15	1,8	860,2	2,2	17	1,7
Immigrants	599 070	2,5	4	1,4	21	2,6	1 015,8	2,6	6	0,6
Travailleurs âgés	569 121	2,4	9 (1)	3,0	25	3,1	1 052,3	2,7	10	1,0
Autres	627 323	2,7	7	2,4	24	3,0	1 025,3	2,6	24	2,4
Indemnisation des travailleurs	36 374	0,1								
Total*	23 839 035	100,0	296 (11)	100,0	811	100,0	38 780,1	100,0	993	100,0

() est le nombre de projets terminés depuis avril cette année

**Comprend un montant forfaitaire de 250 000 $ à Approvisionnements et Services Canada pour l'année financière 1987-1988.*

La Planification de l'emploi

«Notre priorité va à ceux qui ont le plus besoin d'être aidés.»

En septembre 1985, le gouvernement fédéral a lancé la Planification de l'emploi, une nouvelle façon d'assurer des emplois et des compétences aux Canadiens. Depuis ce temps, près de trois quarts d'un million de Canadiens ont bénéficié des compétences et de l'expérience acquises. La Planification de l'emploi est une réussite.

Les statistiques sur les diplômés des programmes de la Planification de l'emploi démontrent que cette nouvelle façon de faire donne de meilleurs résultats que les anciens programmes ponctuels de création d'emplois ou les anciens programmes d'achat de formation des collèges.

La Planification de l'emploi repose sur trois caractéristiques fondamentales. En premier lieu, le soutien du fédéral à l'adaptation de la main-d'oeuvre est axé sur les personnes, les employeurs et les collectivités qui ont le plus besoin de l'aide du gouvernement. En deuxième lieu, le soutien va aux activités qui contribuent le mieux à répondre aux besoins. En troisième lieu, la Planification de l'emploi met l'accent sur la prise de décision à l'échelle locale.

Par exemple, la Planification de l'emploi assure des fonds pour la formation ou l'expérience de travail pratique, le développement des collectivités, ou une combinaison de ces aspects, selon ce qui donne les meilleurs résultats dans une localité donnée afin d'aider les chômeurs chroniques à trouver des emplois permanents, ou une collectivité menacée à exploiter son potentiel, ou un employeur à faire face à une pénurie de main-d'oeuvre.

L'aide là où elle est le plus nécessaire

La Planification de l'emploi accorde de l'aide là où elle est le plus nécessaire. D'abord, les programmes sont axés sur les personnes, les employeurs et les collectivités qui bénéficieront

Une troupe de Montréal, le Cirque du Soleil, a pulvérisé tous les records d'assistance et a séduit le public dès sa première tournée au États-Unis; le Programme Développement de l'emploi lui a procuré l'aide financière essentielle à son démarrage.

le plus du soutien gouvernemental; de plus, des groupes cibles ont été choisis au titre de l'équité en matière d'emploi.

Les personnes qui ont le plus besoin de l'aide gouvernementale sont visées par les programmes suivants :

- Le **Programme Développement de l'emploi** aide les chômeurs chroniques, généralement ceux qui sont en chômage depuis au moins 24 des 30 dernières semaines. Ce programme offre une combinaison de formation en cours d'emploi, de formation théorique et d'expérience pratique.

  En 1987-1988, 110 000 personnes ont participé au Programme Développement de l'emploi, au coût de 596,8 millions de dollars pour le gouvernement fédéral. Un programme connexe, **Création d'emplois en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage**, prévoit l'utilisation des prestations d'assurance-chômage pour créer des possibilités d'emploi pour les travailleurs licenciés durant les périodes de récession économique, lorsqu'il n'existe aucune autre activité de production de rechange.

- Le **Programme Intégration professionnelle** s'adresse aux personnes qui ont de la difficulté à accéder au marché du travail ou à y revenir. En particulier, le Programme s'adresse aux jeunes, spécialement aux décrocheurs, et aux personnes fortement défavorisées sur le plan de l'emploi. Les femmes qui ont quitté la population active pendant plusieurs années peuvent également recevoir de l'aide et du soutien grâce à l'option Réintégration. Défi, une des composantes de ce programme, aide les étudiants à acquérir une expérience de travail et d'apprentissage pendant l'été. Les étudiants des niveaux secondaire et postsecondaire sont admissibles à ces expériences dans le cadre de l'option **Alternance travail-études**.

  En 1987-1988, 80 500 participants ont profité de l'option Défi 87 du Programme Intégration professionnelle, au coût de 122,5 millions de dollars pour le gouvernement fédéral. Grâce aux autres options du Programme, 80 000 personnes ont reçu de l'aide, au coût de 363,9 millions de dollars pour le gouvernement fédéral.

Les entreprises et les travailleurs peuvent recevoir de l'aide au titre des deux programmes suivants :

- Le **Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre** aide les employeurs à former les travailleurs dans des compétences en pénurie actuelle ou prévue de main-d'oeuvre. Cette aide s'applique à la formation professionnelle et au déplacement dans le cas des professions désignées comme étant en pénurie sur le plan régional ou national.

  En 1987-1988, 234,7 millions de dollars ont été consacrés à aider 99 800 travailleurs qui ont acquis des compétences en demande par les employeurs.

Une aide financière consentie en vertu du Programme Intégration professionnelle a aidé Mme Francis Manybears, de la réserve Blackfoot, près de Calgary, à lancer sa propre entreprise d'artisanat autochtone.

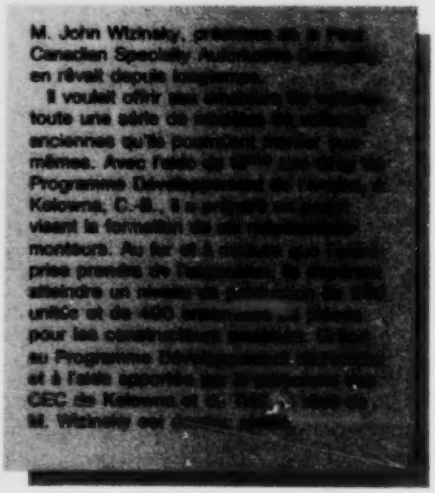

- Le **Programme Acquisition de compétences** est axé sur les travailleurs (y compris les chômeurs récents) dont les emplois sont menacés par l'évolution de la technologie ou des marchés. Le Programme comprend la formation subventionnée, l'aide pour établir des fonds de fiducie pour la formation et le soutien du travail partagé.

  En 1987-1988, 25 600 travailleurs ont reçu de la formation dans le cadre du Programme Acquisition de compétences, au coût de 65,5 millions de dollars pour le gouvernement fédéral.

Les collectivités qui font face à de graves difficultés peuvent recevoir l'aide du programme suivant :

- Le **Programme Développement des collectivités** est conçu pour répondre aux besoins spéciaux des collectivités qui sont aux prises avec un taux de chômage chronique élevé et qui sont situées à l'extérieur des grands centres urbains. Le Programme Développement des collectivités assure le

soutien du développement des petites entreprises, le soutien à l'entrepreneurship, l'aide à la formation et au déplacement afin d'aider les collectivités qui en ont le plus besoin.

En 1987-1988, le Programme Développement des collectivités a accordé 71,5 millions de dollars aux 177 localités qui en avaient besoin.

- Le **Programme d'aide à l'innovation** diffère en ce sens qu'il ne vise pas pas un seul groupe en particulier. Son rôle consiste à encourager les solutions novatrices aux problèmes relatifs au marché du travail et à en faire l'essai. Il garantit que la Planification de l'emploi demeure ouverte à l'évolution des besoins.

  En 1987-1988, le Programme a accordé 36,2 millions de dollars pour les différentes propositions novatrices.

Groupes cibles

La seconde caractéristique de la Planification de l'emploi qui s'efforce «de fournir de l'aide là où elle est le plus nécessaire» est l'accent mis à améliorer la participation des groupes cibles au marché du travail.

Les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles et les personnes handicapées sont les groupes auxquels la Planification de l'emploi accorde une attention particulière. La plupart des niveaux établis pour 1987-1988 ont été atteints; beaucoup ont été dépassés. Par exemple, le taux cible de participation des femmes au Programme Développement de l'emploi était de 43 p. 100 alors que le taux réel de participation s'est élevé à 49 p. 100.

Une entente intervenue en 1985 entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires, visant à accroître l'employabilité des prestataires d'aide sociale, a ajouté un nouveau volet à la Planification de l'emploi. En 1987-1988, des ententes existaient dans toutes les provinces et Territoires du Nord-Ouest.

Les meilleures solutions

La Planification de l'emploi propose une gamme étendue d'instruments pour répondre aux besoins des clients. Notons, entre autres, la formation dans les collèges ou cégeps, la formation en cours d'emploi, des projets qui agencent expérience de travail et formation, le counselling, l'aide au déplacement, le financement des emplois autonomes, la mise sur pied de Centres d'aide aux entreprises ou une combinaison de tous ces éléments. Toutes les options ne s'appliquent pas à tous les programmes. Des décisions sont prises au niveau tant régional que local sur ce qui constitue le meilleur agencement, en fonction des besoins locaux. Les résultats indiquent que l'application de cette stratégie d'emploi varie grandement partout au pays, selon les besoins locaux.

Un programme financé par la Planification de l'emploi a permis à M. Wayne H., qui est atteint de schizophrénie, de se trouver un emploi à plein temps dans un restaurant. Plus que toute autre chose, il souhaite trouver sa place dans la société.

Une pièce produite par le Catalyst Theatre intitulée «There is a Hole in my Bucket», donne à sept chômeurs la possibilité de partager leurs émotions et leur expérience avec un public.

Grâce à un financement obtenu au titre du Programme d'aide à l'innovation de la Planification de l'emploi, les sept comédiens, qui n'avaient jamais joué auparavant, ont travaillé pendant 14 semaines pour monter une excellente production.

L'un des objectifs du Programme d'aide à l'innovation est de permettre aux gens de trouver des façons créatrices de s'aider eux-mêmes. L'un des comédiens, Ed, nous déclare : «Cela m'a redonné confiance en moi. Avant, je me demandais ce qui n'allait pas chez moi. Maintenant je ne sais plus. J'ai confiance en moi.»

L'agencement des instruments varie mais le but sous-jacent demeure la formation des personnes pour qu'elles occupent une place sur le marché du travail et nous exerçons un contrôle continu de cette situation pour nous assurer d'obtenir des résultats. Tous les trois mois, après qu'ils ont quitté le projet ou le cours de formation, tous les participants font l'objet d'un sondage afin d'évaluer s'ils ont trouvé un emploi et si la formation assurée était pertinente. Un sondage par échantillonnage des participants est également effectué un an après leur participation à la stratégie.

Les résultats des sondages seront diffusés largement aux organismes d'accueil qui ont mis sur pied des projets, aux députés, aux

collèges et aux cégeps, aux Conseils consultatifs locaux et à d'autres groupes pour les aider à prendre les décisions futures pour les régions qu'ils représentent. On s'efforce continuellement de faire en sorte que les clients obtiennent des résultats durables.

Les premiers résultats de ces sondages sont très encourageants. Les exemples qui suivent montrent certains des «taux d'incidence» atteints. Ces taux renvoient au pourcentage de participants qui sont soit employés soit en formation trois mois et douze mois après leur expérience de formation et de travail dans le cadre de la Planification de l'emploi en 1986-1987.

	Sondage de rappel	
	Taux d'incidence après trois mois	**Taux d'incidence après douze mois**
Développement de l'emploi	61 %	64 %
Intégration professionnelle	60 %	66 %
Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre	75 %	81 %
Acquisition de compétences	90 %	89 %

Le «*taux d'utilisation des compétences*» représente le pourcentage de participants employés qui utilisent les compétences acquises au cours de leur participation à la Planification de l'emploi, y compris ceux qui ont abandonné en cours de formation. Les participants ont fait l'objet d'un sondage afin d'évaluer si la formation et l'expérience pratique qu'ils ont reçues les aideraient à garder leur emploi ou à en obtenir un meilleur ou encore à trouver un nouvel emploi. Voici quelques exemples de ceux qui ont terminé la formation en 1986-87 :

	Sondage de rappel	
	Taux d'utilisation des compétences après trois mois	**«Yes program will help» après trois mois**
Développement de l'emploi	79 %	88 %
Intégration professionnelle	66 %	86 %
Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre	81 %	89 %
Acquisition de compétences	90 %	91 %

Lorna L., stagiaire du programme Parent-Aide, comprend bien le triste univers des femmes battues et des enfants négligés.

En tant que jeune mère célibataire autochtone, élevée dans plusieurs maisons d'accueil, elle a très bien connu le monde de la drogue, de l'alcool et de la violence, ayant vécu dans la rue après avoir quitté l'école en huitième année.

C'est pourquoi elle était bien contente d'être choisie pour faire partie de Parent-Aide, grâce à un cours offert par le Native Coordinating Council de Prince Albert (Saskatchewan), dans le cadre du Programme Intégration professionnelle. Elle savait qu'elle pouvait mettre son expérience à profit en aidant d'autres femmes malheureuses et leurs enfants à refaire leur vie.

Elle appuie le programme Parent-Aide parce qu'il représente une nouvelle tendance dans les services sociaux, soit un soutien aux cellules familiales, en mettant l'accent sur la nécessité de garder les enfants au foyer. «C'est ma façon d'aider les gens à résoudre leurs propres problèmes», d'affirmer Lorna.

Prise de décision à l'échelle locale

La Planification de l'emploi est une réussite en grande partie parce que la priorité est accordée à la prise de décision à l'échelle locale. Cela signifie mettre l'accent sur le client, sur le personnel d'accueil dans les Centres d'Emploi du Canada, sur les organismes d'accueil, sur les coordonnateurs et les employeurs locaux ainsi que sur la collectivité locale pour ce qui est des conseils et du soutien.

Dans le cadre de la Planification de l'emploi, la planification et les budgets sont décentralisés; cette façon de faire permet une souplesse à l'échelon local de telle sorte que les fonds peuvent être consacrés à un agencement des programmes qui convient le mieux au marché du travail local. Les Centres d'Emploi du Canada se font conseiller sur les besoins locaux par les députés, les employeurs, les travailleurs, les représentants des milieux scolaires, les représentants des groupes cibles et autres au moyen des Conseils consultatifs locaux, par exemple. Les plans sont donc fondés sur les besoins et l'évaluation des collectivités locales. Les décisions concernant l'agencement de programmes, de même que les marchés de service avec les organismes d'accueil et les présentations de clients, sont toutes prises à l'échelle locale.

Vararatana R. («Van»), immigrant de la Thaïlande, prouve encore une fois que c'est dans les valeurs anciennes du travail acharné et de la détermination que réside la clé du succès.

Van possède une formation d'ingénieur, mais il était considéré comme appartenant à la catégorie des personnes «désavantagées sur le plan de l'emploi» en raison de son manque de connaissances en anglais. Par l'intermédiaire du centre de réception des immigrants de Thunder Bay, il a reçu des cours d'anglais langue seconde et il a appris la terminologie utilisée dans son domaine.

Après avoir amélioré son anglais, Van a obtenu un poste de stagiaire auprès de Thunder Bay Hydro, en vertu du Programme Développement de l'emploi. C'est tout ce dont il avait besoin. Une fois le stage de celui-ci terminé, l'entreprise lui a offert un poste nouvellement créé d'analyste technique.

«Nous n'avions pas l'intention d'embaucher un employé permanent, mais Van travaillait si bien que nous ne voulions pas le perdre», a affirmé le chef du Service technique, M. Jim Lappacher.

Planification de l'emploi

Dépenses engagées et participants en 1987-1988

Date : le 1er septembre 1988

Programme	Total des fonds (en millions de dollars)	Total des participants (en milliers)		Taux actuels de participation des groupes cibles			
		Total	Nouveaux part.	Femmes	Autochtones	Personnes handicapées	Membres des min. visibles
Développement de l'emploi[1]	596,8	110,0	72,0	49,0	12,2	5,2	5,0
Intégration professionnelle							
– Défi 87	122,5	80,6	80,6	51,8	7,5	0,6	3,2
– Autres activités[2]	363,9	80,0	57,2	63,7	8,4	2,5	12,8
Prog. relatif aux pén. de main-d'oeuvre	234,7	99,8	76,5	7,8	2,5	0,2	1,0
Acquisition de compétences	65,5	25,6	18,6	37,6	4,8	0,4	2,0
Dév. des collectivités[3]	71,5	2,4	2,4	29,6	3,3	2,1	1,4
Prog. d'aide à l'innovation	36,2	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Total partiel	1 491,1	398,4	307,3	41,8	7,4	1,9	4,8
Programmes connexes							
Progr. résiduels	7,8	—	—				
Article 38, A.-c.	29,8	28,1	24,4				
Total partiel connexe	37,6	28,1	24,4				
Total EIC	1 528,7	426,5	331,7				

(1) Des fonds de 47,5 millions $ pour les bénéficiaires de l'aide sociale sont inclus.
(2) Des fonds de 38,3 millions $ pour les bénéficiaires de l'aide sociale sont inclus.
(3) Il est à noter que seulement certaines options du Programme ont une incidence directe sur les participants. Ne sont pas inclus des fonds de l'Assurance-chômage s'élevant à 405 millions $ (année civile), coûts d'opération de 142,0 millions $ et dépenses engagées à l'égard d'autres ministères totalisant 16,9 millions $.

Note : L'option PFDE fait maintenant partie du Programme Intégration professionnelle.

Planification de l'emploi

Dépenses actuelles pour l'année financière 1987-1988 excluant l'assurance-chômage

Date : le 1er septembre 1988

(en milliers $)

Programme	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alberta et T.N.-O.	C.-B. et Yukon	l'AC	Total
Dév. de l'emploi[1]	**41 888**	**4 506**	**26 593**	**25 409**	**214 360**	**118 115**	**25 214**	**18 427**	**38 983**	**83 056**	**275**	**596 826**
Intégration professionnelle												
– Défi 87	5 792	897	6 774	5 687	36 394	29 375	4 158	2 997	11 699	18 717	—	122 490
– Autres activités[2]	16 435	2 921	12 032	13 424	82 679	115 012	19 734	18 958	34 061	48 517	172	363 945
Progr. relatif aux pén. de main-d'oeuvre	4 698	2 713	8 823	7 464	28 449	108 326	12 124	11 699	31 005	19 394	—	234 695
Acquisition de compétences	1 051	743	3 220	3 777	18 454	14 490	3 842	2 223	5 612	11 993	138	65 543
Dév. des collectivités	6 081	2 006	7 026	3 363	15 222	18 710	3 618	1 537	5 028	8 869	—	71 460
Progr. d'aide à l'innovation[3]	—	—	3 538	—	6 497	11 077	—	—	4 335	2 986	7 813	36 246
Total partiel	75 945	13 786	68 006	59 124	402 055	415 105	68 690	55 841	130 723	193 532	8 398	1 491 205
Programmes connexes												
Progr. résiduels	994	—	3 027	—	3 659	63	—	—	69	—	—	7 812
Article 38, A.-c.	2 510	321	1 341	1 908	8 701	4 949	959	753	2 666	5 656	—	29 764
Total partiel connexe	3 504	321	4 368	1 908	12 360	5 012	959	753	2 735	5 656	—	37 576
Total EIC	79 449	14 107	72 374	61 032	414 415	420 117	69 649	56 594	133 458	199 188	8 398	1 528 781

(1) Des fonds de 47,5 millions $ pour les bénéficiaires de l'aide sociale sont inclus.

(2) Des fonds de 38,3 millions $ pour les bénéficiaires de l'aide sociale sont inclus.

(3) L'exécution du Programme se fait au niveau national et les fonds sont contrôlés par l'AC.

Note: L'option PFED fait maintenant partie du Programme intégration professionnelle.

Assurance

«Servir humainement nos clients.»

Le Régime d'assurance-chômage assure une protection temporaire du revenu aux travailleurs en chômage.

Depuis sa création il y a plus de 46 ans, le Régime d'assurance-chômage est devenu l'un de nos plus importants programmes nationaux. Il concerne presque tous les Canadiens et constitue un élément primordial de l'économie canadienne.

Service à nos clients

Le CEC est le principal point de service pour les clients du Régime d'assurance-chômage. Il constitue la principale source de renseignements sur le Régime d'assurance-chômage et on y assure la prestation d'une gamme de services liés au marché du travail.

En 1987, les CEC ont traité 3,2 millions de demandes concernant l'assurance-chômage et les Centres régionaux d'informatique ont émis 30 millions de mandats de prestations d'une valeur approximative de 10,4 milliards de dollars. Le personnel des CEC a répondu à 24 millions de demandes de renseignements provenant du public.

Le nombre des demandes accueillies a été moins élevé en 1987 (diminution de 3,2 p. 100) et les prestations hebdomadaires ont été, en moyenne, plus élevées (190 $ en hausse de 5 p. 100). Le nombre moyen de prestations hebdomadaires par demande initiale accueillie a diminué légèrement (en baisse de 2,7 p. 100, passant à 22,1 semaines), tandis que le nombre mensuel moyen de bénéficiaires a baissé de 5,7 p. 100.

Améliorations d'ordre administratif apportées à l'Assurance-chômage

Le 15 mai 1987, le ministre d'Emploi et Immigration Canada, à ce moment-là, M. Benoît Bouchard, annonçait des changements à l'administration de l'Assurance-chômage. L'objectif visé était d'améliorer le service et d'assurer un meilleur contrôle des abus. Les projets de l'Assurance-chômage sont groupés en trois grandes catégories :

- ☐ Sensibilité et service aux clients
- ☐ Simplification et automatisation
- ☐ Dissuasion contre les abus

Voici une explication détaillée de chacune de ces catégories.

Sensibilité et service aux clients

L'accès aux lignes téléphoniques s'est trouvé amélioré grâce à la mise sur pied de 28 sous-sections des demandes de renseignements dans nos centres les plus achalandés.

Un poste d'agent des services aux prestataires a été créé afin d'assurer un service personnalisé aux prestataires qui éprouvent des difficultés quant au traitement de leurs prestations d'assurance-chômage, et de présenter des séances de sensibilisation du public au Régime d'assurance-chômage. Il y a maintenant des agents des services aux prestataires dans 117 CEC.

Nos communications écrites ont été améliorées par suite de la révision complète de nos deux brochures générales destinées aux prestataires et aux employeurs. Le Régime d'assurance-chômage y est maintenant expliqué dans un langage simple, accessible à tous.

La politique en matière de trop-payé fait actuellement l'objet d'un examen afin d'assurer un traitement équitable aux prestataires qui doivent rembourser des sommes d'argent à la Commission.

Simplification et automatisation

Une vaste étude des principaux processus et des procédures de présentation des demandes a été entreprise et devrait bientôt être terminée. Les 109 recommandations de l'équipe de travail devraient se traduire par des améliorations notables dans la répartition du travail des bureaux locaux et dans la qualité du service aux clients.

L'automatisation de certains systèmes et activités courants visant à appuyer le personnel préposé au traitement des demandes de prestations sera instaurée progressivement au cours des 18 à 24 prochains mois.

Un Relevé d'emploi (RE) simplifié a été approuvé par des groupes consultatifs d'employeurs. Ce nouveau RE réduira la

paperasserie tant du côté des employeurs que du côté de notre personnel. On prévoit que ces changements entreront en vigueur le 1er janvier 1989.

Dissuasion contre les abus

Une série de projets a été lancée, notamment des activités de dissuasion, qui aura pour effet de réduire les abus et de protéger l'intégrité du Compte d'assurance-chômage.

Parmi les projets présentés, nous trouvons l'application améliorée de techniques visant à repérer plus facilement les contrevenants et l'élaboration d'une stratégie qui permettra de sensibiliser le grand public aux mécanismes mis en place pour détecter les personnes susceptibles de commettre des abus contre le Régime d'assurance-chômage.

Système d'appel de l'Assurance-chômage

Conformément à la Loi sur l'assurance-chômage, le système d'appel de l'Assurance-chômage permet aux parties intéressées d'en appeler des décisions de la Commission devant un conseil arbitral (tribunal administratif indépendant). Les parties intéressées, y compris la Commission, peuvent en appeler des décisions d'un conseil arbitral devant un juge-arbitre (juge de la Division de première instance de la Cour fédérale du Canada).

Il y a 98 centres de conseils arbitraux répartis à travers le Canada, conseils qui comptent plus de 800 membres siégeant en comités formés de trois personnes : un président, un représentant des employeurs et un représentant des assurés. Au cours de l'année financière 1987-1988, quelque 22 000 décisions ont été rendues par ces conseils.

Quinze juges-arbitres ont leurs bureaux à Ottawa et entendent les appels dans le cadre d'une cour itinérante de part et d'autre du pays. Les juges-arbitres ont rendu quelque 1 712 décisions au cours de 1987-1988.

Programme de réduction du taux de cotisation

Les employeurs qui offrent des régimes d'assurance-salaire qui satisfont aux conditions requises peuvent obtenir une réduction de leur taux de cotisation, mais ils doivent partager la réduction consentie avec les employés protégés par le Régime.

En 1987, 34 100 employeurs ont obtenu une réduction du taux de cotisation pour un montant total de 385 millions de dollars (par rapport à 353 millions de dollars en 1986). Ces employeurs ont à leur service près de 60 p. 100 de la population active protégée.

Un bénéficiaire de Prince George, en Colombie-Britannique, reçoit toute l'attention nécessaire alors qu'il présente sa demande de prestations. Le personnel des CEC est formé de manière à donner un service personnalisé et efficace aux clients qui sont provisoirement sans emploi.

EIC ne peut réussir à promouvoir l'embauche de personnes handicapées que si le Ministère applique ce qu'il prêche.

Comme M. Art Santo, Mme Mary Natale et Carmine Murano peuvent le confirmer, il y a, à la section centralisée des renseignements téléphoniques de Vancouver, la preuve que l'on est passé de la parole aux actes. Lorsque la section a été mise sur pied, en 1987, la directrice du CEC, Mme Jo Ann Wilson, voulait la meilleure équipe qui soit. Ces personnes étaient au nombre des 30 qu'elle a embauchés. On a procédé à certains ajustements mineurs en raison de leurs handicaps; les résultats se sont révélés excellents.

«Elles comptent parmi nos meilleurs employés, nous dit Mme Wilson. Leur enthousiasme est contagieux; elles travaillent très fort. C'est là une expérience positive pour tous.»

Enquêtes et contrôle

Les enquêtes et le contrôle visent à protéger l'intégrité du Compte d'assurance-chômage par des activités de prévention, de dissuasion et par la détection des abus et des fraudes.

En 1987-88, les agents d'enquête ont procédé à 959 576 enquêtes, à la suite desquelles 393 401 exclusions et inadmissibilités ont été imposées et 352 749 trop-payés totalisant 130 millions de dollars ont été établis. Au total, 145 839 pénalités administratives ont été imposées en vertu de l'article 47 de la Loi sur l'assurance-chômage, ce qui représentait 20,2 millions de dollars. Au cours de l'année, 5 503 poursuites ont été engagées et le montant des amendes imposées par les tribunaux s'est élevé à 3,2 millions de dollars. En outre, 22 961 enquêtes ont été réalisées à l'égard d'employeurs alors que le total des 132 amendes imposées a atteint 109 505 $.

Numéro d'assurance sociale

En 1987-1988, 587 132 nouveaux numéros d'assurance sociale (NAS) ont été attribués. EIC a également modifié 76 200 dossiers existants et remplacé 152 112 cartes d'assurance sociale.

Modifications législatives

Trois projets de loi ont obtenu la sanction royale en 1987-1988.

Par suite de l'adoption du projet de loi C-90, la norme variable d'admissibilité a été prolongée jusqu'à la fin de l'année 1988.

Avec l'adoption du projet de loi C-50, la Commission est autorisée à verser, avec effet rétroactif au 5 janvier 1986, des prestations intégrales aux bénéficiaires de pension si leur demande d'assurance-chômage est faite après avoir occupé des emplois obtenus une fois la retraite commencée. Le projet de loi permet également à la Commission de traiter toutes les demandes de prestations de chômage déposées avant le 5 janvier 1986 aux termes des règles en vigueur à l'époque. A la suite de cette modification d'ordre législatif, des bénéficiaires d'une pension ont été admissibles à des prestations pour un montant global de 139 millions de dollars. En dernier lieu, la Commission peut prolonger la période de référence ou la période de prestations relativement à toute demande de prestations de chômage touchée par une indemnité de départ.

Le projet de loi C-116 assure des prestations de chômage aux pères qui, en raison de circonstances tragiques (par exemple la mort de la mère au moment de l'accouchement), doivent quitter leur emploi pour s'occuper d'un nouveau-né. La période de prestations de maternité est également plus souple lorsque l'enfant est hospitalisé.

Opérations financières du Régime d'assurance-chômage

En vertu du paragraphe 14(2) de la Loi régissant l'emploi et l'immigration et de l'alinéa 2(1)(z) de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, les opérations financières du Compte d'assurance-chômage sont consignées par année civile.

Paiement de prestations

En 1987, le montant des prestations d'assurance-chômage versées s'élevait à 10 441 millions de dollars (brut), ce qui représente une diminution de 73 millions de dollars par rapport aux 10 514 millions versés en 1986. Après redressement pour tenir compte des trop-payés de prestations, des mandats annulés et des prestations remboursées, le montant net des prestations versées en 1987 s'élevait à 10 326 millions de dollars. Les critères servant à l'établissement du montant des prestations versées sont exposés ci-dessous.

La distribution des chèques d'assurance-chômage a pu se poursuivre l'été dernier, en dépit d'une grève des postes à l'échelle nationale, grâce à un plan soigneusement préparé pour contrer les événements imprévus.

A la suite de la violente tornade qui frappait Edmonton, en août 1987, les employés d'EIC ont réagi rapidement.

La destruction de maisons et d'entreprises signifiait pour de nombreuses personnes la nécessité d'avoir recours à l'assurance-chômage. Au cours de la nuit, on a installé un CEC temporaire dans le gymnase d'une école et des agents de l'Assurance-chômage, dont M. Pat Watson, ont traité, pour les sinistrés, des formulaires tirés des boîtes de carton qui servaient de systèmes de classement et de rangement. L'opération devenait un lien vital entre les personnes frappées par le désastre et l'aide que pouvait leur offrir l'Assurance-chômage. Comme le disait M^me^ Anne Tyrkalo, agente de l'Assurance-chômage : «On voulait vraiment aider ces personnes parce qu'elles étaient dans un tel état de désarroi.»

Les employés d'EIC partout au pays étaient très fier des efforts déployés par leurs collègues d'Edmonton.

☐ **Nombre de demandes de prestations**

Le nombre de personnes qui ont touché des prestations, qui était de 3 137 000 en 1986, est passé à 3 080 000 en 1987. Le taux annuel de chômage a également diminué, tombant de 9,6 p. 100 en 1986 à 8,9 p. 100 en 1987.

☐ **Prestation hebdomadaire moyenne**

En 1987, la prestation hebdomadaire moyenne était de 190,26 $, ce qui représente une augmentation de 5,1 p. 100 par rapport aux 181,07 $ de 1986. Étant donné que le montant de prestation est fonction de la rémunération assurable du prestataire, les hausses de salaire et de traitement ont également entraîné une augmentation du montant des prestations versées. Cette hausse est notamment attribuable au relèvement de la prestation hebdomadaire maximale, qui est passée de 297 $ en 1986

à 318 $ en 1987. Le salaire maximum assurable est passé de 495 $ en 1986 à 530 $ en 1987.

☐ **Prestations spéciales**

Le montant des prestations spéciales versées en raison d'un arrêt de travail — prestations de maladie, de maternité, d'adoption et le versement d'une prestation de trois semaines à l'âge de 65 ans — est passé de 741 millions de dollars en 1986 à 813 millions de dollars en 1987. Les prestations de maladie se sont élevées à 279 millions de dollars, soit une hausse de 37 millions de dollars, et les prestations de maternité sont passées à 506 millions de dollars, une hausse de 34 millions de dollars.

☐ **Prestations de pêcheur**

Le montant des prestations versées aux pêcheurs en 1987 s'est élevé à 223,3 millions de dollars, comparativement à 208,5 millions de dollars en 1986. L'augmentation de 14,8 millions de dollars est surtout attribuable à un relèvement de 10,5 p. 100 de la prestation hebdomadaire moyenne, qui est passée de 252,46 $ en 1986 à 278,89 $ en 1987. Le nombre de demandes de prestations de la part des pêcheurs s'est élevé à 37 000.

Utilisation de la Caisse d'assurance-chômage à des fins innovatrices

La Caisse d'assurance-chômage peut être utilisée pour assurer un soutien de revenu aux prestataires qui participent à des projets approuvés de travail partagé ou à des projets créateurs d'emploi, ou qui suivent des cours de formation.

L'utilisation de ces fonds à des fins innovatrices peut aider de nombreux prestataires à acquérir des compétences et de l'expérience pratique. Les sommes versées en 1987 ont été moins élevées qu'en 1986, soit 328 millions de dollars contre 355 millions de dollars.

Prestations pour travail partagé

Les sommes versées au titre des prestations pour travail partagé en 1987 ont diminué par rapport à l'année précédente, soit 17 millions de dollars contre 22 millions de dollars en 1986, ce qui signifie une demande moins forte pour les ententes de travail partagé. Au cours de l'année, 22 382 prestataires ont bénéficié du programme de travail partagé et la prestation hebdomadaire moyenne s'élevait à 68,21 $.

Prestations versées au titre de la création d'emplois

En 1987, les prestations versées au titre de la création d'emplois se sont chiffrées à 87 millions de dollars, une baisse de 9 millions de dollars par rapport aux 96 millions de dollars versés en 1986. En 1987, 26 225 prestataires ont travaillé à des projets créateurs d'emplois financés par l'Assurance-chômage et leur prestation hebdomadaire moyenne s'élevait à 309,52 $.

Allocations de formation

En 1987, les allocations de formation se sont élevées à 224 millions de dollars, soit une légère baisse par rapport aux 237 millions de dollars versés en 1986. Le nombre de stagiaires inscrits à des cours de formation est passé de 83 600 en 1986 à 83 961 en 1987, tandis que la prestation hebdomadaire moyenne était relevée de 177,80 $ en 1986 à 188,40 $ en 1987. La diminution qu'a connue le nombre total des prestations était attribuable à une réduction de 10,9 p. 100 du nombre de semaines pour lesquelles des prestations ont été versées.

Frais d'administration

Les frais payés par le Compte d'assurance-chômage doivent être fixés d'après les frais d'administration réels d'EIC, à l'exclusion des frais non connexes à l'application de la Loi sur l'assurance-chômage.

Étant donné que les frais d'administration réels d'EIC sont calculés par année financière, les frais pour une année civile correspondent aux 9/12 du montant versé au cours d'une année financière, auxquels on ajoute les 3/12 du montant de l'année financière précédente. Selon cette formule, le montant des frais d'administration s'est élevé à 968 millions de dollars en **1987**. Environ 6 millions de dollars ont été recouvrés en 1987 au titre du partage des coûts pour le maintien du registre des numéros d'assurance sociale et pour l'émission de cartes de remplacement. Pour **1987**, les frais d'administration nets s'élevaient à 962 millions de dollars.

Recettes provenant des cotisations

En vertu de la Partie IV de la Loi sur l'assurance-chômage, Revenu Canada, Impôt, perçoit les cotisations d'assurance-chômage des salariés et des employeurs pour le compte de la Commission.

Le montant des cotisations qui reviendra à la Commission au cours d'une année donnée est fondé sur une estimation du montant des cotisations qui seront perçues au cours de cette même année. Le montant exact est déterminé lors du traitement des renseignements fournis dans les déclarations d'impôt sur le revenu l'année suivante. En **1987**, Revenu Canada, Impôt, a remis à la Commission une somme de 10 212 millions de dollars, soit 596 millions de dollars de plus que l'année précédente.

Cette augmentation résulte de l'effet de différents facteurs :

☐ **Nombre de cotisants**

Le nombre estimatif de cotisants est passé de 12 264 millions en **1986** à 12 573 millions en **1987**. Le nombre exact de cotisants sera connu après le traitement des déclarations d'impôt par Revenu Canada, Impôt.

☐ **Rémunération hebdomadaire assurable moyenne**

On peut attribuer la hausse de la rémunération hebdomadaire assurable moyenne à deux facteurs. En premier lieu, la rémunération assurable étant directement fonction de la rémunération du salarié, l'augmentation des salaires s'est tout naturellement traduite par une hausse de la rémunération hebdomadaire moyenne assurable. Deuxièmement, en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable doit être relevé chaque année en fonction de l'indice des gains de l'année en cours. Le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable est passé, de 495 $ qu'il était en **1986**, à 530 $ en **1987**.

☐ **Taux de cotisation**

En 1987, le taux de cotisation salariale est demeuré à 2,35 $ par tranche de 100 $ de la rémunération assurable. Quant au taux de la cotisation patronale, qui correspond à 1,4 fois le taux de la cotisation salariale, il est également demeuré inchangé à 3,29 $ par tranche de 100 $ de la rémunération assurable des salariés.

Contribution du gouvernement

Conformément aux articles 136 et 146 de la Loi sur l'assurance-chômage, le gouvernement fédéral assume une partie du coût des prestations d'assurance-chômage. La contribution du gouvernement englobe le coût des prestations de prolongation fondée sur le taux régional de chômage, celui des prestations de prolongation versées aux prestataires qui participent à des projets créateurs d'emplois ou qui suivent des cours de formation, ainsi que le montant net des prestations (montant des prestations duquel ont été défalquées les cotisations perçues) versées aux pêcheurs indépendants.

En **1987**, la contribution du gouvernement s'est élevée à 2,767 millions de dollars, soit une diminution de 47 millions de dollars par rapport à la contribution de 2,814 millions de dollars en **1986**.

Solde du Compte d'assurance-chômage

Les opérations de **1987** se sont soldées par un excédent de 1 424 milliard de dollars, y compris des frais d'intérêt nets de 275 millions de dollars. Le déficit cumulatif à la fin de **1987** s'élevait à 2 368 millions de dollars. Il a été financé grâce à des avances du Fonds du revenu consolidé.

Assurance-chômage : prestations versées en 1985, 1986 et 1987

(en millions de dollars)

	1987	1986	1985
Par région			
Terre-Neuve	651,2	614,3	554,4
Île-du-Prince Édouard	123,2	120,0	106,9
Nouvelle-Écosse	498,0	489,8	457,4
Nouveau-Brunswick	564,2	545,6	517,6
Québec	3 135,7	3 186,3	3 171,5
Ontario	2 386,6	2 482,7	2 441,3
Manitoba	331,2	320,9	317,5
Saskatchewan	287,1	280,8	258,2
Alberta	951,0	983,3	837,8
Colombie-Britannique	1 470,0	1 451,1	1 416,0
Yukon	19,9	18,3	20,5
Territoires du Nord-Ouest	20,6	18,4	15,8
Extérieur du Canada	2,0	2,1	2,1
Canada (brut)	10 440,7	10 513,6	10 226,9
Moins : trop-payés, mandats annulés	(95,9)	(86.3)	(70.4)
prestations remboursées	(18,9)	(33.8)	(38.6)
Canada (net)	10 325,9	10,393,5	10,117,9
Par genre			
Ordinaires	9 076,4	9 209,0	8 975,3
Maladie	278,7	242,1	220,7
Maternité	506,2	472,5	432,5
Adoption	4,6	4,1	3,8
Retraite (65 ans)	23,1	21,8	22,4
Pêcheurs*	223,3	208,5	179,8
Formation	223,8	236,9	234,5
Travail partagé	17,0	21,7	25,2
Pension	137,1		
Création d'emplois	87,6	96,0	132,6
Canada (brut)	10 440,7	10 513,6	10 226,9
Moins : trop-payés, mandat annulés	(95,9)	(86,3)	(70,4)
prestations remboursées	(18,9)	(33,8)	(38,6)
Canada (net)	10 325,9	10 393,5	10 117,9

* *Les prestations pour pêcheurs autonomes sont versées en vertu des dispositions réglementaires spéciales prévues à l'article 146 de la Loi sur l'assurance-chômage. La Loi porte également que le gouvernement doit assumer la totalité du coût de ces prestations.*

Rapport au ministre
de l'Emploi et de l'Immigration
sur la vérification
des comptes et des opérations financières de la
COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE D'ASSURANCE-CHÔMAGE
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1987

AUDITOR GENERAL OF CANADA VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre de l'Emploi et de l'Immigration

J'ai vérifié le bilan de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada en ce qui concerne le Compte d'assurance-chômage au 31 décembre 1987 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission en ce qui concerne le Compte d'assurance-chômage au 31 décembre 1987 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le Vérificateur général du Canada

Raymond Dubois, F.C.A.
Sous-vérificateur général

Ottawa (Canada)
le 29 juillet 1988

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Bilan
au 31 décembre 1987

ACTIF	1987	1986
	(en milliers de dollars)	
Solde du compte auprès du Receveur général du Canada	$ 86,759	$ 48,961
Montants à recevoir des prestataires (note 3)	132,293	126,682
	$ 219,052	$ 175,643

PASSIF ET DÉFICIT	1987	1986
	(en milliers de dollars)	
Mandats non encaissés	$ 192,062	$ 220,675
Retenues d'impôt sur les mandats	108,017	112,137
Montants à payer au Canada (note 4)	48,741	85,580
Avances du Canada (note 5)	2,238,506	3,549,224
	2,587,326	3,967,616
Déficit	?,368,274	3,791,973
	$ 219,052	$ 175,643

Approuvé par la Commission :

le Directeur exécutif
Finances et administration

le Vice-président

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

État des revenus et dépenses et du déficit
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987	1986
	(en milliers de dollars)	
Revenus		
Cotisations	$ 10,211,769	$ 9,615,637
Pénalités	18,122	15,855
	10,229,891	9,631,492
Dépenses		
Prestations (note 6 et tableau)	10,325,868	10,393,518
Administration	961,756	927,687
Intérêts sur les avances du Canada et sur le solde du compte auprès du Receveur général du Canada	275,044	463,245
Créances douteuses	10,071	8,411
	11,572,739	11,792,861
Excédent des dépenses sur les revenus avant la part du gouvernement dans les dépenses de prestations	1,342,848	2,161,369
Part du gouvernement dans les dépenses de prestations (tableau)	2,766,547	2,814,002
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	1,423,699	652,633
Déficit au début de l'exercice	3,791,973	4,444,606
Déficit à la fin de l'exercice	$ 2,368,274	$ 3,791,973

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Notes afférentes aux états financiers
du 31 décembre 1987

1. Pouvoir et objectif

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, un établissement public mentionné à l'Annexe B de la Loi sur l'administration financière, administre la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, telle que modifiée. L'objectif de la Loi est d'offrir une source de revenu d'appoint temporaire et une aide aux travailleurs qui y sont admissibles. Les opérations financières liées à cet objectif font partie du Compte d'assurance-chômage.

Dans les comptes du Canada, le Compte d'assurance-chômage a été établi en vertu de l'Article 131 de la Loi. Toutes les sommes reçues en vertu de la Loi sont versées au Fonds du revenu consolidé et créditées à ce Compte. Les prestations et les frais d'administration de la Loi sont payés à même le Fonds du revenu consolidé et imputés à ce Compte.

Conformément à la Partie IV de la Loi, le ministre du Revenu national a la responsabilité de percevoir les cotisations patronales et ouvrières.

2. Conventions comptables

a) Cotisations

Les cotisations sont enregistrées selon une estimation des montants à percevoir au cours de l'exercice et comprennent les rajustements entre les cotisations réelles et les cotisations estimatives des exercices précédents.

b) Pénalités

Les pénalités, imposées en vertu de l'Article 47 de la Loi, sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

c) Prestations

Les prestations représentent les mandats émis au cours de l'exercice, moins les versements excédentaires que la Commission a établis au cours de l'exercice et les remboursements de prestations estimatifs à recevoir en vertu de l'Article 142 de la Loi et les rajustements entre les remboursements réels et les remboursements estimatifs des exercices précédents.

d) Dépenses d'administration

Les frais d'administration de la Loi sont établis par les Règlements sur l'assurance-chômage et ils sont imputés au Compte par la Commission.

e) Intérêts

Les intérêts sur le solde du compte auprès du Receveur général du Canada et les intérêts sur les avances du Canada sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

f) Part du gouvernement dans les dépenses de prestations

La part du gouvernement dans les dépenses de prestations est comptabilisée selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

3. Montants à recevoir des prestataires

	1987	1986
	(en milliers de dollars)	
Versements excédentaires de prestations et pénalités	$ 136,684	$ 116,335
Moins: provision pour créances douteuses	34,040	29,849
	102,644	86,486
Remboursements estimatifs de prestations en vertu de l'Article 142 de la Loi	29,649	40,196
	$ 132,293	$ 126,682

La dépense de créances douteuses comprend $5.9 millions (1986 - $ 6.4 millions) de versements excédentaires et de pénalités irrécouvrables, radiés au cours de l'exercice en vertu de l'article 60(2) des Règlements.

4. Montants à payer au (à recevoir du) Canada

	1987	1986
	(en milliers de dollars)	
Part du gouvernement dans les dépenses de prestations	$ (8,572)	$ 64,647
Cotisations	34,231	(3,781)
Intérêts sur le solde du compte auprès du Receveur général du Canada	(631)	(170)
Dépenses d'administration	23,833	24,956
Recouvrement de prestations	(177)	(114)
Autre élément	57	42
	$ 48,741	$ 85,580

5. Avances du Canada

Les avances du Canada sont effectuées en vertu de l'Article 137 de la Loi et du Règlement sur les avances consenties au Compte d'assurance-chômage, au moyen de billets à ordre portant un intérêt annuel composé semi-annuellement à des taux variant de 7.595% à 8.125%. Le solde au 31 décembre se compose comme suit :

	1987	1986
	(en milliers de dollars)	
Principal remboursable en		
1987	$ -	$ 2,749,000
1988	-	342,000
1989	2,142,000	-
	2,142,000	3,091,000
Intérêts courus	96,506	458,224
	$ 2,238,506	$ 3,549,224

6. Versements excédentaires et sous-payés de prestations

Le grand nombre de prestataires qui doivent faire l'objet d'un contrôle et l'exigence d'un service prompt nécessitent des procédés sélectifs plutôt qu'universels de contrôle interne et par conséquent occasionnent la vérification des demandes de prestations principalement après que les bénéficiaires ont commencé à recevoir des prestations.

C'est pourquoi, il y a des versements excédentaires et des sous-payés de prestations que la Commission estime à $342 millions ($316 millions en 1986) et $101 millions ($123 millions en 1986) respectivement. Ces sommes sont comprises dans les dépenses de prestations de l'exercice.

7. Éventualités

Dans le cours normal des opérations du Compte d'assurance-chômage, divers appels contre la Commission ou par celle-ci sont en cours actuellement. De l'avis de la Direction, le dénouement de ces appels n'aura aucune incidence importante sur les résultats du Compte d'assurance-chômage.

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Tableau des prestations
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987		1986	
	Total	Part du gouvernement	Total	Part du gouvernement
	(en milliers de dollars)			
Ordinaires	$ 8,973,012	$ 2,420,127	$ 9,098,430	$ 2,464,447
De maternité	504,962	-	471,839	-
De maladie	272,079	-	236,395	-
De formation	222,569	106,674	235,660	113,939
De création d'emploi	87,793	37,263	96,092	44,471
De retraite	22,806	-	21,859	-
De travail partagé	16,805	-	21,551	-
D'adoption	4,633	-	4,154	-
	10,104,659	2,564,064	10,185,980	2,622,857
Aux pêcheurs	221,209	202,483	207,538	191,145
	$ 10,325,868	$ 2,766,547	$ 10,393,518	$ 2,814,002

Les Articles 136 et 146 de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage prévoient que la part du gouvernement dans les dépenses de prestations doit comporter les prestations complémentaires prévues à l'Article 35, aux Paragraphes 38(8) et 39(3) ainsi que les prestations payées aux pêcheurs au net des cotisations perçues de ces derniers et de leurs employeurs désignés.

Les prestations complémentaires en vertu de l'Article 35 de la Loi représentent des prestations versées aux prestataires qui ont épuisé leurs prestations initiales (et leurs prestations complémentaires en raison de la catégorie, lorsqu'ils y avaient droit) et qui résident dans une région où le taux de chômage dépasse quatre pour cent.

Les prestations complémentaires payées en vertu des Paragraphes 38(8) et 39(3) de la Loi représentent des prestations versées aux prestataires qui participent à des projets de création d'emploi ou qui suivent des cours de formation et qui n'ont pas droit à un nombre suffisant de prestations hebdomadaires pour toute la durée du projet ou du cours, plus un maximum de trois prestations hebdomadaires supplémentaires après la fin des projets ou des cours.

Au cours de l'exercice, des prestations de $139 millions ont été payées à la suite de l'adoption de la Loi concernant la prise en compte de la pension retroactive au 5 janvier 1986, pour la détermination de l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage. Ce montant est compris dans les prestations ordinaires.

Immigration

«L'immigration a fortement contribué à l'histoire et à la culture du Canada.»

Aspect économique

Même si l'opinion populaire selon laquelle «les immigrants volent les emplois des Canadiens» persiste, les gens sont de plus en plus conscients que l'immigration est un facteur de croissance et d'expansion économiques. Elle accélère la formation de capital, fait croître la demande de biens et de services canadiens, crée des emplois pour les travailleurs canadiens, amène des compétences et des énergies dont le marché du travail canadien a besoin et élargit l'assiette du revenu de tous les ordres de gouvernement.

Aspect social

L'immigration est à l'image de la tradition canadienne en matière de justice sociale, d'équité et de préoccupation d'ordre humanitaire; elle offre la protection et le réétablissement aux réfugiés et aux autres victimes des déplacements et de l'oppression.

Aspect démographique

L'immigration contribuera à prévenir la diminution prévue de la population canadienne. La tendance pourrait s'amorcer au tournant du siècle prochain, ou peu après, si le taux de fécondité demeure en deçà des niveaux de remplacement.

Immigration

L'immigration a fortement contribué à l'histoire et à la culture du Canada. Aujourd'hui, le Canada continue d'accueillir des nouveaux arrivants de toutes les parties du monde, sans distinction quant à leur groupe ethnique, leur religion ou leur race.

Toutefois, le Programme d'immigration du Canada doit, d'abord et avant tout, prendre en considération nos objectifs nationaux et la façon dont notre législation et notre politique en matière d'immigration contribuent à la réalisation de ces objectifs.

Chaque année, des millions de personnes entrent au Canada à titre de visiteur, d'étudiant, de travailleur étranger temporaire, de résident de retour ou d'immigrant qui souhaite se bâtir une nouvelle vie.

Dans le cadre du Programme d'immigration, entrent les activités suivantes :

- recruter et sélectionner des personnes qui ont les qualités voulues pour devenir des résidents et citoyens du Canada;
- admettre des réfugiés et des membres d'autres groupes spéciaux;
- protéger les Canadiens contre la présence des non-Canadiens indésirables;
- examiner toutes les personnes qui sollicitent l'admission au Canada;
- procéder aux investigations concernant les infractions à la législation sur l'immigration, tenir les enquêtes, entendre les appels et prendre les dispositions voulues pour que les indésirables quittent le Canada;
- soumettre à l'arbitrage des cas relatifs à l'admission ou au droit de demeurer au Canada, à la détention au Canada ou au renvoi; faciliter l'adaptation des immigrants à la vie sociale, économique et culturelle du Canada grâce aux services offerts par les administrations fédérale, provinciales et municipales et par des organismes bénévoles.

Direction générale de la politique d'immigration

En accord avec les provinces, EIC recrute, sélectionne et admet au Canada des immigrants, des étudiants étrangers et des travailleurs temporaires étrangers.

Niveaux d'immigration

La planification des niveaux d'immigration découle d'une analyse indépendante de chaque grande composante du mouvement, soit la catégorie de la famille, les réfugiés et les membres des catégories désignées, les travailleurs sélectionnés et les gens d'affaires immigrants. Cette planification permet d'admettre un nombre d'immigrants correspondant aux objectifs économiques, démographiques et sociaux du Canada.

Chaque année, le Ministre dépose au Parlement un rapport sur le nombre d'immi-

grants à admettre pendant une période donnée et sur les considérations d'ordre démographique qui ont été prises en ligne de compte pour prendre cette décision. Il ne s'agit ni d'un objectif, ni d'un quota, ni d'un plafond, mais plutôt d'une fourchette nécessaire à la planification dans les secteurs public et privé.

Le 30 octobre 1987, le ***Rapport annuel sur les futurs niveaux d'immigration*** a été déposé à la Chambre des communes. Le rapport faisait suite aux consultations annuelles et annonçait le maintien d'une politique d'augmentation modérée et contrôlée des niveaux d'immigration. Entre 125 000 et 135 000 immigrants seront admis au Canada au cours de l'année civile 1988.

Points saillants de la politique

La politique de croissance modérée a été adoptée pour refléter la reprise de l'économie canadienne, pour compenser la perspective d'une diminution éventuelle de la population au pays et pour promouvoir l'objectif de réunion des familles prévu à l'article 3 de la Loi sur l'immigration.

Composantes du mouvement d'immigration

Le tableau suivant indique, pour l'année civile 1988 et par composante, le nombre d'immigrants qu'il est prévu d'admettre :

Consultations

Aux termes de la Loi sur l'immigration, le Ministre est tenu de consulter les gouvernements provinciaux avant que les futurs niveaux d'immigration soient fixés par le gouvernement fédéral. Depuis 1982, les gouvernements territoriaux sont également consultés.

De plus, en 1987, le point de vue de quelque 700 organismes non gouvernementaux dont des groupes d'employeurs, d'employés et des groupes ethnoculturels a été sollicité. Des consultations sur la question des réfugiés ont eu lieu auprès du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), des gouvernements provinciaux et des organismes canadiens voués à l'aide et à la défense des réfugiés, des groupes universitaires et des groupes confessionnels.

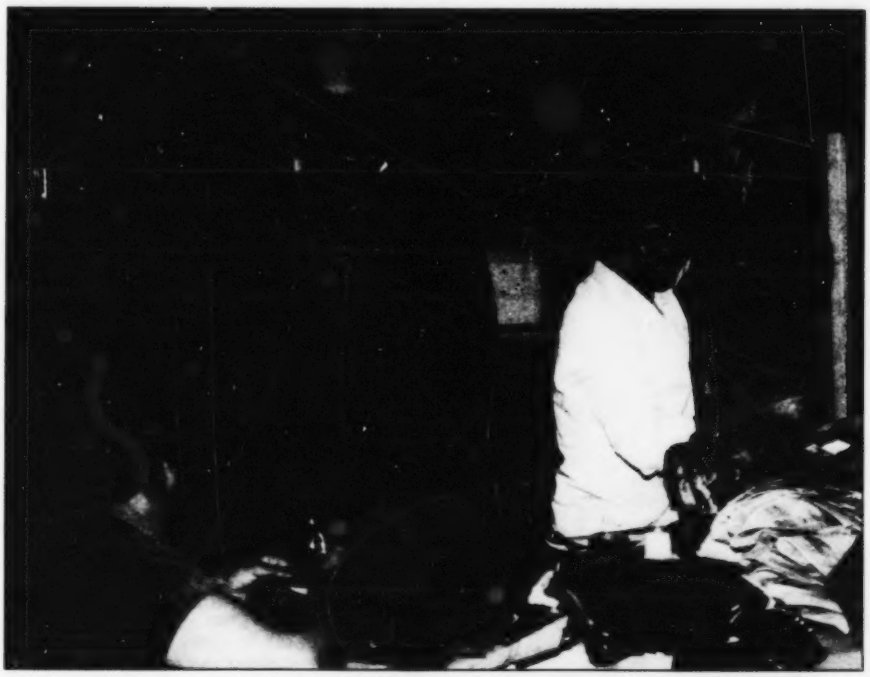

Le programme des gens d'affaires immigrants a été fort utile à l'entrepreneur mexicain M. Jacobo Kajomovitz, dont la vie et celle de sa famille ont pris un nouveau tournant à Vancouver. Son usine de fabrication de vêtements connaît une remarquable prospérité.

Plan annuel concernant les réfugiés

Le Canada exprime ses préoccupations d'ordre humanitaire à l'égard des réfugiés de plusieurs façons. Notre contribution au budget du HCR est parmi les plus importantes et nous faisons également des dons généreux aux organismes internationaux d'aide aux réfugiés comme la Croix-Rouge internationale. En novembre 1986, le HCR a décerné la médaille Nansen au peuple canadien en reconnaissance de contributions dans les domaines de la protection et de l'assistance aux réfugiés.

Le Canada est membre du comité exécutif du HCR et participe à la recherche de solutions à long terme aux problèmes des réfugiés. Parmi les principales contributions du pays, signalons le réétablissement des réfugiés, tel qu'il est indiqué dans le plan annuel concernant ces derniers, plan qui fait l'objet d'un chapitre du Rapport sur les niveaux d'immigration. Le nombre de réfugiés à admettre n'est prévu que pour un an, en raison du caractère imprévisible des événements qui provoquent les déplacements de ces personnes.

Le plan annuel concernant les réfugiés est une évaluation du niveau de participation gouvernementale aux efforts internationaux de réétablissement des réfugiés. Il tient compte des engagements existants, de la situation

Catégorie de la famille	50 000
Réfugiés et membres des catégories désignées	21 000*
Personnes qui seront admises en vertu de mesures spéciales à caractère humanitaire	3 000-6 000
Travailleurs sélectionnés : requérants principaux	18 000-21 000
conjoints et autres personnes à charge	18 000-22 000
Gens d'affaires immigrants : requérants principaux	4 000
conjoints et autres personnes à charge	9 000
Retraités	2 000
TOTAL	125 000-135 000

* *Comprend 13 000 réfugiés pris en charge par le gouvernement, environ 6 000 parrainés de l'étranger par le secteur privé et environ 2 000 immigrants ayant reçu le droit d'établissement au Canada par l'entremise du Comité consultatif du statut de réfugié.*

internationale, des possibilités de réétablissement dans les provinces et des services fédéraux, provinciaux et non gouvernementaux que l'on prévoit être en mesure d'offrir.

Ce plan est élaboré de concert avec le HCR, les provinces et des organismes bénévoles, dans le cadre du processus d'établissement des niveaux d'immigration. Il représente le nombre de réfugiés et de cas à caractère humanitaire dont le gouvernement fédéral est prêt à assumer l'entière responsabilité. Le Canada accepte les réfugiés parrainés par le secteur privé et les cas à caractère humanitaire, même si leur nombre n'est pas compris dans cette évaluation de base.

Admissions

En 1987, le nombre total de réfugiés au sens de la Convention et d'immigrants de catégories désignées autorisés à venir au Canada est passé de 18 625 à 19 231. L'augmentation est directement attribuable au programme gouvernemental et aux efforts de parrainage du secteur privé.

Outre les 12 223 réfugiés venus au Canada grâce à l'aide du gouvernement fédéral, d'autres y parviennent par l'intermédiaire de regroupements, d'organismes ou de membres de leur famille. En 1987, 7 008 réfugiés sont venus au Canada grâce à des parrainages du secteur privé. Deux mille six cent six autres ont été admis dans le cadre de programmes spéciaux à caractère humanitaire.

Catégories désignées

L'admission au Canada est accordée non seulement aux personnes répondant au sens strict de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, mais encore à celles dont la situation s'apparente à celles des réfugiés. Ainsi, des catégories désignées ont été établies afin de respecter la préoccupation traditionnellement manifestée par le Canada sur le plan humanitaire. En voici la liste :

☐ **Catégorie désignée d'Indochinois**

- à l'intention des personnes qui ont fui le Vietnam, le Kampuchéa et le Laos et qui ne sont pas encore réétablies de façon permanente.

☐ **Catégorie désignée des prisonniers politiques et de personnes opprimées**

- ces personnes auraient le statut de réfugié, sauf qu'elles se trouvent encore dans le pays dont elles détiennent la citoyenneté. Il est prévu d'accorder l'admission directe à ces personnes au Canada. Les pays admissibles à ce programme sont le Chili, le Salvador, le Guatemala, la Pologne et l'Uruguay.

On a annoncé en 1987-1988 de nouvelles mesures pour favoriser la réunion des familles.

Après avoir fui le Cambodge dans des circonstances tragiques, Savaan E. se fait une nouvelle vie à Windsor (Ontario).

Il y a retrouvé sa famille et on lui a posé une prothèse pour remplacer la jambe qu'il a perdue à la suite de l'explosion d'une mine. Savaan apprend également un nouveau métier à la Arnold Manufacturing Ltd. Grâce à un financement obtenu au titre du Programme Développement de l'emploi, Savaan a pu bénéficier d'une année de formation et acquérir une expérience de travail.

«Savaan réussit très bien», nous déclare M. Don Ashe, chef de la production à la Arnold Manufacturing qui emploie maintenant Savaan à temps plein.

M. Ralph Talbot, agent d'immigration responsable de la venue de Savaan au Canada, affirme que «sans le Programme Développement de l'emploi et la collaboration de cet employeur, je ne crois pas que Savaan aurait eu un tel emploi».

☐ **Catégorie désignée d'exilés volontaires**

- à l'intention des personnes qui ont quitté leur pays d'origine et ne sont pas réétablies en permanence dans un autre pays. Le Canada peut aussi admettre les personnes qui, bien qu'elles ne soient pas des réfugiés au sens de la Convention, ont des motifs valables de ne pas vouloir retourner dans leur pays, notamment la crainte de représailles de la part de leur gouvernement par suite de leur tentative d'immigration illégale. Les pays visés sont l'URSS, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, l'Albanie et la République démocratique allemande (Allemagne de l'Est).

Programmes spéciaux

L'engagement du Canada à maintenir sa tradition humanitaire à l'égard des personnes déplacées et persécutées ne se limite pas à celles susceptibles d'être admises à titre de réfugié ou de membre d'une catégorie désignée. Notre pays a toujours réagi de façon positive aux

appels de détresse provenant de personnes originaires de pays aux prises avec de graves problèmes internes.

Bien qu'elles ne soient pas des réfugiés au sens de la Convention, ces personnes méritent d'être traitées en vertu de critères souples à caractère humanitaire. A l'heure actuelle, il existe des mesures spéciales à l'intention des citoyens des pays suivants : le Salvador, le Guatemala, l'Iran, le Liban et Sri Lanka.

Immigration de gens d'affaires

Le Programme d'immigration des gens d'affaires d'EIC est une importante composante de la stratégie du gouvernement pour revitaliser l'économie canadienne. En attirant les connaissances spécialisées, les techniques et les investissements de l'étranger, le gouvernement espère créer plus d'emplois pour les Canadiens.

Environ 3 602 visas ont été émis à des gens d'affaires immigrants en 1987, soit une augmentation de 48 p. 100 par rapport à 1986. Ce nombre comprend 2 609 entrepreneurs, 840 travailleurs autonomes et 153 investisseurs. Ces personnes ont proposé d'amener approximativement 3 milliards de dollars au Canada, comparativement au 1,7 milliard de dollars de l'année précédente (une hausse de 82 p. 100), et de créer 14 561 emplois comparativement aux 12 119 de 1986 (une augmentation de 20 p. 100).

Les trois principales provinces de destination demeurent le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique qui ont accueilli 2 785 des 3 126 gens d'affaires immigrants, soit 89 p. 100. Pour la première fois, l'Ontario n'a pas été le choix le plus populaire. Mille cent soixante-trois d'entre eux (37 p. 100) ont opté pour le Québec, 1 005 (32 p. 100) pour l'Ontario et 617 (20 p. 100) pour la Colombie-Britannique. Les trois provinces des Prairies regroupées ont attiré neuf pour cent de l'ensemble des gens d'affaires immigrants. Quant aux provinces de l'Atlantique et aux Territoires du Nord-Ouest, ils ont reçu les deux pour cent qui restent.

En avril 1988, le gouvernement fédéral élargissait la composante investisseurs du Programme d'immigration des gens d'affaires pour que les petites entreprises canadiennes aient accès à un plus vaste éventail de financement, y compris des prêts. L'objectif consiste à créer un plus grand nombre d'emplois au Canada. Ces changements ont été apportés à la suite de nombreux entretiens avec les provinces et le monde des affaires.

La politique d'immigration est fidèle aux traditions de justice sociale, d'équité et de souci humanitaire du Canada, car elle offre aux réfugiés la protection nécessaire ainsi que la possibilité de se réétablir.

Pour bon nombre de réfugiées, le fait de ne pas avoir de partenaire masculin signifie la possibilité d'être la cible de violence et de harcèlement.

De plus, les pays hôtes, qui craignent qu'elles ne possèdent pas l'instruction et les connaissances linguistiques ni les compétences qui leur permettront de s'établir et d'être autonomes, ne sont pas prêts bien souvent à accueillir des réfugiées.

EIC s'est rendu compte que les critères de sélection des immigrants ne permettaient pas de retenir les réfugiées.

Le nouveau programme Femmes en détresse s'adresse à ces femmes dans le besoin; il vise à leur permettre de venir au Canada et à leur donner toute l'aide dont elles ont besoin pour s'établir. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés travaille à repérer ces femmes dans le besoin. EIC entre alors en jeu pour trouver des parrains canadiens pour les futures immigrantes.

On mène actuellement un projet pilote visant l'établissement au Canada de 54 femmes d'Indochine, d'Iran, d'Ethiopie et de l'U.R.S.S.

Groupe de travail sur la reconnaissance du statut de réfugié

En 1986, un groupe de travail a été formé pour élaborer et mettre en oeuvre un nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié, procéder à l'examen administratif de l'arriéré des dossiers de réfugiés et appliquer le système provisoire de traitement accéléré des nouveaux cas.

Le groupe de travail a la responsabilité de tous les aspects de la planification et de la mise en oeuvre du nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié, y compris la rédaction des modifications législatives, les grandes lignes et méthodes transitoires ainsi que la formation des employés de la CEIC et des nouveaux membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR).

Examen administratif

A la suite des initiatives entreprises par le groupe de travail, les personnes revendiquant le statut de réfugié dont le dossier faisait partie

de l'arriéré le 21 mai 1986 ont bénéficié d'un examen administratif individuel. L'examen portait sur les liens familiaux au Canada, des facteurs économiques, des conditions d'ordre humanitaire et des motifs de commisération. Au 31 mars 1988, les dossiers des 28 025 personnes avaient fait l'objet d'un administratif et environ 85 p. 100 d'entre elles ont obtenu le droit l'établissement. Dans la plupart des cas, le droit d'établissement était accordé le jour même de l'examen.

Traitement accéléré

Les personnes qui sont entrées au pays après le 21 mai 1986, mais avant l'entrée en vigueur du nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié, ont eu droit à une reconnaissance accélérée du statut de réfugié conformément au système actuel pour parer aux revendications présentées sous de fausses représentations.

Les personnes arrivées au Canada entre mai 1986 et février 1987 de pays vers lesquels le Canada n'effectue normalement pas d'expulsions se sont vu accorder un permis d'une année par le Ministre. Ces personnes restent également admissibles à la reconnaissance définitive de leur statut de réfugié une fois leur permis expiré.

Mesures de contrôle

Devant la croissance très rapide du nombre de revendications du statut de réfugié aux points d'entrée, des mesures de contrôle ont été introduites le 20 février 1987; elles visaient à protéger l'intégrité du processus d'admission des réfugiés en période de transition vers un système nouveau et efficace. Parmi ces mesures, on retrouve les visas de visiteur et de transit, l'élimination de la politique de la couverture que constitue le non-renvoi dans certains pays au profit de la considération individuelle de renvoi vers tous les pays, et le retour aux États-Unis des personnes qui revendiquent la citoyenneté canadienne jusqu'à ce qu'une enquête puisse être menée sur leur cas.

Législation proposée concernant les réfugiés

En plus des mesures administratives décrites précédemment, le groupe de travail est chargé d'améliorer, par des lois, le processus actuel de reconnaissance du statut de réfugié. Les projets de loi C-55 et C-84 sont conçus pour maintenir une norme élevée d'équité et de protection pour les réfugiés véritables et pour que le processus de revendication du statut de réfugié soit moins exposé aux abus systématiques et pour protéger l'intégrité de notre système d'immigration. Les deux projets de loi ont été adoptés par la Chambre des communes et envoyés au Sénat, à la fin de l'année financière 1987-1988.

Le voyage qui a mené les premiers réfugiés vietnamiens de la mer de Chine méridionale jusqu'en Nouvelle-Écosse, en 1979, a été long et traumatisant.

Pour Quang H.L., sa femme et leur fillette, ce n'était là que le début de leur aventure en terre canadienne. Parrainé par un groupe de citoyens de Yarmouth, Quang a commencé à travailler dans une entreprise locale de textiles, où il a rapidement appris à connaître l'industrie canadienne du vêtement ainsi que les goûts vestimentaires des Canadiens.

En moins d'un an, Quang et sa femme lançaient leur propre entreprise de confection chez eux. Peu après, une boutique de tissus témoignait de l'essor de la petite entreprise, puis il y a eu la mise en marché de leurs modèles bien particuliers de blousons. Ces blousons ont connu un vif succès auprès des touristes et des concitoyens de Quang, si bien que celui-ci se prépare maintenant à faire une percée sur le marché national.

Âgé de 34 ans, Quang travaille 12 heures par jour. «Peut-être que plus tard nous pourrons ralentir le rythme et profiter un peu plus de la vie.» Pour le moment, il compte sur du personnel formé avec l'aide d'EIC pour la production, pendant que lui met l'accent sur la gestion et la mise en marché.

Il prévoit prendre plus d'expansion lorsqu'il aura formé suffisamment d'ouvriers spécialisés pour absorber une production à plus grande échelle.

Projet de loi C-55

Le 5 mai 1987, le Ministre déposait à la Chambre des communes un projet de loi destiné à simplifier et à améliorer le processus de reconnaissance du statut de réfugié au Canada. Le projet de loi C-55 permet de répondre rapidement aux demandes des véritables réfugiés qui ont besoin de notre protection, tout en contribuant à l'efficacité de notre Programme d'immigration. Le processus révisé permet d'établir, très rapidement et efficacement, une distinction entre les véritables réfugiés et les personnes qui abusent des dispositions législatives, ce qui rendra le Canada moins attrayant aux réfugiés non *authentiques*. Voici les grandes lignes du processus proposé :

- ☐ Toute personne désirant obtenir la protection du Canada sera entendue par un membre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) et par un arbitre de l'Immigration;
- ☐ les personnes qui ont un statut de réfugié ailleurs et les personnes en provenance de tiers pays sécuritaires où il aurait été possible de demander la protection seront renvoyées dans ces pays;
- ☐ les personnes qui n'ont aucun motif véritable à l'appui de leur demande seront également retournées dans leur pays d'origine. Les personnes dont la demande présente un certain fondement auront droit à une nouvelle audition devant la CISR;
- ☐ les auditions n'auront aucun caractère antagoniste et la personne qui réclame le statut de réfugié se verra accorder le bénéfice du doute;
- ☐ l'autorisation d'interjeter appel devant la Cour fédérale du Canada sera donnée pour les questions de droit et de juridiction.

Projet de loi C-84

Le projet de loi C-84 a été déposé en août 1987 peu de temps après que 174 migrants aient débarqué sur la côte de la Nouvelle-Écosse. Ce projet de loi vise à mettre un terme aux abus du processus de reconnaissance du statut de réfugié par de plus fortes pénalités et des mesures dissuasives. Ces mesures comprennent :

- ☐ des pénalités accrues pour les contrebandiers et leurs complices, y compris des amendes de 500 000 $ et un emprisonnement maximal de 10 ans;
- ☐ des amendes et des pénalités plus fortes pour les sociétés de transport qui amènent au Canada des personnes non munies des documents nécessaires;
- ☐ la détention et le renvoi des personnes qui présentent une menace pour la sécurité du Canada;
- ☐ une détention pouvant être réexaminée à intervalles de sept jours pour les personnes qui ne peuvent démontrer clairement leur identité;

- la permission d'utiliser l'écoute électronique pour obtenir des preuves contre les personnes qui exploitent la crédulité des immigrants.

Établissement

Divers programmes et services sont offerts aux immigrants et aux réfugiés pour les aider à s'adapter au mode de vie canadien. L'aide comprend l'octroi de prêts de transport (particulièrement aux réfugiés), l'appui financier aux nouveaux arrivants démunis, l'établissement de réseaux d'accueil communautaires, un accès privilégié aux services d'emploi et une formation linguistique en vue de l'établissement.

Prêts de transport et d'admissibilité

Ce sont les réfugiés parrainés par le gouvernement et par des organismes privés qui ont le plus souvent recours à ces fonds. Ils visent à aider les immigrants et réfugiés éventuels qui n'ont pas l'argent nécessaire pour payer les frais de transport de leur point d'embarquement jusqu'à leur destination finale au Canada. Les personnes, à l'étranger, qui sont des réfugiés ou font partie de la catégorie désignée ont droit à des prêts d'admissibilité pour payer les frais de l'examen médical. En 1986, le fonds a été porté à 90 millions de dollars pour s'assurer que l'on continuerait de disposer de fonds pour venir en aide aux réfugiés et faciliter la réunion des familles. Les prêts accordés en 1987-1988 ont totalisé 18 317 742 $. Au cours du même exercice financier, le remboursement des prêts consentis s'est élevé à 12 389 924 $. Le taux d'intérêt des prêts était, en 1987, de 8,625 p. 100 et il est, pour 1988, de 9,833 p. 100. Le solde de la Caisse des prêts est de 22 074 705 $.

Aide à l'adaptation

Les nouveaux arrivants démunis peuvent recevoir une aide financière en vertu du Programme d'aide à l'adaptation (PAA). Ces fonds aident à couvrir le coût d'un logement temporaire et des vêtements nécessaires. Lorsque les nouveaux arrivants s'installent dans un logement permanent, le Programme continue à les aider en payant le coût des meubles et les autres dépenses régulières comme le loyer, la nourriture et des frais divers. Le bénéficiaire peut recevoir de l'aide pendant une année ou jusqu'à ce qu'il trouve un emploi à plein temps, selon la première des deux éventualités. Le PAA consent également des prêts pour aider les nouveaux arrivants à entrer sur le marché du travail, prêts qui servent à l'achat d'outils et au paiement des frais d'examen liés au travail. Le PAA a fourni de l'aide à plus de 12 000 nouveaux immigrants reçus démunis, principalement des réfugiés, au cours de la dernière année. En 1987-1988, environ 42 millions de dollars ont été versés pour les aider à s'adapter à leur nouvel environnement.

Un groupe d'agents d'immigration de la ville de Québec, en 1928.

Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants

Les organismes communautaires bénévoles non gouvernementaux ont droit à des fonds en vertu du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PÉAI) pour offrir des services aux nouveaux arrivants. Il peut s'agir de services d'accueil et d'orientation, de traduction et d'interprétation, de présentation, de counselling non professionnel, d'information générale et d'autres services liés à l'emploi. En vertu du PÉAI, plus de 125 organismes se sont partagé 5 077 millions de dollars pour aider environ 112 000 personnes.

Programme d'accueil pour l'établissement des réfugiés

Des organismes communautaires peuvent recevoir des fonds pour recruter et former des groupes d'accueil bénévoles qui tiennent lieu d'intermédiaires entre la collectivité et les réfugiés pris en charge par le gouvernement. Ces groupes d'accueil favorisent l'adaptation des réfugiés par divers moyens : aide linguistique, orientation vers les ressources de la collectivité et appui sur le plan social aux nouveaux arrivants. Les fonds alloués permettent aux organismes communautaires de soutenir les activités d'un groupe d'accueil de sorte que la collectivité prenne ainsi davantage conscience des besoins des réfugiés. En 1987-1988, 13 projets en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec et en Nouvelle-Écosse ont permis à plus de 900 réfugiés de recevoir des services en vertu du Programme d'accueil. Le budget de 1987-1988 s'établissait à 500 000 $. Quatre projets additionnels sont prévus pour 1988-1989.

Maisons d'accueil

L'augmentation du coût du logement temporaire des réfugiés pris en charge par le gouvernement a donné naissance à la création de maisons d'accueil. Ces maisons fournissent aux réfugiés un logement à court terme, un service d'orientation et de l'aide pour trouver un logement permanent.

Les maisons d'accueil sont des solutions de rechange souhaitables au logement dans les hôtels, normalement offert aux réfugiés qui arrivent au Canada. Les organismes qui s'occupent des immigrants exploitent les maisons d'accueil et assument l'entière responsabilité des engagements financiers et juridiques liés à la gestion de ces établissements. La Commission assure le financement d'un logement temporaire en vertu du Programme d'aide à l'adaptation (PAA). Ces maisons d'accueil offrent non seulement un milieu communautaire plus favorable, mais encore elles permettent de réduire le coût du logement temporaire imputé au PAA. En outre, tout revenu dépassant les coûts d'exploitation directs de l'établissement sont consacrés à l'amélioration ou à l'accroissement des services d'accueil initial et d'établissement dispensés aux nouveaux arrivants. En 1987-1988, on retrouvait des maisons d'accueil dans les villes suivantes : Vancouver, Calgary, Regina, Winnipeg (2), London et Kitchener-Waterloo.

Programme de formation linguistique en vue de l'établissement

Le Programme de formation linguistique en vue de l'établissement (PFLÉ) est un projet pilote; dès le début, des fonds d'un million de dollars destinés à fournir une formation linguistique ont été versés à des organismes communautaires s'occupant déjà des immigrants. Il comporte une certaine souplesse permettant de répondre aux besoins des immigrants adultes qui ne sont pas censés devenir membres de la population active immédiatement. La clientèle visée se compose principalement d'immigrantes ayant des responsabilités familiales qui demeurent à la maison. Au besoin, des services de garderie sur place sont offerts et les menues dépenses, remboursées.

Plus de 2 000 immigrants ont reçu une formation linguistique par l'intermédiaire de quelque 52 organismes au pays.

Activités

Exécution de la Loi

En vertu du Programme d'exécution de la Loi, des mesures de contrôle sont appliquées à l'égard des visiteurs, des étudiants, des travailleurs temporaires, des immigrants et des résidents de retour pour empêcher les immigrants ou les visiteurs d'entrer ou de séjourner au Canada si leur présence peut constituer une menace pour la santé publique, le bien-être des Canadiens ou la sécurité nationale. Les activités d'exécution de la Loi comprennent la détermination de l'identité, l'arrestation, le dépôt de gages, la détention, les poursuites en justice ainsi que les appels et les litiges.

Pendant l'année financière 1987-1988, voici les activités qui ont été exercées aux points d'entrée en matière d'exécution de la Loi :

- l'examen de plus de 2 270 648 personnes sollicitant l'admission au Canada;
- l'établissement de 41 498 rapports sur les personnes soupçonnées de faire partie des catégories non admissibles;
- 37 761 investigations dans les bureaux au Canada;
- l'établissement de rapports au sujet de 35 682 personnes ou leur arrestation en vue de leur renvoi possible du Canada.

Commission d'appel de l'immigration

Des fonctionnaires d'EIC représentent le Ministre dans la plupart des cas entendus par la Commission d'appel de l'immigration (CAI). Pendant l'année financière 1987-1988, la CAI a reçu 3 393 nouvelles demandes de réexamen de la revendication du statut de réfugié. De ce nombre, 1 392 requérants ont été considérés comme n'étant pas des réfugiés authentiques; 91 demandes ont été retirées ou rejetées parce qu'elles ne respectaient pas les exigences procédurales. La Commission a jugé que 193 requérants étaient des réfugiés authentiques.

Mille deux cent quinze appels ont également été interjetés devant la CAI et, de ce nombre, 1 011 avaient trait à des refus de parrainage opposés par des agents d'EIC et 193, à des ordonnances de renvoi rendues par des arbitres. Un appel a été interjeté par le Ministre contre des décisions favorables rendues par des arbitres.

Conférence internationale

Washington était l'hôte de la quatrième conférence internationale sur l'immigration en septembre 1987. Ont participé à cette conférence des représentants du Canada, de la Grande-Bretagne, de l'Australie et des États-Unis. Les discussions ont surtout porté sur des questions d'intérêt commun, par exemple, l'utilisation de faux documents, la revendication du statut de réfugié et l'échange de renseignements.

Ententes internationales

Le 24 juillet 1987, EIC signait deux ententes internationales :

- Un Protocole d'entente entre la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et le United States Immigration and Naturalization Service concernant l'échange de renseignements. Ce protocole traite de l'échange de renseignements dans les cas de personnes non admissibles;
- Une entente mise à jour entre le Canada et les États-Unis concernant l'échange de personnes expulsées, selon la formule de réciprocité. L'entente facilitera l'échange ordonné de personnes expulsées tout en respectant les complexités de nos législations distinctes.

Contrôle des documents

En 1987-1988, l'utilisation de faux passeports et de faux visas pour entrer au Canada est demeuré un problème grave. Le nombre d'individus arrêtés, à l'étranger, par le personnel des compagnies aériennes pour possession de faux documents de voyage a augmenté à la suite de nos exercices de formation à l'étranger et grâce au soutien que nous offrons aux agents des Affaires extérieures à l'étranger. Malgré nos efforts, le nombre de personnes qui sont arrivées au Canada sans les documents requis s'est actuellement accru.

Le problème de l'utilisation de faux documents a pris une telle ampleur que l'aviation commerciale et un certain nombre de gouvernements occidentaux ont constitué un groupe de travail pour traiter de cette question.

L'Association du transport aérien international et un groupe de travail (IATA/CAWG) mènent un projet pilote international de formation, de liaison et d'inspection dans cinq aéroports d'embarquement qui posent des problèmes. S'il se révèle un succès, le projet sera élargi à l'échelle internationale pour tâcher de réduire ce problème croissant et coûteux.

En outre, une tournée de formation des compagnies aériennes, comprenant 40 aéroports internationaux, est prévue peu après l'adoption du projet de loi C-84.

Réexamen des cas

Correspondance du Ministre

Les membres du public ont depuis longtemps pris l'habitude d'écrire au Ministre, soit de façon directe, soit par l'intermédiaire d'un tiers comme un avocat ou un député, pour demander un rapport d'étape sur les cas à l'étude ou le réexamen d'une décision défavorable.

En 1987-1988, plus de 5 800 représentations ont été étudiées et on y a répondu. Il s'agit d'une augmentation d'environ 23,4 p. 100 par rapport au total de l'année précédente.

Octroi au Canada du droit d'établissement

Selon le paragraphe 9(1) de la Loi sur l'immigration, tout immigrant est tenu de solliciter et d'obtenir un visa avant de se présenter à un point d'entrée. Toutefois, le paragraphe 115(2) prévoit, dans certaines circonstances, la demande de résidence permanente au Canada. Ce paragraphe autorise l'admission de certaines personnes, par décret du conseil, pour des motifs de politique générale ou des considérations d'ordre humanitaire ou encore des motifs de commisération. Un autre groupe qui peut obtenir au Canada le droit d'établissement comprend les personnes à qui un permis du Ministre a été accordé pour une période de cinq ans.

En vertu du paragraphe 115(2) de la Loi sur l'immigration, des agents peuvent déterminer les cas que le Ministre peut présenter au gouverneur en conseil lorsque l'application rigoureuse d'autres paragraphes de la Loi ou du Règlement irait à l'encontre de l'intérêt national ou, pour des raisons d'ordre humanitaire ou des motifs de commisération, causerait des tribulations inutiles.

Dans toutes les grandes villes du Canada, les Centres d'accueil pour immigrants offrent des cours de formation linguistique, de counselling, de l'aide dans la recherche d'un emploi et d'autres services utiles aux nouveaux arrivants.

En voici quelques exemples : l'existence de membres à charge de la catégorie de la famille comme le conjoint, les enfants et les père et mère âgés, des circonstances exceptionellement pénibles dans le pays d'origine, la résidence de longue date ou de fait au Canada. La décision pourrait aussi être influencée par des motifs de politique générale ou d'intérêt national, par exemple le cas des personnes qui influent sur les aspects économique, culturel, social ou scientifique de la vie au Canada.

Quant aux personnes dont le cas est pris en considération, mais qui ne peuvent satisfaire à toutes les exigences de la Loi et du Règlement sur l'immigration, il faut obtenir un décret du conseil. Il faut établir que la personne concernée satisfait aux critères régissant l'exception et aux autres exigences en matière d'immigration. De plus, il faut de six à huit mois pour accomplir les formalités administratives liées à l'obtention, par voie de décret du conseil, d'une dispense du visa/règlement sur l'immigration.

En 1987-1988, 33 210 décrets du conseil ont été approuvés. De ce nombre, 19 250 concernaient des requérants déjà au Canada.

Arbitrage

Les arbitres, en poste dans 13 centres au Canada, président les enquêtes de l'immigration concernant les personnes qui, estime-t-on, ne se conforment pas à la Loi et au Règlement sur l'immigration. Ce sont les arbitres qui décident si ces personnes peuvent entrer ou demeurer au Canada.

En 1987-1988, les arbitres ont terminé 13 366 enquêtes qui ont abouti à la délivrance de 2 809 ordonnances d'expulsion, avis d'interdiction de séjour et ordonnances d'exclusion. Quant aux 10 557 autres enquêtes, les personnes en cause ont été autorisées à entrer ou à demeurer au Canada ou bien l'enquête a pris fin pour d'autres raisons.

De plus, au 31 mars 1988, 44 926 enquêtes étaient en cours. De ce nombre, 44 382 avaient été ajournées en attendant qu'une décision soit rendue au sujet d'une revendication du statut de réfugié. L'arriéré dans le processus d

reconnaissance du statut de réfugié a nui à l'efficacité du système d'enquête en matière d'immigration.

En 1987-1988, les arbitres ont procédé à 3 161 révisions des motifs de détention contre 2 359 l'année précédente.

Des revendications du statut de réfugié ont été présentées au cours de 22 835 enquêtes, soit 88,6 p. 100 des 25 757 enquêtes ouvertes en 1987-1988 alors qu'en 1986-1987, 16 315 revendications du statut de réfugié avaient été présentées aux enquêtes, soit 81,5 p. 100 des 20 000 enquêtes ouvertes. En 1987-1988, 10 416 enquêtes qui avaient été ajournées aux fins d'examen d'une revendication de statut de réfugié ont été terminées.

Cent quatre-vingt-quatre demandes ont été soumises à la Cour fédérale pour en appeler des décisions rendues par des arbitres selon lesquelles la personne intéressée doit être expulsée du Canada ou doit faire l'objet d'un avis d'interdiction de séjour. Cinq autres décisions rendues par des arbitres ont été portées en appel devant la Cour fédérale. Au cours de l'année, la Cour a entendu 70 cas et pris une décision à leur sujet; 48 cas ont été rejetés et 8 accueillis, tandis que 13 ont été retirés ou abandonnés.

Activités à l'étranger

Le ministère des Affaires extérieures est responsable de l'exécution du Programme d'immigration à l'étranger. Le Programme est mis en oeuvre par un réseau de 64 missions offrant tous les services d'immigration et de 32 missions ne délivrant que des visas de visiteur.

Au cours des dix dernières années, le nombre de visas d'immigrant émis a augmenté de 95 p. 100; de 71 000 qu'il était en 1978, il est passé à 138 000 en 1987. De même, le nombre de visas de visiteurs émis a augmenté de 105 p. 100 au cours de la décennie; il est passé de 187 000 à 383 000. Une décennie; il est passé de 187 000 à 383 000. Une hausse de 13 p. 100 du nombre d'agents des visas canadiens a été enregistrée. Aujourd'hui, on retrouve 202 agents répartis à l'étranger; ils s'occupent de tous les aspects de l'immigration et du programme en faveur des réfugiés.

Le nombre d'immigrants à admettre dépend de l'exercice de planification des niveaux annuels qui comporte de nombreuses consultations à l'échelle du Canada. Pour la première fois depuis l'adoption en 1979 du principe de planification des niveaux, le gouvernement a respecté sa fourchette de planification et même dépassé la limite supérieure de 125 000 octrois du droit d'établissement. Pour 1988, une fourchette de 125 000 à 135 000 immigrants a été établie; on poursuit ainsi la politique d'augmentation modérée et contrôlée des niveaux d'immigration.

Le Centre mennonite d'Edmonton comprend les frustrations des immigrants qui, au Canada, doivent faire face à l'insécurité, à la barrière linguistique et au manque de compétences.

Le Centre a toutefois trouvé des façons pratiques de venir en aide à ces gens.

L'an dernier, le Centre a apporté son aide à 1 654 personnes, dont 786 réfugiés vietnamiens et latino-américains. Cette année, grâce à un projet intégration professionnelle d'une durée de 49 semaines, on a assuré la formation de 21 immigrantes comme assistantes de laboratoire dentaire.

«Avant de me joindre au Centre, j'avais peur de parler anglais», déclare Nguyet D., stagiaire cambodgienne qui a passé six ans dans un camp de réfugiés avant que ses parents et elle ne soient parrainés par l'Église catholique.

Outre ses études au laboratoire dentaire, elle suit des cours de langue le soir. Aujourd'hui, Nguyet est en mesure d'effectuer avec enthousiasme un travail technique détaillé et minutieux sur des prothèses dentaires. Le coordonnateur en charge de sa formation affirme que cette expérience «a complètement transformé la personnalité de celle-ci».

En dépit de l'accroissement considérable du nombre d'immigrants admis — avec des ressources en personnel presque stables — le temps moyen de traitement des cas a été réduit à un peu plus de six mois en 1987, comparativement aux huit mois de 1985. La rationalisation du processus est un des grands objectifs et l'informatisation globale a été approuvée par le Conseil du Trésor à la fin de 1987. Le bureau des visas de Hong Kong a mis à l'essai un système informatisé de traitement des cas d'immigration (SITCI) qui s'est rentabilisé au chapitre des ressources en personnel, en permettant d'économiser 18 mois. Concurremment, sur une période de cinq à sept ans, les Affaires extérieures installeront un réseau de télécommunications informatisé (COSICS) reliant les missions du Canada, entre elles et avec l'Administration centrale.

Depuis 1979, le Canada a accepté 181 668 personnes à titre de réfugié au sens de la Convention ou de membre d'une catégorie désignée. Environ 174 390 (96 p. 100) des demandes ont été traitées par des bureaux à l'étranger. Depuis 1984, le ministère des Affaires extérieures a constamment respecté l'objectif global de réfugiés parrainés par le gouvernement, lequel est fixé par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Au cours des quatre dernières années, le nombre alloué est passé de 10 000 places subventionnées en 1984 à 11 000 en 1985, à 12 000 en 1986 et 1987 puis à 13 000 en 1988.

Europe de l'Est

Le Plan concernant les réfugiés de 1987 faisait état d'un quota de 3 580 réfugiés provenant de l'Europe de l'Est et parrainés par le gouvernement. La plupart de ces réfugiés et exilés volontaires ont présenté leur demande aux bureaux de Vienne, de Rome, d'Athènes ou de Belgrade. Au total, 11 615 personnes ont immigré au Canada en provenance d'Europe de l'Est et d'URSS, en 1987, y compris celles qui ont soumis leur demande directement à des bureaux de l'Europe de l'Est.

La réunion des familles est demeurée un sujet de grande préoccupation pour le gouvernement canadien. Ce dernier a profité de toutes les occasions, comme les consultations bilatérales ou les visites officielles, par exemple celle du ministre soviétique, M. Edouard Shevardnadze, pour soulever les questions de la réunion des familles et des droits de la personne. La question a également été soulevée avec vigueur par la délégation canadienne au suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, à Vienne.

Le nombre de demandes de visas de séjour en provenance des pays de l'Europe de l'Est continue d'augmenter comme c'est la tendance depuis quelques années. C'est particulièrement le cas de la Pologne et de la Hongrie où les restrictions de sortie sont un peu moins rigoureuses que dans les autres pays d'Europe de l'Est. Les demandes de visas en provenance d'URSS ont également augmenté, ce qui traduit la hausse des rapports officiels, commerciaux, scientifiques et universitaires avec le Canada. Au total, 56 554 visas de visiteur ont été délivrés par les six missions canadiennes en Europe de l'Est.

Europe de l'Ouest

Des bureaux du Canada en Europe de l'Ouest ont continué d'étudier une proportion importante des demandes d'immigration au Canada en 1986. En plus, nos bureaux ont délivré 57 232 visas de visiteur, y compris 4 756 à des étudiants et 13 776 à des travailleurs temporaires.

Grâce aux fonds versés par Investissement Canada, nos bureaux ont pu promouvoir le programme concernant les entrepreneurs et les investisseurs. Des visas accordés à 495 entrepreneurs ou investisseurs ont entraîné des nouveaux investissements au Canada de l'ordre de 774 millions de dollars comportant la création d'environ 2 335 emplois, soit une augmentation de 158 p. 100 par rapport à 1986.

Tout au long de l'année, les bureaux du Canada en Europe de l'Ouest ont continué de travailler en étroite collaboration avec les compagnies aériennes étrangères et les autorités aéroportuaires pour freiner le mouvement des illégaux qui entrent au Canada sans documents, avec de faux visas ou munis de faux documents de voyage. Nos bureaux ont aussi été très occupés à rédiger des rapports sur la législation, les méthodes et procédés de plusieurs pays de l'Europe de l'Ouest en matière de détermination du statut de réfugié.

Plusieurs bureaux du Canada en Europe de l'Ouest, en particulier ceux de Rome, d'Athènes et de Bonn, ont continué d'étudier les demandes présentées par les réfugiés venant de l'Europe de l'Est, du Moyen-Orient et d'Afrique aux termes du programme du Canada en faveur des réfugiés. Au total, 4 861 demandes ont été étudiées dans nos bureaux de l'Europe de l'Ouest en 1987.

En outre, des points de service offrant l'éventail complet des services d'immigration ont été inaugurés à Ankara et à Madrid et les services d'immigration ne sont plus dispensés à Milan — la charge de travail est maintenant assumée par Rome.

États-Unis

Les bureaux aux États-Unis ont continué de participer à tous les aspects de l'immigration. Les États-Unis sont demeurés un important pays source d'immigrants. De plus, les bureaux aux États-Unis ont traité de nombreuses demandes d'immigration au Canada, respectant ainsi les exigences d'immigration selon lesquelles un visa d'immigrant doit être obtenu à l'étranger.

Des visas d'immigrant ont été délivrés aux États-Unis à 1 415 réfugiés d'Amérique centrale. Les bureaux aux États-Unis se sont révélés particulièrement importants en 1987 en raison de l'augmentation spectaculaire du nombre de personnes, en provenance surtout d'Amérique centrale, qui ont cherché à obtenir l'admission au Canada en réaction aux modifications des règlements sur l'immigration aux États-Unis.

Les bureaux aux États-Unis aident également à recruter des requérants de la catégorie des gens d'affaires. Une campagne de publicité dynamique comportant une publicité directe a été entreprise au coût approximatif de 150 000 $. Les entrepreneurs recrutés par nos bureaux des États-Unis ont investi plus de 219 millions de dollars au Canada.

Quant aux aspects autres que l'immigration, les bureaux aux États-Unis ont délivré 104 485 visas de visiteur en plus des 6 341 permis de travail et 2 611 permis de séjour pour étudiants. Ces chiffres comprennent les demandes des nombreux non-immigrants de tous les pays qui choisissent de présenter une demande de visa ou de permis dans un bureau des États-Unis plutôt que de l'obtenir dans leur pays d'origine avant de venir au Canada.

L'Accord de libre-Échange avec les États-Unis prévoit l'élargissement mutuel des exigences d'admission pour les emplois temporaires et ce, dans le but d'améliorer les perspectives de carrière des Canadiens, d'accroître les occasions d'affaires pour les Canadiens aux États-Unis et de permettre aux entreprises canadiennes de recourir aux compétences des travailleurs américains.

L'exécution de la Loi a aussi été une activité importante. Des visites du personnel de la CEIC ont eu lieu pour éduquer et sensibiliser le personnel des compagnies aériennes américaines et les fonctionnaires américains de l'Immigration au sujet des exigences et des documents canadiens.

Les bureaux aux États-Unis, en particulier celui de Washington, ont aussi contribué à un grand nombre de comptes rendus d'affaires sociales à Ottawa.

Amérique latine et Antilles

L'Amérique latine et les Antilles ont continué de constituer une source majeure d'immigration au Canada. La majorité des immigrants ont été choisis dans les catégories de priorité absolue que sont la famille, les réfugiés au sens de la Convention et les catégories désignées. Le respect des droits de la personne dans toute cette région est demeuré un sujet de grande préoccupation pour le gouvernement et le public canadien. Trois pays de cette région (le Chili, le Guatemala et le Salvador) ont continué d'être désignés en vertu du Règlement sur les prisonniers politiques et les personnes opprimées.

L'afflux de personnes en provenance d'Amérique centrale réclamant le statut de réfugié à la frontière canado-américaine a augmenté considérablement à la fin de 1986 et au début de 1987, en grande partie à cause des changements aux lois sur l'immigration aux États-Unis. De nouvelles mesures ont été adoptées au Canada et les requérants doivent maintenant répondre à certains critères relatifs à la reconnaissance du statut de réfugié avant d'être admis. Le nombre total de réfugiés d'Amérique centrale accueillis au Canada continue d'être élevé. Bien que le HCR ait continué de promouvoir le rapatriement volontaire et le réétablissement local, le Canada a accepté environ 3 700 réfugiés parrainés par le gouvernement en provenance de cette région en 1987.

En outre, plus de 46 000 visas de visiteur ont été délivrés pour cette région, y compris à 6 300 travailleurs temporaires sélectionnés en vertu du Programme des travailleurs agricoles saisonniers des Antilles états membres du Commonwealth (plus de 4 800 personnes) et du Programme des travailleurs saisonniers du Mexique (plus de 1 500 personnes). Ces programmes assuraient une aide essentielle aux exploitants agricoles canadiens en leur permettant de compenser les pénuries de travailleurs.

Immigrants au Canada selon le groupe de profession envisagée en 1986-1987 et 1987-1988

Groupes de professions	Année financière 1986-87	1987-88	Différence en %
Actifs			
Entrepreneurs	1 884	2 626	39,4 +
Gestion, administration	2 815	6 432	128,5 +
Sciences naturelles, techniques et mathématique	3 360	5 525	64,4 +
Sciences sociales et secteurs connexes	548	892	62,8 +
Clergé	469	417	11,1 –
Enseignement	1 477	1 726	16,9 +
Hygiène et médecine	2 140	2 743	28,2 +
Domaines artistique et littéraire	899	1 188	32,1 +
Sports et loisirs	114	125	9,6 +
Personnel administratif	5 011	7 755	54,8 +
Ventes	2 054	3 197	55,6 +
Services	7 747	6 500	16,1 –
Agriculture, horticulture et élevage	1 438	1 829	27,2 +
Pêche, chasse et piégeage	192	213	10,9 +
Abattage et bûchage	20	17	15,0 –
Mines et carrières, y compris le forage de puits	54	37	31,5 –
Industries et transformation	1 448	1 233	14,8 –
Usinage	1 808	2 163	19,6 +
Fabrication, montage et réparation	6 714	7 702	14,7 +
Construction	3 189	3 622	13,6 +
Exploitation des transports	979	950	3,0 –
Manutention	1 137	751	33,9 –
Autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines	334	440	31,7 +
Autres	13 260	14 678	10,7 +
Non précisé	2	44	—
Total des actifs	59 093	72 805	23,2 +
Non-actifs			
Conjoints*	15 039	20 412	35,7 +
Enfants	8 457	13 256	56,7 +
Étudiants	22 658	32 841	44,9 +
Personnes à charge, adultes	9 493	11 188	17,9 +
Total des non-actifs	55 647	77 697	39,6 +
Total global	114 740	150 502	31,2 +

* *Les fiancés sont inclus avec les conjoints, selon la Loi.*

Immigrants admis au Canada selon la catégorie : Principale région de provenance et destination au Canada 1987-1988

	Catégorie de la famille	Réfugiés membres des catégories désignées	Parents aidés	Autres	Total	% du total
Principale région de provenance						
Afrique et Moyen-Orient	3 631	2 771	2 793	10 289	19 484	12,9
Asie, Australasie et Océanie	22 771	7 366	4 672	25 569	60 378	40,1
États-Unis	3 553	89	215	3 403	7 260	4,8
Autres pays d'Amérique	12 722	4 052	1 516	7 507	25 797	17,2
Europe	8 717	6 869	2 776	10 399	28 761	19,1
Grande-Bretagne	2 429	5	1 212	5 174	8 820	5,9
Non précisé	—	—	—	2	2	—
Total	53 823	21 152	13 184	62 343	150 502	100,0
Destination au Canada						
Terre-Neuve	118	71	52	219	460	0,3
Nouvelle-Écosse	357	259	68	560	1 244	0,8
Nouveau-Brunswick	186	152	47	228	613	0,4
Île-du-Prince-Édouard	35	36	14	73	158	0,1
Québec	7 418	3 074	1 129	13 499	25 120	16,7
Ontario	30 838	10 937	8 818	34 088	84 681	56,4
Manitoba	2 055	1 293	373	949	4 670	3,1
Saskatchewan	546	648	154	640	1 988	1,3
Alberta	4 587	2 747	1 198	3 677	12 209	8,1
Colombie-Britannique	7 607	1 921	1 314	8 340	19 182	12,7
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	72	6	16	57	151	0,1
Non précisée	4	8	1	13	26	—
Total	53 823	21 152	13 184	62 343	150 502	100,0

Destination prévue des immigrants 1983-1984 et 1987-1988

Région	Année financière 1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988
Terre-Neuve	263	342	291	309	460
Nouvelle-Écosse	845	1 083	959	1 148	1 244
Nouveau-Brunswick	559	605	621	677	613
Île-du-Prince-Édouard	103	120	111	176	158
Québec	15 140	14 312	14 894	23 368	25 120
Ontario	38 675	41 794	41 506	58 645	84 681
Manitoba	3 981	3 773	3 604	3 993	4 670
Saskatchewan	1 768	2 132	1 962	2 036	1 988
Alberta	10 565	10 337	9 206	10 001	12 209
Colombie-Britannique	14 172	12 857	12 266	14 258	19 182
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	137	114	107	115	151
Destination non précisée	0	0	0	14	26
Canada	86 208	87 469	85 527	114 740	150 502

Principaux pays et résidence permanente des immigrants immédiatement avant leur venue au Canada 1986-1987 et 1987-1988

Pays	Année financière 1986-1987	1987-1988	Différence en %
Europe			
Grande-Bretagne	5 869	8 820	50,3 +
Portugal	3 216	5 572	73,3 +
Italie	830	994	19,8 +
France	1 797	2 268	26,2 +
Pays-Bas	522	606	16,1 +
République fédérale d'Allemagne	1 569	1 835	17,0 +
URSS	122	271	122,1 +
Pologne	6 072	7 137	17,5 +
Tchécoslovaquie	899	788	12,3 -
Grèce	639	721	12,8 +
Autres	5 465	8 569	56,8 +
Total	27 000	37 581	39,2 +
Afrique			
Afrique du Sud (République d')	1 147	1 891	64,9 +
Égypte	556	1 089	95,9 +
Tanzanie	385	444	15,3 +
Kenya	415	845	103,6 +
Maroc	446	512	14,8 +
Zimbabwe	54	80	48,1 +
Autres	2 797	3 433	22,7 +
Total	5 800	8 294	43,0 +
Asie			
Vietnam	6 123	5 576	8,9 -
Hong Kong	6 813	18 648	173,7 +
Chine	2 036	2 711	33,2 +
Inde	7 810	9 787	25,3 +
Philippines	4 747	7 450	56,9 +
Laos	756	477	36,9 -
Kampuchéa	1 363	1 450	6,4 +
Israël	1 373	1 413	2,9 +
Liban	2 806	3 241	15,5 +
Iran	2 458	2 978	21,2 +
Autres	10 400	16 002	53,9 +
Total	46 685	69 733	49,4 +

Pays	Année financière 1986-1987	1987-1988	Différence en %
Australasie			
Australie	386	533	38,1 +
Nouvelle-Zélande	168	217	29,2 +
Autres	2	23	—
Total	556	773	39,0 +
Amérique du Nord et Amérique centrale			
États-Unis	7 861	7 260	7,6 –
Mexique	715	804	12,4 +
Salvador	3 493	3 051	12,7 –
Guatemala	1 492	880	41,0 –
Nicaragua	845	1 076	27,3 +
Autres	360	316	12,2 –
Total	14 766	13 387	9,3 –
Antilles			
Jamaïque	5 307	4 886	7,9 –
Haïti	1 917	2 070	8,0 +
Trinité-et-Tobago	1 056	1 797	70,2 +
Barbade	283	304	7,4 +
Autres	1 605	1 406	12,4 –
Total	10 168	10 463	2,9 +
Amérique du Sud			
Guyana	5 313	4 795	9,7 –
Chili	899	1 296	44,2 +
Argentine	357	516	44,5 +
Pérou	780	835	7,1 +
Colombie	294	386	31,3 +
Autres	1 275	1 379	8,2 +
Total	8 918	9 207	3,2 +
Oceanie			
Fidji	403	540	34,0 +
Maurice (Île)	397	478	20,4 +
Autres	47	44	6,4 –
Total	847	1 062	25,4 +
Non précisés	0	2	—
Total général	114 740	150 502	31,2 +

Provenance des immigrants 1982-1983 à 1987-1988

	Année financière					
	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988
Région						
Europe	41 646	22 124	20 749	18 824	27 000	37 581
Afrique	4 336	3 569	3 649	3 591	5 800	8 294
Asie	39 298	37 793	41 339	38 982	46 685	69 733
Australasie	817	482	546	492	556	773
Amérique du Nord et Amérique centrale	11 290	10 728	10 875	12 164	14 766	13 387
Antilles	8 262	6 481	5 654	6 350	10 168	10 463
Amérique du Sud	6 561	4 363	4 042	4 455	8 918	9 207
Océanie	1 146	668	615	572	847	1 062
Non précisée	113	0	0	3	0	2
Total	113 469	86 208	87 469	85 433	114 740	150 502

Permis de travail et permis de séjour pour étudiants délivrés en 1987-1988

Permis de travail	194 328
Permis de séjour pour étudiant	72 968

Comité consultatif du statut de réfugié

1er avril 1987 — 31 mars 1988

	Total des demandes	
	Traitées	Accueillies
Demandes soumises au traitement accéléré		
Afrique et Moyen-Orient	1 848	669
Asie et Australasie	679	169
Europe	1 802	13
Hémisphère occidental	1 749	531
	6 078	1 382

Nombre total de demandes REÇUES	— 1er avril 1987 – 31 mars 1988	17 130
Nombre total de demandes TRAITÉES	— 1er avril 1987 — 31 mars 1988	6 078
Nombre total de demandes ACCUEILLIES	— 1er avril 1987 – 31 mars 1988	1 382

Le mandat du Comité consultatif du statut de réfugié (CSSR) consiste à faire appliquer, avec le secteur de l'Immigration, les obligations légales internationales du Canada concernant les réfugiés au sens de la Convention et à donner des conseils au Ministre sur les questions liées à la protection de ces réfugiés au Canada.

Le 21 mai 1986, un nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié était annoncé. Depuis ce jour, tout l'arriéré des dossiers sur la reconnaissance du statut de réfugié a pu faire l'objet d'un examen administratif individuel. Tous les requérants entrés au Canada après le 21 mai ont bénéficié du processus de traitement «accéléré».

Des ressources supplémentatires ont été attribuées au CCSR pour répondre aux exigences de ce processus accéléré de reconnaissance du statut de réfugié. En 1987-1988, le Comité consultatif a reçu 17 130 demandes, une hausse de 10 635 par rapport à l'année précédente. Il a traité 6 078 demandes, soit le nombre le plus élevé enregistré depuis la création du Comité; 1 382 personnes ont été admises à titre de réfugié au sens de la Convention.

Services généraux

Politique stratégique et planification

Politique stratégique et planification (PSP) effectue des recherches et des analyses en matière de politique, lesquelles garantiront que les lignes de conduite relatives au marché du travail et au soutien du revenu sont élaborées et mises en oeuvre en accord avec les objectifs socioéconomiques nationaux.

En 1987-1988, les recherches et analyses nous ont permis de mieux comprendre les problèmes auxquels se heurtent certains groupes de travailleurs sur le marché du travail et ont cherché des solutions de rechange en matière de politique et de programme adaptées à leurs besoins. Le problème du chômage élevé chez les jeunes a particulièrement retenu l'attention. Les travaux se poursuivent en vue d'établir une stratégie globale qui unirait les efforts des gouvernements fédéral et provinciaux pour régler cette question. Les programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre ont aussi été une autre priorité en raison des inquiétudes du public au sujet de perturbations possibles provoquées par la signature de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Nous disposons cette année des premiers résultats de l'Étude longitudinale du marché du travail. Cette banque de données exceptionnelle offre une toute nouvelle perspective de la dynamique du marché du travail et ouvre la voie à un vaste éventail de nouvelles possibilités de recherche.

Des progrès ont également été accomplis dans le domaine de l'équité sociale. Les règlements sur les prestations de maternité ont été assouplis de sorte que les pères naturels puissent bénéficier des avantages des parents dans certains cas particuliers (décès de la mère, handicap physique). En outre, de nouvelles dispositions permettent maintenant aux femmes qui donnent naissance à des prématurés de recevoir des prestations pour qu'elles puissent prendre soin de leur enfant hors de la période normale de prestations de maternité, si le besoin s'en fait sentir.

Les travaux relatifs au Système de projections des professions au Canada (SPPC) se sont poursuivis avec la publication de la seconde édition de **Emploi — Avenir**. Ce document s'est révélé particulièrement utile aux étudiants, aux conseillers en carrières et aux conseillers d'orientation, aidant les personnes à prendre des décisions concernant les études et la formation. La seconde édition comporte une version imprimée et une version électronique et elle se vend par l'intermédiaire du Centre d'édition du gouvernement du Canada. Plus de 100 000 exemplaires de la version format de poche ont également été distribués.

Un certain nombre d'études sectorielles ont pris fin au cours de l'année. Mentionnons, entre autres, celles sur les ressources humaines de l'industrie de l'électronique et des appareils électriques, de l'industrie de la réparation automobile et des services connexes. En outre, une étude sur l'incidence des changements technologiques sur les municipalités canadiennes a pris fin. En dernier lieu, une importante étude a été entreprise sur les expériences qu'ont connues les travailleurs âgés sur le marché du travail et ce, dans l'ensemble des secteurs.

L'étude portant sur le domaine de l'électronique et des appareils électriques a donné lieu à la tenue d'un important atelier de deux jours parrainé par EIC. Des représentants d'entreprises, de la main-d'oeuvre, d'établissements d'enseignement et des gouvernements se sont penchés sur les problèmes de ressources humaines relevés dans l'étude. Pour faire suite à cet atelier, un comité mixte composé de gens d'affaires et de travailleurs a été mis sur pied pour élaborer une stratégie de ressources humaines propre à l'industrie.

Une analyse détaillée des professions a été entreprise en ce qui concerne l'offre et la demande d'ingénieurs et de techniciens ou technologues en génie. L'étude des facteurs influençant l'offre et la demande d'infirmières est terminée. Des travaux semblables portant sur d'autres professions hautement spécialisées du domaine de la santé ont également été amorcées.

De nouvelles sources de données sur le marché du travail ont été mises au point conjointement avec Statistique Canada pour obtenir de l'information sur la quantité et les types de formation au Canada. Elles comportaient également des renseignements sur les transitions vers le marché du travail, l'employabilité et les autres caractéristiques des diplômés récents d'établissements postsecondaires. Plus précisément, les enquêtes suivantes ont pris fin :

- écoles privées de commerce, de métiers et de formation professionnelle;
- rapport (public) sur les effectifs à plein temps des cours de formation professionnelle — Niveau des métiers;
- suivi auprès des diplômés de 1982 (d'universités, de collèges et d'écoles de métiers ou de formation professionnelle).

De plus, une enquête sur la formation et le développement des ressources humaines a été entreprise auprès des employeurs canadiens. De même, l'Enquête de 1988 sur les diplômés d'universités, de collèges et d'écoles de métiers ou de formation professionnelle de 1986 a été mise au point avant sa mise en application dans les localités, prévue pour 1988-1989.

Le Groupe consultatif national sur le SPPC s'est réuni à intervalles réguliers pour s'assurer que les analyses produites par le SPPC répondent aux besoins des entreprises, de la main-d'oeuvre et des éducateurs en matière d'information. Les travaux d'analyse exécutés dans le cadre du SPPC ainsi que les données recueillies ont été utilisés plus largement pour les décisions relatives à la formation dans le cadre de la Planification de l'emploi, pour l'établissement des critères du Programme d'immigration ainsi que pour d'autres fins reliées à la politique et aux programmes.

Dans le cadre du plan d'évaluation quinquennal du Ministère, un certain nombre d'études et d'évaluations ont été complétées au cours de l'année. Les constatations de ces études ont été prises en compte dans l'élaboration et la modification de plusieurs orientations d'EIC en matière de politique et de programmes.

L'étude sur les opérations des Services nationaux de placement a continué de recourir à d'importantes ressources d'évaluation. Les évaluations portant sur divers programmes d'assurance-chômage et de contrôle de l'immigration ont pris fin. Elles ont en outre influé sur la réforme administrative du Régime d'assurance-chômage. PSP a aussi entrepris l'évaluation du Programme Développement de l'emploi, un des axes de la Planification de l'emploi.

Le document sur l'évaluation de la planification de l'environnement a été revu en utilisant une approche graphique pour interpréter les perspectives du marché du travail et leur incidence sur les programmes et services d'EIC.

Un diaporama sur les tendances et perspectives du marché du travail a été préparé pour les séances d'information des cadres d'EIC et du secteur privé.

La rationalisation permanente du processus de planification et d'imputabilité a entraîné l'établissement d'un format simplifié pour les contrats de gestion. On a poursuivi l'élaboration de modèles pour faciliter l'affectation de ressources au chapitre des années-personnes dans les régions.

PSP a continué de jouer un rôle actif dans les travaux de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) en faisant partie du Comité de la main-d'oeuvre et des affaires sociales, en participant aux divers groupes de travail du Comité et à des groupes d'évaluation particuliers.

L'utilisation de micro-ordinateurs dans les bureaux régionaux et locaux a continué de s'accroître, augmentant ainsi le recours aux données fournies par PSP et améliorant l'information sur le marché du travail local. Un guide d'analyse de l'information sur le marché du travail local a été préparé pour promouvoir davantage cet aspect.

Finances et administration

Services financiers

Les Services financiers ont comme responsabilité de veiller à l'application rigoureuse de normes et de méthodes propres à une saine gestion financière, en ce qui concerne tous les programmes. Pour y arriver, ils voient à ce que la conception des programmes permette d'assurer l'élaboration, l'application et la mise à jour efficaces des lignes de conduite, systèmes, procédés, approbations, contrôles et mécanismes de rendement à caractère financier.

Par l'intermédiaire du processus de planification et d'imputabilité d'EIC, les Services financiers coordonnent la production — ou assument la responsabilité — du Cadre du plan opérationnel, du Plan opérationnel pluriannuel, du Budget des dépenses principal, de l'exercice interne de planification opérationnelle, de l'examen subséquent qui donne lieu à l'attribution des ressources ainsi que de l'exploitation et du contrôle des activités quotidiennes et des Comptes publics. Les Services financiers ont également comme responsabilité la gestion et la conception du Système d'information intégré d'EIC pour être en mesure de fournir les renseignements nécessaires au contrôle et à la prise de décision.

En outre, les Services financiers ont participé à l'élaboration et à la mise en oeuvre de diverses initiatives visant à améliorer l'efficacité et l'efficience d'EIC. Les contributions suivantes méritent d'être soulignées :

- mise en oeuvre d'un projet pilote de saisie de données financières dans les bureaux locaux dans le but d'améliorer le système d'information informatisé. Ces bureaux peuvent disposer de données administratives plus exactes et à jour, assurant ainsi que les décisions sont prises à partir de renseignements actuels et à jour;
- participation à divers groupes de travail formés pour revoir le Système intégré de gestion de la Planification de l'emploi. Entre

autres, ce travail comporte des recommandations pour améliorer la réalisation, les comptes rendus et les travaux de mise au point du système en direct de la Planification de l'emploi et l'intégration de ce dernier au Système d'information de l'emploi et de l'immigration (SIEI);

- négociation avec le Conseil du Trésor de la mise en application du Régime d'accroissement des pouvoirs et des responsabilités des ministres et des ministères.

Administration des services

Critères spéciaux pour les bureaux d'EIC

En 1987-1988, EIC a obtenu du Conseil du Trésor l'autorisation de recommander des critères spéciaux pour les besoins en espace des futurs bureaux locaux. Cette autorisation permettra à EIC d'améliorer ses locaux tout en rehaussant la qualité du service au client. Parmi les nouveaux critères, on retrouve l'emplacement des bureaux au rez-de-chaussée pour faciliter l'accueil des clients, l'accessibilité à l'immeuble pour les clients handicapés, l'installation de toilettes publiques et la proximité d'un réseau de transport public et d'une aire de stationnement. EIC a mis au point une stratégie globale de mise en oeuvre pour assurer une approche uniforme et coordonnée.

Programme d'accessibilité

L'objectif du Programme d'accessibilité est de veiller à ce que les clients handicapés sur le plan physique aient accès aux bureaux d'EIC.

En 1987-1988, dix nouveaux bureaux leur sont devenus accessibles. Environ 98 p. 100 des bureaux d'EIC satisfont maintenant aux critères du Conseil du Trésor. EIC a également mené un projet pilote pour évaluer l'incidence d'un rehaussement de la norme d'accessibilité pour les handicapés visuels et auditifs. Le projet a fait appel à des notions associées à la technique d'orientation dans le milieu.

Amélioration des bureaux locaux

L'Administration des services a poursuivi sa série de projets interreliés pour améliorer la qualité des espaces à bureaux locaux. Mentionnons entre autres l'amélioration des aires d'accueil et des aires communes, l'installation de cloisons acoustiques pour une plus grande confidentialité et plus d'esthétique, le remplacement des comptoirs et autres innovations.

Infocentres téléphoniques de l'Assurance-chômage

Entre les mois d'août 1987 et de mars 1988, des infocentres téléphoniques ont été installés pour traiter les demandes de renseignements téléphoniques du public. La réalisation de cette initiative d'envergure a exigé des efforts considérables de la part de l'Administration des services et le travail s'est effectué dans un délai restreint. Finances et administration et Assurance doivent le succès de cette entreprise à la collaboration exceptionnelle de leurs services.

Pour aménager ces bureaux, les employés de l'Administration des services à l'Administration centrale et dans la plupart des régions ont dû trouver des locaux convenables par l'entremise de Travaux publics Canada. Ils ont dû se procurer de l'ameublement et les systèmes téléphoniques sophistiqués essentiels à leur exploitation. Comme résultat, les employés de l'Administration des services ont maintenant à leur portée de nouveaux renseignements et de nouvelles connaissances spécialisées qu'ils peuvent maintenant partager avec d'autres secteurs de programme.

Personnel

Santé et sécurité au travail

Le succès de la Phase I de la politique du gouvernement concernant l'usage du tabac à EIC s'explique en grande partie par la participation des comités locaux de santé et de sécurité et par un processus actif de consultation auprès des employés. Plus de 1 000 employés ont participé au cours «Cessons de fumer» organisé par EIC.

Classification

La Division de la classification d'EIC a coordonné une étude ministérielle de 12 800 postes du groupe PM en fonction du nouveau plan de classification proposé par le Secrétariat du Conseil du Trésor. On cherchait de cette manière à assurer un traitement équitable et juste pour tous les postes PM, en s'assurant que chaque poste a reçu une valeur adéquate par rapport aux autres postes du Ministère. L'étude a touché du personnel de tous les paliers de l'organisation.

Dotation

La mise en oeuvre des recommandations du groupe de travail sur la Réforme administrative de la dotation a commencé. Les régions ont déjà appliqué les recommandations visant à simplifier les méthodes administratives et à hâter le processus de dotation. Un programme de formation en dotation a été mis au point à l'intention des gestionnaires, en prévision des pouvoirs accrus qui leur seront délégués en matière de dotation.

Une trousse de techniques d'évaluation a été élaborée et utilisée à l'échelle nationale pour la dotation des postes de commis aux renseignements dans les nouveaux infocentres téléphoniques de l'Assurance-chômage.

Langues officielles

Selon le Commissaire aux langues officielles, le Ministère a continué de jouer un rôle de premier plan dans l'application du Programme des langues officielles. Mentionnons la négociation avec le Conseil du Trésor d'un protocole d'entente sur les langues officielles en vertu de l'étude Accroissement des pouvoirs et des responsabilités ministériels (APRM) et la suite des préparatifs pour la nouvelle Loi et le nouveau Règlement sur les langues officielles.

Systèmes de gestion du personnel

Nombre d'améliorations ont été apportées aux Phases II et III du Système automatisé à accès direct des services du personnel.

Programme de maintien de l'emploi (PME)

En 1987-1988, EIC a une fois de plus subi une diminution considérable du nombre d'années-personnes qui lui était alloué.

Grâce au Programme de maintien de l'emploi qui s'est poursuivi cette année, les gestionnaires du Ministère ont réussi à minimiser l'effet des réductions sur le personnel nommé pour une période indéterminée qui est directement touché, et à maintenir au minimum le nombre des mises à pied.

Projet d'étude de Rémunération et avantages

EIC a entrepris une vaste étude de l'organisation et des fonctions de Rémunération et avantages en 1987-1988. Il en a découlé un plan d'action portant sur les divers aspects de la structure organisationnelle, les exposés de fonctions, les procédures, le matériel et les installations, les ressources, la formation, etc.

Mis en oeuvre sur une grande échelle en 1988-1989, ce plan devrait permettre d'améliorer et de simplifier de façon notable les services de Rémunération et avantages. Actuellement, il se fait plus d'un demi-million d'opérations relatives à la paye chaque année dans ces services. On y fournit également conseils et avis aux employés d'EIC sur toutes les questions qui touchent la rémunération et les avantages.

Congé autofinancé

Les Services du personnel ont poursuivi leurs efforts pour améliorer la proposition de congé autofinancé qui permettra aux employés d'EIC de bénéficier d'un congé de six mois à un an pour se ressourcer ou poursuivre d'autres activités. Étant donné le rôle de premier plan qu'il joue dans l'élaboration de la proposition et des modalités du programme, EIC compte appliquer le congé autofinancé sans tarder en 1988-1989.

Counselling d'emploi

EIC a continué de subir des changements au cours de l'année et les Services de counselling au personnel ont poursuivi leur travail auprès des gestionnaires, des superviseurs et des employés en les aidant à surmonter les difficultés éprouvées par suite des changements survenus et à s'adapter à leurs nouveaux rôles et responsabilités.

Équité en matière d'emploi et Planification des ressources humaines

Les activités de Planification des ressources humaines ont porté sur la mise au point du plan pluriannuel des ressources humaines du Ministère et sur l'appui au Comité national des ressources humaines dont le mandat a été modifié pour mettre l'accent sur la gestion stratégique des ressources humaines.

Le processus d'étude et de planification des carrières a été amélioré de façon à mieux s'adapter aux besoins de perfectionnement de l'employé. La création d'un programme d'affectation de perfectionnement est actuellement envisagée. A ces projets vient s'ajouter l'élaboration de progiciels pour les micro-ordinateurs à l'intention des régions pour les aider à traiter les données sur les ressources humaines.

De nombreux efforts ont également été déployés pour intégrer les principes d'équité en matière d'emploi dans tous les secteurs du personnel. EIC a choisi de se conformer aux exigences de la Loi sur l'équité en matière d'emploi en utilisant son expérience pour appuyer les démarches extérieures sur le plan de l'équité en matière d'emploi. Une politique sur les choix religieux a été élaborée et diffusée.

Développement organisationnel

Les Services de développement organisationnel ont dispensé des services de consultation aux gestionnaires et aux équipes. A cette fin, ils se sont penchés sur les techniques de participation dans le but d'améliorer la qualité du service et de s'adapter au changement, sur la clarification des valeurs et des buts organisationnels ainsi que sur l'efficacité au sein des équipes de travail.

Formation

Les trois grandes activités de la Direction de la formation au cours de l'année ont porté sur l'analyse du besoin de formation axée sur le service d'accueil des clients, sur l'évaluation du cours de formation fondé sur la compétence et intitulé «Entrevue d'évaluation en counselling d'emploi» et sur la poursuite du projet pilote ayant trait à l'utilisation de l'informatique dans la formation.

Primes à l'initiative et au mérite

En 1987-1988, des primes totalisant près de 47 000 $ ont été remises à 159 employés par suite de propositions qui ont permis à EIC d'économiser plus de 1,4 million de dollars.

Nombre d'idées soumises portaient sur la modification de formulaires, l'amélioration de programmes informatiques et la mise en place de changements procéduraux. Au cours de la même période, 75 employés d'EIC ont reçu des primes au mérite en raison de leur contribution importante à l'atteinte des objectifs du Ministère.

Systèmes et procédures

Systèmes et procédures a continué de soutenir la prestation des programmes et des services d'EIC par les mesures suivantes :

- assurer le fonctionnnement et le perfectionnement des systèmes de paiement de l'assurance-chômage afin de garantir en permanence le traitement efficace de volumes importants de travail;
- mettre en oeuvre des systèmes informatiques visant à améliorer la prestation des services des CEC au public, par suite de la Réforme

administrative de l'Assurance-chômage, notamment le soutien automatisé des demandes de renseignements concernant l'assurance-chômage, les agents des services aux prestataires et les perfectionnements apportés au matériel des centres régionaux d'informatique pour ces projets. De plus, de nouveaux systèmes pilotes ont été mis à l'essai (leur mise en oeuvre à l'échelle nationale devant se faire en 1988-1989) pour automatiser la correspondance courante à l'intention des prestataires d'assurance-chômage et le module de calcul de la procédure de règlement des demandes. Ces mesures garantiront la cohérence dans l'établissement des demandes d'assurance-chômage;

- accroître, pour les agents de perception, la capacité de recouvrement automatisé des trop-payés d'assurance-chômage à l'aide d'un système de télétraitement;
- mettre au point et revoir des systèmes à l'appui du programme d'emplois d'été pour étudiants (Défi 87);
- concevoir un système de télétraitement à l'appui de la Planification de l'emploi;
- adopter des règles de sécurité accrues pour les Olympiques de 1988 à Calgary par l'installation d'équipement additionnel aux points d'entrée et d'un ordinateur central plus perfectionné pour une meilleure exploitation du Système de soutien des opérations des bureaux locaux de l'Immigration;
- entreprendre la mise au point d'un système pour les visas lisibles à la machine, de concert avec le ministère des Affaires extérieures et les Douanes; et
- donner suite aux préoccupations du gouvernement en matière de sécurité de l'information en assurant la confidentialité des renseignements personnels inscrits dans les systèmes informatiques.

Affaires publiques

La Direction générale des affaires publiques est chargée de la promotion, de l'information, des relations avec les médias, de la publication, de la publicité et des communications internes d'EIC.

Par l'intermédiaire de la Direction des affaires ministérielles, les Affaires publiques fournissent également des conseils en matière de sondage de l'opinion publique, de publicité, de planification des communications, d'analyse des tendances et de gestion des problèmes, afin d'accroître la sensibilisation du public, la compréhension et l'exécution des politiques, des programmes et des services d'EIC destinés à divers groupes de clients.

Services d'information

La Direction des services d'information est l'organe créateur de la Direction générale des affaires publiques. Ses responsabilités vont du travail de rédaction, de correction et de traitement de texte, tant en anglais qu'en français, à la conception, la production et la diffusion de tous les documents audiovisuels et de toutes les publications émanant de la Commission. Par ailleurs, la Direction des services d'information répond annuellement à des milliers de demandes provenant du public.

En 1987-1988, le service de rédaction anglaise a rédigé 242 discours, 95 communiqués de presse et plus de 200 articles, outre des discours types, les messages du Ministre, des scénarios audiovisuels et des messages vidéo. Le service de rédaction française a préparé la version française de plus de 700 documents d'information, y compris des discours, des articles et des communiqués de presse, en vue de leur publication.

Le service Production et conception graphique a augmenté sa production de 25 p. 100 par rapport à l'année précédente et a produit 531 documents, y compris des livres, des brochures, des graphiques et des affiches. Le service Audiovisuel et Expositions a produit plus de 1 800 films orthochromatiques en 35 mm et diapositives de rétroprojecteur et quelque 1 700 photographies en couleur et en noir et blanc. De plus, ce service a été chargé de 108 missions photographiques.

Le service Renseignements et diffusion a répondu à plus de 36 000 demandes de renseignements émanant du public. On projette actuellement d'y apporter certaines transformations pour le rendre davantage accessible au public.

Au service Relevé des nouvelles, environ 46 000 articles ont été découpés dans les principaux journaux pour constituer un des quatre dossiers quotidiens de coupures de presse distribués à divers hauts fonctionnaires.

On aura une idée du volume de documents transitant par le service de traitement de texte lorsqu'on saura que ce même service a traité plus de 55 000 pages.

Marché du travail

Au cours de 1987-1988, les activités générales de communication de la Direction de l'information sur le marché du travail et les services d'emploi visaient à informer les Canadiens sur l'ensemble des programmes et des services d'EIC.

Une attention spéciale a été accordée à la production de deux vidéos sur la Planification de l'emploi, l'un étant destiné au grand public, l'autre aux clients-employeurs. Ont également été produits des cartons publicitaires et autres publications destinés à aider le personnel dans la mise en marché de la Planification de l'emploi, que ce soit auprès d'individus ou de groupes. La campagne de publicité générale a surtout mis l'accent sur la Planification de l'emploi et sur les Services d'emploi.

Les Affaires publiques ont publié et distribué la brochure intitulée Emploi-Avenir — Une perspective qui est la version condensée de la publication en deux volumes bien connue intitulée «Emploi-Avenir : Perspectives professionnelles jusqu'en 1995». Cette publication, de même que la deuxième édition de «Palmarès : Guide éclair des programmes et services jeunesse du gouvernement fédéral» a été l'objet d'une intense promotion par l'insertion de coupons-réponses dans la presse hebdomadaire et dans les journaux des communautés ethniques.

Un ensemble de moyens de communication axés sur le fait de se faire connaître et se composant de vidéos, de brochures et d'affiches, intitulé Faites-vous connaître comme femme, autochtone, personne handicapée, membre d'une minorité visible, a été mis à la disposition de tous les Centres d'Emploi du Canada afin d'inviter les membres des groupes désignés à se faire connaître comme tels.

L'aide fournie par les Affaires publiques au moment de l'unification et du changement du nom des Services d'emploi agricole a consisté en publicité, publications, affiches et articles dans les médias agricoles. De nouveaux vidéos et de nouvelles publications ont également été lancés pour promouvoir les programmes d'équité en matière d'emploi.

Assurance-chômage et Immigration

A titre de membre de la Direction de l'information sur l'assurance-chômage et l'immigration, le groupe de l'Assurance est chargé d'informer le public sur le Régime d'assurance-chômage et sur les numéros d'assurance sociale. Sa principale responsabilité consiste à donner de l'information sur les besoins opérationnels du Régime d'assurance-chômage. La distribution de brochures, de

feuillets d'information et d'encarts joints aux chèques sert à informer un public nombreux qui se compose de plus de trois millions de prestataires et de tous les employeurs canadiens. Le groupe de l'Assurance s'occupe également des relations avec les médias pour tout ce qui concerne le Régime d'assurance-chômage.

En 1987-1988, les Affaires publiques ont appuyé le Régime d'assurance-chômage au moyen de trois importants projets de loi sur le traitement des gains aux fins de l'assurance-chômage (a.-c.), la prolongation d'un an de la norme variable d'admissibilité (NVA) et le versement de prestations d'a.-c. aux pères de famille dans les cas où la mère est décédée ou devient invalide, ainsi qu'aux mères de bébés prématurés lorsque l'enfant sort de l'hôpital.

Les Affaires publiques ont également participé activement aux projets d'amélioration et de simplification de l'administration du Régime d'assurance-chômage, lesquels ont été annoncés en mai 1987. Plusieurs mesures administratives ont été prises et deviendront opérationnelles à la fin de 1988. Au nombre de celles-ci, mentionnons l'affectation d'agents des services aux prestataires (ASP) dans les Centres d'Emploi du Canada les plus achalandés afin d'améliorer les communications téléphoniques avec les prestataires, la simplification du Relevé d'emploi et la réduction des recours abusifs aux prestations du Régime d'a.-c. Les Affaires publiques ont entrepris plusieurs projets visant à appuyer les objectifs de communication visés par ces diverses améliorations administratives.

En 1987-1988, le groupe de l'Immigration a continué à s'occuper de l'intérêt porté au Programme d'immigration par les médias, tant au Canada qu'à l'étranger, tout en poursuivant un vaste programme de publications destiné aux éventuels immigrants, à leurs familles au Canada et aux Canadiens intéressés par ce même programme.

Au nombre des principales activités du groupe, citons le Rapport annuel au Parlement sur les niveaux d'immigration, des études théoriques, les activités de communication entourant les projets de loi C-84 et C-55 et la production de documents d'information traitant des changements apportés aux règlements et aux procédures de l'immigration.

Tout au long de l'année, les cas d'immigration de certaines personnes ont représenté une part importante des demandes de renseignements émanant des médias. Les événements internationaux se répercutant sur le Programme d'immigration du Canada ont également donné lieu à de nombreuses demandes de renseignements de la part des médias, tout comme l'arrivée durant l'été 1987 d'un plein bateau d'étrangers revendiquant le statut de réfugié.

Secrétariat exécutif

Le Secrétariat exécutif seconde le travail de la haute direction d'EIC et coordonne une vaste gamme d'activités s'insérant dans une perspective globale. Le Secrétariat exécutif comprend sept directions.

Direction des affaires intergouvernementales et de la liaison externe

La Direction des affaires intergouvernementales et de la liaison externe a supervisé la négociation d'ententes fédérales-provinciales, travaillé en collaboration avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux et coordonné les visites internationales et la participation d'EIC aux conférences internationales.

La Direction a également organisé des visites ministérielles dans plusieurs pays étrangers, notamment de la Communauté économique européenne, et préparé des séances d'information à l'intention des ministres et de hauts fonctionnaires étrangers.

La Direction a également coordonné des conférences fédérales-provinciales-territoriales des ministres, de même qu'un certain nombre de conférences et de réunions auxquelles ont participé le sous-ministre et le sous-ministre associé. La Direction a préparé des stratégies sur des questions concernant EIC et les provinces et ce, à l'intention des Ministres, de la haute direction et d'autres personnes ou groupes.

Direction de la planification des mesures d'urgence

Il incombe au ministre de l'Emploi et de l'Immigration de répondre aux besoins du Canada en matière de ressources humaines en cas d'urgence, en temps de paix comme en temps de guerre.

La Direction de la planification des mesures d'urgence a pour mandat de planifier, d'organiser et de tenir à jour un programme d'urgence global pour le Ministère en collaboration avec Protection civile Canada, tous les ordres de gouvernement et le secteur privé.

Un plan d'urgence national et provisoire a été terminé le 31 mars 1988. De plus, des plans

d'urgence pour temps de paix sont élaborés par les bureaux locaux. Le Centre des opérations d'urgence à l'Administration centrale a été équipé et utilisé à plusieurs reprises, principalement par les services de l'Immigration.

Direction de la sécurité

La Direction de la sécurité continue à apporter son appui au Groupe de travail sur l'application de la politique sur la sécurité établie par le Secrétariat exécutif. Les exigences ont été déterminées en matière d'enquêtes de sécurité pour le personnel à l'Administration centrale.

La Direction a également travaillé en collaboration avec la Direction de l'immigration et le ministère des Transports à la mise en oeuvre des règlements sur la sécurité dans les aéroports. La responsabilité des demandes de renseignements présentées par les autorités policières municipales, provinciales et fédérales a continué de relever de cette direction. Elle fournit également conseils et aide en matière de sécurité aux bur ux des Ministres.

La politique du gouvernement sur la sécurité (1986) a imposé une charge de travail croissante à la Division de la sécurité du personnel qui doit répondre aux nouvelles exigences en matière de sélection préliminaire.

La Direction représente également le Ministère aux réunions auxquelles participent des organismes d'application des lois, comme l'Association internationale des chefs de police et l'Association canadienne des chefs de police.

Direction de l'application des droits du public

La Direction de l'application des droits du public est chargée d'appliquer au sein d'EIC la Loi sur l'accès à l'information, la Loi sur la protection des renseignements personnels et la Loi canadienne sur les droits de la personne. Elle informe les directions générales de programme des demandes d'accès aux renseignements, établit des lignes directrices pour assurer la protection des renseignements personnels et offre ses conseils au sujet des plaintes en matière de droits de la personne liées aux lignes de conduite et aux programmes d'EIC.

La Division de l'accès à l'information a traité 290 demandes officielles — soit une augmentation d'environ 100 p. 100 au cours des deux dernières années. Il y a eu 2 577 demandes officielles en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels de la part de personnes souhaitant connaître l'information de nature personnelle contenue dans les dossiers d'EIC. La Division a également préparé une présentation au Conseil du Trésor dans laquelle elle analyse les fondements législatifs de l'utilisation par EIC des numéros d'assurance sociale. Elle a aussi procédé à la révision du Registre d'accès et du Répertoire des renseignements personnels pour tenir compte des modifications survenues et indiquer les procédures de collecte et de divulgation des renseignements personnels.

La Direction a continué à donner des avis et des conseils aux responsables des programmes d'EIC sur la Loi canadienne sur les droits de la personne et à coordonner le traitement et le règlement des plaintes.

Services d'information de la haute direction

Les Services d'information de la haute direction ont la responsabilité de dispenser tous les services informatiques aux bureaux des Ministres et du Sous-ministre et au Secrétariat exécutif.

Ces services ont également conçu et mis au point un nouveau système de correspondance ministérielle permettant de retracer et de contrôler plus de 70 000 documents chaque année. Ils continuent de travailler à la mise au point d'un prototype de système d'information destiné aux cadres supérieurs dans le but de permettre à ces derniers d'avoir directement accès à de l'information d'intérêt général concernant le Ministère.

Secrétariat de la Commission

Le Secrétariat de la Commission a contribué à la préparation et à l'approbation des politiques, des lignes directrices et autres initiatives présentées au gouverneur en conseil, à la Commission et aux autres comités ministériels aux fins d'examen.

De plus, le Secrétariat de la Commission a coordonné la préparation du Plan annuel de réglementation d'EIC et a appliqué les dispositions de la stratégie de refonte des règlements au sein d'EIC. Il a travaillé à la préparation des plans de travail à caractère législatif du Comité du Cabinet, ainsi que des documents d'information destinés aux rencontres ministérielles avec des représentants du secteur privé et des organisations bénévoles.

Le Secrétariat de la Commission a mis au point et assuré le fonctionnement des systèmes d'information informatisés des décisions de la Commission et des comités ministériels et a dressé des profils du secteur privé et des organisations bénévoles.

Le Secrétariat de la Commission a enfin mis au point un plan annuel de réduction de la paperasserie et coordonné les activités correspondantes.

Secrétariat des conférences et Services généraux

Le Secrétariat des conférences et les Services généraux ont soutenu le travail du Comité de direction, du Comité d'étude de l'organisation et du Comité de mise en oeuvre de la politique en matière de sécurité.

Le Secrétariat a organisé des conférences nationales avec des représentants des secteurs culturels, du travail et des affaires, outre la réunion de consultation du Comité national consultatif sur les innovations. Il a également été chargé de coordonner l'organisation de plusieurs rencontres fédérales-provinciales-territoriales des ministres, sous-ministres et autres fonctionnaires.

Le Secrétariat a également assuré le contrôle et la coordination de tous les services de traduction et d'interprétation pour EIC.

Bureau de vérification interne

Le Bureau de vérification interne (BVI) procède à une étude et à une évaluation indépendantes systématiques de toutes les activités d'EIC, afin d'indiquer au Sous-ministre et Président, ainsi qu'à la haute direction, dans quelle mesure les lignes de conduite, les méthodes et les contrôles de gestion internes sont efficients, efficaces et rentables.

En 1987-1988, le BVI a réalisé avec succès le plan de vérification approuvé par le Sous-ministre et Président pour l'année financière. Ce plan a consisté en 22 vérifications de divers programmes et services internes. Le BVI s'est acquitté de ses responsabilités fonctionnelles dans le cadre du Programme régional d'étude opérationnelle qui a porté sur 46 Centres d'Emploi du Canada et sur 12 Centres d'Immigration Canada. L'accent a été mis dans ces rapports sur les fonctions de gestion, notamment la planification, la direction du personnel, l'organisation du travail et les communications.

EIC a continué de participer à la vérification du Programme d'immigration à l'étranger afin que ses fonctionnaires supérieurs soient tenus au courant de l'application de la politique et des procédures de l'immigration dans ses bureaux à l'extérieur du Canada.

Le Comité de vérification et d'évaluation d'EIC, présidé par le Sous-ministre associé et Vice-président, a continué à donner des conseils sur les politiques, les plans et les résultats de la vérification, tout en surveillant étroitement la mise en oeuvre des mesures correctrices recommandées suite aux vérifications du BVI.

État des opérations

Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada

Rapport de gestion

Nous avons préparé les états financiers ci-joints de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) conformément aux exigences et aux normes du Receveur général du Canada en matière de rapports. La direction de la CEIC est le principal responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans ces états financiers. Pour la plus grande objectivité possible, les données financières contenues dans ces états ont été examinées par la haute direction de la CEIC.

Ces états financiers ont été préparés selon les conventions comptables énoncées dans la note 2, sur une base comparable à celle de l'exercice précédent. Les chiffres de l'exercice précédent on fait l'objet d'une classification afin de se conformer au mode de divulgation de l'exercice courant. Une partie de l'information contenue dans les états financiers est fondée sur les meilleures estimations possibles de la direction et s'appuie sur son discernement; également, elle tient bien compte de l'importance des faits. Pour assumer ses responsabilités en matière de rapport, la CEIC tient une série de comptes qui sert de registre centralisé des opérations financières de la CEIC. L'information financière contenue dans les états du Ministère et ailleurs dans les comptes publics est identique à celle dans les états financiers, à moins d'indication contraire.

Les Services financiers élaborent et diffusent des politiques en matière de gestion financière et de comptabilité, et émettent des directives à l'appui des normes de comptabilité et de gestion financière. La CEIC tient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne. Les opérations sont effectuées conformément aux règlements prescrits, sans dépasser les crédits parlementaires, et sont enregistrées de façon appropriée afin que les fonds gouvernementaux puissent être justifiés et que les actifs de la CEIC soient sauvegardés. Aux systèmes de gestion financière et de contrôle interne viennent s'ajouter des programmes de vérification interne. La CEIC cherche également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données dans ses états financiers grâce à la sélection soignée, à la formation et au perfectionnement de personnel qualifié, grâce à des arrangements sur le plan de l'organisation qui permettront un partage approprié des responsabilités et grâce à des programmes de communication qui permettront de bien faire comprendre à toute l'organisation les règlements, les politiques, les normes et les autorisations en matière de gestion.

Approuvé par :

Président intérimaire

Agent financier supérieur

Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada

État des opérations

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
Dépenses		
Programme d'emploi et d'assurance		
Assurance-chômage	3 056 107	3 278 053
Mise en valeur des ressources humaines	1 646 399	1 660 367
Service national de placement	240 414	255 853
Gestion du programme et services communs	149 728	142 847
	5 092 648	5 337 120
Programme des services généraux et spéciaux		
Gestion et administration de la Commission	249 824	250 020
Systèmes et procédures	25 006	24 632
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	3 976	3 910
Administration des rentes sur l'État	2 226	2 862
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	1 071	781
	282 103	282 205
Programme d'immigration		
Opérations du programme	97 673	90 310
Établissement	55 086	49 500
Gestion et élaboration de la politique	21 850	14 830
Arbitrage	4 149	3 906
Comité consultatif du statut de réfugié	3 246	2 510
	182 004	161 056
	5 556 755	5 780 381
Recettes		
Recettes à valoir sur le crédit		
Recouvrement des frais d'administration du Compte d'assurance-chômage	958 578	929 728
Recettes non fiscales		
Rémunération de services	16 057	14 930
Remboursements de dépenses d'exercices précédents	12 687	11 154
Produits de placements	421	829
Autres recettes		
Amendes d'assurance-chômage	2 556	1 836
Excédent des rentes sur l'État	2 159	3 126
Amendes et confiscations de l'immigration	1 043	960
Recouvrement des frais d'expulsion	718	645
Autres	494	202
	994 713	963 410
Coût net des opérations	4 562 042	4 816 971

Note : Pour fins de comparaison, les chiffres apparaissant sous le Programme d'emploi et d'assurance en 1987, ont été présentés de nouveau afin de refléter la structure par activité en place en 1988.

Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada

Notes relatives à l'État des opérations

31 mars 1988

1) Autorisation et objectifs

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada a été créée en vertu de l'article 7 de la Loi régissant l'emploi et l'immigration de 1977 et est un établissement financier mentionné à l'annexe B de la Loi sur l'administration financière. Toutes les dépenses de fonctionnement, les contributions et les subventions de la Commission sont financées par les autorisations budgétaires tombées en annulation tandis que les avantages sociaux des employés, les prestations de retraite supplémentaires des agents des rentes sur l'État et la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et au titre des prestations versées aux pêcheurs dépendent d'autorisations législatives. La Commission comprend trois secteurs de programmes dont voici les objectifs :

Programme de services généraux et spéciaux — Assurer l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et programmes, fournir les soutiens stratégiques, opérationnels et administratifs permettant à Emploi et Immigration Canada de remplir son mandat et de pourvoir à d'autres fonctions qui lui sont dévolues.

Programme d'emploi et d'assurance — Favoriser la réalisation des objectifs économiques et sociaux du Canada en rendant toutes les ressources humaines pleinement productives tout en appuyant les initiatives personnelles de ceux qui désirent satisfaire leurs besoins économiques et, plus généralement, s'épanouir par le travail.

Programme d'immigration — Régler l'admission des immigrants et des visiteurs en fonction des intérêts économiques, sociaux, humanitaires et culturels du Canada.

En vertu d'une autorisation statutaire non budgétaire accordée par le ministre des Finances aux termes de l'article 121 de la Loi sur l'immigration, des prêts sont consentis aux immigrants et aux catégories de personnes prescrites en vue de leur permettre d'acquitter les frais d'admissibilité, de transport ainsi que les frais raisonnables de leur séjour. Le montant total non remboursé ne pourra à aucun moment dépasser 90 millions de dollars.

2) Conventions comptables importantes

L'état des résultats d'exploitation a été préparé conformément aux conventions comptables suivantes :

i) Sont enregistrées les dépenses faites pour tous les biens reçus et les services fournis jusqu'au 31 mars, conformément à la politique comptable gouvernementale de paiement en fin d'exercice, à l'exception des indemnités de cessation d'emploi et des indemnités de congés payés.

ii) Les recettes sont enregistrées selon les méthodes de comptabilité de caisse, conformément aux conventions comptables gouvernementales.

iii) Les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux dépenses de fonctionnement de l'année au cours de laquelle la dépense a été engagée.

iv) Les montants estimatifs des services fournis gratuitement par d'autres ministères gouvernementaux sont indiqués dans l'État des opérations.

v) Les remboursements des dépenses d'exercices précédents sont inscrits comme recettes une fois reçus et ne sont pas soustraits des dépenses.

3) Crédits parlementaires
Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada

	1987-1988	1986-1987
	(en milliers de dollars)	
Programme d'emploi et d'assurance		
Crédit 10	77 841	87 924
Annulé	15 706	5 049
	62 135	82 875
Crédit 15	1 615 286	1 716 089
Annulé	76 597	156 332
	1 538 689	1 559 757
Contributions statutaires au Compte d'assurance-chômage	2 443 131	2 710 182
Contributions statutaires au titre des prestations versées aux pêcheurs	229 006	201 401
Contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux des employés	92 510	84 592
Remboursements statutaires des montants portés aux recettes d'exercices précédents	3	(1)
Total du Programme	4 365 474	4 638 806
Programme des services généraux et spéciaux		
Crédit 5	44 806	35 925
Annulé	10 761	678
	34 045	35 247
Crédit 6	37	
Annulé		
	37	
Contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux des employés	16 583	15 509
Prestations de retraite statutaires – Pensions des agents des rentes sur l'État	35	36
Total du Programme	50 700	50 792
Programme d'immigration		
Crédit 20	119 101	105 063
Annulé	2 413	2 168
	116 688	102 895
Crédit 21	280	38
Annulé	1	5
	279	33
Crédit 25	62 746	52 794
Annulé	10 592	5 710
	52 154	47 084
Contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 859	11 022
Remboursements statutaires de montants portés aux recettes d'exercices précédents	24	21
Total du Programme	182 004	161 055
Emploi total des crédits	4 598 178	4 850 653

4) Comptes débiteurs

A la fin de l'exercice, les comptes débiteurs se composent des trop-payés en salaires, des frais et amendes que doivent payer les entreprises de transport en vertu de la Loi sur l'immigration, des amendes que doivent payer les prestataires en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, les trop-payés dans les programmes d'emploi et de l'assurance-chômage, les prêts non remboursés accordés aux immigrants et d'autres montants divers à percevoir.

Interministériel	1987-1988	1986-1987
	(en milliers de dollars)	
Interne du gouvernement		
Trop-payés – Emploi et Assurance		
Remboursements des prestations d'assurance-chômage	250	541
Programme des services généraux et spéciaux		
Détachements	42	
	292	541
Tiers		
Emploi et assurance – Trop-payés		
Trop-payés des prestations d'assurance-chômage	122 960	104 990
Article 47 – Assurance-chômage	19 983	16 139
Programme national de formation-achat de cours	5 470	4 013
Amendes d'assurance-chômage	4 779	4 542
Programme national de formation en établissement	2 506	2 911
Développement de l'emploi	2 718	831
Intégration professionnelle	1 564	815
Canada au travail	1 132	1 230
Été Canada	736	820
Emploi d'été/Expérience de travail	372	363
Programme de relance de l'aide à l'emploi	353	418
Programme d'aide à la création locale d'emplois	343	375
Programmes relatif aux pénuries de main-d'oeuvre	291	11
Aide au développement des collectivités	176	
Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada	142	151
Programme Extension	136	151
Projets de développement communautaire du Canada	109	167
Bénéficiaires de l'aide sociale	70	
Programme d'aide au développement économique local	64	72
Option Formation Jeunesse	57	92
Formation générale dans l'industrie	54	70
Services d'information de gestion	53	45
Initiatives locale	50	76
Projets de services communautaires du Canada	25	44
Accès-carrière	23	33
Autres programmes	17	30
Formation de la gestion des entreprises	16	5
Acquisition de compétences	15	30
Programme d'emploi pour les innovations technologiques	15	25
Défi 86		23
Programme Compagnie de travailleurs		17
Emplois subventionnés	12	
Programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi	12	14
Travail partagé (Assurance-chômage)	9	15
Jeunesse Canada au travail	7	16
Planification de l'emploi		8
Formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre		5
Subvention et contribution de création d'emploi	5	
	164 274	138 547

Interministériel (suite)	1987-1988	1986-1987
	(en milliers de dollars)	
Immigration		
Frais d'expulsion	4388	3 443
Prêt d'aide à l'immigration (indemnité de passage) – Intérêts à recevoir	791	699
Amendes infligées aux transporteurs	332	354
Trop-payés d'aide à l'adaptation	277	195
Prêts remboursables d'aide à l'adaptation	57	47
Promesse sous condition résolutoire confisquée	18	
Prêts aux immigrants	5	5
	5 868	4 743
Administration		
Détachements	106	127
Divers	83	81
Trop-payés en salaires	27	29
Total	170 650	144 068

5) Fonds en fiducie et comptes à fins déterminées

Il appartient également à la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada d'administrer et de contrôler les fonds en fiducie et comptes à fins déterminées qui suivent.

a) Comptes d'assurance-chômage

La Loi sur l'assurance-chômage prévoit un programme d'assurance-chômage contributif obligatoire qui s'applique à tous les employés, sous réserve d'exceptions mineures.

La Loi autorise l'existence d'un compte dans les Comptes du Canada désigné sous le nom de Compte d'assurance-chômage.

La Loi porte que ce qui suit sera porté au crédit du Compte d'assurance-chômage : a) les cotisations, amendes, pénalités et intérêts; b) la part gouvernementale des prestations versées; c) les remboursements des trop-payés de prestations, et les remboursements de prestations; d) les montants relatifs aux services fournis à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux, ou au public; e) les montants fournis à toute autre fin liée à l'assurance-chômage et autorisés par un crédit géré par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada; et f) l'intérêt sur le solde du Compte aux taux que le ministre des Finances peut autoriser. La Loi dispose également que ce qui suit soit porté au débit du Compte : a) les prestations versées en vertu de la Loi; b) les frais d'administration de la Loi; et c) l'intérêt sur les avances faites par le ministre des Finances.

Des prêts à intérêts sont faits au Compte d'assurance-chômage, en vertu du paragraphe 137(1) de la Loi sur l'assurance-chômage, par suite des contributions insuffisantes des employeurs et des employés. Le taux d'intérêt annuel sur le solde du prêt non remboursé au 31 mars 1988 se situe entre 7.6% et 8.9% et ce solde devra être remboursé entre le 30 avril 1988 et le 31 mars 1990.

Opérations du Compte d'assurance-chômage (en millions de dollars)

	1987-1988	1986-1987
Solde au 1er avril (déficit)	(3 897)	(4 335)
Rentrées et autres crédits		
Contributions —		
Employeur et employé[1]	10 686	9 819
État[1]	2 672	2 912
Revenus d'investissements	4	3
	13 362	12 734
Paiements et autres débits		
Prestations[1]	10 466	10 522
Frais de fonctionnement	969	937
Intérêts	219	837
	11 654	12 296
Augmentation ou (diminution) nette	1 708	438
Solde au 31 mars (déficit)[2]	(2 189)	(3 897)

(1) Les prestations versées aux pêcheurs qui s'élèvent à 248 millions de dollars (en 1987, 218 millions de dollars), la contribution de l'État à cet égard qui atteint 229 millions de dollars (en 1987, 202 millions de dollars) et les cotisations des pêcheurs qui totalisent 19 millions de dollars (en 1987, 16 millions de dollars) sont compris dans cet état.

(2) En vertu du paragraphe 137(1) de la Loi sur l'assurance-chômage, des prêts à intérêts atteignant 1 milliard 954 millions de dollars (en 1987, 3 milliards 606 millions de dollars) ont été accordés aux fins du compte d'assurance-chômage, entraînant un solde déficitaire net de 235 millions de dollars au 31 mars 1988 (en 1987, 291 millions de dollars).

b) Compte des rentes sur l'État

Ce compte a été créé par la Loi relative aux rentes sur l'État et modifié par la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État, qui mettait fin à la vente de ces rentes. Le Compte est évalué chaque année selon les méthodes actuarielles, et le déficit ou l'excédent imputé au débit ou au crédit du Fonds de revenu consolidé. Les comptes du Compte des rentes sur l'État sont tenus selon les principes de la comptabilité d'exercice.

La Loi relative aux rentes sur l'État a été adoptée afin d'aider les Canadiens à se préparer financièrement à leurs vieux jours en achetant des rentes sur l'État. La Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État a accru le taux de rendement et la flexibilité des contrats de rentes sur l'État, et mis fin à la vente de rentes.

Les rentrées et autres crédits sont composés des cotisations reçues, des montants demandés au Fonds du revenu consolidé pour les rentiers non repérés auparavant, des intérêts gagnés et articles transférés des recettes des exercices précédents pour couvrir le déficit actuariel. Les paiements et autres débits représentent les rentes échues, la valeur de rachat des prestations de décès, les remboursements et retraits de cotisations, les excédents actuariels ainsi que les articles non demandés transférés aux recettes non fiscales. Les montants des rentes non demandées pour le motif que les rentiers ne peuvent pas être repérés, sont transférés aux recettes non fiscales.

Opération du Compte des rentes sur l'État (en milliers de dollars)

	1987-1988	1986-1987
Solde au 1er avril	1 022 333	1 056 855
Rentrées et autres crédits		
Intérêts du Canada	67 808	70 254
Cotisations	552	610
Autres	60	78
	68 420	70 942
Paiements et autres débits		
Paiements de rentes	100 577	100 341
Remboursements de cotisations	2 263	2 752
Rentes non demandées	359	212
	103 199	103 305
Augmentation ou (diminution) nette	(34 779)	(32 363)
Excédent actuariel, excédent des rentes non payées enregistrées à la fin de l'année par rapport aux rentes non payées calculées	(2 737)	(2 159)
Solde au 31 mars	984 817	1 022 333

c) Compte des pensions des agents des rentes sur l'État

Ce régime de pensions verse des prestations de pension aux anciens fonctionnaires admissibles dont le travail consistait à vendre au public des rentes sur l'État. Pendant l'année, des intérêts atteignant 1 381 $, calculés au taux de 4 % par année, ont été portés au crédit du Compte et au débit de l'intérêt sur la dette publique. Les contributions de la Direction générale des rentes sur l'État, à titre d'ancien employeur, s'élevaient à 7 793 $ et les paiements et autres débits du Compte s'élevaient à 14 542 $.

Opérations du compte des pensions des agents des rentes sur l'État

	1987-1988 $	1986-1987 $
Solde au 1er avril	34 970	41 002
Rentrées et autres crédits	9 173	10 209
Paiements et autres débits	14 542	16 241
Augmentation ou (diminution) nette	(5 369)	(6 032)
Solde au 31 mars	29 601	34 970

d) Fonds de garantie de l'immigration

Ce compte contient les montants recueillis et retenus en attendant leur disposition finale, c'est-à-dire soit le remboursement au dépositaire initial, soit leur saisie par la Couronne.

Au cours de l'exercice, les retraits ont totalisé 2 513 026 $ et étaient composés des remboursements aux dépositaires 2 338 544 $, des frais du Ministère récupérés à partir des dépôts, 5 505 $ et des saisies par la Couronne, 168 977 $.

Opération du fonds de garantie de l'immigration (en milliers de dollars)

	1987-1988	1986-1987
Solde au 1er avril	5 264	6 551
Rentrées et autres crédits	2 267	2 510
Paiements et autres débits	2 513	3 797
Augmentation ou (diminution) nette	(246)	(1 287)
Solde au 31 mars	5 018	5 264
Titres en fiducie au début de l'exercice	50	60
Titres remboursés pendant l'exercice		10
Moins : les titres en fiducie à la fin de l'exercice	50	50
Solde net au 31 mars	4 968	5 214

e) Emploi d'été/Expérience de travail

Emploi d'été/Expérience de travail est financé conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Ce compte contient les avances faites par les provinces, au titre de leur part des coûts des projets, et détenues en fiducie en attendant les paiements aux promoteurs des projets. Pendant l'exercice, les dépôts ont totalisé 1 783 000 $ et les paiements 1 852 492 $ consistant en des paiements aux promoteurs de 1 799 424 $ et en remboursements aux provinces de 53 068 $.

Opérations d'Emploi d'été/ Expérience de travail

	1987-1988 $	1986-1987 $
Solde au 1er avril	74 441	46 215
Rentrées et autres crédits	1 783 000	1 527 701
Paiements et autres débits	1 852 492	1 499 475
Augmentation ou (diminution) nette	(69 492)	28 226
Solde au 31 mars	4 949	74 441

f) Ateliers d'orientation au travail

Les Ateliers d'orientation au travail sont financés conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Ce compte contient les avances faites par les provinces, au titre de leur part des coûts des projets, et détenues en fiducie en attendant les paiements aux promoteurs des projets. Pendant l'exercice, les dépôts ont totalisé 122 500 $ et les paiements 108 324 $ consistant en paiements aux promoteurs de 99 853 $ et en remboursements aux provinces de 8 471 $.

Opérations des Ateliers d'orientation au travail

	1987-1988 $	1986-1987 $
Solde au 1er avril	8 399	1 197
Rentrées et autres crédits	122 500	112 444
Paiements et autres débits	108 324	105 242
Augmentation ou (diminution) nette	14 176	7 202
Solde au 31 mars	22 575	8 399

g) Planification de l'emploi

La Planification de l'emploi est financée conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Ce compte contient les avances faites par les provinces, au titre de leur part des coûts des projets, et détenues en fiducie en attendant les paiements aux promoteurs des projets. Pendant l'exercice, les dépôts ont totalisé 525 000 $ et les paiements 689 348 $ en remboursements aux promoteurs.

Opérations de la Planification de l'emploi

	1987-1988 $	1986-1987 $
Solde au 1er avril	690 570	1 795 849
Rentrées et autres crédits	525 000	300 000
Paiements et autres débits	689 348	1 405 279
Augmentation ou (diminution) nette	(164 348)	(1 105 279)
Solde au 31 mars	526 222	690 570

6) Prêts, investissements et avances
Fonds de prêts d'aide à l'immigration — Emploi et Immigration

L'article 121 de la Loi sur l'immigration autorise l'accord de prêts aux immigrants et aux catégories de personnes prescrites.

Le montant total non remboursé autorisé ne peut dépasser à aucun moment 90 millions de dollars.

Voici les modalités relatives aux prêts, avec leurs soldes à la fin de l'exercice :

(a) remboursables par versements mensuels échelonnés sur un à 5 ans avec possibilité de report de six mois, à intérêts de 6 % à 15 % par année, les derniers versements devant être faits entre le 1er avril 1988 et le 1er avril 1993 (solde à la fin de l'exercice : 4 298 149 $);

(b) remboursables par versements mensuels échelonnés sur un à 5 ans avec possibilité de report de deux ans, sans intérêt, les derniers versements devant être faits entre le 1er avril 1988 et le 1er avril 1993 (solde à la fin de l'exercice : 63 402 572 $).

Opérations du Fonds de prêts d'aide à l'immigration

	1987-1988 $	1986-1987 $
Solde au 1er avril	61 997 478	57 637 103
Rentrées et autres crédits	12 672 698	13 928 242
Paiements et autres débits	18 375 941	18 288 617
Augmentation ou (diminution) nette	5 703 243	4 360 375
Solde au 31 mars	67 700 721	61 997 478

7) Passif éventuel

Vingt et une poursuites ont été intentées contre la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. Une pour inexécution de contrat, préjudice et dommages généraux venant d'un employé, douze poursuites pour dommages généraux (huit de citoyens, une par une firme privée et trois de la part d'employés), deux pour perte de revenu (une par un futur employé et une par un employé), une poursuite pour lésion corporelle par un citoyen, deux poursuites pour dommages (une par un citoyen et une autre par une firme privée), une poursuite pour souffrance morale par un citoyen, une pour dommages spéciaux et exemplaires par une firme privée et une poursuite pour contrat en litige par une firme privée.

8) État consolidé des rentrées et sorties de fonds

Le présent état consolidé représente l'ensemble de toutes les activités financières associées au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, à la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, au Compte d'assurance-chômage, au Compte des rentes sur l'État et à d'autres fonds en fiducie et comptes à fins déterminées mentionnés dans la note (5) E précédente. C'est un résumé de toutes les opérations d'Emploi et Immigration Canada.

État consolidé des rentrées et sorties de fonds pour l'exercice se terminant le 31 mars 1988 (en milliers de dollars)

	1987-1988	1986-1987
Sorties de fonds		
Programme d'emploi et d'assurance		
Prestations d'assurance-chômage	10 465 723	10 521 719
Mise en valeur des ressources humaines	1 646 399	1 660 367
Assurance-chômage	383 970	366 469
Service national de placement	240 414	255 853
Paiements d'intérêts – Assurance-chômage	215 427	834 109
Gestion du Programme et services communs	149 728	142 847
Emploi d'été/Expérience de travail – Paiements et remboursements aux provinces	1 852	1 499
Planification de l'emploi – Paiements et remboursements aux provinces	689	1 405
Programme d'entente auxiliaire avec les Territoires du Nord-Ouest pour le perfectionnement des ressources humaines – Paiements et remboursements aux gouvernements territoriaux		158
Ateliers d'orientation au travail – Paiements et remboursements aux provinces	108	105
Programme Canada au travail – Paiements et remboursements aux provinces		16
Programme des services généraux et spéciaux		
Gestion et administration de la Commission	249 824	250 020
Paiements de rentes, etc.	103 214	103 321
Gestion et administraton centrales du Ministère	28 654	28 156
Systèmes et procédures	25 006	24 632
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	3 976	3 910
Administration des rentes sur l'État	2 226	2 862
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	1 071	781
Programme d'immigration		
Opérations du Programme	97 673	90 310
Établissement	55 086	49 500
Gestion et élaboration de la politique	21 850	14 830
Prêt d'aide à l'immigration (indemnité de passage)	18 376	18 288
Arbitrage	4 149	3 906
Comité consultatif du statut de réfugié	3 246	2 510
Fonds de garantie de l'immigration – Remboursements et saisies	2 513	3 807
	13 721 174	14 381 380

	1987-1988	1986-1987
	(en milliers de dollars)	
Rentrées de fonds		
Cotisations d'assurance-chômage	10 685 392	9 819 310
Intérêts sur les rentes, etc.	68 429	70 952
Rémunérations de services	16 057	14 930
Remboursements des dépenses d'exercices précédents	12 953	11 277
Prêts d'aide à l'immigration (indemnité de passage) – Remboursements	12 673	13 928
Rajustement net des frais d'administration de l'assurance-chômage	5 693	8 669
Autres recettes		
Amendes d'assurance-chômage	2 556	1 836
Excédent des rentes sur l'État	2 159	3 126
Amendes et confiscations de l'immigration	1 043	960
Recouvrement des frais d'expulsion	718	645
Autres	494	202
Fonds de garantie de l'immigration – Dépôts	2 267	2 510
Emploi d'été/Expérience de travail – Dépôts du programme	1 783	1 527
Planification de l'emploi – Dépôts du programme	525	300
Produits de placements	421	829
Programme d'entente auxiliaire avec les Territoires du Nord-Ouest pour le perfectionnement des ressources humaines – Dépôts du programme		192
Ateliers d'orientation au travail – Dépôts du programme	122	112
Programme Canada au travail – Dépôts du programme		8
	10 813 285	9 951 313
Coût net des opérations	2 907 889	4 430 067
Rapprochement avec l'emploi des crédits		
Coût net des opérations	2 907 889	4 430 067
Diminution (augmentation) du déficit en assurance-chômage	1 707 304	438 008
Diminution des rentes non payées	(37 552)	(34 528)
Recettes à valoir sur les comptes de recettes non fiscales		
Liées aux crédits	36 402	33 805
De l'excédent actuariel du Compte des rentes sur l'État	2 737	2 159
Augmentation des prêts d'aide à l'immigration	(5 703)	(4 360)
Augmentation du Fonds de garantie de l'immigration	(246)	(1 297)
Augmentation de la Planification de l'emploi	(164)	(1 105)
Augmentation du programme Canada au travail		(8)
Augmentation d'Emploi d'été/ Expérience de travail	(69)	28
Augmentation des ateliers d'orientation au travail	14	7
Diminution du Programme d'entente auxiliaire avec les Territoires du Nord-Ouest pour le perfectionnement des ressources humaines		34
Emploi des crédits	4 610 642	4 862 810